



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 142 • NUMÉRO 101 • 2^e SESSION • 39^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le jeudi 29 mai 2008

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 29 mai 2008

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

•(1005)

[Traduction]

LE COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

Le Président: J'ai l'honneur de déposer, conformément à l'article 66 de la Loi sur les langues officielles, le rapport annuel du commissaire aux langues officielles pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.

[Français]

Conformément à l'alinéa 108(3) f) du Règlement, ce rapport est réputé renvoyé en permanence au Comité permanent des langues officielles.

* * *

[Traduction]

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à six pétitions.

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

L'hon. Bryon Wilfert (Richmond Hill, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne du Groupe interparlementaire Canada-Japon concernant sa participation à la 16^e réunion annuelle du Forum parlementaire de l'Asie-Pacifique, le FPAP, qui s'est tenue à Auckland, en Nouvelle-Zélande, du 21 au 25 janvier 2008.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le huitième rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de

l'immigration concernant le Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009.

J'ai aussi l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le neuvième rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration concernant le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009.

[Français]

TRANSPORTS, INFRASTRUCTURE ET COLLECTIVITÉS

M. Mervin Tweed (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités intitulé « Rapport du Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités sur la sécurité ferroviaire au Canada ».

[Traduction]

Je suis heureux d'annoncer que le comité a formulé 14 recommandations qui, à notre avis, aideront à améliorer la sécurité ferroviaire au Canada. Je remercie et félicite les membres du comité de leur excellent rapport sur la sécurité ferroviaire.

* * *

LOI SUR L'ÉTIQUETAGE DES SUBSTANCES TOXIQUES

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD) demande à présenter le projet de loi C-553, Loi visant l'apposition d'étiquettes de mise en garde sur les produits contenant des substances toxiques.

— Monsieur le Président, voici une mesure législative très attendue, fondée sur le droit à l'information. Comme nous le savons, sondage après sondage, 95 p. 100 des Canadiens ont indiqué qu'ils estimaient avoir le droit de savoir si les produits qu'ils achètent contiennent des substances toxiques et cancérigènes.

La Californie et l'Europe ont déjà adopté des lois en vertu du droit à l'information qui permettent aux gens de savoir si les produits qu'ils achètent contiennent des substances toxiques et cancérigènes. Les Canadiens ont l'intime conviction qu'ils devraient avoir le droit de savoir si les produits qu'ils achètent contiennent des substances toxiques. En présentant cette mesure législative, le NPD leur donne ce droit.

Affaires courantes

Je tiens à mentionner que cette mesure législative a été préparée avec l'aide de Mae Burrows et de Toxic Free Canada et a reçu l'appui d'Option consommateurs et de la Société canadienne du cancer.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LOI SUR LA TRANSPARENCE GOUVERNEMENTALE

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD) demande à présenter le projet de loi C-554, Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information (transparence gouvernementale).

— Monsieur le Président, je remercie la comotionnaire de cette mesure, ma collègue de Trinity—Spadina.

Je suis heureux, en ce jour du 25^e anniversaire de la Loi sur l'accès à l'information, de présenter un projet de loi qui remplacera l'intitulé actuel de cette loi par celui de « Loi sur la transparence gouvernementale ». Plusieurs articles seraient complètement remaniés. La nouvelle loi imposerait l'obligation de créer certains documents. Elle permettrait de faire primer l'intérêt public dans l'application de la Loi sur l'accès à l'information et ferait en sorte que les documents confidentiels du Cabinet ne soient plus automatiquement exclus du champ d'application de cette loi.

Je tiens à souligner que chaque article de ce projet de loi a été rédigé par l'ancien commissaire à l'information, M. John Reid, et son personnel. Il a été endossé par le juge Gomery et par le Parti conservateur du Canada puisque chaque article de ce projet de loi se retrouvait dans les documents de la campagne en vue des élections fédérales de 2006, les conservateurs ayant alors promis expressément de proposer chaque élément de la loi sur la transparence gouvernementale préconisée par John Reid.

Cette réforme, qui aurait dû être faite il y a longtemps, est absolument nécessaire pour établir les bases de la transparence et de la responsabilisation que les Canadiens attendent de leur gouvernement.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

• (1010)

[Français]

Mme Louise Thibault: Monsieur le Président, à la suite des discussions entre les députés indépendants et les partis de cette Chambre à propos de la hausse des prix de l'essence et de ses effets néfastes sur les citoyens et sur l'économie, je vous prie de solliciter le consentement unanime afin que je puisse présenter la motion suivante: « Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait établir un Fonds de redistribution des revenus du pétrole, inspiré d'un principe d'équité citoyenne, qui percevrait une taxe sur les bénéfices des entreprises pétrolières et autres entreprises émettrices de gaz à effet de serre, dans le respect des compétences des provinces et d'une façon qui ne porte pas indûment atteinte à l'économie des provinces productrices d'énergie; un tel fonds viserait à: (i) démocratiser les investissements en efficacité énergétique; (ii) aider financièrement les personnes à faible revenu à contrer la hausse des prix des produits du pétrole; (iii) favoriser les initiatives collectives de transport en milieu de travail; (iv) moderniser et encourager l'utilisation du transport maritime et ferroviaire. »

Le Président: La députée de Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques a-t-elle le consentement unanime de la Chambre afin de présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Il n'y a pas de consentement.

* * *

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Mme Olivia Chow (Trinity—Spadina, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, qui a été présenté le jeudi 13 décembre 2007, et j'aimerais en proposer l'adoption maintenant.

Monsieur le Président, j'aimerais partager mon temps de parole avec le député de Burnaby—New Westminster, qui a présenté une motion au Comité de la citoyenneté et de l'immigration il y a un an et demi.

Les résistants à la guerre en Irak qui refusent de combattre dans la guerre illégale de George W. Bush sont, au Canada, dans une situation incertaine depuis plusieurs années. Les Canadiens sont fiers d'avoir ouvert leurs portes aux résistants de la guerre du Vietnam. Nous avons fait front commun en refusant à George Bush de participer à l'invasion illégale de l'Irak. Aujourd'hui nous pouvons prendre une autre décision mémorable pour les Canadiens si le Parlement du Canada permet finalement aux résistants à la guerre de rester.

Les résistants à la guerre nous ont dit qu'ils s'étaient enrôlés pour échapper à la pauvreté et arriver à joindre les deux bouts, et pour protéger leur pays, pas pour violer les lois internationales.

Phillip McDowell, un des nombreux résistants qui sont au Canada, a dit qu'il s'était enrôlé pour défendre son pays, qu'il ne s'était pas engagé ou porté volontaire pour participer à une guerre illégale ou à une guerre d'agression. Il a ajouté que, selon lui, la guerre est injuste.

Kim Rivera raconte pourquoi elle s'est enrôlée. Elle travaillait chez Wal-Mart à Fort Worth, sa ville natale située au Texas. Son mari et elle ont deux enfants en bas âge, et il fallait qu'elle travaille pour joindre les deux bouts. Cependant, chez Wal-Mart, elle s'est heurtée au sexisme qui l'empêchait d'obtenir une promotion, et elle ne gagnait pas suffisamment d'argent. Elle a donc décidé de s'enrôler pour obtenir un meilleur salaire, être formée et avoir des services de soins de santé pour sa famille.

Comme bien d'autres, Rivera, mère de deux enfants, a été mal informée. Son agent de recrutement lui avait assuré que les femmes étaient rarement déployées dans les zones de combat. Moins d'un an plus tard, elle était en Irak. Elle a déclaré: « L'armée m'avait dit que je n'irais pas au combat, mais en Irak j'étais sous le feu ennemi tous les jours. »

Les conditions en Irak ont sérieusement traumatisé Rivera. Elle relate un incident où une Irakienne qui était devenue son amie a été gravement blessée.

En tant que mère et épouse, Rivera s'est heurtée à beaucoup d'obstacles. Elle a expliqué ce qui suit: « L'armée se fichait de mon rôle d'épouse et de mère. J'essayais de garder contact avec ma famille par téléphone, mais ce n'est pas comme lorsqu'on est ensemble. Une fois j'étais frustrée et je me suis disputée avec mon mari. Un sergent m'a entendue et m'a dit que je devrais me divorcer. Il m'a même donné des documents de séparation et m'a dit de les remplir. Mais j'aime mon mari et je veux avant tout que ma famille reste unie. »

Affaires courantes

Comme bien d'autres, Rivera et sa famille ont décidé de partir. Elle précise: « J'étais en congé aux États-Unis. Mon mari et moi avons décidé que la guerre était inacceptable étant donné nos valeurs chrétiennes. De plus, l'armée déchirait ma famille. Nous avons décidé de venir au Canada, car nous avons entendu dire qu'il y avait ici d'autres familles comme la nôtre. »

Les résistants américains à la guerre, comme Rivera, racontent des histoires troublantes sur la guerre illégale de l'administration Bush en Irak.

Phillip McDowell, ancien sergent de l'armée américaine, est l'un des nombreux résistants qui ont été sur les premières lignes de combat en Irak. Il a dit: « Quand j'étais là-bas, on m'a dit d'écarter du chemin les voitures des civils qui s'y trouvaient. J'ai vu les mauvais traitements infligés à des civils ou à des prisonniers irakiens qui n'avaient rien fait de mal comme je l'ai appris par la suite. J'ai vu que nous faisons plus de tort qu'autre chose dans ce pays que nous étions censés libérer. »

Christopher Magaoay, ancien caporal suppléant du Corps des Marines, raconte une histoire analogue. Il affirme: « On m'a formé pour camoufler le meurtre de non-combattants et on m'a dit d'en former d'autres à cet égard. »

Ces non-combattants, chers collègues, c'étaient d'innocents civils.

Il poursuit en ces termes: « On nous a dit de placer des pelles, des éclats d'obus et toute arme légère disponible près de ces corps. Nous avons reçu l'instruction de justifier la mort de nos victimes en disant que la personne décédée tentait de poser un dispositif explosif artisanal, en montrant, comme preuve, les objets que nous avons placés près d'elle. »

●(1015)

Mettons-nous à leur place. Tout comme les autres objecteurs de conscience, M. Magaoay devait prendre une décision très difficile. Il a dit: « J'avais le choix de commettre des crimes reconnus en droit militaire et international ou de partir. Je n'aurais pas pu vivre avec ma conscience en sachant que j'aidais à tuer des civils innocents. Je sais quels cauchemars hantent ceux qui ont tué des gens. J'ai choisi la voie de la résistance en venant au Canada. »

La décision de quitter l'armée, la marine ou le Corps des Marines n'est jamais facile. En parlant de sa décision de quitter l'armée après neuf ans, Patrick Hart, sergent d'approvisionnement qui avait servi en Allemagne, aux États-Unis et au Koweït après l'invasion de l'Irak, a déclaré ce qui suit: « Je me suis rendu compte que je ne pouvais tout simplement plus faire partie de l'armée. La décision a été difficile, mais en août 2006, j'ai traversé la frontière à Buffalo, la ville d'où je viens, et suis arrivé à Toronto. »

Laissez-moi dire aux députés que M. Hart et sa famille contribuent quotidiennement au quartier où ils vivent, qui fait partie de ma circonscription, Trinity—Spadina.

Bon nombre de résistants à la guerre ont accompli leur période de service et jurent de ne jamais prendre part à une autre guerre. M. McDowell explique que lorsqu'il est revenu de l'Irak, il avait pris la résolution de ne plus participer à tout ceci et, lorsque sa période de service volontaire serait terminée, de ne plus faire partie de l'armée.

Patrick Hart, qui a un enfant et une femme, explique les raisons qui l'ont incité à refuser de servir en Irak: « Lorsque j'étais au Koweït, j'ai parlé à beaucoup de soldats qui étaient allés en Irak. Lorsque j'ai appris certaines des choses qu'ils avaient faites, j'ai trouvé cela vraiment bouleversant, surtout ce qui était arrivé aux enfants pris dans les combats. J'ai pensé à mon fils Ryan et je me

suis aperçu à quel point cela doit être horrible pour les parents irakiens. »

Les résistants à la guerre ne peuvent pas quitter les forces armées ou obtenir une réaffectation. McDowell a dit au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration: « Dans l'armée des États-Unis, si un soldat devient objecteur de conscience face à une guerre en particulier, il n'a pas la possibilité d'obtenir une réaffectation ou un transfert dans un autre service. »

Le témoin raconte l'expérience qu'il a vécue après avoir terminé son service, en juin 2006: « (J)'ai été rappelé contre mon gré en vertu de la nouvelle politique de renforcement de l'armée. » Il ajoute: « On m'a dit que je devrais effectuer une nouvelle mission de 15 mois en Irak. »

Déçu, M. McDowell a essayé de s'en sortir. Il explique: « J'ai fait savoir à mes supérieurs hiérarchiques que je désapprouvais cette guerre et que je ne voulais pas y aller. J'ai dit que resterais dans l'armée et que j'étais prêt à effectuer n'importe quelle mission aux États-Unis dans la mesure où je n'étais pas envoyé en Irak. Ils m'ont répondu que je n'avais pas le choix, que j'allais être envoyé en Irak. »

Comme bien d'autres résistants, M. McDowell s'est tourné vers le Canada pour obtenir de l'aide. Il explique: « Comme je savais que le Canada avait décidé de ne pas participer à la guerre en Irak parce que les Nations unies ne l'avaient pas autorisée, et ayant appris moi-même que Kofi Annan, le secrétaire général de l'ONU, l'avait déclarée illégale en 2004, j'ai jugé normal de prendre la décision de m'installer au Canada. »

La décision de quitter leur pays, leur emploi et leur milieu a également des conséquences pour les familles de ces opposants. Hart, qui habite dans ma circonscription, raconte: « Quand j'ai dit à ma femme, Jill, que j'avais décidé de quitter l'armée, elle a été très contrariée, mais je suis heureux de dire qu'elle a décidé de me rejoindre au Canada. » Le fils du couple est inscrit à l'école Dewson, dans son quartier. Le couple s'occupe d'activités de financement pour l'association de l'épilepsie. Jill a été présidente de la coopérative d'habitation. Tous les deux font du bénévolat. Ils travaillent. Jill est gérante du Lula Lounge, un endroit très populaire et réputé où des musiciens se produisent, à Toronto.

Je signale aux députés que ces quatre résistants à la guerre d'Irak ont dit que leur histoire n'est pas unique, qu'il y a bien d'autres résistants qui se trouvent chez nous. Un autre résistant qui a servi sous les drapeaux est Chuck Wiley. Il a été dans l'armée pendant 17 ans. Il est un ancien combattant. Il a décidé de partir lorsqu'il a appris que ce que faisait son navire était contraire à la Convention de Genève.

●(1020)

Un autre résistant, Dean Walcott, est un fusilier marin déployé au moment de la première invasion de l'Irak. Il est retourné plus tard en Irak, a servi dans un hôpital militaire et a appris, en discutant avec des soldats blessés, ce qui se passait effectivement sur le terrain.

Certains, comme Jeremy Hinzman, sont venus chercher asile non parce qu'ils s'opposaient à la guerre en Irak, mais en raison d'une aversion personnelle à l'idée de tuer d'autres humains.

Le Canada a toujours été une terre d'asile pour les résistants à la guerre...

Le vice-président: À l'ordre. Je suis désolé, mais les dix minutes d'intervention de la députée sont écoulées. Nous devons maintenant passer aux questions et observations. Le secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a la parole.

Affaires courantes

M. Ed Komarnicki (secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, je dois seulement poser une brève question à la députée. En ce qui concerne les personnes dont elle parle dans le cadre de sa motion, conviendrait-elle qu'elles ont demandé refuge en vertu de la mesure législative sur la protection des réfugiés qui existe actuellement?

Mme Olivia Chow: Oui, monsieur le Président, elles ont demandé le statut de réfugié. Malheureusement, la commission a refusé de déterminer si la guerre en Irak est illégale.

Toutefois, je peux dire aux députés que 40 000 personnes ont signé la pétition de la Campagne d'appui aux résistantEs à la guerre, qui demande que ces personnes puissent rester au Canada. Un sondage de juin 2007 révèle que 64,6 p. 100 des Ontariens, y compris les partisans de tous les principaux partis politiques, croient que les résistants à la guerre devraient avoir le droit de rester au Canada.

Je crois que nous devons réellement trouver une solution politique à la situation et arrêter de se cacher derrière la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, car les membres de la commission sont nommés par le gouvernement et ont tendance à avoir certaines opinions politiques. Nous savons que notre pays a une tradition d'engagement à l'égard de la paix et de la justice, car nous avons permis à 50 000 résistants américains à la guerre du Vietnam de rester au Canada pendant cette guerre.

Les résistants à la guerre ont d'importants obstacles à franchir pour atteindre leur but, qui est de s'établir au Canada et d'y vivre en paix. Leurs vies sont très difficiles, et nous devons trouver des moyens de les aider. C'est pourquoi nous avons présenté cette motion dans laquelle on affirme essentiellement que nous devrions leur permettre de rester au Canada.

• (1025)

M. Laurie Hawn (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, la députée saura qu'il y a une différence entre l'armée qui a participé à la guerre du Vietnam et celle qui existe actuellement aux États-Unis parce qu'à l'époque, le service militaire n'était pas volontaire, mais obligatoire.

À l'heure actuelle, le service militaire y est entièrement volontaire, tout comme dans les Forces canadiennes, britanniques et allemandes, où il y a aussi un certain niveau de conscription. Ceux qui s'enrôlent ne le font pas les yeux fermés. S'ils le font, c'est leur affaire.

Pour ce qui est des soldats volontaires aux États-Unis qui acceptent mal la mission dont ils font partie, je dirai d'abord que les soldats ne choisissent pas leurs missions. Ils y sont affectés par leur gouvernement légitime, qui prend des décisions légitimes. Si cela leur pose un problème et qu'ils veulent lutter contre le système, ils peuvent le faire. C'est à eux de décider. Pourquoi ne protestent-ils pas dans leur propre pays, au sein de leur propre système juridique, au lieu de se présenter comme faux réfugiés au Canada?

Mme Olivia Chow: Monsieur le Président, je dirai d'abord que dans les années 1960 et 1970, durant la guerre du Vietnam, il n'y a pas que des conscrits qui sont venus au Canada. Des gens qui étaient allés combattre volontairement sont aussi venus chez nous.

Je regrette de ne pas avoir assez de temps, parce que j'aurais pu rappeler aux députés comment les décisions ont été prises. Au début de 1969, une note de service a fait l'objet de discussions au Cabinet. Il y a eu toutes sortes de débats à l'époque. Au départ, le gouvernement alors en place a dit non, mais des Canadiens ont protesté en disant qu'il était vraiment important de décider de quel

côté serait le Canada. Fallait-il se ranger du côté des États-Unis dans la guerre du Vietnam ou permettre aux conscrits réfractaires et aux résistants à la guerre de rester au Canada?

Pendant ce temps, des Canadiens se sont exprimés si fort et si clairement que le gouvernement, qui avait dit non dans les premières années de la décennie 1970, a changé d'idée. Après deux ou trois décisions importantes, il a permis à tous ces soldats et aux membres de leur famille de rester au Canada. Ce n'étaient pas tous des conscrits. Certains s'étaient enrôlés volontairement.

Voilà comment les choses se sont passées au Canada. J'espère que le gouvernement conservateur écoute les histoires de ces familles. Leurs membres feront face à des peines de prison s'ils rentrent aux États-Unis. Ils auraient donc des casiers judiciaires et ne pourraient pas dénicher des emplois. Ils ne pourraient pas contracter de prêts hypothécaires. Leur vie entière serait gâchée.

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole relativement à la motion d'adoption du troisième rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration.

Je signale que, dans ce rapport, le comité recommande:

[...] que le gouvernement crée immédiatement un programme permettant aux objecteurs de conscience qui refusent le service militaire ou qui ont quitté l'armée pour ne pas participer à une guerre non approuvée par les Nations Unies, et qui n'ont ni dossier criminel et à leur famille immédiate (conjoint et dépendants), de demander le statut de résident permanent et de demeurer au Canada, et que le gouvernement cesse immédiatement toute action de renvoi ou d'expulsion déjà entreprise contre ces objecteurs.

C'est un rapport très important du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. Je suis heureux que le comité permanent ait pu enfin formuler cette déclaration claire quant à la nécessité d'accueillir les résistants à la guerre, les résistants à la guerre en Irak et les résistants américains à la guerre qui sont déjà ici au Canada, et que cette déclaration ait recueilli l'appui de tous les partis de l'opposition au sein du comité.

Le comité envisageait une telle déclaration depuis un certain temps. Les tentatives que j'avais faites pour soulever la question n'avaient pas connu autant de succès que celles faites plus récemment, souvent sous l'impulsion de ma collègue, la députée de Trinity—Spadina. Je suis donc très heureux que nous discussions aujourd'hui du rapport majoritaire du comité permanent.

Le Canada a besoin de gens qui ont une conscience. Nous avons été bien servis par ces personnes, qui ont pris position face à une importante question de principe, qui ont pris position en faveur de la paix, de la vérité et de la responsabilité du gouvernement, et qui ont aussi pris position contre le militarisme. Dans le cas des résistants à la guerre en Irak qui viennent actuellement au Canada, leur objection de conscience n'a pas été reconnue aux États-Unis. Elle n'a pas été reconnue en vertu des critères appliqués par les forces armées américaines.

Nous voulons aussi dire que partout où il y a des forces militaires, nous voulons des soldats qui ne vont pas se départir de leur conscience au moment où ils entrent au centre de recrutement. Nos forces armées ont besoin de personnes qui agissent en toute conscience. C'est ce que font les résistants américains à la guerre. À ce titre, en tant que personnes ayant une conscience, ces gens devraient être accueillis au Canada.

Affaires courantes

Il est très clair que les Canadiens n'approuvent pas la guerre en Irak. Ce fait a été confirmé à maintes occasions, d'un bout à l'autre du pays. Un grand nombre d'entre nous sont d'avis que cette guerre est illégale et que le Canada a eu raison de refuser d'y participer. Notre gouvernement a pris la bonne décision en choisissant de ne pas participer à la guerre en Irak.

Je ne pense pas qu'il soit exagéré de dire qu'il est maintenant très clair que les États-Unis et le président Bush ont menti au sujet de la situation en Irak avant l'invasion américaine. Ils ont menti en ce qui concerne la présence en Irak d'armes de destruction massive. Ils ont également menti en prétendant vouloir lutter contre Al-Qaïda ou contre le terrorisme. Pas plus tard qu'hier, nous avons vu les messagers du président Bush, les porte-parole en communications de son bureau, qui admettent aujourd'hui avoir participé à cette fausse représentation et avoir fait la promotion de la guerre pour des raisons différentes de celles que l'administration américaine a invoquées publiquement.

Il ne fait aucun doute que le régime de Saddam Hussein constituait un problème; c'est le moins qu'on puisse dire, mais l'invasion sous de faux prétextes et la guerre qui se poursuit encore sont des erreurs. Par surcroît, nous n'avons rien fait pour améliorer la vie des Irakiens moyens. En fait, la situation actuelle en Irak est bien pire pour monsieur et madame tout le monde. Cette guerre est une terrible erreur et les Américains eux-mêmes en sont de plus en plus conscients. D'ailleurs, la chute vertigineuse, aux États-Unis, de l'appui à cette initiative belliqueuse nous en donne la preuve bien claire.

De nombreux Américains patriotes se sont engagés dans les forces armées de leur pays parce qu'ils ont cru le discours de leurs dirigeants. Or, après avoir servi en Irak, ils ont découvert la vérité et ils ont décidé, en toute bonne conscience, qu'ils ne pouvaient plus participer à cette guerre. Nous devrions écouter leur histoire. La députée de Trinity—Spadina m'en a racontées certaines ce matin. Ces histoires illustrent clairement l'horreur de la guerre et la façon dont ces gens honorables ont vécu un conflit intérieur à l'égard de cette guerre.

Bon nombre d'Américains se sont enrôlés dans l'armée parce que c'était pour eux la seule façon de s'instruire ainsi que de sortir de la pauvreté et d'une situation financière précaire. Or, après une période de service, le programme pour stopper les pertes force nombre d'entre eux à retourner en Irak en dépit de leur conscience. Ce programme prolonge le déploiement au-delà de la période prévue lors de l'enrôlement. Voilà un autre problème sérieux auquel ces gens sont confrontés dans l'armée américaine. Tout cela est inacceptable.

● (1030)

Ces résistants à la guerre peuvent apporter beaucoup au Canada et partagent les valeurs des Canadiens, des valeurs selon lesquelles il faut se battre pour le bien et lutter contre le mal, des valeurs selon lesquelles il faut choisir la paix plutôt que la guerre, des valeurs selon lesquelles la vie l'emporte sur la mort. Ces gens veulent ce qu'il y a de mieux pour le pays et ont de nobles idéaux.

Souvent dans son histoire, le Canada a profité de l'arrivée de réfugiés et d'immigrants de ce genre. Les mennonites, les doukhobors et les résistants à la guerre du Vietnam ont tous apporté beaucoup à notre pays et à nos collectivités. Je crois que tout le monde en convient.

Le Canada a accueilli plus de 100 000 résistants à la guerre du Vietnam et les a protégés du militarisme. Les néo-démocrates ont été dès le début en faveur de cet accueil. L'ancien premier ministre Trudeau a éventuellement pris la décision que le Canada serait un

refuge contre le militarisme pendant la guerre du Vietnam. Plus de 50 000 de ces gens sont demeurés au Canada. Chaque fois que j'en rencontre, je suis surpris et impressionné par leur apport au Canada.

Cette vague d'immigration, résultat de notre décision d'accueillir ces jeunes objecteurs de conscience, a été profitable au Canada.

C'est une des façons pour le Canada d'être un agent de la paix dans le monde. Nous pouvons frapper un grand coup en ouvrant nos portes aux résistants à la guerre en Irak, aux autres guerres et aux autres conflits.

Je crois que les Canadiens sont fortement en faveur d'une telle mesure. Il faut un programme d'immigration spécial pour les objecteurs de conscience. Nous devons leur donner refuge. Nous devons veiller à ce que les gens qui habitent dans les pays qui refusent de reconnaître l'objection de conscience soient les bienvenus ici.

J'ai dit que les Canadiens étaient favorables à cela. En juin 2005, j'ai déposé à la Chambre des pétitions signées par 15 000 Canadiens qui demandaient que le Canada accueille les Américains qui résistaient à la guerre. Je sais que d'autres députés ont déposé d'autres pétitions signées par encore plus de gens.

La campagne d'appui aux résistants à la guerre se déroule partout au Canada dans un grand nombre de collectivités. Des milliers de Canadiens appuient leur déclaration et bon nombre contribuent financièrement à la cause des résistants à la guerre. Ils font aussi pression sur beaucoup d'entre nous.

Le 15 mai était la Journée internationale des objecteurs de conscience. Cette journée est importante pour bien des objecteurs de conscience qui s'opposent à la guerre et au militarisme ici même au Canada. J'ai collaboré avec certains objecteurs de conscience pour élaborer un projet de loi intitulé Loi sur l'objection de conscience, plus communément appelé projet de loi relatif à la taxe sur la paix, qui permettrait aux gens de conscience de faire en sorte qu'une partie de leurs impôts soient versés à un fonds fiscal pour la paix et servent à des fins non militaires.

Le projet de loi a été élaboré en collaboration avec les membres de Conscience Canada, des Quakers, des mennonites, de la Conférence des mennonites du Canada et de l'organisme Nos impôts pour la paix.

Je pense qu'il y a également une déclaration très importante de l'Église unie du Canada, du Secours Quaker canadien, du Comité central mennonite et de Secours Quaker canadien, ainsi que de l'assemblée annuelle de la Société religieuse des amis, les Quakers. Cet aspect est souvent évoqué par la Campagne d'appui aux résistants à la guerre. C'est même un principe important de cette campagne. Dans cette lettre, les églises déclarent que:

La majorité des Canadiens et le gouvernement du Canada n'ont pas appuyé la guerre en Irak. Les principes de Nuremberg stipulent que les soldats ont le devoir et non pas un simple choix de refuser d'exécuter des ordres immoraux. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (article 18) et le Manuel pour les réfugiés des Nations Unies (Chapitre 5, section B) sont très clairs: les objecteurs de conscience à la guerre ont des droits et peuvent demander la protection des États.

Je pense qu'il est bon de rappeler ces obligations aux députés, compte tenu du débat d'aujourd'hui.

Affaires courantes

Il est temps de prendre position. Les Canadiens exigent que leurs députés prennent position sur cette importante question. Nous devons accueillir les gens de conscience, des personnes qui partagent les valeurs des Canadiens.

Je demande instamment au gouvernement de prêter attention à ces préoccupations, de mettre fin immédiatement à toute mesure de renvoi exercée contre des résistants américains à la guerre et de mettre en oeuvre un programme tel que celui qui est envisagé dans cette motion et dans le rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, de façon à permettre à ces personnes de rester au Canada en qualité de résidents permanents.

Je crois que le Canada bénéficiera de leur contribution, de même qu'il bénéficiera de la position éthique et morale importante qu'il a adoptée contre la guerre en Irak.

• (1035)

L'hon. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de remercier mon collègue du Nouveau Parti démocratique pour ses observations à ce sujet.

Les Canadiens semblent vraiment appuyer fermement les Nations Unies et être convaincus que nous devons décourager toute décision unilatérale prise sans l'aval d'organisations internationales comme l'ONU.

Ce que nous devrions faire, et ce dont il est question dans la motion, c'est mettre en pratique nos valeurs en appuyant les Nations Unies. Nous devrions aussi tenter de promouvoir la paix et d'appuyer ces personnes qui se retrouvent au coeur d'un terrible dilemme, comme les résistants à la guerre dont nous discutons.

Compte tenu du leadership dont nous avons fait preuve au sujet des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, il me semble vraiment que nous devons, dans la même foulée, tendre les bras et aider ces personnes qui laissent parler leur conscience et qui déclarent « Cette guerre n'est pas la guerre juste que je croyais lorsque je m'y suis engagé... »

• (1040)

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Burnaby—Douglas a la parole.

M. Bill Siksay: Monsieur le Président, je remercie le député de Kitchener—Waterloo de son intervention dans le cadre de ce débat important. Je sais que c'est un sujet qui lui tient à coeur.

Pendant les travaux du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, quand j'essayais de soulever la question, je me sentais parfois seul, mais le député de Kitchener—Waterloo a toujours soutenu mes efforts. En fait, à un moment donné, lui et moi étions les seuls membres du comité qui étaient prêts à appuyer ce genre de mesure. Je tiens à le remercier de dire librement ce qu'il pense et d'adopter ce point de vue important, comme il le fait souvent dans cette enceinte.

Le député fait valoir des arguments importants. Le Canada doit joindre le geste à la parole. Les beaux discours sur les enjeux clés ne suffisent pas. Il faut que nos beaux engagements à l'égard du multilatéralisme et des Nations Unies se traduisent par des gestes.

Nous devons clairement agir en fonction des désirs des Canadiens. Lorsqu'ils ont appuyé haut et fort la décision de ne pas participer à la guerre en Irak — en fait, nous pouvons aisément affirmer qu'ils nous ont menés à cette décision — il était évident qu'ils s'opposaient à la guerre, et ce, avant même que le gouvernement annonce sa décision de ne pas y prendre part. Je pense donc que c'est très important.

En adoptant ce rapport aujourd'hui, la Chambre des communes montrerait de façon très intense, claire et importante que les Canadiens sont prêts à envisager tous les effets de cette position contre la guerre en Irak et à faire en sorte que nos politiques intérieures concernant l'entrée au Canada et le droit d'y rester reflètent cet engagement contre la guerre illégale en Irak, qui apparaît désormais comme une tragique erreur aux yeux de bon nombre de personnes à l'échelle mondiale. Il y a tant d'Américains qui conviennent maintenant que c'était une tragique erreur et une décision prise sous de faux prétextes par le président et le gouvernement des États-Unis.

L'hon. Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, la motion a trait aux objecteurs de conscience, et je dirai d'emblée au député que je suis disposée à l'appuyer. Je pense que nous sommes nombreux dans ce cas.

J'aimerais poser une question au député parce que l'expression « résistant à la guerre » est utilisée dans les médias et par un grand nombre de personnes. Il me semble que la définition de cette expression et surtout ce que dit la motion au sujet des objecteurs de conscience a un sens plus restreint. Cette expression a un sens juridique.

Le député voudra peut-être préciser s'il voit une distinction entre ces expressions ou si elles sont interchangeable à ses yeux. J'estime que cela est important aux fins de la discussion, pour ne pas induire le public en erreur.

M. Bill Siksay: Monsieur le Président, la question s'est posée. Si ce rapport est à l'étude aujourd'hui, c'est plus précisément parce que des ressortissants américains qui faisaient partie des forces armées américaines ont décidé, pour des raisons de conscience, de ne plus participer à la guerre en Irak. Ils ont refusé de retourner en Irak et, de ce fait, sont des résistants à cette guerre en particulier.

Par ailleurs, ils sont également des objecteurs de conscience et, dans bien des cas, ils avaient entrepris une démarche d'objection de conscience pendant qu'ils étaient membres des forces américaines, malheureusement sans succès. Quand on entend comment les choses se sont passées pour nombre d'entre eux, on peut difficilement croire que les convictions profondes qu'ils ont clairement fait valoir aux commissions et que leurs demandes d'obtention du statut d'objecteur de conscience n'ont pas trouvé un écho favorable auprès des autorités décisionnelles américaines compétentes.

Ils sont extrêmement étonnés de se retrouver dans la situation dans laquelle ils se trouvent actuellement. Ce n'est pas qu'ils manquent de patriotisme. Ces Américains n'avaient pas une mauvaise opinion des forces armées américaines. Ce sont des gens qui, au terme d'une longue et difficile réflexion, ont pris une décision très grave concernant leur vie et qui sollicitent maintenant notre appui pour donner suite à la très pénible décision qu'ils ont prise et sauver leur vie.

Affaires courantes

●(1045)

M. Ed Komarnicki (secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, la première question que j'ai posée était de savoir si les personnes visées par cette motion étaient celles qui auraient transmis une demande en vertu de notre loi sur la protection des réfugiés, et on m'a répondu par l'affirmative. Comme le député l'a souligné dans son discours, un processus a été établi aux États-Unis à l'intention des objecteurs de conscience.

Dans son guide, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés demande qu'on détermine si l'opposant à la guerre avait été mobilisé ou s'il avait volontairement joint les rangs de l'armée, et si ceux qui viennent actuellement au Canada s'étaient portés volontaires pour le service militaire, comme l'a déclaré le député d'Edmonton-Centre.

Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a souligné que le système de protection des réfugiés appliqué au Canada est un modèle à suivre pour le reste du monde. Il vise bien sûr à protéger les réfugiés qui craignent réellement d'être persécutés, torturés ou même tués. C'est là l'objet de ce système.

Une commission est chargée d'étudier les demandes de réfugiés ainsi que toutes les circonstances qui s'y rapportent. Dans le cas d'une réponse négative, la décision de la Commission peut faire l'objet d'un appel et être entendue devant la Cour d'appel fédérale avec la permission de la Cour. Par la suite, si la Cour d'appel rend une décision négative, la Cour suprême du Canada peut alors être saisie du dossier.

Nous savons que bon nombre des personnes qui ont suivi tout ce processus ont vu leur demande refusée. Le processus que nous avons établi en matière de protection des réfugiés permet à ce moment le dépôt d'une demande pour des motifs d'ordre humanitaire. Un grand nombre de demandes ont été présentées pour des motifs humanitaires et, généralement, tous les facteurs qui peuvent s'appliquer à ce dossier ou relever de la compassion sont présentés. Après une décision négative à cette étape, il reste la possibilité de faire une demande d'examen des risques avant renvoi, avant que la personne ne soit renvoyée dans son pays.

Bien sûr, on a présenté un projet de loi prévoyant la création d'une section d'appel des réfugiés. Le Sénat en a été saisi. Cette mesure prévoit l'ajout d'une étape supplémentaire à un processus complexe qui s'étend parfois sur plusieurs années avant d'aboutir. En fait, la confiance dans le système commence à être ébranlée.

Dans ce rapport, l'opposition demande au gouvernement de soustraire un petit groupe de personnes au processus de détermination du statut de réfugié et au système de révision judiciaire, deux processus à l'issue desquels ces personnes voient systématiquement leur demande de protection rejetée. En plus de nous demander de faire en sorte qu'on puisse court-circuiter le système de détermination du statut de réfugié, l'opposition demande au gouvernement d'autoriser le resquillage en créant une échappatoire dans notre processus d'immigration de manière à permettre à ces personnes — qui ont passé outre aux lois en vigueur dans leur pays et manqué à leurs engagements volontaires — de demeurer au Canada en toute légalité.

Le Canada, avec son système équitable et reconnu dans le monde entier, offre l'asile aux personnes qui fuient la persécution. Nous nous sommes engagés à protéger les réfugiés. Cependant, les Canadiens veulent un système d'accueil des réfugiés qui aide les réfugiés légitimes. Autrement dit, nous devons veiller à ce que le système permette d'accueillir les réfugiés légitimes.

Il n'existe aucune raison valable de miner l'intégrité, l'équité et la cohérence de notre système d'immigration et de protection des réfugiés dans le but de donner un passe-droit extraordinaire au type de demandeurs dont la motion fait état.

Cela dit, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

●(1050)

Le vice-président: La motion est recevable. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le vice-président: Convoquez les députés.

Et le timbre s'étant fait entendre:

●(1130)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 118)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Albrecht	Allen
Allison	Anderson
Bezan	Blaney
Boucher	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Brown (Barrie)
Bruinooge	Cannan (Kelowna—Lake Country)
Casson	Chong
Clarke	Clement
Davidson	Day
Del Mastro	Devolin
Doyle	Dykstra
Epp	Fast
Finley	Fitzpatrick
Flaherty	Fletcher
Galipeau	Gallant
Goldring	Goodyear
Gourde	Grewal
Harris	Harvey
Hawn	Hearn
Hiebert	Hill
Hinton	Jaffer
Jean	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)	Khan
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lake	Lauzon
Lebel	Lukiwski

Affaires courantes

Lunn
MacKenzie
Menzies
Miller
Moore (Fundy Royal)
Norlock
Obhrai
Petit
Prentice
Richardson
Schellenberger
Skelton
Solberg
Storseth
Sweet
Tilson
Trost
Van Loan
Verner
Warawa
Watson
Yelich — 97

Lunney
Mayes
Merrifield
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Nicholson
O'Connor
Paradis
Poilievre
Reid
Scheer
Shiple
Smith
Sorenson
Strahl
Thompson (New Brunswick Southwest)
Toews
Tweed
Vellacott
Wallace
Warkentin
Williams

PAIRÉS

Députés	
Batters	Benoit
Brunelle	Comuzzi
Demers	Guay
Hanger	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Lalonde	Lemay
Lévesque	Manning
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Pallister
Preston	Rajotte
St-Hilaire	Thi Lac
Thompson (Wild Rose)	Vincent — 20

CONTRE

Députés

Alghabra
Asselin
Bachand
Bains
Barnes
Bélangier
Bellavance
Bevilacqua
Bigras
Blais
Boshcoff
Bourgeois
Brown (Oakville)
Carrier
Chow
Cotler
Crowder
Cuzner
Davies
Deschamps
Dosanjh
Duceppe
Faille
Freeman
Gagnon
Godfrey
Gravel
Guimond
Hubbard
Jennings
Karetak-Lindell
Keeper
Laframboise
LeBlanc
Lessard
Malhi
Maloney
Martin (Winnipeg Centre)
Mathysen
McGuinty
Ménard (Hochelaga)
Mourani
Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe)
Murray
Ouellet
Patry
Perron
Plamondon
Ratansi
Regan
Russell
Savoie
Sgro
St-Cyr
Steckle
Telegdi
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)
Thibault (West Nova)
Tonks
Volpe
Wilfert
Zed — 121

André
Atamanenko
Bagnell
Barbot
Beaumier
Bell (Vancouver Island North)
Bennett
Bevington
Black
Bonsant
Bouchard
Brisson
Cardin
Chan
Coderre
Crête
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
D'Amours
DeBellefeuille
Dewar
Dryden
Easter
Folco
Fry
Gaudet
Goodale
Guarnieri
Holland
Ignatieff
Julian
Karygiannis
Laforest
Lavallée
Lee
Lussier
Malo
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Masse
McCallum
McKay (Scarborough—Guildwood)
Minna
Mulcair
Murphy (Charlottetown)
Nadeau
Paquette
Pearson
Picard
Proulx
Redman
Rodriguez
Savage
Scott
Siksay
St. Amand
Szabo
Temelkovski
Turner
Wasylcia-Leis
Wrzesnewskyj

Le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

[Traduction]

La Chambre reprend maintenant le débat sur la motion d'adoption; nous en sommes aux questions et observations au sujet du discours du secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Le député de Burnaby—Douglas a la parole.

• (1135)

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, j'ai une question pour le secrétaire parlementaire, dont les propos sont source de grande préoccupation.

Celui-ci a parlé des divers processus dont peuvent selon lui se prévaloir les opposants à la guerre, par exemple. Il a parlé du processus relatif à l'objection de conscience que prévoit l'armée américaine. Il a parlé de notre processus de détermination du statut de réfugié. C'est parce que ces processus ont échoué que nous avons présenté la motion d'aujourd'hui. Ceux-ci ne font rien pour protéger les gens de conscience. C'est ce qu'ont clairement constaté certaines personnes qui sont venues au Canada.

De surcroît, il a fait une déclaration étonnante quand il a dit que le Sénat était saisi de la mesure sur la Section d'appel des réfugiés. Le secrétaire parlementaire sait que cette section est déjà prévue aux termes de l'actuelle Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et que, en réalité, le Sénat est saisi d'un projet de loi qui demande au gouvernement de mettre en oeuvre une loi qui a déjà été adoptée par la Chambre des communes et par le Sénat, ce qui, en soi, est scandaleux.

Si le processus est aussi intègre que le prétend le secrétaire parlementaire, pourquoi le gouvernement a-t-il pris des mesures pour interdire la prise en compte de la légalité de la guerre en Irak dans le cadre du processus? Pourquoi est-ce que des milliers et des milliers de Canadiens réclament un processus qui permettrait aux opposants à la guerre de rester au Canada, car ce sont des gens de conscience?

Le vice-président: Avant d'accorder la parole au secrétaire parlementaire, je demande aux députés qui discutent entre eux, près de lui, de s'écarter du champ de la caméra. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a la parole.

Affaires courantes

M. Ed Komarnicki: Monsieur le Président, je répliquerai au député en lui posant une question. S'il existe dans le pays d'origine un processus auquel la personne n'a pas encore eu recours, ne devrait-elle pas d'abord s'en servir?

Il ne s'agit pas vraiment d'une question de processus défaillant. Nous avons plusieurs processus, et je les ai énumérés: une audience devant une commission et un appel de sa décision; un appel devant la Cour fédérale; une demande à la Cour suprême; possibilité de plusieurs demandes fondées sur des raisons humanitaires ou de compassion; un examen des risques avant renvoi. Lorsqu'une personne voit son dossier rejeté, elle doit l'accepter. Ce que dit le député, c'est que, lorsqu'une personne n'aime pas une décision, elle devrait avoir droit à un nouveau programme qui constituerait un palier de plus et garantirait une acceptation si c'est ce que cette personne veut. Le processus n'est pas défaillant. L'ajout d'un palier supplémentaire n'est certainement pas nécessaire.

Les tribunaux se sont prononcés sur la question et ont déclaré qu'une personne qui devient objecteur de conscience après s'être intégrée volontairement à l'armée n'a pas droit au statut de réfugié tel que nous l'entendons. Il y a un processus à suivre.

Le député ne reconnaît-il pas qu'il faut suivre le processus? À un certain moment, lorsqu'une décision négative est rendue, on s'attend à ce que la personne visée la respecte et quitte le Canada.

Mme Olivia Chow (Trinity—Spadina, NPD): Monsieur le Président, au paragraphe 171 du *Guide des procédures et critères à appliquer pour déterminer le statut de réfugié*, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, il est précisé ceci:

[...] lorsque le type d'action militaire auquel l'individu en question ne veut pas s'associer est condamné par la communauté internationale comme étant contraire aux règles de conduite les plus élémentaires, la peine prévue pour la désertion ou l'insoumission peut, compte tenu de toutes les autres exigences de la définition, être considérée en soi comme une persécution.

Telle est la définition utilisée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Ainsi, pourquoi le Canada, sous le gouvernement conservateur, refuse-t-il de s'inspirer des lignes directrices du Haut Commissariat, selon lequel il s'agit clairement de persécution si l'on se fie à la définition? C'est la raison pour laquelle ces objecteurs de conscience ou résistants à la guerre devraient être autorisés à rester. De toute évidence, notre système d'accueil de réfugiés ne...

• (1140)

M. Ed Komarnicki: Monsieur le Président, la définition de ce qu'est ou n'est pas un réfugié est claire dans notre droit et elle a été interprétée par divers tribunaux. Elle est bien acceptée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Le Haut Commissariat a déclaré que notre système constitue un modèle pour le reste du monde en raison de sa générosité, de son caractère équitable et du large accueil qu'il fait aux réfugiés.

Selon le guide du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, il convient de se demander si l'opposant a été enrôlé ou s'est enrôlé volontairement dans l'armée. Ceux qui viennent au Canada à l'heure actuelle se sont portés volontaires pour le service militaire. Le fait de se porter volontaire et de s'opposer par la suite pour une raison quelconque ne rend pas une personne admissible au statut de réfugié dans le sens véritable du terme et selon la définition. En réalité, un certain nombre de personnes ont non seulement bénéficié de l'interprétation d'une commission, mais de commentaires de la part de la Cour fédérale et de la Cour suprême du Canada. Le guide établit la nuance et ce, à juste titre.

À un certain point du processus, comme je l'ai dit, la personne est classée dans la catégorie des réfugiés ou elle ne l'est pas. Notre système, dans sa générosité, offre d'autres choix à la personne qui fait l'objet d'une décision négative. D'autres processus peuvent servir à déterminer si, nonobstant un refus, une demande pourrait être faite pour des motifs d'ordre humanitaire. L'intéressé a droit à une audience pleine et entière, à plus d'une reprise dans certains cas.

Tous les processus existants doivent finalement aboutir à l'application régulière de la loi. À un moment donné, une décision négative doit être respectée. C'est surtout cet aspect que nous voulons souligner. Il importe de le faire si nous voulons maintenir l'intégrité de notre système et bénéficier de l'appui des Canadiens, qui souhaitent le voir respecté.

L'hon. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire n'a pas répondu à la question qui lui a été posée par le député de Burnaby—Douglas, question qui avait trait à la Section d'appel des réfugiés. Cette section est prévue dans le projet de loi. Il faut maintenant que ce projet de loi soit adopté.

Le secrétaire parlementaire admettra-t-il que c'est la réalité?

M. Ed Komarnicki: Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que la Section d'appel des réfugiés est prévue dans le projet de loi et que celui-ci n'a pas encore été adopté. C'est essentiellement la conséquence de ce projet de loi. C'est une autre étape que les députés ont conçue pour rallonger encore les délais de cinq mois. Actuellement, il faut cinq, six ou sept ans pour déterminer l'issue d'un dossier particulier. En ajoutant une autre étape et en n'arrangeant pas le reste, nous ne ferions que rallonger un traitement qui, déjà, ne se passe pas aussi efficacement qu'on le voudrait. Voilà où l'on en serait.

En plus des étapes existantes et de l'étape supplémentaire, cette motion en rajoute une autre. En cas de rejet, on pourrait demander la permission d'en appeler de la décision devant la Cour d'appel fédérale et peut-être devant la Cour suprême. Il y aurait alors encore une étape de plus dans un système de recours où la démarche prend non pas des mois, mais des années. C'est tout simplement inapproprié.

[Français]

Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ): Monsieur le Président, je n'avais pas prévu prendre la parole pour poser une question, mais à la lumière des questions qui ont été posées et étant donné la qualité de la réponse du secrétaire parlementaire, j'aimerais poser la question suivante.

Il est question, semble-t-il, d'un processus long et indéterminé — qui prend du temps. Le secrétaire parlementaire peut-il nous expliquer en cette Chambre quelles sont les mesures que le gouvernement a prises et nous indiquer également le nombre de décideurs qui sont actuellement affectés à la Section d'appel de l'immigration et à la Section d'appel des réfugiés? Aux dernières nouvelles, il en manquait plus du tiers. Les retards que la section d'appel accuse actuellement ne sont-ils que les résultats de la mauvaise gestion du gouvernement?

Affaires courantes

[Traduction]

M. Ed Komarnicki: Monsieur le Président, il doit manifestement y avoir quelqu'un qui décide si une personne est vraiment un réfugié, c'est-à-dire si elle risque d'être torturée, de subir un autre traitement cruel ou inhabituel ou encore de mourir.

Lorsque nous avons pris le pouvoir, il y avait 100 postes vacants. Notre gouvernement a nommé plus de 100 personnes à des postes d'arbitre. Les candidats à ces postes doivent se plier à un nouveau processus de sélection établi par notre gouvernement pour veiller à ce qu'ils aient les compétences nécessaires. C'est une précaution raisonnable. Ils commencent par subir un examen objectif pour montrer qu'ils ont atteint un certain niveau avant de passer aux étapes suivantes. Donc, les candidats à ces postes sont sélectionnés selon ce processus.

Mais, malgré le nouveau processus, nous avons fait plus de 100 nominations à divers postes. Nous allons continuer les nominations jusqu'à ce que nous ayons pourvu tous les postes.

• (1145)

L'hon. Maurizio Bevilacqua (Vaughan, Lib.): Monsieur le Président, vous savez, j'en suis certain, que j'ai moi aussi déposé un avis de motion d'adoption du même rapport de comité.

En prenant la parole aujourd'hui pour faire part à la Chambre de mes réflexions sur cette très importante question, je ne peux m'empêcher de penser à un discours prononcé par l'ancien premier ministre, le très honorable Jean Chrétien, au sujet de la décision du Canada de ne pas prendre part à la guerre en Irak. Voici ce qu'a dit l'ancien premier ministre en 2003:

Monsieur le Président, je suis fier de prendre la parole aujourd'hui en faveur de la motion dont la Chambre est saisie, une motion qui est fondée sur des principes et qui réitère notre décision de ne pas participer à la guerre en Irak [...]

Depuis le tout début, le Canada a adopté une position ferme contre toute intervention militaire en Irak. Il préconisait plutôt une approche axée sur la collaboration, par l'entremise des Nations Unies, pour la réalisation des objectifs que nous partageons avec nos alliés, c'est-à-dire désarmer Saddam Hussein, renforcer le respect des droits de la personne et la primauté du droit international, et promouvoir la paix dans la région.

En tant que pays souverain, le Canada a décidé de ne pas envoyer de troupes au combat. Comme le très honorable Jean Chrétien l'a dit dans un discours à la Chambre des communes:

La décision d'envoyer ou non des troupes au combat doit toujours être fondée sur des principes, et non sur des raisons d'économie, ni même sur des raisons d'amitié seulement.

La décision de ne pas aller en guerre était la bonne, et elle a d'ailleurs été fortement appuyée par les Canadiens. Cela a été un moment déterminant dans l'histoire de notre pays. Dans la lutte contre le terrorisme mondial et d'autres problèmes exceptionnellement difficiles, nous avons toujours favorisé une approche multilatérale. En tant que pays, nous devons avoir confiance dans nos principes et avoir la conviction que nos valeurs solides guideront nos décisions et nos actions.

Même si le Canada n'a pas appuyé la guerre en Irak, nous partageons les mêmes objectifs fondamentaux que nos alliés. Nous croyons dans la paix et la sécurité internationales. Notre attachement à la paix, à la justice et à la liberté de même que notre espoir d'un avenir meilleur ne diffèrent en rien aujourd'hui de ce qu'ils étaient en 2003.

La question dont la Chambre est saisie inspire la sympathie, la bienveillance et la solidarité chez la grande majorité des Canadiens. Il est important d'écouter la voix des Canadiens qui ont exprimé leur

appui et leur compréhension à l'égard de cette cause. Au cours des dernières années, un nombre croissant de gens ont quitté l'armée américaine, refusant de participer à la guerre en Irak. Certains d'entre eux cherchent refuge au Canada. Des dizaines d'opposants à la guerre sont venus se réfugier chez nous et d'autres arrivent encore chaque mois.

Le Canada peut s'enorgueillir d'avoir accueilli par le passé des résistants à la guerre. Durant la guerre du Vietnam, plus de 50 000 Américains sont venus ici. Malheureusement, le 21 mai 2008, Corey Glass s'est fait dire que sa demande de rester au Canada avait été rejetée et qu'il faisait face à l'expulsion. Glass serait le premier résistant à la guerre en Irak à être expulsé du Canada.

Je voudrais aborder aujourd'hui la question dans l'optique de ses répercussions sur des personnes qui vivent déjà au Canada et qui contribuent au tissu social et économique de notre pays. J'aimerais également faire part à la Chambre des avis exprimés par les témoins qui ont fait valoir leurs points de vue devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration.

Il est d'ailleurs important de noter que, après avoir entendu des groupes et des personnes témoigner au sujet de la question des résistants américains à la guerre cherchant refuge au Canada, le comité a adopté le 6 décembre une motion recommandant que le gouvernement mette immédiatement en oeuvre un programme permettant aux objecteurs de conscience et à leurs familles de rester au Canada. Le comité demande également une cessation immédiate des procédures d'expulsion visant ces personnes.

• (1150)

Le troisième rapport, adopté par le comité le 11 décembre 2007 et présenté à la Chambre le 13 décembre 2007, est ainsi libellé:

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, votre comité a examiné la question des opposants à la guerre en Irak.

Le comité recommande que le gouvernement crée immédiatement un programme permettant aux objecteurs de conscience qui refusent le service militaire ou qui ont quitté l'armée pour ne pas participer à une guerre non approuvée par les Nations Unies, et qui n'ont ni dossier criminel et à leur famille immédiate (conjoint et dépendants), de demander le statut de résident permanent et de demeurer au Canada, et que le gouvernement cesse immédiatement toute action de renvoi ou d'expulsion déjà entreprise contre ces objecteurs.

Ce rapport a donné espoir aux objecteurs de conscience et a constitué pour eux un important pas en avant. Il a manifesté une volonté de la part des partis de l'opposition du Parlement du Canada de faire cause commune pour garantir qu'aucune de ces personnes ne serait renvoyée aux États-Unis, où elles risqueraient la cour martiale, l'incarcération et le déploiement en Irak.

Permettez-moi de vous citer le cas d'un témoin qui a comparu durant les audiences sur cette question. Le comité a eu l'occasion de rencontrer M. Phillip McDowell, ancien sergent de l'armée des États-Unis. M. McDowell s'était porté volontaire pour l'armée peu après les événements tragiques du 11 septembre du fait qu'il estimait que son pays était attaqué.

Voici ce que M. McDowell a déclaré:

Affaires courantes

Je ne me suis pas engagé et je ne me suis pas porté volontaire pour prendre part à une guerre illégale ou à un acte d'agression. [...] Lorsque je suis rentré d'Irak, je ne voulais plus rien savoir de tout cela. J'avais décidé qu'une fois que mon contrat avec l'armée aurait pris fin, une fois terminé mon service volontaire, j'allais m'en séparer et ne plus faire partie des forces armées. Toutefois, après en avoir terminé en juin 2006, j'ai été rappelé contre mon gré en vertu de la nouvelle politique de renforcement de l'armée. On m'a dit que je devrais effectuer une nouvelle mission de 15 mois en Irak. J'ai fait savoir à mes supérieurs hiérarchiques que j'étais contre la guerre et que je ne voulais pas effectuer cette mission. [...] J'ai essayé de contacter les élus de ma région pour leur faire connaître mon sentiment. Ils m'ont dit qu'ils regrettaient, que nous étions nombreux dans mon cas, mais que je n'avais pas le choix et qu'il me fallait aller en Irak.

De nombreux autres résistants sont venus trouver refuge chez nous, au Canada. C'est notamment le cas de Patrick Hart, sergent de l'armée comptant neuf années de service, de Chuck Wylie, premier maître comptant 17 années service, de Dean Walcott, fusilier marin déployé lors de la première invasion de l'Irak, de Kim Rivera, mère de deux enfants qui s'est fait dire par son recruteur que les femmes étaient rarement envoyées dans les zones de combat. Moins d'un an plus tard, elle se retrouvait en Irak, incapable de faire face aux abus et à la violence aveugle dont elle était témoin. Il y en d'autres aussi, comme Jeremy Hinzman qui a revendiqué le statut d'objecteur de conscience. Il a demandé à être affecté à des tâches non combattantes, ce qui lui a été refusé.

D'aucuns se demanderont peut-être ce qu'est cette politique de renforcement de l'armée. Voici. Selon l'explication de M. McDowell, pour freiner l'exode des militaires, les forces américaines prolongent la période de service actif prévue dans le contrat d'engagement des militaires, et ce, contre leur gré, pour qu'ils demeurent en service au-delà de la date à laquelle leur période de service était censée prendre fin.

Le problème que cela pose pour des militaires comme M. McDowell, c'est que leur service devient alors involontaire. À l'instar de Phillip McDowell, de nombreux objecteurs de conscience se réfugient au Canada comme l'ont fait avant eux les soldats qui, pendant la guerre du Vietnam, ont déserté et sont venus ici en quête de refuge et de sécurité. En fait, l'ex-premier ministre Pierre Elliott Trudeau a autorisé l'entrée de ces soldats au Canada, estimant que le Canada devrait être un refuge contre le militarisme.

Une autre raison qui incite les gens qui refusent d'aller faire la guerre en Irak à demander asile au Canada est le fait qu'ils savent que le Canada n'a pas participé à la guerre en Irak.

● (1155)

M. McDowell a dit:

[...] ayant appris moi-même que Kofi Annan, le secrétaire général de l'ONU, avait déclaré [la guerre] illégale en 2004, j'ai jugé normal de prendre la décision de m'installer au Canada.

Il a ajouté:

Bien des gens nous disent [...] qu'il n'y a aucun déserteur qui est jeté en prison. Bien des gens nous disent qu'ils sont simplement libérés de leurs obligations militaires avec une mention moins qu'honorable. Toutefois, il suffit de consulter rapidement Internet pour constater que le sergent Kevin Benderman a purgé 15 mois de prison après avoir déserté, puis a été libéré avec une mention très défavorable; que le sergent d'état-major Camilo Mejia a été condamné à un an, avec une mention très défavorable; que Stephen Funk a été condamné à six mois, avec une mention très défavorable, qu'Ivan Brobeck a été condamné à huit mois, avec une mention très défavorable; que Mark Wilkerson a été condamné à sept mois, avec une mention très défavorable.

Comme l'a expliqué M. McDowell, le problème est le suivant:

[Dans le cas d'une] mention très défavorable, la personne en cause a commis un délit et [...] elle conserve un casier judiciaire pendant toute sa vie alors qu'elle n'a fait que s'opposer à une guerre qu'elle jugeait illégale.

Lors de la même réunion du comité, Gay Anne Broughton, qui représentait Secours Quaker Canadien, a témoigné à l'appui des objecteurs de conscience. Mme Broughton a dit ceci:

Le droit à l'objection de conscience face au service militaire découle de la liberté de pensée, de conscience et de religion. Il peut s'appuyer sur des motifs religieux, éthiques, moraux, philosophiques, humanitaires ou autres. Ces droits sont répertoriés à l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et aussi à l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Le Canada est signataire de ces deux conventions et englobe ces droits dans sa constitution.

Mme Broughton a ajouté dans son témoignage:

Au terme de ces conventions, ces droits s'appliquent à tout le monde. L'objection de conscience au service militaire est l'exercice légitime de ces droits, et la décision prise en 2006 par le comité des droits de l'homme de l'ONU en faveur de deux objecteurs de conscience de la république de Corée a tranché définitivement la question.

Puis:

Les militaires, qu'ils se soient engagés volontairement ou qu'ils aient fait l'objet d'une conscription, peuvent invoquer l'objection de conscience. La résolution 1998/77 de la commission des droits de l'homme de l'ONU a reconnu ce principe. Cette résolution ne précise pas si l'objection de conscience doit s'appliquer à toutes les guerres où se limiter à une guerre en particulier. En fait, c'est souvent à partir de l'expérience de chacun que certaines résolutions sont prises, y compris en matière d'objection de conscience [...] Les soldats qui ne sont pas informés de leurs droits et qui ne peuvent se prévaloir d'un mécanisme d'évaluation indépendant n'ont pas d'autre choix que de désertir ou de violer leur conscience, ce qui est peut-être la chose la plus sacrée chez l'homme.

Mme Broughton signalait aussi qu'au paragraphe 170 du manuel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, les objecteurs de conscience sont qualifiés de réfugiés. En voici le texte:

Cependant, dans certains cas, la nécessité d'accomplir un service militaire peut être la seule raison invoquée à l'appui d'une demande du statut de réfugié, par exemple lorsqu'une personne peut démontrer que l'accomplissement du service militaire requiert sa participation à une action militaire contraire à ses convictions politiques, religieuses ou morales ou à des raisons de conscience valables.

Mme Broughton expliquait que les dossiers publiés et les témoignages présentés aux tribunaux montraient que ces jeunes hommes et ces jeunes femmes répondaient à ce critère et que, en vertu du paragraphe 171 du manuel, leur droit à l'asile était justifié par les actions criminelles auxquelles ils se refusaient et qui étaient dénoncées par la communauté internationale.

Comme je l'ai déjà dit, un des témoins, Phillip McDowell, a expliqué qu'en l'occurrence, la communauté internationale dénonçait effectivement la guerre en Irak.

● (1200)

À ce sujet, il faut se souvenir que, après la Seconde Guerre mondiale, le tribunal de Nuremberg a énoncé d'importants principes de droit international, en vertu desquels les soldats ont le devoir moral et non le choix de refuser d'exécuter des ordres illégaux.

Les Nations Unies ont intégré au droit international les notions de principes moraux et de conscience énoncées dans le principe de Nuremberg.

Le gouvernement a un choix très important à faire. Il n'a nullement le devoir de renvoyer ces personnes dans un pays où elles risquent d'être persécutées en vertu des lois militaires ou d'être stigmatisées à vie pour avoir pris une décision de principe.

Il y a cinq ans, le gouvernement libéral a pris une décision de principe en refusant de participer à une guerre qui n'était pas sanctionnée par l'ONU. J'estime personnellement que nous ne devons pas punir des personnes et leurs proches qui prennent le même genre de décision en fonction de leurs principes personnels. C'est une question d'équité et de justice.

Cela met peut-être le gouvernement mal à l'aise. Les observateurs de la scène politique canadienne et les Canadiens se souviennent de la position prise par le premier ministre actuel sur la guerre en Irak, et je comprends par conséquent qu'il y ait un certain malaise sur la question des résistants à la guerre.

Affaires courantes

Je sais bien que le gouvernement serait divisé si certains membres du Parti conservateur se mettaient à revendiquer ce que je considère comme un traitement équitable et juste pour ces personnes. Je le comprends très bien, mais il arrive un moment où les parlementaires ont le devoir de laisser parler leurs convictions quand ce sont des droits fondamentaux qui sont remis en question, et de dire qu'effectivement ces personnes peuvent rester au pays.

Encore une fois, on ne doit pas punir des personnes et leurs familles qui prennent les mêmes décisions en fonction de leurs principes personnels.

J'invite les députés à appuyer l'initiative de notre comité. Nous avons pris le temps d'écouter ces personnes qui ont besoin de notre aide. Nous voulons surtout leur apporter l'espoir, l'équité et surtout la justice, et c'est le principe même de cette motion. Le député revendique la justice pour des gens qui ont besoin de justice.

• (1205)

M. Ed Komarnicki (secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, j'ai trois questions à poser au député et un commentaire à formuler.

Premièrement, le manuel du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés exige qu'on tienne compte de la question de savoir si le résistant a été recruté ou s'il s'est enrôlé volontairement. J'aimerais savoir si, à son avis, il est judicieux d'établir une telle distinction.

Deuxièmement, on a fait état d'un cas où des demandeurs ne s'étaient pas prévalus des options procédurales mises à leur disposition dans leur pays, en l'occurrence les États-Unis. Le député convient-il que, avant d'amorcer un processus, il faudrait s'assurer qu'on a respecté la marche à suivre et épuisé les options procédurales?

Troisièmement, la motion propose de créer un nouveau programme, une idée qui plaît toujours au Nouveau Parti démocratique et au Parti libéral. Mais lorsque le député suggère de créer un nouveau programme, faut-il comprendre qu'il veut empêcher que ces demandes soient traitées dans le cadre du processus réservé aux réfugiés ou, plutôt, qu'il veut conserver le même processus et faire intervenir le programme seulement si la demande est refusée? Ces deux démarches sont-elles mutuellement exclusives? À l'heure actuelle, si un demandeur se voit refuser le statut de réfugié, il peut, s'il en obtient la permission, interjeter appel auprès de la Cour fédérale, de la Cour suprême du Canada. Advenant un échec, il peut présenter une demande fondée sur des motifs d'ordre humanitaire, et ce, malgré une décision négative. Ai-je bien compris? Le député veut-il remplacer le processus par ce nouveau programme ou, plutôt, les faire cohabiter?

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans mon allocution, je me méfie un peu de la position du Parti conservateur sur cette question en particulier, car je pense qu'elle est vraiment liée à la position du premier ministre sur la guerre en Irak qui, je pense, rend un peu mal à l'aise les députés, et même le Parti conservateur.

Je vais lire la motion pour plus de clarté:

Le comité recommande que le gouvernement crée immédiatement un programme permettant aux objecteurs de conscience qui refusent le service militaire ou qui ont quitté l'armée pour ne pas participer à une guerre non approuvée par les Nations Unies et qui n'ont pas de dossier criminel, et à leur famille immédiate (conjoint et dépendants), de demander le statut de résident permanent et de demeurer au Canada, et que le gouvernement cesse immédiatement toute action de renvoi ou d'expulsion déjà entreprise contre ces objecteurs.

Si le député l'avait lue — et je suis certain qu'il l'a fait parce que nous avons débattu cette question et le parti de l'opposition s'est rallié aux autres dans ce dossier, il aurait la réponse à sa propre question.

Cependant, je comprends que, pour le député, il peut s'agir d'une question technique, mais pas pour nous, dans la mesure où nous comprenons que les personnes dont nous parlons, les résistants à la guerre et les objecteurs de conscience, sont motivées par des valeurs comme l'honneur, le respect et la dignité...

Le président suppléant (M. Andrew Scheer): À l'ordre, s'il vous plaît. Je dois interrompre le député maintenant afin que d'autres députés puissent poser des questions ou faire des observations.

La députée de London—Fanshawe a la parole.

Mme Irene Mathysen (London—Fanshawe, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais parler de trois objecteurs de conscience, des résistants à la guerre, qui vivent à London, en Ontario, et raconter très brièvement l'histoire de Josh Randall qui s'est enrôlé en 2006.

Josh vient d'une région très défavorisée sur le plan économique, et sa famille éprouvait des difficultés. Il voulait suivre une formation pour devenir infirmier, et l'armée américaine l'offrait. Il a cru qu'il défendrait son pays, mais il a été envoyé en Irak. Là-bas, il a subi certaines expériences très traumatisantes, y compris participer à des attaques nocturnes. Il n'avait que 18 ans.

Dans ces attaques, on place des explosifs autour de la porte d'une maison où l'on soupçonne la présence d'hommes, puis on fait exploser la porte.

Josh accompagnait trois autres personnes lorsqu'ils sont allés à cette maison. Lorsque la porte a explosé vers l'intérieur, une fillette de 10 ans a été touchée au visage, au cou et à l'abdomen par du shrapnel et des éclats de bois. Josh a voulu lui porter secours parce qu'en tant qu'infirmier, il savait que s'il ne la secourait pas, elle mourrait. Le sergent a dit: « Non, non. Nous n'avons pas le temps. » Josh a quitté l'armée parce qu'il savait que cela se produisait tout le temps.

N'y a-t-il aucune compassion pour ces jeunes gens? Pendant la guerre du Vietnam, nous, au Canada avons permis aux objecteurs de conscience de rester. Pourquoi ne le permettons-nous pas maintenant?

• (1210)

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Monsieur le Président, nous avons tous entendu de telles histoires, et c'est pourquoi nous appuyons fermement le rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration.

Partout au pays on peut constater des appuis en faveur des opposants à la guerre. Je parlais justement à la députée de London-Ouest, qui prévoit participer à un rassemblement en leur faveur.

Affaires courantes

Il est très malheureux que, alors que de tels appuis se multiplient partout au pays et que la vaste majorité des Canadiens souhaitent que ces opposants à la guerre demeurent au Canada, le gouvernement conservateur ait choisi de ne pas tenir compte de l'opinion publique. Les Canadiens décrivent les opposants à la guerre comme des gens qui ont des idéaux, un sens de l'humilité, un bon jugement, des valeurs morales, de la dignité et des principes. Il est temps que le gouvernement conservateur reconnaisse cette réalité.

L'hon. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec fierté que je prends la parole, étant l'un de ceux qui ont présenté cette motion. J'aimerais toutefois la relire pour que nous comprenions bien qu'elle ne vise pas uniquement les opposants américains à la guerre en Irak.

La motion est la suivante:

Le comité recommande que le gouvernement crée immédiatement un programme permettant aux objecteurs de conscience qui refusent le service militaire ou qui ont quitté l'armée pour ne pas participer à une guerre non approuvée par les Nations Unies, et qui n'ont pas de dossier criminel et à leur famille immédiate (conjoint et dépendants) [...]

Il existe d'autres théâtres de guerre. Même si nous sommes très préoccupés par les activités militaires de nos voisins américains en Irak, il existe d'autres théâtres de guerre, comme la partie nord de l'île de Chypre, occupée par la Turquie. Cette motion est donc assez générale pour tenir compte de tous ces endroits.

Si un ressortissant turc ne souhaitant pas occuper le Nord de l'île de Chypre ou si toute autre personne dont le pays occupe illégalement un autre territoire ou un autre pays sans l'aval des Nations Unies décidaient de ne pas vouloir participer à cette occupation et de venir au Canada, ne devrions-nous pas leur accorder le même traitement?

Je me demande si mon collègue pourrait nous dire ce qu'il en est pour ces autres pays.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Monsieur le Président, aux fins du débat et en raison du libellé précis de la motion dont nous sommes saisis, je vais lire la motion, qui dit ce qui suit:

Le Comité recommande que le gouvernement crée immédiatement un programme permettant aux objecteurs de conscience qui refusent le service militaire ou qui ont quitté l'armée pour ne pas participer à une guerre non approuvée par les Nations Unies, et qui n'ont ni dossier criminel et à leur famille immédiate [...], de demander le statut de résident permanent et de demeurer au Canada, et que le gouvernement cesse immédiatement toute action de renvoi ou d'expulsion déjà entreprise contre ces objecteurs.

Le député de Scarborough—Agincourt a soulevé un point similaire au comité, comme il l'a fait aujourd'hui à la Chambre, et je suis certain qu'il continuera de le faire pendant que nous étudions ces questions très importantes concernant les objecteurs de conscience et le rôle du Canada au sein de la communauté internationale.

L'hon. Jim Abbott (secrétaire parlementaire pour le Patrioisme canadien, PCC): Monsieur le Président, je pense que le député est très sincère et très dévoué. Je ne remets aucunement en question ce qui motive ses propos.

Toutefois, je lui demanderais de nous aider à comprendre son point de vue, si l'on considère l'honneur, la dignité et les principes de ces gens lorsqu'ils se sont engagés à servir pour une période donnée dans l'armée, compte tenu qu'il s'agissait d'un geste volontaire de leur part. Un pays doit pouvoir compter sur les membres de ses forces armées pour mettre à exécution les directives du gouvernement en place.

Je me demande si le député serait d'accord pour dire que l'honneur, la dignité et les principes qui ont motivé ces gens à

s'engager dans l'armée devraient continuer de les motiver jusqu'à la fin de leur service dans l'armée de leur pays. Autrement, comment un pays pourrait-il compter sur ses forces armées?

• (1215)

Le président suppléant (M. Andrew Scheer): Il ne reste qu'approximativement 20 secondes au député de Vaughan pour conclure son intervention.

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Monsieur le Président, puisqu'il me reste seulement 20 secondes, et que j'ai apprécié la sincérité avec laquelle le député a posé sa question, j'aimerais lui demander d'étudier très rapidement la politique de renforcement de l'armée. Cela lui permettra de comprendre également nos préoccupations à cet égard.

[Français]

Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui et de revenir à mes anciennes amours. En effet, j'étais la porte-parole du Bloc québécois en matière de citoyenneté et d'immigration jusqu'à tout récemment. C'est donc un plaisir pour moi de parler d'une question qui touche le cœur de bien des citoyens et citoyennes du Québec et du Canada. D'ailleurs, plusieurs jeunes de ma circonscription, Vaudreuil-Soulanges, sont ici aujourd'hui et j'aurai l'occasion de m'entretenir avec eux et de discuter de la question. J'aimerais donc remercier mes collègues de permettre aujourd'hui la tenue d'un débat sur la question des objecteurs de conscience.

En outre, le renvoi du déserteur de la guerre en Irak M. Corey Glass, de la région de Toronto, relance le débat. Ce que j'ai entendu ici de la part des députés de l'opposition me réjouit. Mes collègues de Vaughan et de Scarborough—Agincourt, de même que mes collègues du Nouveau Parti démocratique, ont énoncé et expliqué les cas qui sont devant nous et au sujet desquels les groupes demandent aux parlementaires de prendre une décision. À mon avis, il s'agit d'une décision politique qui pourrait changer le cours de la vie de ces personnes. Le principe sur lequel se basent leurs revendications est louable et justifiable, comme l'atteste l'allocation précédente du collègue de Vaughan.

En fait, le Bloc québécois souscrit au rapport du comité sur la question des objecteurs de conscience. La motion qui a été adoptée se lit comme suit:

Le Comité recommande que le gouvernement crée immédiatement un programme permettant aux objecteurs de conscience qui refusent le service militaire ou qui ont quitté l'armée pour ne pas participer à une guerre non approuvée par les Nations Unies, et qui n'ont ni dossier criminel et à leur famille immédiate (conjoint et dépendants), de demander le statut de résident permanent et de demeurer au Canada, et que le gouvernement cesse immédiatement toute action de renvoi ou d'expulsion déjà entreprise contre ces objecteurs.

Cela vaut jusqu'à ce qu'on ait discuté de la question et que des solutions soient apportées.

J'aimerais maintenant aborder certains éléments appuyant les résistants à la guerre.

Affaires courantes

Au cours des trois dernières années, les résistants à la guerre des États-Unis en Irak qui se trouvaient ici, au Canada, ont eu l'occasion de discuter avec plusieurs personnes ici même. Il est question d'une cinquantaine de personnes qui se trouvent ici et qui se sont engagées. J'aimerais saluer le courage dont ils ont fait preuve en défendant des principes de droit international, des principes de solidarité et des principes humanitaires. Ce sont là de grandes valeurs que partagent les parlementaires ici.

J'aimerais que ces récits ne soient pas jetés aux oubliettes. Ces gens sont venus nous parler. À leur avis, la guerre en Irak était illégale et immorale. Certains en sont arrivés à cette conclusion à la suite de leur expérience sur le terrain, en Irak, tandis que d'autres ont tiré la même conclusion à partir de leurs lectures, notamment de récits d'autres soldats revenus de l'Irak. Leurs propos étaient également appuyés par certains événements et certains faits, dont la sortie de M. Colin Powell.

C'est une question délicate, car elle touche notre relation avec les États-Unis, mais pourrait tout aussi bien s'appliquer à des relations que nous entretenons avec d'autres pays. En ce qui a trait à la question des objecteurs de conscience, un des problèmes de base qui nous ramène toujours à un débat comme celui-ci demeure le manque de direction claire dans la politique étrangère du Canada.

• (1220)

Cette politique n'a pas été mise en place depuis près de 10 ans.

D'autres facteurs sont en jeu, comme la revue de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés par suite des attentats de 2001. Au lieu de permettre à ses frontières de demeurer ouvertes pour des raisons d'ordre humanitaire ou familial, le Canada a renforcé ses contrôles aux frontières et a augmenté ses munitions. Ce faisant, il ferme ses frontières de sorte que de moins en moins de demandes de réfugiés pour motifs humanitaires soient étudiées en bonne et due forme ici, au Canada.

La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés pose donc un problème à la base. Le Bloc québécois s'y était alors objecté pour les mêmes raisons qu'aujourd'hui. Les preuves dont nous sommes saisis nous montrent justement que nous avions raison de ce faire à l'époque.

Depuis les années 1990, l'économie mondiale et la scène politique internationale ont connu plusieurs bouleversements qui ont eu des incidences sur le rôle du Canada dans le monde. Depuis maintenant 10 ans, le gouvernement du Canada n'a pas procédé à un examen public en profondeur de sa politique étrangère et de sa politique de défense. Dans une politique, on retrouve des valeurs que l'on veut défendre et des principes sur lesquels on peut faire reposer des décisions, qu'il s'agisse de règlements ou d'autres mesures. Une vraie réforme s'impose donc, précédée par des consultations réelles avec les élus.

Aujourd'hui, on amène des problématiques pièce par pièce. C'est pour cette raison qu'on a la perception que tout est compliqué et complexe, et qu'on s'embourbe dans des procédures et des procédés à n'en plus finir.

Le collègue du Parti conservateur a parlé de ce qu'il allait faire avec les soldats et de ce qui arriverait si l'on adoptait une politique des objecteurs de conscience. Il y a un principe de base sur lequel on devrait appuyer nos décisions. Il s'agit des questions portant sur le multilatéralisme et le maintien de la paix.

À ces propos, il faut se poser la question de savoir quelle était la position du Canada par rapport à la guerre en Irak et baser notre

décision d'aujourd'hui sur cela. Il y a les facteurs liés à la décision des résistants de la guerre des Américains en Irak.

Les gens qui sont venus témoigner devant le comité nous ont rappelé trois facteurs. Voici le premier facteur: en mars 2003, le gouvernement canadien a décidé de ne pas grossir les rangs lors de l'invasion et de l'occupation de l'Irak menées par les États-Unis.

Le deuxième facteur porte sur l'accueil offert par le Canada lors de la guerre du Vietnam, un chapitre de l'histoire relativement bien connu aux États-Unis qui sert de précédent historique.

Le troisième facteur concerne les personnes qui ont fait l'objet d'importantes couvertures médiatiques à l'échelle internationale et qui ont permis aux membres des forces armées américaines d'avoir accès à l'information relativement à ce qui se passait réellement sur le terrain.

J'aimerais revenir sur la question de la guerre du Vietnam. Il faut aussi se mettre dans l'esprit des parlementaires de l'époque. J'ai fait imprimer le texte des débats qui ont eu lieu dans les années 1969, et les propos tenus de part et d'autre dans le Parlement sont sensiblement les mêmes qu'aujourd'hui. Certains se posaient des questions sur la façon de fidéliser nos soldats et de traiter des relations internationales avec les autres pays. D'autres craignaient que des capitaines ou des membres qui auraient commis de graves crimes ou des crimes contre l'humanité se retrouvent ici, au Canada.

• (1225)

Pourtant, une politique a été mise en place à cette époque et des milliers de déserteurs ont pu venir au Canada. C'est pour cela que je suis revenue à la question de l'immigration. À cette époque, la Loi sur l'immigration était différente. Ainsi, au moment où les personnes présentaient des documents sur leur opinion et sur ce qui les avaient amenées à conclure qu'elles étaient des objecteurs de conscience, la loi les amenait à venir déposer des demandes, et ces gens étaient reçus normalement ici au Canada.

J'aimerais également remercier ces gens, parce que plusieurs ont eu le courage de venir témoigner devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration pour justement nous dire combien ils ont pu contribuer au Canada en transmettant des valeurs pacifiques et humanitaires. Plusieurs sont maintenant des professeurs émérites dans les universités canadiennes. J'aimerais donc vraiment les remercier, au nom des déserteurs objecteurs de conscience, de l'aide qu'ils ont apportés. Lors des travaux du comité, on a donc conclu que le gouvernement pouvait mettre en place des mesures. Dans ce cas-ci, de la façon dont la loi est faite, ce sont des mesures d'exception qui permettraient aux objecteurs de conscience de venir au Canada.

Je ne sais pas à quelle heure j'ai amorcé mon allocution, mais j'aimerais profiter de l'occasion pour justement rappeler en cette Chambre que cette année, les Nations Unies ont pris un engagement au regard de la question de la paix. En fait, le Bloc québécois se fait le porteur des valeurs québécoises et, à mon avis, plusieurs personnes des autres provinces peuvent soutenir ces valeurs généralement partagées au Québec que sont le respect des droits des personnes et des peuples, la liberté, la solidarité et la résolution pacifique des conflits. Ces valeurs sont solidement ancrées au Québec et ont été révélées avec éclat, par exemple lors du débat entourant la guerre en Irak. Cela a démontré combien les gens sont prêts à dénoncer les questions relatives aux guerres illégales.

On n'a qu'à rappeler les 250 000 personnes qui ont bravé le froid pour manifester à Montréal et les sondages qui démontraient une opposition massive à la guerre à cette époque. On a réussi à faire changer de cap les positions en matière d'affaires étrangères au regard de la politique sur la guerre en Irak.

Affaires courantes

Depuis cette année, nous pouvons réaffirmer ces valeurs grâce au fait qu'aux Nations Unies, on a proclamé que de 2001 à 2010, c'est la décennie internationale de la promotion d'une culture de non-violence et de paix au profit des enfants du monde. Je crois que nous avons actuellement une occasion en or d'éduquer et d'agir dans le sens de la non-violence et de la paix en reconnaissant les revendications des objecteurs de conscience et en nous référant à la sagesse des années 1969. À cette époque, lors de la guerre au Vietnam, le Canada a été clément et a permis à des milliers de personnes — j'aimerais parler de personnes et non de cas — de venir s'établir ici au Canada et d'y contribuer positivement.

• (1230)

Sur ce, je vais conclure pour ensuite répondre aux questions.

Nous sommes favorables à ce que ces objecteurs de conscience demeurent au Canada. En fait, nous sommes favorables à la création d'un mécanisme pour étudier leurs demandes. Nous aimerions que l'esprit de la Chambre ici soit similaire à celui qui avait cours en 1969. Le gouvernement devrait démontrer un certain leadership et reconnaître, une fois pour toutes, la question de l'Irak, donc reconnaître les événements de cette guerre. Il devrait en arriver à une politique pour permettre la reconnaissance des droits de ces personnes qui, soit dit en passant, ont travaillé très fort à cette fin, avec les moyens qu'ils avaient.

Voilà, je conclus ma présentation par ces propos.

[Traduction]

Mme Olivia Chow (Trinity—Spadina, NPD): Monsieur le Président, le député a parlé de ce qui s'est passé dans les années 1960 et 1970 avec les soldats qui ne voulaient pas se battre dans la guerre du Vietnam.

En mai 1969, le ministère de l'Immigration ne voulait pas donner aux militaires déserteurs et résistants à la guerre le statut de résident permanent au Canada. En juillet 1968, quand M. Allan MacEachen est devenu le ministre de l'Immigration, il a publié une note de service indiquant que les déserteurs ne devaient pas être acceptés, car ils n'avaient pas respecté leurs obligations morales, légales et contractuelles.

Cela a provoqué une grande indignation dans la population canadienne. Entre juillet 1968 et mai 1969, beaucoup de Canadiens ont affirmé que cette prise de position était inacceptable. Ils voulaient que les résistants puissent demeurer au Canada. C'était pendant la guerre du Vietnam.

En mai 1969, en raison de l'indignation des Canadiens, le ministre de l'Immigration a distribué une note de service selon laquelle les militaires déserteurs et les réfractaires, qu'ils se soient enrôlés volontairement dans l'armée ou qu'ils aient été mobilisés, avaient maintenant le droit de demeurer au Canada. C'était en mai 1969. En novembre 1972, on a étendu cette autorisation à toutes les personnes et on a accordé une amnistie générale.

La situation actuelle est presque identique à celle qui avait cours pendant la guerre du Vietnam qui, selon moi, était illégale. La guerre en Irak n'a certainement pas été sanctionnée par les Nations Unies. Il n'y a absolument aucune différence entre ces deux guerres. Pour ces raisons, ne devrions-nous pas permettre aux résistants à la guerre de demeurer au Canada?

• (1235)

[Français]

Mme Meili Faille: Monsieur le Président, j'aimerais remercier ma collègue de sa question.

En fait, lorsque j'ai dressé le parallèle entre la guerre du Vietnam et la situation actuelle, j'ai rappelé que les propos tenus aujourd'hui de part et d'autre de cette Chambre, notamment par le gouvernement et le secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, sont similaires à ceux tenus à l'époque par les personnes qui occupaient ces mêmes fonctions. Ce sont les mêmes arguments.

Je reviens donc aujourd'hui sur le fait qu'il s'agit d'une décision politique que doit prendre le gouvernement. C'est à lui de faire la preuve et de proposer des pistes de solutions pour régler le dossier des objecteurs de conscience.

Pour rappeler ce que ma collègue disait, il faut se reporter à un article qu'on peut retrouver rapidement. C'est ainsi que j'ai trouvé le passage renvoyant aux textes de loi. Il s'agit d'un article paru dans le *Toronto Daily Star* du 22 mai 1969. On y explique la décision du gouvernement de l'époque de ne plus différencier les résistants à la conscription et les déserteurs cherchant refuge au Canada. On peut donc retrouver cet extrait où il est mentionné que le ministre de l'Immigration de l'époque avait décrété que les demandes allaient être examinées par le Canada.

[Traduction]

M. Ed Komarnicki (secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, j'ai posé de nombreuses questions à divers intervenants, mais aucun d'entre eux n'a répondu directement. J'espère que la députée répondra.

Il ne fait aucun doute que, dans bien des cas, il y a des motifs d'ordre humanitaire. Notre système accepte les demandes fondées sur ces motifs, que le demandeur soit ou non un réfugié.

La députée suggère-t-elle que les gens désireux de se prévaloir du programme qu'elle propose dans la motion ne pourraient pas bénéficier du système de protection des réfugiés et faire une demande à ce titre? Ces gens ne pourraient-ils pas faire une demande fondée sur des motifs d'ordre humanitaire? Je remarque que le programme est limité aux personnes qui n'ont pas de casier judiciaire. La députée dirait-elle alors que le système de protection des réfugiés actuel, fondé sur des motifs d'ordre humanitaire, devrait être réservé aux personnes qui ont un casier judiciaire? Voilà ma première question.

Deuxièmement, avant de recourir au système de protection des réfugiés ou de faire une demande fondée sur des motifs d'ordre humanitaire ou que le programme que suggère la députée ne soit mis en oeuvre, le demandeur devrait-il nécessairement avoir épuisé tous les recours possibles dans son pays d'origine? Le fait que le demandeur se soit ou non prévalu des diverses possibilités offertes dans ce pays et ait ou non épuisé tous ces recours a-t-il de l'importance? Le fait qu'une personne ait été mobilisée pour le service militaire ou qu'elle se soit portée volontaire?

Mes questions sont très précises. J'aimerais que la députée y réponde si elle le peut.

[Français]

Mme Meili Faille: Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir de répondre à cette question. En fait, le gouvernement conservateur nous a habitués, au cours des dernières années, à ce qu'il abandonne des Canadiens à l'étranger, à nous embourber dans des procédures, des procédés et des appels interjetés à la cour qui n'en finissent plus, et à ce qu'il se fauille derrière les grandes questions pour ne pas avoir à en tenir compte, à en débattre et à en discuter ici, en cette Chambre.

Affaires courantes

J'étais membre du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration et je n'ai jamais vu un gouvernement aussi de droite et fermé quant à la question des immigrants. Nous sommes actuellement devant une situation telle que la politique étrangère n'a pas été revue, le gouvernement prend des directions militaires contestées et refuse de mettre en place des mécanismes d'exception. On n'a pas le choix, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés ayant changé en 2001. Et on nous ramène toujours le même discours voulant que l'on passe par le mécanisme de compassion et de considération pour des motifs d'ordre humanitaire.

Si vous saviez, monsieur le Président, comme ce programme est un programme fourre-tout! Il y a environ 14 ou 15 processus qui s'alignent sur ce programme de compassion pour des motifs d'ordre humanitaire. Parmi ces motifs se retrouvent des motifs de réunification familiale, des demandes de statut de réfugié refusées et des personnes qui sont devant des questions de moratoire.

Les gens pourraient possiblement se tourner vers ce programme. Toutefois, un problème se pose: en envoyant toutes les demandes à ce programme de compassion pour motifs d'ordre humanitaire, on a fait de ce dernier un programme qui manque de balises. Le secrétaire parlementaire n'a pas mentionné le taux de refus qu'essuient les gens qui passent par ce programme, ainsi que son inefficacité.

La question des résistants est très sérieuse. Elle mérite que le gouvernement s'y attarde pour qu'il puisse accoucher d'une politique.

• (1240)

[Traduction]

Mme Olivia Chow (Trinity—Spadina, NPD): Monsieur le Président, si ces hommes rentraient aux États-Unis, ils seraient traduits devant le tribunal militaire. S'ils étaient déclarés comme étant des déserteurs, ils risqueraient une peine d'emprisonnement d'un à cinq ans. Ils ne seraient pas en mesure d'obtenir un prêt hypothécaire, car ils auraient un dossier criminel. Nous n'avons aucune raison d'infliger cela aux résistants à la guerre.

Malheureusement, en 2005, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada a jugé que M. Hinzman avait décidé de désertir. Jeremy Hinzman a été le premier à demander le statut de réfugié. Il a décidé de désertir parce qu'il était opposé à l'incursion militaire des États-Unis en Irak. C'est pour cela que la commission a refusé de lui accorder le statut de réfugié. S'il s'était opposé à la guerre en général...

[Français]

Le président suppléant (M. Andrew Scheer): L'honorable députée de Vaudreuil-Soulanges a la parole.

Mme Meili Faille: Monsieur le Président, en fait, depuis plusieurs décennies et après plusieurs guerres d'agression, les gens ont appris des leçons de droits humains, de liberté d'expression et de souveraineté des nations. Entre autres, les soldats ont appris que le prétexte de dire « Je ne faisais qu'obéir aux ordres. » est inacceptable.

À mon avis, le Canada doit permettre à ces personnes de justement venir ici exprimer des valeurs partagées par la population du Québec et du Canada. Je vais conclure là-dessus, parce qu'il n'y a plus de temps à ma disposition.

L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de participer à ce débat. Je ne vais pas lire le troisième rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration qui fait l'objet du débat d'aujourd'hui, parce que plusieurs députés qui ont déjà pris parole l'ont lu à la lettre.

Je suis une femme et une avocate de profession et j'ai tendance à tenter de trouver une solution lorsque je constate un problème. J'ai entendu le secrétaire parlementaire de la ministre demander si le statut d'un volontaire, de quelqu'un qui s'est enrôlé dans le service militaire d'un pays ou pour qui le service militaire est obligatoire devrait changer notre façon de voir ces choses.

Devrait-on regarder la question voulant que le rapport demande un programme spécial qui donnerait un traitement spécial comparativement à d'autres personnes qui viennent et déposent une demande pour obtenir le statut de réfugié ou d'autres qui déposent une demande d'immigration en bonne et due forme?

Est-ce que cela privilégiera ou non les soldats américains qui ont décidé de venir ici plutôt que de continuer à servir dans l'armée en Irak?

• (1245)

[Traduction]

Mon point de vue sur la question est plus large, car nombre de députés ministériels ont insisté sur le fait que ce sont des résistants américains à la guerre qui sont venus au Canada et qui ont demandé le statut de réfugié. Ils disent que, si le gouvernement les aidait à demeurer au Canada et légalisait leur statut juridique au Canada, cela représenterait un privilège que nous n'accordons à personne d'autre.

J'ai donc consulté la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, et j'ai constaté qu'il y a plusieurs articles que le gouvernement peut utiliser s'il le souhaite.

J'ai oublié de préciser, monsieur le Président, que je vais partager mon temps de parole avec le député de Kitchener—Waterloo.

J'ai reçu hier un courriel d'un certain Griffin Carpenter. Voici ce qu'il m'écrit:

Comme vous le savez sans doute, Corey Glass, un résistant à la guerre en Irak et soldat ASP, a reçu l'ordre de quitter le Canada d'ici le 12 juin 2008. Cette décision va à l'encontre de la recommandation faite le 6 décembre 2007 par le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. Les Canadiens sont outrés de voir que le gouvernement n'a pas agi à temps pour empêcher cette première expulsion, étant donné que l'ONU n'a pas autorisé la guerre en Irak et que le Canada s'y était opposé. Appuyez-vous la recommandation [du comité] et croyez-vous qu'un projet de loi approprié devrait être présenté à la Chambre?

J'ai hâte de connaître votre réponse.

Une partie de ce que je dis aujourd'hui constitue en fait ma réponse à ce message. Tout d'abord, j'appuie le rapport du comité et je voterai en faveur de son adoption. Ensuite, je souhaite également que le gouvernement agisse. Il pourrait, par exemple, reconnaître la résolution 1998/77 de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, qui admet que les militaires, qu'ils soient engagés volontaires ou conscrits, peuvent devenir des objecteurs de conscience.

Cette résolution particulière ne précise pas si l'objection s'étend à toutes les guerres en général. Il y a ici des parlementaires, et des Canadiens, qui sont opposés à toute forme de guerre. Pour d'autres, il y a, il pourrait y avoir et il y a eu des guerres justes.

Affaires courantes

Toutefois, la résolution de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies reconnaît que, peu importe si l'objection concerne toutes les guerres ou une guerre particulière, c'est le plus souvent en vivant l'expérience réelle de la guerre qu'on développe de nombreuses caractéristiques humaines fondamentales, y compris la conscience.

Nous savons en outre que de nombreux États admettent que des engagés volontaires peuvent devenir des objecteurs de conscience. Nous le savons parce que ces États ont inscrit dans leurs lois pertinentes des dispositions autorisant dans certains cas les objecteurs de conscience à demander d'être réformés. Toutefois, pour ce qui est de l'Irak, la politique des États-Unis ne correspond pas tout à fait à cela.

De quelle façon le gouvernement du Canada, le gouvernement conservateur, peut-il aider les résistants à la guerre, qu'ils viennent des États-Unis ou d'ailleurs, à régulariser leur situation au Canada et leur accorder le droit de rester chez nous, en reconnaissant que des individus peuvent devenir objecteurs de conscience par rapport à la guerre en général ou à une guerre particulière précisément parce qu'ils l'ont connue?

D'après l'article 25 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, un étranger peut être admis au Canada pour divers motifs d'ordre humanitaire, y compris l'« intérêt public ».

● (1250)

Permettez-moi de donner un exemple de considération d'intérêt public dont un gouvernement précédent a tenu compte pour permettre à toute une catégorie de personnes d'obtenir le statut de réfugié, en dépit du fait qu'elles avaient toujours été refusées par la CISR. Ce sont les victimes de violence familiale.

Il y a des pays où les femmes victimes de violence familiale ne bénéficient d'aucune aide de l'État ou des autorités policières parce qu'ils ne reconnaissent pas du tout cette forme de violence. Il y a aussi d'autres pays qui reconnaissent la violence familiale dans leurs lois, mais qui se refusent à les appliquer.

Au début et au milieu des années 1990, nous avons eu des femmes qui avaient fui des pays et des régions tels que la Guyane, les Antilles, l'Afrique et l'Amérique du Sud parce qu'elles étaient victimes de violence familiale. Elles avaient de bonnes raisons de croire que leur vie, leur santé et leur sécurité étaient en danger et qu'elles ne pouvaient pas réclamer la protection de la police.

La CISR a rejeté les demandes initiales en déclarant qu'il existait une loi contre les voies de fait dans les pays visés. Cependant, le gouvernement canadien de l'époque, dans sa sagesse, a reconnu que même si les corps policiers et le système de justice du Canada prennent au sérieux la question de la violence familiale, ce n'est pas le cas partout.

Le Canada a publié une politique d'intérêt public selon laquelle ceux qui demandent le statut de réfugié et qui peuvent établir qu'ils ont des craintes fondées d'être persécutés, qu'ils ont été victimes de violence conjugale et qu'ils ont été incapables d'obtenir la protection de leur gouvernement, soit parce que ce dernier ne voulait pas ou ne pouvait pas les protéger, peuvent voir leur demande acceptée pour des raisons humanitaires. Depuis ce temps, les femmes qui ont réussi à prouver leur situation ont vu leur demande acceptée.

Nous savons que les Nations Unies déclarent ce qui suit au paragraphe 170 du guide sur les réfugiés:

Cependant, dans certains cas, la nécessité d'accomplir un service militaire peut être la seule raison invoquée à l'appui d'une demande de statut de réfugié, par exemple lorsqu'une personne peut démontrer que l'accomplissement du service

militaire requiert sa participation à une action militaire contraire à ses convictions politiques, religieuses ou morales ou à des raisons de conscience valables.

Le gouvernement conservateur n'a qu'à publier une directive selon laquelle aux fins de l'intérêt public toute personne qui demande le statut de réfugié et qui est en mesure de démontrer qu'elle a une objection de conscience à l'égard d'une guerre ou de la guerre en général peut maintenant voir sa demande acceptée. C'est vraiment simple. C'est là l'objet de l'article 25 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Je soumets...

Le président suppléant (M. Andrew Scheer): Questions et observations. Reprise du débat. Le député de Kitchener—Waterloo a la parole.

L'hon. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre part à ce débat. Je dois dire qu'il s'agit d'une question dont nous avons discuté et à laquelle nous avons réfléchi longuement et sérieusement au Comité de la citoyenneté et de l'immigration. Je me souviens que, lorsque mon collègue de Burnaby—Douglas a abordé le sujet pour la première fois, le soutien n'était pas très enthousiaste au départ. Nous n'en avons pas moins discuté de la question. Par la suite, le comité a publié son rapport, dont la Chambre est saisie. La Chambre est invitée à adopter son rapport majoritaire.

Après avoir écouté le débat, je voudrais dire un mot de quelques cas. Il y a un arrière-plan historique à cette question, celle des gens qui cherchent refuge au Canada au lieu d'aller au combat, de faire le service militaire et d'aller à la guerre.

Le premier cas de notre histoire s'est présenté en 1793. La première Assemblée législative du Haut-Canada a adopté une loi exemptant les quakers, les mennonites et les tunkers de l'obligation militaire, ce qui a ouvert la voie à des milliers de personnes qui sont venues en Ontario et au Canada.

En 1877, un grand nombre de mennonites allemands qui habitaient en Russie ont exprimé leur intérêt pour venir au Canada et s'installer dans les Prairies. Le gouvernement a pris un décret du conseil confirmant qu'ils seraient, eux aussi, soustraits au service militaire.

En 1898-1899, le gouvernement a pris des décrets semblables pour les doukhobors et les huttérites, respectivement, facilitant la venue d'une nouvelle vague dans les Prairies de l'Ouest.

Le Canada a offert l'asile à ceux qui s'opposaient au service militaire obligatoire ou encore qui, après s'être engagés volontairement, ont constaté pendant leur service qu'ils participaient à une guerre illégale et que la cause pour laquelle ils s'étaient engagés au départ n'était pas celle pour laquelle ils luttaient. Ce qui les a amenés à devenir objecteurs de conscience.

Affaires courantes

Nous n'avons pas besoin d'aller très loin pour constater que ces questions sont liées à la guerre en Irak et montrer que l'administration des États-Unis a induit les Américains en erreur. Hier, nous avons appris le point de vue de l'ancien secrétaire de presse du président Bush. Il allègue que, pendant qu'il était secrétaire de presse, on s'est efforcé de tromper l'opinion pour l'amener à appuyer la guerre en Irak. Il s'en est aperçu après avoir réfléchi à la question.

Il n'est pas étonnant que l'ancien secrétaire de presse du président soit maintenant la cible de ses collègues de la Maison-Blanche. Rappelons-nous l'époque qui a précédé la guerre en Irak et le débat qui faisait rage dans le monde entier. La communauté internationale suppliait les États-Unis de ne pas agir unilatéralement. Ce fut en vain.

Les États-Unis ont envahi l'Irak avec la coalition des partenaires pour une même cause. Je dois dire que les rangs de cette coalition sont maintenant très clairsemés. Les États-Unis sont à peu près seuls en Irak.

• (1255)

La motion dont nous débattons aujourd'hui pourrait très facilement se faire l'écho des mesures prises par le premier ministre Pierre-Elliott Trudeau, qui avait déclaré ceci au sujet de la guerre au Vietnam:

Ceux qui, pour des raisons de conscience, décident de ne pas participer à cette guerre [...] ont mon entière sympathie et, en fait, notre politique a consisté à leur donner accès au Canada. Le Canada devrait être un refuge face au militarisme.

Lorsque le premier ministre Jean Chrétien a courageusement décidé que le Canada ne participerait pas à la guerre en Irak, lui et son gouvernement ont subi les foudres du chef de l'Alliance canadienne, l'actuel premier ministre, et du ministre de la Sécurité publique, qui faisait également partie de l'Alliance canadienne à cette époque. Voici ce qu'ils ont écrit dans une lettre envoyée au *Wall Street Journal*:

Aujourd'hui, le monde est en guerre. Une coalition de pays sous la direction de la Grande-Bretagne et des États-Unis a entrepris une action militaire destinée à désarmer Saddam Hussein, mais le premier ministre Jean Chrétien a décidé de tenir le Canada à l'écart de cette coalition militaire. C'est une grave erreur. Pour la première fois dans l'histoire, le gouvernement du Canada n'a pas appuyé ses principaux alliés, les Britanniques et les Américains, alors qu'ils avaient besoin de lui.

L'Alliance canadienne, qui est l'opposition officielle au Parlement, appuie la position des Américains et des Britanniques dans ce dossier parce qu'elle partage leurs inquiétudes. Comme eux, elle craint pour l'avenir si on laisse l'Irak agir à sa guise. Elle partage aussi avec eux la même vision fondamentale de la civilisation et les mêmes valeurs humaines. Le désarmement de l'Irak est nécessaire pour garantir la sécurité à long terme du monde et protéger les intérêts collectifs de nos alliés historiques et, de ce fait, il est manifestement dans l'intérêt national de notre pays.

Ne vous méprenez pas, le principal parti d'opposition, l'Alliance canadienne, ne restera pas neutre alors que ses alliés lutteront pour mettre un terme au régime de Saddam ainsi qu'à la brutalité et à l'agressivité qui sont à la base de ce régime. Dans l'esprit et par la pensée, nous serons avec nos alliés et amis. Et les Canadiens nous appuieront en grand nombre.

Il n'est pas nécessaire que ces gens demandent le statut de réfugié au Canada parce qu'ils ne veulent pas participer à une guerre qui a été jugée illégale.

Le Canada aime bien se présenter comme un gardien de la paix et les Canadiens apprécient le rôle qu'ils sont appelés à jouer à l'échelle internationale. Comme nous le savons tous, c'est le premier ministre Lester B. Pearson qui, avant de devenir premier ministre, a reçu le prix Nobel de la paix pour avoir créé les Casques bleus. Ces forces de maintien de la paix, les Casques bleus, sont intervenues dans la crise de Suez.

Nous demandons au gouvernement de prendre une décision en vue d'appuyer ceux qui ne veulent pas participer à des guerres injustes et ceux qui ne veulent pas faire la guerre. C'est ce qu'il

convient de faire. C'est ce que la grande majorité des Canadiens veulent que nous fassions. Je crois que la situation est la même du côté des Américains.

• (1300)

Regardez un peu l'appui qu'a obtenu le président qui a mené les États-Unis à la guerre. À leur grand désarroi, les Américains se sont rendu compte, trop tard malheureusement, que cette guerre avait eu des répercussions très néfastes sur les valeurs sociales, économiques et morales des États-Unis d'Amérique.

M. Ed Komarnicki (secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, j'ai posé une série de questions à un certain nombre de députés qui ont pris la parole aujourd'hui. Je n'ai reçu aucune réponse directe. Je me demande si le député se laissera maintenant aller à compromettre cette marque parfaite en répondant directement à une seule des questions suivantes.

Premièrement, le nouveau programme viendrait-il s'ajouter ou remplacer le programme dont nous disposons actuellement pour la protection des réfugiés et la gestion des demandes de protection des réfugiés pour des motifs d'ordre humanitaire?

Deuxièmement, cela fait-il une différence que le demandeur ait été mobilisé ou qu'il se soit enrôlé volontairement?

Troisièmement, faudra-t-il que les divers choix de procédure disponibles dans le pays d'origine aient été épuisés avant que la personne puisse présenter une demande?

Je constate que le programme qu'on veut mettre en oeuvre ne s'appliquerait pas aux demandeurs ayant un casier judiciaire. Dans leur cas, le député propose-t-il que ces personnes soient autorisées à présenter une demande en vertu de notre système actuel de protection des réfugiés pour des motifs humanitaires, qui prévoit une audience de première instance et la possibilité d'interjeter appel auprès de la Cour fédérale et, si la permission est accordée, une audience devant la Cour fédérale et la possibilité d'en appeler auprès de la Cour suprême?

Une réponse directe à une de ces questions serait appréciée, ne serait-ce que pour voir si nous pouvons obtenir une marque moins que parfaite en l'occurrence.

• (1305)

L'hon. Andrew Telegdi: Monsieur le Président, d'abord, le gouvernement devrait appliquer une politique générale selon laquelle tous ceux qui sont visés par la motion pourraient entrer sans qu'il y ait la moindre audience et sans passer par le processus de revendication du statut de réfugié.

Quand le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir il y a deux ans, l'arrière des revendicateurs du statut de réfugié comptait moins de 20 000 personnes et ce chiffre était constamment en baisse. Depuis, le chiffre a monté à 45 000 personnes et devrait atteindre 62 000 d'ici la fin de l'année. Le système de la Commission du statut de réfugié est en crise. Encore une fois, je crois que le gouvernement laisse grimper l'arrière à la Section du statut parce qu'il veut abolir ce système. C'est ce que j'avais à dire sur son premier argument. Je veux que ce soit une politique générale.

Affaires courantes

Concernant son deuxième argument, il est possible d'être appelé sous les drapeaux pour livrer une guerre juste. D'après moi, de nombreux soldats, tout comme le grand nombre de ceux qui ont combattu au Vietnam et en sont revenus transformés en résistants, ont cru aller livrer une guerre juste. Une fois là-bas, ils ont vu ce qui se passait sur le terrain et, tout d'un coup, ils ont refusé de servir parce que leur conscience le leur interdisait. Il y a une différence entre livrer une guerre juste, livrer une guerre injuste et livrer une guerre illégale.

En troisième lieu, le député a demandé si les demandes de ceux qui possèdent un dossier criminel devraient pouvoir être traitées dans le système de détermination du statut de réfugié. En ce qui concerne le petit nombre qui resterait, la réponse est oui, probablement pour des motifs d'ordre humanitaire également.

Pour ce qui est de notre système de détermination du statut de réfugié, je dirai qu'en agissant de manière à refuser de nommer les commissaires, le gouvernement a engendré une crise qui menace l'existence même de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Je crois sincèrement que c'est le but ultime du gouvernement actuel.

M. Alex Atamanenko (Colombie-Britannique-Southern Interior, NPD): Monsieur le Président, ce débat fera date dans l'histoire de notre pays. Nous avons l'occasion de marquer l'histoire en prenant la défense de la justice et de la paix dans le monde alors que nous traçons notre propre voie.

Nous savons que notre pays a officiellement refusé de combattre en Irak. La logique voudrait que nous appuyions ceux qui refusent de participer à cette invasion illégale d'un pays souverain. Ils ont besoin de notre appui. Je viens de rencontrer Corey Glass qui est menacé d'expulsion. J'ai rencontré d'autres résistants à la guerre dans ma circonscription, dans la ville de Nelson. J'ai écouté leurs témoignages au comité. Je crois que nous avons l'obligation et la responsabilité d'aider ces jeunes gens.

On entend souvent dire qu'ils se sont enrôlés volontairement, qu'ils avaient choisi de le faire. Ils ont été nombreux à avoir été dupés et je vais citer deux ou trois exemples.

Le service militaire de M. Glass, qui est originaire de l'Indiana, a commencé en 2002, lorsqu'il s'est joint à la garde nationale pour faire du « travail humanitaire » aux États-Unis, selon ce qu'on lui a dit. À l'époque, il ne savait absolument pas qu'il allait se retrouver à l'étranger, à titre de combattant. Lorsqu'il s'est joint à la garde nationale, on lui a dit que la seule situation où il pourrait être appelé à participer à des combats serait si des troupes occupaient les États-Unis. Il s'est enrôlé pour protéger les gens et faire du travail humanitaire, comme par exemple remplir des sacs de sable en cas d'ouragan. Ce n'est pas ce qui attendait M. Glass.

J'ai rencontré un jeune couple à Nelson. On avait dit au jeune homme que s'il s'enrôlait dans les forces armées, ses études universitaires seraient payées à son retour et sa femme aurait droit aux soins de santé. Sa femme était l'une des 40 millions de personnes aux États-Unis qui n'ont pas d'assurance-maladie. Quelle belle occasion. On promettait à ce jeune homme de l'aider à enfin terminer ses études, en plus de fournir une aide médicale à sa femme.

Il faut situer tout cela dans son contexte. Dans le passé, nous avons appuyé ceux qui ne voulaient pas se battre, ou qui ont quitté les États-Unis à cause de la guerre injuste au Vietnam.

Je vais citer des extraits de quelques lettres. L'une d'elles provient de M. Klaus Offerman, de Nelson, qui a dit que, selon les résistants à la guerre auxquels il a parlé, et selon l'ancien inspecteur des armes en Irak, Scott Ritter, l'armée américaine s'est servie d'incitatifs d'ordre

économique, éducatif et de santé pour attirer de jeunes recrues pauvres et faire pression sur elles afin qu'elles s'enrôlent, avant que ces personnes ne comprennent bien la réalité de la vie et des responsabilités militaires. Par ailleurs, leur commandant en chef a trompé ces jeunes en leur faisant croire qu'ils livraient une guerre juste et qu'ils allaient à la recherche d'armes de destruction massive.

Une autre de mes amies et électrices, Jennifer Voykin, dit que:

[...] nous, en tant que citoyens canadiens responsables et ayant un sens de l'éthique, avons l'occasion mais aussi l'obligation de protéger les droits des personnes qui s'opposent, pour des raisons morales, à l'invasion de l'Irak menée par les Américains. Nous devons faire respecter les lois internationales et appuyer les déserteurs qui cherchent à éviter la cour martiale aux États-Unis. Aucun déserteur, y compris ceux qui ont déjà fait l'objet d'un examen des risques avant renvoi, ne devrait être expulsé du pays avant que la Cour suprême du Canada ne rende une décision finale.

• (1310)

Le président suppléant (M. Andrew Scheer): Je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ la motion dont la Chambre est saisie.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Andrew Scheer): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Andrew Scheer): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Andrew Scheer): À mon avis, les oui l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Andrew Scheer): Convoquez les députés.

Après l'appel de la sonnerie:

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, je demande que le vote soit reporté à lundi, après la période réservée aux initiatives ministérielles.

Le président suppléant (M. Andrew Scheer): En conséquence, le vote sur la motion est reporté à lundi, après la période réservée aux initiatives ministérielles.

* * *

PÉTITIONS

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Mme Olivia Chow (Trinity—Spadina, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par près de 100 pétitionnaires.

Affaires courantes

Les pétitionnaires sont très mécontents que le gouvernement conservateur ait inclus des modifications majeures à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés dans un projet de loi d'exécution du budget. Ils font remarquer que le projet de loi donnerait d'importants nouveaux pouvoirs à la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, qu'il causerait des torts irréversibles à la tradition humanitaire du Canada, qu'il limiterait la capacité des Canadiens ordinaires d'être réunis, pour des motifs d'ordre humanitaire, avec des membres de leur famille vivant à l'étranger et qu'il accorderait à la ministre et à ses fonctionnaires le pouvoir de refuser des visas à ceux qui y sont déjà admissibles.

Ils demandent au gouvernement du Canada d'abandonner les modifications des pouvoirs de la ministre incluses dans le projet de loi C-50, projet de loi d'exécution du budget, d'accroître le personnel dans les bureaux des visas à l'étranger afin de régler l'arriéré de demandes d'immigration, de hausser l'objectif du Canada en matière d'immigration pour qu'il atteigne 1 p. 100 de la population canadienne, ce qui signifie 330 000 nouveaux résidents, pour faciliter la réunification familiale, pour répondre aux besoins de main-d'oeuvre et pour stopper...

• (1315)

Le président suppléant (M. Andrew Scheer): À l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle aux députés qu'ils sont censés résumer brièvement leurs pétitions, et non lire le libellé précis de celles-ci quand ils les présentent.

Le député de Calgary-Centre a la parole.

LES TRAVAILLEURS TEMPORAIRES

M. Lee Richardson (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des communes une pétition signée par des résidents de ma circonscription, Calgary-Centre, et par des membres et des adeptes de la congrégation de la Knox United Church, à Calgary.

Les pétitionnaires s'inquiètent du sort des travailleurs agricoles migrants au Canada, qui, c'est bien documenté, font souvent l'objet de mauvais traitements.

Ils demandent au Parlement de prendre des mesures pour les protéger contre ces mauvais traitements et pour prévenir d'éventuels injustices.

LES ENFANTS NON ENCORE NÉS VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

Mme Irene Mathyssen (London—Fanshawe, NPD): Monsieur le Président, je présente une pétition. Ses signataires expriment une profonde préoccupation à l'égard du projet de loi C-484, Loi sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels, car il va à l'encontre du Code criminel et conférerait le statut de personne au foetus, au détriment des droits reconnus des femmes.

Comme le savent les députés, la violence contre les femmes enceintes s'inscrit dans un problème de société beaucoup plus large, celui de la violence contre les femmes en général. Ailleurs, les lois concernant les homicides perpétrés contre des foetus n'ont rien fait pour réduire cette violence, car elles ne s'attaquent pas aux causes fondamentales de l'inégalité qui perpétue cette violence.

La meilleure façon de protéger le foetus est de fournir à la femme enceinte le soutien et les ressources dont elle a besoin pour mener à bien sa grossesse, y compris en la protégeant de la violence familiale.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 245.

[Traduction]

Question n° 245 — **L'hon. Marlene Jennings:**

En ce qui concerne la réponse du gouvernement à la question écrite Q-205, qui a été transformée en ordre de dépôt de document et qui a été déposée le mercredi 9 avril 2008, sur lesquels des critères énoncés s'est-on fondé pour déterminer qu'il était dans « l'intérêt public » de porter des accusations contre Janet Hinshaw-Thomas aux termes de l'article 117 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés?

L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, lorsque doit être prise la décision d'intenter ou non une poursuite en vertu de l'article 117 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, le poursuivant se base sur les critères établis dans le chapitre 15 du Guide du Service fédéral des poursuites intitulé « La décision d'intenter des poursuites ». Tout d'abord, le poursuivant doit se demander si la preuve est suffisante pour justifier d'intenter la poursuite, c'est-à-dire s'il existe une probabilité raisonnable de condamnation. Dans l'affirmative, il doit ensuite se demander si l'intérêt public exige qu'il y ait poursuite. Le fait qu'il y ait une preuve suffisante ne signifie pas qu'il doit y avoir poursuite. Ainsi que mentionné dans le guide, dans de nombreux cas, des poursuites seront intentées si la preuve disponible est suffisante pour les justifier. En général, plus l'infraction est grave, plus l'intérêt du public exigera que son auteur soit poursuivi.

Afin de décider s'il est dans l'intérêt public qu'une poursuite soit intentée, il ne s'agit pas seulement de vérifier si sont présents les facteurs qui sont énumérés dans la section 15.3.2, dont la liste n'est pas exhaustive et dont la valeur est appelée à varier selon les circonstances particulières de chaque affaire. Il faut plutôt voir si, en considérant ces critères, on en arrive à la conclusion générale que l'intérêt public exige qu'il y ait poursuite.

Le directeur des poursuites pénales doit rendre compte au procureur général du Canada des décisions prises par les poursuivants fédéraux. Les poursuivants, de leur côté, doivent rendre compte aux tribunaux, mais ces derniers admettent qu'à moins qu'il n'y ait mauvaise foi ou un manquement manifeste de la part d'un poursuivant dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire, le tribunal ne réexamine pas la décision de poursuivre. Cette politique est cohérente avec le respect du principe de l'indépendance du poursuivant dans l'exercice de ses fonctions.

De manière générale, les poursuivants de la Couronne ne révèlent pas au public les détails de l'évaluation qui sont au cœur des décisions prises dans l'exercice de leur fonction et qui concernent une décision d'intenter ou de suspendre une procédure. Cependant, le guide reconnaît que dans certaines situations, la confiance du public en l'administration de la justice est renforcée lorsqu'on lui communique les raisons générales qui ont motivé une décision de ne pas intenter de poursuite. La cause de Mme Hinshaw-Thomas en est un exemple.

Initiatives ministérielles

L'évaluation par le directeur régional de l'opportunité d'intenter une procédure contre Mme Hinshaw-Thomas a été effectuée en conformité avec la politique que l'on retrouve dans le chapitre intitulé « Décision d'intenter des poursuites » du guide. Après avoir examiné la preuve qui lui avait été présentée par les enquêteurs, le directeur avait tout d'abord jugé que cette dernière justifiait la décision de poursuivre. Il s'est ensuite demandé si l'intérêt public exigeait qu'une poursuite soit intentée à la lumière des facteurs énumérés dans la section 15.3.2, y compris l'intérêt du public en général compte tenu du fait qu'une poursuite était justifiée en raison des preuves présentées par les enquêteurs, la gravité de l'infraction, les circonstances entourant l'infraction alléguée, le degré de responsabilité allégué de Mme Hinshaw-Thomas à l'égard de l'infraction, ainsi que les répercussions éventuelles de la poursuite sur la confiance du public en l'administration de la justice. Après avoir évalué l'intérêt public en fonction des éléments de preuve qui lui avaient été soumis, le directeur régional a conclu qu'une poursuite était justifiée.

C'est après la mise en accusation que les enquêteurs ont présenté une nouvelle preuve au directeur régional. Conformément à son obligation de veiller à ce que la preuve permette de croire « qu'il existe une possibilité raisonnable de condamnation » pendant toute la durée des procédures, le directeur régional a examiné le dossier à la lumière de cette nouvelle preuve et a conclu qu'une poursuite n'était plus justifiée. Étant donné cette conclusion, le critère de l'intérêt public n'est pas entré en jeu et les procédures ont donc été suspendues.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, si la question n° 258 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. Andrew Scheer): D'accord?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

Question n° 258 — **L'hon. Larry Bagnell:**

En ce qui concerne la détection de la pollution causée par les navires en 2006, 2007 et 2008 jusqu'à ce jour: a) quels étaient les itinéraires des patrouilles du Programme national de surveillance aérienne (PNSA) dans les eaux arctiques du Canada; b) à combien de vols le PNSA a-t-il procédé; c) combien d'aéronefs le PNSA a-t-il utilisés; d) combien d'heures de patrouille le PNSA a-t-il enregistrées; e) combien (i) d'heures d'inspection le PNSA a-t-il effectuées, (ii) de navires a-t-il aperçus, (iii) de navires a-t-il inspectés, (iv) de déversements d'origine inconnue a-t-il repérés, (v) de déversements d'origine inconnue a-t-il repérés dont il a cherché à trouver la source, (vi) d'accusations a-t-il portées, (vii) de condamnations a-t-il obtenues; f) quel est (i) le montant des amendes infligées et des amendes perçues et (ii) le nombre des peines infligées et des peines purgées; g) combien y a-t-il eu dans le cadre du PNSA d'incidents de patrouille sur lesquels il a été jugé dangereux d'enquêter et quels motifs a-t-on invoqués pour en arriver à cette décision; h) combien ont totalisé les coûts associés au programme de surveillance de la pollution; i) quelles autres méthodes le gouvernement emploie-t-il pour repérer les incidents de pollution et poursuivre ceux qui en sont la cause dans les eaux arctiques du Canada; j) combien d'incidents ces autres méthodes ont-elles permis de repérer?

(Le document est déposé)

[Traduction]

M. Tom Lukiwski: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Andrew Scheer): D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LA RESPONSABILITÉ ET L'INDEMNISATION EN MATIÈRE NUCLÉAIRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 28 mai, de la motion portant que le projet de loi C-5, Loi concernant la responsabilité civile et l'indemnisation des dommages en cas d'accident nucléaire, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Catherine Bell (île de Vancouver-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse de reprendre la parole sur ce projet de loi.

J'ai eu l'occasion d'intervenir sur les nombreuses propositions d'amendement du projet de loi C-5 présentées par mon collègue le député de Western Arctic au Comité des ressources naturelles. Je pense qu'environ 35 amendements ont été proposés et n'ont hélas pas été adoptés. S'ils l'avaient été, ils auraient amélioré le projet de loi et nous pourrions l'appuyer, mais malheureusement le NPD ne peut pas l'appuyer sous sa forme actuelle.

Le projet de loi a été présenté l'an dernier et renvoyé au comité où il a été expédié à la va-vite sans amendement, et la Chambre en est maintenant saisie.

Selon nous, ce projet de loi avait pour but de faciliter l'expansion de l'industrie nucléaire au Canada. Le gouvernement fédéral l'a conçu pour limiter les indemnisations que devrait verser un exploitant de centrale nucléaire en cas d'accident entraînant une contamination radiologique à l'extérieur. On estime que c'est nécessaire parce que les assureurs privés refusent de couvrir les dégâts causés par un accident ou un incident nucléaire.

Je le répète, nous avons de nombreuses objections à ce projet de loi, mais la principale, c'était la limite de responsabilité. La loi actuelle, on le sait, date des années 1970. Elle est complètement dépassée, nous en convenons, puisqu'elle limite la responsabilité à 75 millions de dollars seulement, alors que dans le cas d'une nouvelle mine, où il n'y a pas de crainte de contamination radiologique, la caution environnementale est normalement d'environ 50 millions de dollars.

L'insuffisance de cette responsabilité dissuade le secteur privé étranger d'acheter du nucléaire canadien. En vertu du droit des États-Unis, la victime étrangère d'un accident provoqué par une entreprise ayant son siège social aux États-Unis peut la poursuivre en vertu du droit américain si la loi étrangère n'est pas à la hauteur des normes internationales. Ces modifications alignent notre loi sur les normes internationales minimales, soit 650 millions de dollars. Le gouvernement s'en est tenu au minimum des normes internationales, au strict plancher de la moyenne internationale.

Dans le cas des montants dépassant les 650 millions de dollars, le ministre des Ressources naturelles créerait un tribunal spécial pour débloquer des fonds supplémentaires puisés dans la poche du contribuable. Autrement dit, l'exploitant d'un établissement nucléaire verserait au maximum 650 millions de dollars, et c'est le public qui passerait à la caisse pour le reste, éventuellement des millions ou même des milliards de dollars en cas d'incident ou d'accident nucléaire.

Initiatives ministérielles

Mon collègue et moi-même avons proposé des amendements au projet de loi parce que nous estimions qu'il était de notre devoir de député de défendre le bien et l'intérêt publics. Nous estimons que ce n'est pas aux contribuables d'éponger une facture de milliards de dollars en cas d'accident nucléaire.

J'ai parlé du cadre de responsabilité aux États-Unis. Le Canada passe de 75 millions de dollars, un montant de responsabilité ridicule, à 650 millions de dollars, alors que la responsabilité peut aller jusqu'à 9 milliards de dollars aux États-Unis. D'autres pays comme l'Allemagne, le Japon et la Suisse ne la plafonnent pas. Ils savent bien qu'un accident dans un établissement nucléaire peut entraîner des coûts astronomiques, parce que les réacteurs sont souvent situés dans des zones habitées.

• (1320)

Les réacteurs de Pickering sont situés dans une région très densément peuplée. Nombre d'entreprises, d'habitations et d'écoles s'en trouvent si près qu'en cas d'accident important, les dommages pourraient dépasser 650 millions de dollars. Le prix des habitations à cet endroit est passablement élevé. S'il y avait contamination, les entreprises locales risqueraient de voir leur chiffre d'affaires fondre parce que plus personne ne voudrait se rendre à cet endroit pendant des années. Il y aurait aussi beaucoup d'autres coûts subséquemment.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous voulions que la responsabilité soit illimitée, comme en Europe, ou que la limite soit au moins de 9 milliards de dollars, comme c'est le cas aux États-Unis.

Lorsque le projet de loi a été étudié par le comité, celui-ci a entendu plusieurs témoins. J'aimerais vous lire ce que certains d'entre eux ont dit simplement pour que les députés aient une idée de ce que le comité a entendu comme témoignages et pour leur montrer pourquoi il est difficile d'appuyer ce projet de loi dans sa forme actuelle.

Le premier témoin, le professeur Michel Duguay, du Département de génie électrique et de génie informatique de l'Université Laval, a dit ceci:

En voyant le projet de loi, les principaux intéressés et le public vont conclure que l'énergie nucléaire est coûteuse et dangereuse. La commission qui, aux États-Unis, a fait enquête sur l'accident nucléaire de Three-Mile Island a déterminé que la cause principale de l'accident était l'attitude des exploitants de la centrale, qui considéraient le réacteur nucléaire comme sûr. Au Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire a fait des pieds et des mains pour convaincre les exploitants de centrale nucléaire que l'énergie nucléaire doit être envisagée avec une extrême précaution. À la page 6 de son rapport annuel de 2002, Énergie atomique du Canada a reconnu que, dans le vieux réacteur CANDU, le coefficient de réactivité dû au vide du caloporteur positif [...] constituait un grave danger qui devait être évité dans la conception des nouveaux réacteurs.

Ce sont des mots qui font peur aux gens parce qu'ils évoquent les graves dangers associés à un accident nucléaire.

M. Duguay dit encore ceci:

Compte tenu du danger que représentent les vieux réacteurs CANDU et compte tenu aussi des dommages beaucoup plus importants qui sont à prévoir si la fusion du cœur d'un réacteur nucléaire devait se produire, la limite de responsabilité devrait se situer entre 10 milliards de dollars, comme aux États-Unis, et un billion de dollars, selon l'estimation de l'institut Pembina au Canada [...]

Ce qu'il voulait dire, c'est que 650 millions de dollars est une goutte d'eau dans l'océan comparé aux montants qui devraient être dépensés en cas d'accident majeur.

Je cite encore M. Duguay:

L'introduction de ce nouveau projet de loi C-5 met en jeu deux aspects importants. Le premier est l'indemnisation pour les dommages causés, et l'autre est l'expansion de l'énergie nucléaire.

Il veut dire que l'argent ne suffit évidemment pas et que l'expansion de l'énergie nucléaire est problématique. Nous savons que le ministre des Ressources naturelles a dit au comité que le gouvernement considérerait l'énergie nucléaire comme une source d'énergie propre.

Je trouve cela très intéressant, car cela a été dit pendant que le comité étudiait les sables bitumineux. C'est une des premières études à laquelle j'ai participé en tant que membre de ce comité.

• (1325)

Je me suis alors demandé si le gouvernement envisageait d'utiliser l'énergie nucléaire — une forme d'énergie qui présente ses propres problèmes, comme celui de l'élimination des déchets — pour faire fondre le goudron contenu dans les sables bitumineux pour produire le bitume que nous exportons chaque jour aux États-Unis. La question de l'élimination des déchets nucléaires n'a jamais été résolue au Canada. Donc, il est faux d'affirmer que le nucléaire est une source d'énergie verte et propre. Pourtant, le gouvernement semble dire que le nucléaire est une solution à nos émissions de gaz à effet de serre.

Il faut insister là-dessus car, comme nous l'avons vu dans le plus récent budget, nous investissons dans l'énergie nucléaire. Le budget prévoyait de gros montants pour le nucléaire, mais très peu d'argent pour les véritables solutions vertes, comme l'énergie solaire et éolienne, l'énergie générée par les vagues, l'énergie géothermique et ainsi de suite, qui sont toutes des sources d'énergie vraiment vertes ayant un très faible impact environnemental et laissant une empreinte minime sur notre planète. Le gouvernement devrait en faire plus pour appuyer ces sources d'énergie.

Si l'adoption du projet de loi permet l'expansion de l'énergie nucléaire au Canada, ce sera, à bien des égards, un grand recul dans notre quête de sources d'énergie plus vertes et plus propres. Nous devons nous assurer que cela ne crée pas de gaz à effet de serre, ce que cette forme d'énergie ne fait pas en soi, mais nous devons examiner tous les aspects, notamment les déchets, l'exploitation minière et la tragédie, humaine ou autre, qu'entraînerait un accident. Si nous concluons que ce n'est pas une source d'énergie verte, nous ne devrions pas y investir aussi massivement. Nous devrions penser en termes de systèmes plus propres et plus verts.

Notre comité a aussi entendu Gordon Edwards, président du Regroupement pour la surveillance du nucléaire. Il a comparu devant le comité et nous l'avons rencontré à quelques reprises. Lors de son témoignage, il a déclaré ceci:

Ayant participé aux délibérations tant de la Commission royale sur la planification de l'énergie électrique que du Comité spécial sur les affaires d'Hydro Ontario, je peux assurer aux membres du comité que ce projet de loi C-5 vise les dommages potentiels résultant d'accidents de fusion de combustible. Sans fusion du combustible, il est impossible qu'un accident nucléaire cause des dégâts matériels hors site dépassant 10 millions de dollars.

Cependant, les conséquences d'accidents de fusion du cœur peuvent typiquement atteindre des dizaines de milliards de dollars, voire des centaines de milliards de dollars, et rendre inhabitables de vastes portions de territoire pendant une durée considérable.

Dans l'éventualité d'une telle catastrophe, le projet de loi C-5 limite la responsabilité des opérateurs nucléaires à un montant très modeste. Il supprime toute responsabilité des fournisseurs d'équipement nucléaire, même s'ils ont fourni un équipement défectueux qui est à l'origine de l'accident, et pourtant il ne fait rien pour limiter la responsabilité financière globale du contribuable canadien ou la responsabilité sociale à l'égard de la population touchée.

À mon sens, cet extrait fait ressortir beaucoup de choses: le montant insuffisant de la responsabilité et l'effet à long terme sur la population, les entreprises et les contribuables s'il fallait payer plus de 650 millions de dollars après un accident.

• (1330)

Selon le témoin, les indemnités pourraient atteindre des centaines de milliards de dollars. Les 650 millions de dollars seront donc loin de suffire. Nous avons la possibilité, tandis que nous sommes saisis du projet de loi, d'accroître considérablement la limite proposée de 650 millions de dollars, soit la norme internationale de base, pour éviter de faire payer la note aux contribuables canadiens.

M. Edwards a aussi dit ceci:

Le Regroupement pour la surveillance nucléaire estime important que les représentants élus du peuple fassent en sorte que l'industrie nucléaire soit tenue publiquement responsable et veille à ce que l'intérêt supérieur des Canadiens ne soit pas compromis au profit de l'intérêt de l'industrie nucléaire. Nous considérons que le chiffre de 650 millions de dollars cité dans la loi n'a aucun fondement scientifique ou financier rationnel et que ce montant arbitraire vise simplement à détourner l'attention du comité de questions beaucoup plus importantes.

Je vais m'en tenir à cela. Je réitère qu'il incombe aux députés de cette Chambre d'assurer la sécurité et la sûreté du public et de rendre des comptes relativement à l'utilisation des fonds publics. Si l'on adopte le projet de loi et qu'un accident nucléaire survient, ce sont les contribuables qui devront assumer la partie des coûts excédant 650 millions de dollars, et nous en serions les responsables. Nous en serions les responsables parce que nous aurions laissé une telle chose se produire. Nous serions à la fois financièrement et moralement responsables de cette décision. Ce serait inacceptable. Nous ne pouvons pas infliger cela à la population canadienne.

C'est essentiellement la raison pour laquelle nous ne pouvons pas appuyer le projet de loi. Comme je l'ai dit tantôt, il faut mettre la loi à jour. La limite actuelle de 75 millions de dollars est beaucoup trop basse. Nous avons aujourd'hui la possibilité d'accroître la limite de la responsabilité financière au-delà du montant proposé de 650 millions de dollars afin d'éviter de faire payer la note aux contribuables canadiens.

Les amendements que nous avons proposés au comité auraient placé le Canada sur le même pied que d'autres pays, notamment l'Allemagne, où on a prévu une responsabilité illimitée à l'égard de l'industrie nucléaire. Ces amendements étaient importants parce qu'ils auraient favorisé la sûreté dans l'industrie nucléaire. Ils auraient fait en sorte que cette dernière rende davantage de comptes. C'est l'industrie qui devrait assumer ses responsabilités et payer la note, pas les contribuables. Pourquoi mettons-nous les finances de l'État en péril?

Il est important de noter que l'ensemble des Canadiens souhaite que le Parlement s'oriente vers des solutions plus propres et plus écologiques en matière de besoins énergétiques. Malheureusement, cette mesure législative sera adoptée parce que les libéraux et les conservateurs l'appuient, et elle entraînera une augmentation de la production d'énergie nucléaire au Canada.

Au lieu d'adopter cette mesure, nous devrions investir davantage dans des solutions de rechange pour répondre à nos besoins en énergie, dans des formules qui n'auraient pas de telles répercussions sur la planète, par exemple, l'énergie solaire. Nous pourrions aider les citoyens à investir dans leur maison pour réduire la consommation d'énergie. On ne semble pas s'occuper beaucoup de ces aspects de la question. À ma connaissance, il n'y a pas, au Canada, de véritable programme pour aider les gens à améliorer le rendement énergétique de leur maison. Or, on a vraiment besoin de ce genre de programmes. Les Canadiens ont besoin d'un coup de main pour se

Initiatives ministérielles

tourner vers des formules comme l'énergie solaire. Ils ont besoin d'appui pour apporter les changements nécessaires à leur maison, comme de nouvelles fenêtres ou une meilleure isolation, et pour se débarrasser de leur vieux système de chauffage au mazout et pour adopter une source d'énergie plus écologique. Les familles canadiennes moyennes ont besoin qu'on leur donne un coup de main dans ce domaine.

• (1335)

Malheureusement, le programme éco-ÉNERGIE ne répond pas vraiment aux besoins. J'ai reçu de nombreux appels de gens qui ont tenté d'obtenir une évaluation. Ils ont constaté que bien peu d'éléments dans lesquels ils souhaitent investir sont couverts par le programme. Les thermopompes et d'autres sources d'énergie vertes sont très coûteuses et représentent une dépense d'environ 18 000 \$. Quand les gens ne reçoivent que 1 300 \$ au plus, ils ne sont pas vraiment incités à faire des changements.

Le Canada pourrait faire bien davantage, notamment investir dans des sources d'énergie plus propres plutôt que de s'engager dans la voie du nucléaire.

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté la députée et je m'efforce encore une fois d'être, disons, poli, car on s'imagine toujours que les députés font leurs recherches et s'emploient sincèrement à dire la vérité à la population canadienne. Voici la vérité.

J'ai moi-même présenté des demandes à différents programmes du gouvernement pour installer de meilleurs systèmes de chauffage et pour rendre ma maison plus écologique. Contrairement à ce que la députée dit aux Canadiens, de nombreux programmes sont offerts pour rendre les maisons plus écologiques et plus éconergétiques.

La députée devrait peut-être faire ses devoirs et bien renseigner ses électeurs. Ces derniers pourraient alors eux aussi contribuer à l'écologisation du pays. Si un député ne fait pas son travail, ses électeurs ne sauront évidemment pas quoi faire.

Je me permettrai de faire une suggestion à la députée. Elle a dit qu'il n'existe aucun programme au pays. Je crois que c'est exactement ce qu'elle a dit, il n'existe aucun programme pour aider le pays à passer au vert. Je vous parlerai d'Arbres Canada. Je me ferai d'ailleurs un plaisir de déposer ce document. Si la députée faisait ses recherches et si elle faisait le travail pour lequel elle est bien rémunérée, elle saurait qu'il est possible de calculer son empreinte carbonique et de l'effacer en plantant des arbres.

Si la députée veut simplement donner de faux renseignements et mener une campagne de peur, comme le font toujours les néo-démocrates, on peut alors dire qu'elle fait bien son travail.

• (1340)

Mme Catherine Bell: Monsieur le Président, je remercie le député et je suis désolée de ne pas connaître le nom de sa circonscription. Je m'excuse également si son intervention semble m'amuser.

Ce sont des Canadiens, des gens de ma circonscription, qui me disent que ces programmes ne fonctionnent pas. Je soulève constamment la question.

M. Gary Goodyear: Ils fonctionnent pour moi.

Mme Catherine Bell: Monsieur le Président, je me réjouis que les programmes donnent des résultats dans le cas du député. Il est peut-être nécessaire d'être membre du Parti conservateur pour bénéficier de ces programmes. Je me pose la question.

Initiatives ministérielles

Certains de mes électeurs ont communiqué avec moi par courriel en me disant qu'ils avaient fait des demandes au titre de ces programmes.

M. Gary Goodyear: Déposez-les donc.

Mme Catherine Bell: Monsieur le Président, je déposerai cette correspondance à la première occasion.

Le député a parlé d'un programme concernant les arbres. C'est bien beau mais, dans ma région, tous les arbres sont en train d'être abattus. Nous tentons de planter des arbres et de les laisser pousser. Les déclarations du député sont fort contradictoires.

J'ai de nombreux exemples qui montrent que ces programmes ne donnent pas de résultats pour les Canadiens ordinaires. Le financement n'est pas suffisant pour leur permettre d'investir. Leurs salaires leur permettent à peine de joindre les deux bouts. Ces gens ne peuvent faire les changements qui sont nécessaires pour écologiser leurs résidences et leurs collectivités.

J'ai demandé au ministre d'accroître les montants. Malheureusement, cela n'a pas été fait.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, la députée s'est demandé à diverses reprises si la limite de 650 millions de dollars était opportune. Si j'ai bien compris, elle laisse entendre que la responsabilité pourrait se chiffrer dans les milliards de dollars. Elle a également parlé, si je ne m'abuse, de Paris et de Bruxelles.

Je me suis donné la peine de lire le discours du ministre des Ressources naturelles, et j'aimerais le citer:

Dans le cas du régime de Paris-Bruxelles, l'indemnisation maximale est d'environ 500 millions de dollars canadiens [...] dans le cas de la Convention de Vienne, la limite de responsabilité minimale est établie à 500 millions de dollars canadiens environ.

Dans son discours, le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale a fourni des renseignements relatifs à des études menées au sujet du réacteur Gentilly-2 au Québec et de la centrale de Darlington en Ontario. Selon ces résultats, dans le pire des cas, le coût d'un accident pourrait osciller entre 1 million et 100 millions de dollars.

Sur quoi se fonde donc la députée pour estimer que la limite de responsabilité pourrait être insuffisante et qu'elle pourrait en réalité être de l'ordre de quelques milliards de dollars?

La députée a parlé de certains autres pays qui, selon le ministre, avaient établi des limites de 500 millions de dollars, en laissant entendre que leur responsabilité était illimitée. J'en conclus que la députée a fourni des renseignements erronés à la Chambre ou que ce sont plutôt le ministre ou le secrétaire parlementaire qui l'ont fait. J'aimerais savoir qui nous donne l'heure juste.

Mme Catherine Bell: Monsieur le Président, le député a mentionné différents pays que moi-même et le ministre avons déjà cités. J'ai dit que l'Allemagne, le Japon, l'Australie et la Suisse n'ont placé aucune limite sur la responsabilité. C'est aux États-Unis que la responsabilité peut atteindre 9 milliards de dollars.

Examinons les régions où se trouvent certaines de nos installations nucléaires. Quelques experts ont dit que ces installations devraient être à l'écart des zones peuplées où vivent des familles et où se trouvent des maisons, des entreprises et des écoles. Elles devraient être placées à l'écart des populations afin de limiter les effets d'un accident. D'après ces experts, si nous devons construire de nouvelles centrales nucléaires, nous devrions les mettre sous terre. S'il y a un accident à proximité de zones peuplées, le coût humain, les dégâts causés aux maisons et aux entreprises ainsi que le manque

à gagner de celles-ci peuvent être très élevés. Pour une entreprise qui a des revenus de quelques millions de dollars par an, les coûts peuvent s'accumuler très rapidement. Si une zone était contaminée pendant des années ou même à jamais, le manque à gagner de cette entreprise serait énorme.

Voilà sur quoi je base mes chiffres. C'est également sur ces raisons que se sont fondés les gens que j'ai cités.

• (1345)

Mme Denise Savoie (Victoria, NPD): Monsieur le Président, la façon dont le gouvernement conservateur a agi dans le cas de Chalk River a miné la confiance de nombreux Canadiens dans notre industrie nucléaire. Beaucoup de mes électeurs m'ont fait part de leur inquiétude. Je crois que nous serions tous plus rassurés si la responsabilité de la sécurité nucléaire était laissée aux scientifiques et aux ingénieurs plutôt que d'être assumée par des politiciens.

Compte tenu du licenciement par le gouvernement conservateur de la responsable de la sûreté nucléaire, je me demande, comme mes électeurs, si la députée est d'avis que le Canada a encore un responsable indépendant de la réglementation de la sûreté nucléaire. Dans quelle mesure cette personne est-elle responsable? Pouvons-nous croire à la transparence des mécanismes établis pour assurer la sécurité du fonctionnement de notre industrie nucléaire?

Mme Catherine Bell: Monsieur le Président, je remercie la députée de Victoria de sa question car je n'ai pas eu l'occasion d'aborder ce sujet dans mon intervention sur le projet de loi C-5.

Elle a tout à fait raison de dire que les Canadiens doivent pouvoir se fier à l'indépendance de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Toutefois, je ne crois pas que nous puissions le faire. Notre confiance a été ébranlée en janvier lorsque le gouvernement conservateur abruptement licencié Linda Keen, qui était alors présidente de cette Commission.

Malheureusement, cette décision a complètement dérouter les Canadiens. Comment pouvons-nous faire confiance à cette industrie quand des choses pareilles se produisent? Ce fut une triste journée pour tout le monde. Nous savons que la présidente de la commission s'efforçait d'assurer la sûreté et la sécurité du public et qu'elle a été congédiée pour cette raison.

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, je remercie tous les députés pour un débat aussi animé et aussi substantiel sur cette question, mais comme le débat a permis, je crois, de vider pratiquement la question, je propose:

Que la question soit maintenant mise aux voix.

• (1350)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je suis déçu qu'une motion visant à mettre cette question aux voix ait été présentée parce que nous avons tout juste entamé le débat aujourd'hui, après une brève pause. Nous avons eu droit à deux allocutions, une du ministre et une de la députée qui mène le débat, mais il s'agit là d'un projet de loi important.

C'est un projet de loi important du fait qu'il donne un autre exemple de loi qui, au Canada, n'a pas été actualisée depuis très longtemps. Nous devons comprendre pourquoi il en est ainsi et si nous avons pris un trop grand risque. Dans ce projet de loi, nous passons d'une responsabilité civile limitée à 75 millions de dollars au plafond de 650 millions de dollars, qui est proposé.

Déclarations de députés

Nous avons le même problème avec d'autres lois sur lesquelles je travaille. Ni la Loi sur l'accès à l'information ni la Loi sur la protection des renseignements personnels n'ont été mises à jour en 25 ans; pourtant, elles traitent de questions importantes touchant les Canadiens. Elles sont importantes pour les Canadiens. Ces questions n'ont pas été mises à jour à la lumière des changements survenus dans le monde, qu'il s'agisse du climat qui règne depuis les événements du 11 septembre ou des changements technologiques.

Je dirais au député qu'il est important d'entendre non seulement les principaux députés qui s'occupent de ressources naturelles, mais aussi ce que les parlementaires ont à dire sur les autres questions importantes concernant des lois qui n'ont pas été tenues à jour. Nous devons exiger des comptes du gouvernement.

M. Tom Lukiwski: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Mississauga-Sud, mais je persiste à dire qu'il y a eu un débat substantiel sur cette question.

Pour répondre à la question du député sur la nécessité de mettre périodiquement à jour les lois, c'est tout à fait juste. C'est pourquoi je voudrais souligner le fait qu'il faut le faire de façon rapide et expéditive. Je dirais également que toutes les mesures législatives dont est saisie la Chambre sont, je crois, discutées de manière très détaillée par les caucus respectifs.

Sauf erreur, dans son discours, ma collègue néo-démocrate a dit plus tôt que la position de chaque parti à ce sujet est bien connue. Je crois que c'est vrai. Cependant, en poursuivant le débat, tout ce que nous faisons, c'est de limiter la capacité de cette Chambre à adopter une importante mesure législative aussi rapidement qu'elle le mérite.

Donc, je crois que ma motion portant que la question soit mise aux voix est tout à fait appropriée et qu'elle devrait être adoptée maintenant.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, il y a trois réacteurs situés dans différentes provinces. En Ontario, il y a celui de l'Ontario Power Generation, à Bruce. Au Nouveau-Brunswick, il y a les exploitants d'Énergie Nouveau-Brunswick. Au Québec, c'est Hydro-Québec.

Ce projet de loi porte sur une question importante. Comme je l'ai dit dans ma question au secrétaire parlementaire, cette loi n'a pas été mise à jour depuis très longtemps.

Je sais qu'il reste seulement quelques minutes avant la période des questions, mais je crois important que les Canadiens comprennent ce dont nous parlons. Le projet de loi C-5 est une loi concernant la responsabilité civile et l'indemnisation des dommages en cas d'accident nucléaire. Elle établit un régime de responsabilité applicable en cas d'accident nucléaire et abroge la Loi sur la responsabilité nucléaire qui prévoit le régime de responsabilité actuellement en vigueur.

Cette loi est très similaire à la Loi sur la responsabilité nucléaire qu'elle abroge. Elle prévoit la responsabilité absolue et exclusive de l'exploitant mais, comme je l'ai dit, cette responsabilité augmente dans une large mesure, passant de 75 millions de dollars à 650 millions de dollars et oblige l'exploitant à maintenir une garantie financière équivalant à cette somme. La création d'une responsabilité civile et de l'obligation de verser une indemnisation à l'égard des dommages causés par un incident nucléaire correspond aux efforts déployés pour gérer et minimiser les risques que représente l'utilisation de matières nucléaires.

Le projet de loi établit un régime de responsabilité applicable en cas d'incident nucléaire et établit les modalités et les conditions concernant la responsabilité civile et l'indemnisation à payer pour

tout dommage causé dans ces circonstances. Il prévoit également la mise sur pied d'un tribunal pour administrer les demandes d'indemnisation résultant d'un incident nucléaire.

C'est une question qui m'a vivement intéressé et j'ai donc fait quelques recherches. Le projet de loi précise que le gouvernement fédéral et les provinces ont l'obligation de l'appliquer et il exclut deux types de situations. La première exclusion porte sur les incidents résultant d'un acte de guerre, d'hostilité, d'une guerre civile ou d'une insurrection, mais pas d'une activité terroriste au sens du Code criminel. La deuxième exclusion concerne les dommages à un établissement nucléaire ou aux biens qui s'y trouvent et qui y sont associés si c'est l'exploitant de l'établissement qui est responsable des dommages.

Plus tôt au cours du débat, des questions ont été posées au sujet de l'exclusion des fournisseurs de l'équipement utilisé dans ces établissements. N'étant pas expert dans ce domaine, je ne sais pas exactement ce qu'il en est et c'est une question que je voudrais certainement soulever. Au cas où le fournisseur d'équipement serait en tort, l'exploitant, l'acheteur de l'équipement aurait un recours juridique. Je ne sais pas exactement à quel point il faut assurer tous ceux qui sont directement ou indirectement à la source du problème et la cause des coûts et dommages subis.

Comme mon temps est limité, je ne pourrai pas prononcer la totalité de mon discours, mais en me préparant pour ce débat aujourd'hui j'ai remarqué que le ministre a énoncé les grands principes du projet de loi. La responsabilité de fournir un cadre d'assurance pour le secteur nucléaire incombe au gouvernement fédéral. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons besoin de cette mesure. Ce cadre existe aujourd'hui. La loi actuellement en vigueur et le projet de loi C-5 s'appliquent aux centrales nucléaires, aux réacteurs de recherche nucléaire, aux installations de fabrication de combustible et aux établissements qui gèrent le combustible nucléaire.

● (1355)

Il y a trois principes que la loi essaie d'appliquer. Il s'agit des principes de la responsabilité absolue et exclusive de l'exploitant, de l'assurance obligatoire et des limitations sur le plan du temps et des montants. Ces principes correspondent à ceux des lois en vigueur sur la scène internationale.

Je crois que nous allons maintenant interrompre le débat. Malheureusement, je ne pourrai pas venir à la Chambre poursuivre mon discours parce que je dois siéger à mon comité, mais j'apprécie de pouvoir au moins parler brièvement à la Chambre du projet de loi C-5.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, les mesures mises en oeuvre par le gouvernement conservateur depuis deux ans et demi améliorent vraiment la vie des Canadiens. Certaines de ces améliorations sont plus perceptibles que d'autres, mais toutes sont importantes.

Déclarations de députés

Les Canadiens constatent les économies qu'ils peuvent réaliser grâce à la réduction de deux points de pourcentage de la TPS presque chaque fois qu'ils font un achat. Sur chacun de leurs talons de chèque de paye, ils peuvent également constater les économies qu'ils réalisent grâce aux réductions de l'impôt sur le revenu. Ils paient moins d'impôt et ils en récupèrent davantage sous forme de remboursement.

Les réductions de l'impôt des sociétés sont tout aussi importantes bien que moins évidentes. Elles incitent les entreprises à continuer de faire des affaires au Canada et encouragent de nouvelles entreprises à venir s'installer au Canada.

Les députés du NPD, du Bloc et même certains libéraux critiquent ces réductions de l'impôt des sociétés. Pourtant, rien n'est plus efficace pour créer les emplois dont nous avons besoin pour nous-mêmes, pour nos enfants et pour nos petits-enfants. L'opposition n'arrive pas à le comprendre, mais les Canadiens le comprennent. C'est ce qui compte.

* * *

●(1400)

HOWARD DILL

L'hon. Scott Brison (Kings—Hants, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, le Canada a perdu un citoyen extraordinaire quand Howard Dill, de Windsor, en Nouvelle-Écosse, est décédé.

Howard était un grand homme et je ne dis pas cela parce qu'il a créé la variété de citrouilles géantes Atlantic Giant. Son esprit communautaire, sa bonté et son immense désir de changer les choses faisaient de lui un véritable leader.

De 1979 à 1982, Howard a détenu le titre de cultivateur de la citrouille la plus grosse du monde. De nos jours, les citrouilles cultivées avec ses graines Dill Atlantic Giant remportent des concours aux quatre coins du monde. Howard et ses citrouilles ont fait l'objet d'un segment à l'émission de Martha Stewart et ils ont inspiré la régata des citrouilles de Windsor—West Hants, à l'occasion de laquelle des payeurs dans des citrouilles font la course sur le lac Pesquid chaque automne.

La passion d'Howard pour le hockey et ses connaissances encyclopédiques à ce sujet ont contribué à inscrire Windsor dans les livres d'histoire comme berceau du hockey.

Howard était une figure marquante qui a servi sa collectivité, sa province et son pays avec distinction. Nos pensées et nos prières accompagnent sa tendre épouse Hilda et leurs enfants Danny, Andrew, Maureen et Diana.

* * *

[Français]

DANIEL CHALIFOUR

Mme Johanne Deschamps (Laurentides—Labelle, BQ): Monsieur le Président, je suis heureuse de souligner l'extraordinaire performance d'un athlète de ma circonscription en paracyclisme, M. Daniel Chalifour.

M. Chalifour, atteint d'un handicap visuel, a commencé son entraînement en vélo tandem à l'automne 2005. Dès avril 2006, ses performances sur route lui ont valu une place au sein de l'équipe du Québec aux Championnats canadiens de vélo. À la surprise de tous, lui et son pilote de l'époque, M. Normand Couillard, ont raflé deux médailles de bronze.

En 2007, deux ans après le début de son entraînement, M. Daniel Chalifour et son nouveau pilote, M. Alexandre Cloutier, ont connu des résultats spectaculaires. Ils ont dominé en remportant neuf médailles d'or et une d'argent en dix compétitions. Sur la scène mondiale, ils ont remporté trois médailles d'or aux épreuves de piste lors des Jeux para-panaméricains de Cali en Colombie, en novembre 2007.

Mes collègues du Bloc québécois et moi-même félicitons ce jeune athlète qui est un exemple de force, de courage et de détermination pour notre jeunesse.

* * *

[Traduction]

LA GARDE DES ENFANTS

Mme Denise Savoie (Victoria, NPD): Monsieur le Président, je tiens à saluer les travailleurs en garderie de ma circonscription, qui accomplissent dans des conditions difficiles un travail remarquable qui ne leur rapporte qu'un maigre salaire et pas d'avantages sociaux.

Bien que le premier ministre ait récemment reconnu le travail extraordinaire d'enseignants comme Kim Atkinson, de Victoria, son gouvernement sape leur travail en ne proposant que des solutions fragmentaires à la crise nationale des garderies. À Victoria seulement, il manque 13 000 places en garderie. Un peu partout au pays, il faut des années avant de pouvoir obtenir une place en garderie. Pendant ce temps, l'inaction du gouvernement laisse la porte ouverte aux mégagarderies.

Comment le gouvernement peut-il justifier son hypocrisie en reconnaissant d'une part l'excellence du travail d'enseignants bien formés, tout en permettant d'autre part à des mégagarderies d'ouvrir leurs portes au Canada et de préciser dans leurs offres d'emploi qu'il n'est pas nécessaire de posséder une formation pertinente pour postuler, ce que fait d'ailleurs une de ces entreprises dans le numéro de mai de la revue *enRoute* d'Air Canada?

Ce dont le Canada a vraiment besoin, c'est d'un réseau national de garderies doté de normes visant à protéger nos enfants et à assurer des conditions de travail décentes aux travailleurs.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Deepak Obhrai (Calgary—Est, PCC): Monsieur le Président, Aung San Suu Kyi est détenue depuis plus de 12 ans. Mardi, les autorités birmanes ont prolongé encore une fois sa détention à domicile. Le Canada a demandé à plusieurs reprises au régime birman de libérer Aung San Suu Kyi et tous les autres prisonniers politiques.

Le Canada est depuis longtemps à l'avant-scène quand vient le temps d'appuyer le mouvement de démocratisation de la Birmanie. En octobre dernier, la Chambre des communes a accordé à Aung San Suu Kyi le titre de citoyenne canadienne honoraire pour son long et courageux combat en Birmanie au nom de la liberté et de la démocratie. Le Canada condamne la prolongation de sa détention à domicile et réclame sa libération immédiate.

Par ailleurs, j'aimerais saisir l'occasion pour féliciter M. Michel Sleiman d'avoir été nommé récemment président du Liban. Notre gouvernement est heureux de la nomination du président Sleiman.

Au nom du gouvernement conservateur, je souhaite au peuple libanais tout le succès qu'il peut espérer dans ses efforts pour rétablir la paix et unir le pays.

*Déclarations de députés***L'EAU POTABLE SAINÉ**

L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, à l'occasion de cette deuxième Journée nationale de protestation, l'Assemblée des Premières Nations a clairement fait savoir qu'une de ses priorités est l'amélioration des conditions de vie des enfants des Premières nations, ce qui englobe la qualité de l'eau.

Il est d'autant plus troublant de prendre connaissance d'un rapport que l'Assemblée des Premières Nations, le Polaris Institute et le Congrès du travail du Canada ont rendu public la semaine dernière, selon lequel crise liée à la qualité de l'eau potable dans les collectivités des Premières nations au Canada a atteint le point d'ébullition. On y confirme que les efforts déployés pour améliorer la situation ne sont qu'une goutte d'eau dans l'océan. Une centaine de collectivités autochtones étaient toujours, selon le rapport, sous le coup d'avis concernant la qualité de l'eau potable le mois dernier. C'est épouvantable. Les enfants des Premières nations méritent mieux que ça.

Le gouvernement conservateur ne saurait faire tout bonnement la sourde oreille à ce cri d'alarme.

En cette deuxième Journée nationale de protestation, nous demandons au gouvernement de s'engager sans plus tarder à déployer plus d'efforts pour que tous les membres des Premières nations du pays, et pas seulement les enfants, aient accès à de l'eau potable saine.

* * *

● (1405)

LE LOGEMENT

M. Rod Bruinooge (Winnipeg-Sud, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais bien parler de l'état lamentable dans lequel les libéraux ont laissé le système d'alimentation en eau des Premières nations et de tout le travail positif que nous avons fait pour corriger la situation, mais je parlerai plutôt aujourd'hui du logement.

Notre gouvernement est bien déterminé à voir à ce que les membres des Premières nations aient droit aux mêmes avantages que les autres Canadiens et nous savons que le logement est un élément essentiel à cet égard.

Le gouvernement a récemment annoncé la création d'un Fonds d'aide au logement du marché des Premières nations, doté d'un montant de 300 millions de dollars, qui permettra aux personnes et aux familles qui vivent dans les réserves d'augmenter leur avoir propre et de créer de la richesse en acquérant une maison. On prévoit construire 25 000 nouvelles maisons en 10 ans grâce à ce fonds.

Le gouvernement du Canada a également signé un protocole d'entente historique avec la Colombie-Britannique et le First Nations Leadership Council aux termes duquel toutes les parties collaboreront pour mettre au point une approche globale visant à améliorer la situation du logement pour les collectivités de Premières nations, les personnes et les familles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves.

Nous avons fait beaucoup de progrès et nous continuerons de travailler en collaboration avec les Premières nations pour atteindre notre but. Notre gouvernement fait avancer les choses.

* * *

[Français]

LA JOURNÉE NATIONALE DE PROTESTATION

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui a lieu la Journée nationale de

mobilisation des Premières nations. Cette journée a pour objectif de sensibiliser l'opinion publique aux enjeux importants auxquels font face les peuples autochtones. Le Bloc québécois se joint à l'appel des Premières nations pour dire au gouvernement conservateur qu'il est maintenant temps de passer à l'action.

Pourtant, la nécessité d'investir massivement dans les communautés autochtones est reconnue. Le gouvernement conservateur doit collaborer avec les Premières nations afin de les aider à protéger leurs enfants, à investir dans leur avenir et à assumer leurs responsabilités mutuelles.

Plusieurs projets sont en attente de réponse du gouvernement, dont le projet « Mission 10 000 possibilités » de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador qui manifeste d'ailleurs aujourd'hui même sur la Colline du Parlement.

Le Bloc québécois appuie ces démarches et presse le gouvernement conservateur d'agir sans plus tarder.

* * *

[Traduction]

LA FISCALITÉ

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, le chef libéral a des explications à fournir. Il a passé les deux dernières années à dire aux Canadiens qu'il était contre l'imposition d'une taxe sur le carbone, et voilà qu'il a changé son fusil d'épaule. Il a décidé de punir les travailleurs canadiens en imposant une taxe massive sur l'essence. Il veut que les Canadiens paient encore plus cher pour faire le plein de leur voiture et pour chauffer leur maison. Et c'est sans parler de sa menace d'augmenter la TPS et d'éliminer la prestation annuelle de 1 200 \$ par enfant pour la garde d'enfants.

Nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, ne sommes pas les seuls à trouver incroyable que le chef libéral soit prêt à faire cela. Ses députés sont inquiets. Ils savent que des coûts d'énergie plus élevés vont frapper les Canadiens à faible ou à moyen revenu, dont les aînés qui ont des revenus fixes.

Sous le régime conservateur actuel, plus de 750 000 emplois ont été créés. Nous avons tenu notre promesse et nous avons fait passer la TPS de 7 à 5 p. 100. Nous avons diminué la dette de même que l'impôt sur le revenu.

Le gouvernement conservateur exerce un leadership économique solide et il veille aux intérêts des familles canadiennes.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, le Canada s'est mis dans l'embarras sur la scène internationale, l'année dernière, lorsque le gouvernement conservateur s'est opposé à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le Canada a été l'un des quatre pays au monde à s'y être opposés alors qu'une majorité écrasante, soit 143 pays, l'a appuyée. Plus de 100 experts juridiques ont convenu que l'opposition du Canada à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones n'avait aucun fondement juridique.

L'opposition du Canada allait à l'encontre des conseils de ses propres fonctionnaires. Le gouvernement se cache derrière des arguments fallacieux pour défendre sa trahison des peuples autochtones du Canada.

Déclarations de députés

Le Canada était autrefois un chef de file dans le domaine des droits de la personne. Le fait de miner la déclaration des Nations unies nous a fait perdre la face sur la scène internationale. Maintenant, le Canada fait même obstacle aux tentatives de mettre en oeuvre un document similaire au sein de l'Organisation des États américains.

En cette Journée nationale de protestation, nous demandons au gouvernement conservateur de revenir sur sa position et de défendre nos droits.

* * *

[Français]

LE COLLÈGE MILITAIRE DE SAINT-JEAN

M. Luc Harvey (Louis-Hébert, PCC): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir et de fierté que je souligne, au nom de l'équipe conservatrice du Québec, la réouverture officielle du Collège militaire de Saint-Jean qui a eu lieu le 24 mai.

En seulement 25 mois au pouvoir, on peut déjà dire que c'est promesse faite, promesse tenue. Voilà une autre preuve que les citoyens de la région de la Montérégie peuvent compter sur notre gouvernement pour donner des résultats concrets.

L'impuissance du Bloc québécois est encore une fois évidente. Cela fait 12 ans que le député aux réalisations fantômes fait des promesses vides à ce sujet. En 18 ans à Ottawa, le Bloc québécois dans le comté de Saint-Jean a toujours eu les mains vides. Le meilleur, c'est que les bloquistes mesurent leur succès par le nombre de questions posées, mais le bilan du député de Saint-Jean sera toujours de zéro.

Les libéraux ne pouvaient pas et le Bloc ne pourra jamais. Avec les conservateurs, le Québec prend des forces.

* * *

•(1410)

[Traduction]

LA JOURNÉE NATIONALE DE PROTESTATION

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, les néo-démocrates sont fiers d'appuyer les Premières nations, à l'occasion de la Journée nationale de protestation. La pauvreté et la perte de droits, deux phénomènes qui prennent de l'ampleur dans les collectivités des Premières nations, sont une honte pour le Canada.

Les Premières nations demandent au gouvernement de travailler avec elles pour protéger leurs enfants et investir dans l'avenir.

Dans Vancouver-Est, la Urban Native Youth Association attend depuis bien trop longtemps que le gouvernement fournisse le financement nécessaire à un centre pour les jeunes Autochtones dont ils ont grandement besoin. Le gouvernement doit cesser de fuir ses responsabilités et faire cet investissement important le plus tôt possible.

Nous demandons au gouvernement de prendre des mesures relativement à la tragédie que représente la disparition de plusieurs femmes dans le secteur Downtown Eastside et le long de la route 16. Nous demandons au gouvernement de collaborer avec les Premières nations pour assurer le respect de la justice et mettre fin à la discrimination. Nous demandons aussi au gouvernement d'adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le NPD va continuer d'exiger des comptes au gouvernement afin d'assurer l'égalité et la justice aux membres des Premières nations au Canada.

* * *

LA JOURNÉE NATIONALE DE PROTESTATION

M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, cette année, à l'occasion de la Journée nationale de protestation, l'Assemblée des Premières Nations met fortement et clairement l'accent sur la situation des enfants autochtones.

Malheureusement, les enfants paient un prix très élevé pour les échecs du gouvernement. Les enfants autochtones bénéficient de moins d'argent chacun, aux fins de l'éducation, que beaucoup d'autres enfants canadiens. Les organismes de protection de la jeunesse des Premières nations sont sous-financés par rapport aux organismes de protection de la jeunesse des provinces.

Le chef national a mis ces questions en contexte en affirmant qu'il y avait davantage d'enfants autochtones pris en charge de nos jours qu'il n'y avait d'étudiants à l'époque des pensionnats indiens.

La Journée nationale de protestation d'aujourd'hui vise à convaincre le gouvernement conservateur minoritaire de reconnaître que le statu quo est inacceptable. Nous demandons au gouvernement conservateur d'agir immédiatement afin de répondre aux besoins réels des enfants autochtones et de leurs collectivités. C'est le moins qu'il puisse faire.

* * *

[Français]

LA CENSURE

M. Luc Malo (Verchères—Les Patriotes, BQ): Monsieur le Président, à la suite du congédiement de l'assistante du député conservateur de Cambridge, mes collègues du Bloc québécois et moi-même sommes très inquiets des raisons qui ont motivé ce congédiement. Nous sommes aussi inquiets du fait que Mme Van Eyk se soit expliquée non pas pour justifier son geste d'avoir réservé des billets pour son usage personnel, mais pour préserver la réputation de son patron. Quel retour en arrière!

En effet, l'assistante du député a été congédiée pour avoir réservé des billets pour assister à la présentation d'un film qui ne semble pas plaire aux conservateurs puisqu'il s'agit d'un film qualifié d'osé. Il serait donc, selon eux, contraire à l'ordre public. Cet événement vient confirmer nos craintes à propos de la censure décrite subtilement dans le texte du projet de loi C-10.

Le Bloc québécois comprend que le congédiement de Mme Van Eyk confirme les craintes de ses députés quant à la volonté de censure du gouvernement conservateur pour imposer sa vision morale bigote. « Cachez ce sein que je ne saurais voir », disait le Tartuffe, ce faux dévot de Molière.

* * *

[Traduction]

JOURNÉE NATIONALE DE PROTESTATION

M. Todd Russell (Labrador, Lib.): Monsieur le Président, la Journée nationale de protestation n'a rien d'étonnant. Elle est la conséquence directe des actions, et de l'inaction, du gouvernement conservateur.

Tout d'abord, ce dernier n'a pas tenu la promesse qu'il a faite de mettre en oeuvre l'accord de Kelowna. Ensuite, il n'a rien fait pour remplacer cet accord qu'il a coulé.

Dépourvus de l'accord de Kelowna, les peuples autochtones ont peu de moyens de s'attaquer aux questions de santé, d'éducation et d'infrastructure dans leurs collectivités.

D'ailleurs, leurs conditions de vie ont empiré depuis la Journée nationale de protestation de l'année dernière, ce qui est très incriminant pour le gouvernement. Les conservateurs n'ont tout simplement pas compris. Les peuples autochtones du Canada sont mécontents, d'abord au sujet de leurs besoins qui demeurent insatisfaits mais aussi à cause des promesses rompues des conservateurs.

Le ministre a balayé du revers de la main leurs demandes, leurs espoirs et leurs rêves d'une vie meilleure. On pourrait dire que le ministre n'a rien foutu.

Le gouvernement conservateur a promis de faire davantage. Les peuples autochtones méritent mieux.

* * *

• (1415)

LE FINANCEMENT DES CAMPAGNES À LA DIRECTION DES PARTIS

M. Mervin Tweed (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens se demandent si Élections Canada accordera un traitement de faveur au Parti libéral en repoussant l'échéance du remboursement des emprunts pour la course à la direction de ce parti.

Durant la course à la direction du Parti libéral, il y a un peu plus d'un an, des gens bien nantis et puissants ont consenti au chef du Parti libéral et à d'autres candidats libéraux des prêts à hauteur de plusieurs millions dollars.

Or, la Loi électorale du Canada dispose que les candidats qui contractent un emprunt pendant une course à la direction d'un parti doivent rembourser cet emprunt dans un délai de 18 mois. Si l'emprunt n'est pas remboursé dans le délai prévu, il est alors considéré comme un don illégal.

Il ne reste aujourd'hui que cinq jours avant le 3 juin qui correspond à la fin du délai de 18 mois. Les candidats à la dernière course à la direction du Parti libéral ont maintenant moins d'une semaine pour rembourser les emprunts qu'ils ont contractés.

Élections Canada devra décider très bientôt si le Parti libéral aura un traitement de faveur et s'il bénéficiera d'une prolongation du délai de remboursement.

Deux questions se posent à cet égard. Les candidats à la direction du Parti libéral enfreindront-ils la loi en faisant abstraction de l'échéance de remboursement et Élections Canada accordera-t-il un traitement de faveur au Parti libéral et à son chef?

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Michael Ignatieff (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, pendant au moins cinq semaines, des documents classifiés au sujet de nos forces en Afghanistan et nos alliés de l'OTAN ont trainé dans une résidence privée. Le gouvernement n'a pas encore expliqué comment il a pu permettre qu'une telle infraction à la sécurité se produise et comment celle-ci a pu passer inaperçue pendant au moins cinq semaines. Ses explications ne sont pas plausibles.

Questions orales

Ou le gouvernement est incompétent, ou il camoufle la vérité. Quelle est la bonne réponse?

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, nous n'avons pas permis qu'une telle infraction à la sécurité se produise. C'est d'ailleurs pour cette raison que le ministre des Affaires étrangères, assumant la responsabilité de cette infraction, a donné sa démission et que le premier ministre l'a acceptée.

[Français]

M. Michael Ignatieff (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas seulement l'affaire du ministre ou de l'ex-ministre.

À midi, lundi, à côté du président de l'Ukraine, le premier ministre a prétendu qu'il n'y avait pas une question de sécurité dans l'affaire Couillard. Mais la veille au soir, soit le dimanche, les documents égarés avaient été rendus. Le cabinet du premier ministre devait alors être au courant dimanche soir.

Quand le premier ministre a nié la triste réalité lundi, montrait-il de l'incompétence ou cachait-il la vérité aux Canadiens?

[Traduction]

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Encore une fois, monsieur le Président, nous avons été très clairs sur ce qui s'est passé. C'est lundi après-midi que le premier ministre a appris que les documents avaient été laissés à un endroit non sûr. Des mesures ont été prises immédiatement. Le ministre des Affaires étrangères a donné sa démission, qui a été acceptée par le premier ministre.

M. Michael Ignatieff (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, ce n'est tout simplement pas plausible de dire à la Chambre qu'une infraction flagrante à la sécurité a été découverte dimanche soir, mais qu'aucune mesure n'a été prise avant 17 heures le lendemain.

Ou le gouvernement est incompétent, ou il fait du camouflage. Il n'y a pas d'autre possibilité. Cette affaire a miné la confiance des Canadiens dans nos procédures de sécurité. Nous avons besoin de réponses honnêtes pour regagner leur confiance.

Comment le gouvernement pourrait-il ne pas instituer une enquête publique transparente pour faire la lumière sur ce gâchis?

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, j'ai déjà dit à maintes reprises à la Chambre — et je n'apprendrai donc rien à personne — que le ministère des Affaires étrangères est en train d'examiner l'affaire. Il regardera ce qui s'est passé en ce qui a trait aux documents et déterminera si cela a posé des problèmes de sécurité.

Il y a eu manifestement infraction aux règles. Les règles sont importantes et c'est pourquoi le ministre a dû payer le prix de son erreur en remettant sa démission.

L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, les fonctionnaires fédéraux ont récupéré dimanche après-midi les documents laissés à la résidence de Mme Couillard. Hier, l'ex-ministre des Affaires étrangères a publié une déclaration indiquant ceci:

J'informais le premier ministre [...] de ma décision de démissionner [...] lorsque mis au courant de l'oubli de documents confidentiels [...]

Or, le leader du gouvernement à la Chambre insiste pour dire que le premier ministre n'a été mis au courant que lundi, à 17 heures.

Questions orales

Comment peut-on croire que le premier ministre, cet obsédé du contrôle, n'a pas été mis au parfum d'une chose aussi explosive entre dimanche après-midi, quand on a récupéré les documents, et lundi à 17 heures?

• (1420)

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, la chronologie des événements est très claire. Le premier ministre a appris lundi après-midi que des documents avaient été laissés dans un endroit non sûr. Des mesures ont été prises immédiatement. Le ministre des Affaires étrangères a remis sa démission et elle a été acceptée.

[Français]

L'hon. Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, même si on essaie de croire la version du gouvernement, on ne peut s'empêcher de trouver qu'elle ressemble à un fromage suisse.

Les documents secrets égarés chez Mme Couillard ont été rendus dimanche, soit 24 heures avant le moment où le premier ministre dit avoir pris connaissance de la situation. Ces documents s'étaient envolés dans la nature cinq semaines plus tôt. Mais bien sûr, personne n'en avait parlé au premier ministre.

Va-t-il arrêter de nous prendre, nous et les gens, pour des valises?

[Traduction]

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Pas du tout, monsieur le Président. Le premier ministre a appris que des documents avaient été laissés dans un endroit non sûr. Il y a eu une violation manifeste des règles. Le premier ministre a été mis au courant lundi après-midi et des mesures ont été prises immédiatement.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, il y a une procédure très stricte à suivre en ce qui concerne les documents secrets du gouvernement. Tout d'abord, ces documents sont numérotés puis gardés dans des coffres-forts au ministère et au domicile du ministre, lorsque celui-ci les amène chez lui. De plus, ces documents sont transportés dans une valise verrouillée. Enfin, le ministère s'assure du retour des documents dans son coffre-fort quotidiennement.

Est-ce bien la procédure qui est suivie par le ministère des Affaires étrangères dans le cas de tous les documents de ce ministère?

[Traduction]

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, je crois que le chef du Bloc québécois ne connaît pas bien la différence entre les documents ministériels et les documents du Cabinet.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, on n'est pas confus, mais il y en a qui tentent de semer la confusion cependant. Il est champion dans cela.

Ce que je pense, c'est que les règles ont été suivies et qu'on a su dès le départ que les documents n'étaient pas revenus. Le ministre ne s'en est peut-être pas aperçu — il ne s'aperçoit pas de grand-chose *any way* —, mais chose certaine, le ministère des Affaires étrangères, le Conseil privé et le premier ministre, qui contrôle tout, le savaient.

Est-ce qu'on ne nous cache pas la vérité et qu'on n'a pas su dès le départ que les documents étaient manquants? Cela n'a pas de bon sens qu'on ait mis cinq semaines à s'en apercevoir, parce que cela ne peut pas fonctionner dans un État moderne. C'est impossible!

[Traduction]

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, le député est agité, mais il s'est produit ce qui s'est produit. Dès que le premier ministre a été mis au courant de la contravention aux règles, dès que le ministre des Affaires étrangères l'en a averti lundi après-midi, des mesures ont été prises.

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, selon ses dires, le gouvernement n'a eu connaissance de la disparition des documents égarés par l'ex-ministre des Affaires étrangères que lorsqu'ils sont réapparus dimanche dernier, au moment même où Julie Couillard enregistrerait son entrevue. Toujours selon le gouvernement, leur absence a échappé à la vigilance du ministère pendant cinq semaines. Compte tenu des règles strictes qui régissent de tels documents, tout cela est invraisemblable.

Le leader du gouvernement à la Chambre des communes va-t-il admettre que la version du gouvernement n'est en fait qu'une grossière entreprise de camouflage à des fins partisans?

[Traduction]

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Pas du tout, monsieur le Président.

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre des communes affirmait hier que les règles de sécurité doivent être rigoureusement respectées. Celles du ministère des Affaires étrangères sont particulièrement strictes. Il est tout à fait impossible que le premier ministre n'ait pas été au courant de la disparition de ces documents et n'ait pas questionné l'ex-ministre des Affaires étrangères à ce sujet.

Pourquoi le premier ministre, lui qui savait, a-t-il caché la vérité si ce n'est pour camoufler l'incompétence de son gouvernement?

[Traduction]

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, il y a eu un grave manquement aux règles. C'est pour cela que le ministre des Affaires étrangères a remis sa démission lundi et que le premier ministre l'a acceptée. C'est malheureux, mais c'est bel et bien ce qui s'est passé.

En ce qui a trait aux questions qui sont encore sans réponse, le ministère des Affaires étrangères se penche dessus dans le cadre de son examen. Je suis convaincu qu'il pourra trouver des réponses. Le ministère, au besoin, peut puiser dans les ressources des autres organes du gouvernement.

[Français]

M. Thomas Mulcair (Outremont, NPD): Monsieur le Président, l'ex-ministre des Affaires étrangères avait la mauvaise habitude de laisser traîner des documents confidentiels un peu partout. Notre porte-parole en matière de défense en a même été témoin lors d'un vol commercial vers l'Europe.

Questions orales

Le député de Beauce a été ministre pendant 286 jours. Cela en fait des rapports confidentiels, des documents du cabinet et des mémos top secret!

Ma question est simple. Tous les documents — pas juste ceux du ministère des Affaires étrangères, mais tous les documents — qui sont passés entre les mains du député de Beauce ont-ils été retrouvés? Une enquête exhaustive a-t-elle été effectuée afin de s'assurer qu'aucun autre document secret n'est manquant?

• (1425)

[Traduction]

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à maintes reprises, le ministère des Affaires étrangères procède à un examen et devrait être en mesure de déterminer s'il y a d'autres problèmes. Toutefois, nous savons que les documents en question ont été rendus au gouvernement par Mme Couillard.

* * *

L'AFGHANISTAN

M. Thomas Mulcair (Outremont, NPD): Monsieur le Président, le ministre a lu et arraché des pages d'un cahier d'information secret devant tout le monde lors d'un vol commercial. Ce ne sont pas seulement les documents de son ministère qui sont en cause, mais tous les documents du Cabinet. La GRC doit mener une enquête pour déterminer s'il y a eu d'autres atteintes à la sécurité.

Le ministre est peut-être parti, mais les gaffes et les bourdes diplomatiques continuent de se multiplier. Le cabinet du premier ministre a dû se rétracter ce matin après avoir déclaré que le premier ministre de l'Italie avait décidé de lever les restrictions relatives au combat imposées aux forces italiennes en Afghanistan. Le hic, c'est que ce n'est pas vrai.

Les conservateurs sont-ils à ce point isolés en Afghanistan qu'ils doivent s'inventer des alliés dans cette guerre injustifiée?

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, nous avons 46 alliés dans cette très importante mission en Afghanistan. Depuis quelque temps, nous encourageons certains de nos alliés, ceux dont les troupes sont assujetties à des restrictions, à lever ces restrictions dans la mesure du possible.

Nous croyons que cela contribuerait au succès de notre mission en Afghanistan, mission à laquelle le Parlement a réitéré son appui, malgré l'opposition du parti dans ce coin-là. Ce parti ne veut peut-être pas que nos troupes soient libres de faire leur travail en Afghanistan, mais nous voulons qu'elles soient là-bas. Nous voulons qu'elles reçoivent le plus d'aide possible de leurs alliés. Nous sommes contents de voir que le gouvernement de l'Italie envisage de permettre aux forces italiennes de les aider davantage.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'hon. Ujjal Dosanjh (Vancouver-Sud, Lib.): Monsieur le Président, les affirmations du gouvernement au sujet de l'affaire de l'ex-ministre ont été, dans l'ordre: un, nous ne nous mêlons pas de la vie privée des ministres; deux, c'est une question de sécurité nationale, aussi ne pouvons-nous pas en parler; trois, maintenant que nous nous sommes ridiculisés, nous allons tenter de limiter les dégâts.

Les signaux de danger entourant les rapports du ministre des Affaires étrangères avec Mme Couillard étaient si nombreux qu'il était irresponsable pour un gouvernement de ne pas demander aux services de sécurité d'examiner la question. Si je puis me permettre, je dirai que l'enquête ministérielle sur cette affaire est tout simplement insuffisante pour obtenir des réponses. Pour mettre fin au camouflage, il nous faut... Non, nous exigeons une enquête publique...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, pendant que le député exige, j'ai déclaré plusieurs fois à la Chambre, et je crois que le député était attentif, que nous avons demandé au ministère des Affaires étrangères d'examiner cette affaire. C'est ce qu'il fera.

L'hon. Ujjal Dosanjh (Vancouver-Sud, Lib.): Monsieur le Président, l'ex-ministre a d'abord déclaré devant tous les Canadiens qu'il s'était rendu compte dimanche après-midi qu'il avait enfreint les règles et qu'il en a informé le premier ministre lundi. Dans sa deuxième déclaration, il affirme qu'il a pris conscience de l'infraction dimanche et qu'il en a informé immédiatement le premier ministre. Quelle est la bonne version?

Le fait est que, selon l'ex-ministre, le premier ministre aurait dû savoir, en fait, il fallait qu'il sache, dès dimanche soir qu'il y avait eu atteinte aux règles. Que faisait-il lundi après-midi pour refuser de prendre au sérieux toutes ces questions graves?

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, le député demande quelle est la bonne version. Les choses sont exactement comme je les ai rapportées. Comme le premier ministre l'a déclaré, il a appris l'infraction dimanche après-midi et c'est à ce moment-là qu'une mesure a été prise.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Bourassa a la parole.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: De toute évidence, la réponse du leader du gouvernement à la Chambre est très populaire, mais nous devons tout de même garder notre calme.

[Français]

L'honorable député de Bourassa a la parole maintenant. À l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): Monsieur le Président, depuis l'affaire Couillard, le premier ministre et son leader ont, depuis trois semaines, esquivé nos questions. Chaque fois, ils ont prétexté que c'était une question de vie privée. Pourtant, hier, nous demandions au ministre de la Sécurité publique si, entre le 1^{er} et le 8 mai derniers, il y avait eu rencontre entre le Service du renseignement et le Bureau du premier ministre concernant l'affaire Couillard et son ministre. Il n'a pas voulu répondre parce qu'il a dit que c'était une question de sécurité nationale. Pourtant, hier, quelques heures plus tard, à l'extérieur de la Chambre, quelqu'un de son bureau a nié qu'il avait eu cette rencontre.

Questions orales

Au début, c'est la vie privée, ensuite, c'est la sécurité nationale, et après, plus rien ne tient. Y a-t-il eu une rencontre, oui ou non, et pourquoi n'a-t-il pas voulu répondre?

• (1430)

[Traduction]

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, je m'excuse. Évidemment, je dois me lever si souvent que la fatigue s'installe. Je tiens à préciser clairement à la Chambre que le premier ministre, comme il l'a dit et que je l'ai dit à plusieurs reprises, a été informé de l'affaire lundi après-midi et c'est à ce moment que des mesures ont été prises.

[Français]

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): Monsieur le Président, j'espère que le ministre de la Sécurité publique n'est pas fatigué et qu'il répondra.

On apprend maintenant que ce n'est pas seulement pendant cinq semaines, mais pendant sept semaines que Mme Couillard a eu les documents entre les mains, soit après le retour de son ministre préféré de la rencontre de Bucarest.

Le premier ministre nous a toujours dit qu'il n'y avait pas eu de problème pendant tout ce temps. De deux choses l'une: ou bien il est incompétent, ou bien il nous cache la vérité; ou encore il a eu des informations privilégiées de la part de son bureau qui lui a fait rapport concernant la situation des documents. Quelle est la réponse?

[Traduction]

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, en plus de commencer à être fatigué, je commence à m'ennuyer, car on nous pose encore et encore le même genre de question.

Tout cela est très simple et très clair. Des documents ont été laissés dans un endroit non sécurisé. Le premier ministre a été...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous devons pouvoir entendre la réponse du leader du gouvernement à la Chambre. La présidence est pratiquement incapable d'entendre quoi que ce soit. Le leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

L'hon. Peter Van Loan: Comme je l'ai dit, monsieur le Président, les documents ont été laissés dans un endroit non sécurisé. Cela est clairement contraire aux règles. Le premier ministre a été informé de l'affaire lundi après-midi. Il a aussitôt reçu la démission du ministre des Affaires étrangères à laquelle il a rapidement donné suite.

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, selon ce qu'on a pu apprendre par les médias, l'ex-ministre des Affaires étrangères et député de Beauce a demandé que Julie Couillard soit inscrite comme « voyageur désigné » à titre de conjointe du ministre.

Peut-on nous dire si, par le fait même, on lui a émis un passeport vert « spécial » ou encore un passeport rouge « diplomatique », à titre de conjointe du ministre?

[Traduction]

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, nous nous éloignons encore de la question pour parler des relations personnelles. Ce n'est pas ce qui

est en cause. Ce qui a entraîné la démission du ministre des Affaires étrangères, c'est le fait qu'il a laissé des documents à un endroit non protégé.

Il ne s'agit pas des relations de quiconque avec une autre personne. Nous n'allons pas faire enquête sur les relations personnelles des gens. Cela n'a pas été notre pratique jusqu'ici. Je ne croyais pas que ce fût celle des partis de l'opposition. Peut-être ont-ils changé de politique, mais nous n'entendons pas modifier la nôtre.

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, c'est extraordinaire. C'en est rendu que le passeport diplomatique est une question de vie privée! Ce qu'il dit là n'a pas de bon sens! Hé! Il n'est pas question de vie privée; il est question de sécurité publique!

Une enquête exhaustive est nécessaire pour avoir un passeport rouge « diplomatique », j'espère? N'est-ce pas encore une preuve que ce gouvernement tente de nous cacher la vérité en s'appuyant sur la vie privée?

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre le Bloc québécois défendre passionnément le passeport canadien aujourd'hui.

Mme Vivian Barbot (Papineau, BQ): Monsieur le Président, ce matin, le Canada annonçait fièrement que l'Italie modifierait ses règles d'engagement en Afghanistan. Or l'information était fautive. La garde rapprochée du premier ministre a dû corriger le tir en catastrophe puisque l'information était déjà arrivée dans les salles de nouvelles de toute l'Amérique du Nord.

Les conservateurs veulent-ils absolument prouver à la face du monde que l'amateurisme et l'incompétence forgent leur doctrine en matière d'affaires étrangères?

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre de l'Italie envisage de lever les restrictions imposées aux soldats italiens déployés en Afghanistan.

Grâce au dialogue libre et à la coopération, le premier ministre a été en mesure d'encourager nos alliés à réexaminer leur engagement à l'égard de la mission en Afghanistan. Le précédent gouvernement libéral n'a jamais pratiqué ce type de coopération.

• (1435)

Mme Vivian Barbot (Papineau, BQ): Monsieur le Président, la politique étrangère des conservateurs est simple: d'une part rendre publiques les confidences de leurs homologues internationaux et, par ailleurs, afficher leur incompétence — dans l'affaire Brodie, dans l'affaire du gouverneur de Kandahar et encore ce matin. L'incompétence n'était manifestement pas une exclusivité du député de Beauce.

N'est-ce pas l'incompétence du premier ministre lui-même qui pose problème?

Questions orales

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, pas du tout. Nous sommes fiers que le premier ministre promeuve les valeurs canadiennes et la mission en Afghanistan avec nos alliés. Nous avons l'intention de continuer à encourager nos alliés à lever les restrictions imposées à nos troupes. [Traduction]

L'hon. Maurizio Bevilacqua (Vaughan, Lib.): Monsieur le Président, les bavardages du premier ministre en public au sujet de la levée des réserves du gouvernement italien concernant la mission de ses troupes en Afghanistan viennent de compliquer infiniment la suppression de ces réserves.

Le gouvernement cherchait tellement désespérément à faire diversion pour qu'on oublie une démission embarrassante qu'il était prêt à sacrifier des années d'une diplomatie internationale prudente. Cela ne donne-t-il pas une impression de déjà-vu? N'est-ce pas un comportement semblable à celui de l'ancien ministre des Affaires étrangères, qui s'était permis des réflexions sur la destitution du gouverneur de Kandahar?

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, au contraire, le gouvernement a assumé un rôle de chef de file en essayant d'encourager nos alliés à lever leurs réserves, de travailler ensemble avec nos alliés de l'Afghanistan et d'apprécier leurs efforts.

Nous ne sommes pas comme les autres partis, qui ont proposé que nous mettions un terme à la mission et abandonnions nos alliés. Nous avons plutôt assumé le leadership, accrus nos efforts, montrant à nos alliés comment s'y prendre, donnant l'exemple et les encourageant à suivre cet exemple. Tous les députés devraient eux aussi encourager nos alliés à suivre cet exemple.

L'hon. Maurizio Bevilacqua (Vaughan, Lib.): Monsieur le Président, des manchettes internationales embarrassantes ont suivi le premier ministre jusqu'en Italie hier, où la nouvelle de ce « scandalo » l'a accueilli à la une des journaux.

Voici la manchette de *La Stampa: I piani Nato nell'alcova dell'amante* : Les plans de l'OTAN oubliés dans la chambre d'une maîtresse. À la une du *Corriere della Sera*, on lisait: « *il ministro innamorato perde la testa (e i documenti)* »: Le ministre amoureux perd la tête et ses documents.

Lorsque le premier ministre a lancé sa tournée européenne, est-ce que ce sont les manchettes qu'il espérait?

Des voix : Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Le leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, je sais que des députés de ce côté-là de la Chambre aiment lire certains types de journaux.

De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes fiers du message que le premier ministre fait entendre en Europe. Il parcourt tout le continent, discute avec les autres dirigeants du G8 au sujet de l'importance d'agir dans le dossier environnemental et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, et il fait la promotion du plan que nous avons mis en place, Prendre le virage, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020. Et le plus important, c'est qu'il les encourage à se joindre à nous pour amener les grands émetteurs comme la Chine, les États-Unis et la Russie, à s'engager également à réduire leurs émissions.

Des voix : Oh, oh!

Le Président: Silence. Je prie les députés de se calmer. Nous devons pouvoir entendre les questions et les réponses.

Le député de Cape Breton—Canso a maintenant la parole.

M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre se trouve aujourd'hui à Londres où le Canada fait aussi la manchette de tous les journaux.

Voici en effet la manchette du *Times*: « [...] le ministre des Affaires étrangères démissionne après la divulgation d'un manquement à la sécurité par son ancienne maîtresse ». Pour sa part, le *Daily Mail* dit ce qui suit: « Je m'en vais, dit le ministre qui était tombé amoureux d'une membre des Hell's Angels ». Voici aussi la manchette de l'*Evening Standard*: « Un ministre démissionne après avoir laissé ses dossiers chez une motarde ».

Est-ce là le genre d'image de marque auquel pensait le premier ministre lorsqu'il a dit qu'il voulait mettre le Canada en avant sur la scène internationale?

• (1440)

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, cela fait juste deux jours que j'ai entendu le chef adjoint du Parti libéral dire qu'il ne s'intéressait pas aux questions concernant la vie privée des gens. Il faut croire qu'il n'a pas aujourd'hui beaucoup de partisans au caucus.

Je voudrais en fait citer un ancien premier ministre, Jean Chrétien, qui a dit ceci de la vie privée en parlant de la façon dont il avait formé son premier Cabinet:

Et pour ce qui était de savoir avec qui ils étaient mariés, quelle était leur orientation sexuelle ou toute autre question d'ordre privé qui n'avait aucun lien avec la capacité qu'ils avaient de bien servir l'État, j'estimais que cela ne me regardait pas.

Apparemment, le Parti libéral a changé de politique depuis le temps où M. Chrétien était premier ministre.

M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.): Monsieur le Président, c'est ridicule. Cette affaire a mal tourné à cause de l'aveuglement délibéré d'un premier ministre qui accepte de laisser salir la réputation du Canada pour protéger ses amis.

Le gouvernement a peur d'ouvrir une enquête sur cet incident parce qu'il sait quel en serait le résultat.

Quant à ce qu'a dit le leader du gouvernement au sujet du passeport diplomatique, je tiens à lui faire remarquer qu'un passeport diplomatique appartient au gouvernement du Canada. La question est donc pertinente. Avez-vous fait les vérifications nécessaires? Comptez-vous récupérer ce passeport...

Des voix : Oh, oh!

Le Président: À l'ordre! Je rappelle au député de Cape Breton—Canso qu'il doit adresser toutes ses questions à la présidence.

Le leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, le député a commencé par poser des questions au sujet de la réputation du Canada sur la scène internationale. Nous avons une excellente réputation. Nous assumons un rôle de leadership en Afghanistan. Nous assumons un rôle de leadership parmi nos alliés de l'OTAN. Nous sommes respectés pour cela.

Questions orales

Nous sommes en deuxième place parmi les pays qui ont le plus contribué à la mission de maintien de la paix au Darfour parce que nous nous inquiétons beaucoup de la situation qui y règne. Nous sommes en deuxième place parmi les donateurs les plus importants du Programme alimentaire mondial. Nous faisons tout notre possible pour aider les pauvres du monde, particulièrement face aux bouleversements que nous avons connus.

Nous avons beaucoup fait ailleurs dans le monde. Nous avons pris l'initiative en Haïti pour ce qui est de la mission des Nations Unies et de l'importante aide que nous avons fournie. Nous avons pris l'initiative en offrant un financement sérieux à l'appui du processus de paix au Moyen-Orient.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, les députés de l'opposition, en particulier les libéraux, ne cessent de prétendre qu'ils ont fait mer et monde pour les Autochtones. Ils claironnent toujours l'accord de Kelowna comme s'il s'agissait d'une sorte de...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. La députée de Kildonan—St. Paul a la parole. Il faut un peu d'ordre.

Mme Joy Smith: Monsieur le Président, lorsque notre gouvernement est arrivé au pouvoir, il a hérité de certains problèmes troublants qui exigeaient des mesures immédiates.

Le ministre des Affaires indiennes pourrait-il informer la Chambre des progrès réalisés par le gouvernement dans ces dossiers importants que sont notamment les revendications territoriales et les droits de la personne des Autochtones?

L'hon. Chuck Strahl (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, il est intéressant de noter qu'en cette Journée nationale de protestation les députés de l'opposition officielle ne se donnent même pas la peine de poser une question sur les enjeux autochtones. Faut-il s'en surprendre? Le gouvernement libéral précédent n'a rien fait au sujet des revendications particulières. Par comparaison, le gouvernement conservateur a pris des mesures législatives concernant les revendications particulières. Sous les libéraux, les membres des Premières nations vivant dans les réserves n'étaient pas protégés en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Le gouvernement conservateur a fait adopter des mesures législatives visant à leur donner cette protection. Sous les libéraux, il n'y a eu aucun plan d'action pour dépolluer l'eau. Nous avons déjà réduit de moitié le nombre de réserves aux prises avec un problème d'eau potable.

S'il y a des mesures qui sont prises, c'est de ce côté-ci de la Chambre qu'elles le sont, et pas en face.

* * *

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, à la suite de la tragédie de *L'Acadien II*, des représentants de la Garde côtière et de la Défense nationale ont comparu ce matin au Comité permanent des langues officielles. Ce que nous avons appris est inacceptable. La mère d'un disparu a été en contact avec la Défense nationale pour obtenir des renseignements sur les recher-

ches. Pendant la conversation, elle a dû passer du français à l'anglais pour bien se faire comprendre.

Que fera ce gouvernement pour éviter que de telles situations ne surviennent?

[Traduction]

L'hon. Loyola Hearn (ministre des Pêches et des Océans, PCC): Monsieur le Président, je tiens à informer le député que les centres de recherche et de sauvetage gèrent plus de 950 000 appels chaque année. Ils répondent à environ 3 000 de ces appels, dans la langue choisie par les interlocuteurs.

Les gens obtiennent-ils toujours la réponse qu'ils souhaitent lorsqu'ils posent une question? Non, car il n'est pas toujours possible de donner une telle réponse. Cependant, personne encore ne s'est plaint de ne pas avoir été servi dans la langue de son choix.

• (1445)

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, nous devons passer du français à l'anglais pour avoir une réponse.

[Français]

Dans le rapport du commissaire aux langues officielles, celui-ci s'attaque aux obstacles rencontrés par les communautés, c'est-à-dire l'inaction et le manque de leadership du gouvernement conservateur. Il a présenté sept recommandations pour corriger les faux pas volontairement commis par les conservateurs.

La ministre va-t-elle arrêter de courir et de se sauver des caméras, prendre ses responsabilités et dire si, oui ou non, elle va mettre en place ces recommandations le plus rapidement possible? Oui ou non? Qu'elle arrête de se sauver!

L'hon. Josée Verner (ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles et ministre de la Francophonie, PCC): Monsieur le Président, j'ai effectivement l'intention de courir encore lorsque la Chambre procède à un vote. Tout le monde sait qu'il y a eu un vote ici, ce matin. Alors, je vais continuer d'exercer mon droit de vote, contrairement à ce que fait l'opposition depuis déjà quelques mois.

Cela dit, nous avons reçu le rapport du commissaire aux langues officielles. Nous l'en remercions. Nous sommes à étudier les recommandations de façon très attentive.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

L'hon. Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième Journée nationale de protestation qui se tient aujourd'hui entache encore une fois la réputation internationale du Canada. Cette dernière a déjà été entachée lorsque le Canada a voté contre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones l'an dernier.

Le Canada bloque maintenant l'adoption d'un instrument similaire par l'Organisation des États américains.

Quand ce gouvernement va-t-il tenir compte des préoccupations des Autochtones, ne pas recourir à de fausses excuses constitutionnelles et légales et honorer la déclaration?

Questions orales

L'hon. Chuck Strahl (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, lorsqu'il s'agit des droits de la personne des Premières nations, pour la première fois en 30 ans, il y a un gouvernement qui s'attaque à la question, et c'est le gouvernement conservateur.

Cette Chambre a adopté aux étapes du rapport et de la troisième lecture les modifications et les dispositions nécessaires afin que les Premières nations soient assujetties pour la première fois à la Loi canadienne sur les droits de la personne. Elles ont attendu longtemps, et elles attendraient encore si cette députée avait...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. La députée de Churchill a la parole.

Mme Tina Keeper (Churchill, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement parle des droits de la personne des Premières nations, et cependant, les enfants des Premières nations qui vivent dans les réserves n'ont pas accès à des services de soins de santé.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. La députée de Churchill a la parole.

Mme Tina Keeper: Monsieur le Président, les droits de la personne des enfants des Premières nations qui résident dans les réserves ne sont pas respectés. Ils n'ont pas accès à des services de soins de santé.

L'année dernière, la Chambre a voté à l'unanimité pour le principe de Jordan afin que les enfants des Premières nations obtiennent les mêmes services de soins de santé que les autres enfants canadiens. Le principe de Jordan est censé être mis en oeuvre à l'échelle nationale, mais le gouvernement conservateur ne travaille seulement qu'avec une communauté. Pourquoi?

L'hon. Chuck Strahl (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, bien sûr, comme tous les députés, j'ai été ravi que la Chambre approuve le principe de Jordan. Je rends hommage aux gens de Norway House qui ont mis cette question en avant. Quand j'ai parlé à l'Assemblée des Premières nations, je lui ai dit combien notre gouvernement était heureux d'appuyer ce principe.

Je travaille en collaboration étroite avec le ministre de la Santé et les organismes des premières nations, car aucun enfant ne mérite d'être laissé de côté. Voilà pourquoi notre gouvernement a appuyé le principe de Jordan. Voilà pourquoi nous veillons à ce que les pouvoirs voulus soient en place pour qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte.

M. Lloyd St. Amand (Brant, Lib.): Monsieur le Président, depuis plus de deux ans, une propriété de Caledonia est occupée par des Autochtones qui protestent contre l'aménagement de terres qu'ils disent leur appartenir. Le gouvernement, y compris le député de Haldimand—Norfolk, espère sans doute que le problème sera résolu sans l'intervention du gouvernement canadien. Cela explique le silence total et l'inaction des conservateurs.

La journée d'aujourd'hui a été désignée comme une Journée nationale d'action. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour aider les citoyens de Caledonia et des Six Nations, deux ans plus tard, à reprendre leur vie normale?

L'hon. Chuck Strahl (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, je voudrais d'abord résumer les mesures que le Parti libéral du Canada a prises

au sujet de Caledonia. J'ai déjà terminé, mais permettez-moi de continuer en disant ce que nous avons fait.

Nous avons déposé une offre concernant le canal Welland, par exemple. Si le député lit le communiqué publié aujourd'hui dans son journal local, il verra que les Premières nations et notre négociateur travaillent en collaboration étroite. Ils ont beaucoup loué les progrès que nous avons accomplis. Ils disent, et je suis d'accord avec eux, que les négociations sont la solution. Par contre, le parti d'en face n'a jamais fait même une offre parce que les libéraux ont laissé tomber les Premières nations pendant plus de 100 ans.

• (1450)

M. Roger Valley (Kenora, Lib.): Monsieur le Président, la plupart des écoliers comptent sur des écoles primaires et secondaires décentes. Ce n'est pas le cas pour un grand nombre d'écoliers des Premières nations.

Le ministre prétend que l'éducation est une priorité, mais il n'a pas tenu parole. Le gouvernement a annulé la somme de 1,8 milliard de dollars que prévoyait l'accord de Kelowna pour l'éducation, il a sabré dans le financement des immobilisations et il a retardé la réparation et la construction des écoles, y compris celles de ma circonscription.

La Journée nationale d'action envoie le message qu'il faut réparer et construire des écoles. Quand le gouvernement va-t-il joindre le geste à la parole?

L'hon. Chuck Strahl (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, je voudrais résumer, si vous le permettez, le nombre d'accords tripartites entre les Premières nations, les provinces et le gouvernement fédéral qui ont été négociés lorsque les libéraux étaient au pouvoir. Voilà, c'est terminé. Il n'y en a eu aucun, pas un seul, parce qu'ils n'ont rien fait à ce sujet.

Voilà pourquoi nous avons signé le premier accord tripartite avec la Colombie-Britannique. Nous avons adopté une loi. Nous allons de l'avant. J'ai rencontré le conseil de bande pas plus tard que la semaine dernière. J'ai signé un protocole d'entente il y a tout juste un mois avec le Nouveau-Brunswick. Pourquoi? Il ne suffit pas d'en parler, il faut conclure une entente. Nous en avons conclu une avec le Nouveau-Brunswick et nous poursuivons nos efforts dans l'ensemble du pays.

* * *

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Richard Nadeau (Gatineau, BQ): Monsieur le Président, absence de vision, de cohérence et de leadership de la part de ce gouvernement, voilà ce qui ressort du rapport sur les langues officielles que le commissaire Graham Fraser rendait public aujourd'hui. Le bilinguisme des juges de la Cour suprême, le Programme de contestation judiciaire, l'absence de plan d'action, les exemples ne manquent pas.

Quand la ministre responsable commencera-t-elle à se préoccuper des communautés francophones qui sont plus que jamais menacées, et quand le premier ministre assumera-t-il le leadership qui lui fait défaut?

Questions orales

L'hon. Josée Verner (ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles et ministre de la Francophonie, PCC): Monsieur le Président, ainsi qu'on l'a promis dans le discours du Trône et réitéré dans le budget de 2008, le gouvernement déposera la seconde phase du plan d'action très bientôt, au printemps, comme on l'a dit.

Permettez-moi de remettre les pendules à l'heure avec le Bloc. Pour le Bloc, le seul intérêt qu'il a envers les communautés linguistiques ressemble à des larmes de crocodile. Le député de Joliette a déjà dit, et je le cite: « Dans les faits, on sait très bien qu'il y a... »

Le Président: Le temps est expiré.

L'honorable député de Gatineau a la parole.

M. Richard Nadeau (Gatineau, BQ): Monsieur le Président, le commissaire Fraser rappelle que le Plan d'action sur les langues officielles, arrivé à échéance le 31 mars, n'a toujours pas été renouvelé. Cela fait maintenant deux mois: 59 jours.

Qu'attend la ministre pour renouveler sans plus tarder le plan d'action alors que le vide actuel devient de plus en plus inquiétant pour les communautés francophones et acadienne? Les conservateurs sont plus pressés d'aider leurs amies les pétrolières que les communautés.

L'hon. Josée Verner (ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles et ministre de la Francophonie, PCC): Monsieur le Président, nous ne sommes pas en retard du tout. Nous avons annoncé nos intentions dès l'automne. Nous les avons réitérées au printemps. Une chose est sûre, quand bien même le Bloc serait ici pendant encore 20 ans, il ne produira jamais rien pour les communautés linguistiques minoritaires au pays.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

L'hon. Robert Thibault (Nova-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, le ministre de la Santé a fait honte aux Canadiens en refusant de se plier à la décision de la Cour suprême de la Colombie-Britannique de permettre au centre Insite de poursuivre ses activités. Le ministre continue de citer des opinions sans fondement scientifique publiées par des idéologues américains pour se justifier. Il allègue que le Canada contrevient à des traités internationaux, mais l'ONU n'est pas du même avis.

Comment le ministre peut-il faire fi des preuves scientifiques, de la volonté des tribunaux et de tous les Canadiens touchés par des problèmes de consommation abusive de drogues et de toxicomanie?

L'hon. Tony Clement (ministre de la Santé et ministre de l'initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai dit durant les travaux du comité, les avis scientifiques sont partagés, mais la politique est claire. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, croyons aux vertus des traitements. Nous croyons en la prévention. Nous croyons en l'application de la loi. Nous croyons que nous devons faire en sorte que les gens cessent de consommer des drogues et nous assurer que nos jeunes ne commencent pas à en prendre.

En fait, l'Organe international de contrôle des stupéfiants, dont le député a parlé, dit, comme nous, que ces programmes ne sont pas utiles. C'est là l'avis des Nations Unies. Depuis quand le député est-il en désaccord avec les Nations Unies?

•(1455)

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Ron Cannan (Kelowna—Lake Country, PCC): Monsieur le Président, parlons des vraies choses.

Comme tous les Canadiens, les autochtones veulent des mesures claires avec des résultats concrets. Quand notre parti a pris le pouvoir, nous avons constaté que le précédent gouvernement libéral avait négligé de très nombreuses questions délicates. Je dis bien négligé.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien nous a donné un aperçu de ce que nous avons fait pour les revendications particulières et les droits de la personne. Pourrait-il faire le point sur les mesures concrètes qu'il a prises dans le but de régler d'autres questions importantes pour les Autochtones?

L'hon. Chuck Strahl (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, il y a de nombreuses questions délicates et importantes à régler avec les Autochtones, et dans presque tous les cas c'est d'autant plus difficile que le précédent gouvernement libéral n'a rien fait pendant 13 ans.

Voilà pourquoi nous collaborons étroitement avec les Premières nations à un plan d'action pour de l'eau potable, à des ententes tripartites sur l'éducation et les services à l'enfance et à la famille, à une initiative sur le logement du marché, à une loi sur les revendications particulières, à des excuses respectueuses et sincères pour l'épisode des pensionnats et enfin à une loi qui, pour la première fois, offrira aux Premières nations la protection de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Il est évident que les Autochtones méritent des mesures concrètes et c'est ce que leur apportera le Parti conservateur, des mesures spécifiques, contrairement à l'opposition qui s'en tient aux communiqués de presse.

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, c'est à cause de l'inaction du gouvernement que des familles des Premières nations en sont réduites à un choix déchirant: réutiliser des tubes et des seringues d'alimentation et risquer l'infection ou opter pour la sécurité et regarder impuissants leurs enfants affamés en attendant l'arrivée de ces tubes.

Le ministre de la Santé a dit qu'il veillerait à ce qu'aucun enfant ne doive attendre l'arrivée de soins médicaux pendant qu'Ottawa et les provinces discutaient du projet de loi, mais la famille Trout à Cross Lake n'en peut plus d'attendre.

Alors que des milliers de personnes défilent aujourd'hui dans tout le Canada en cette journée nationale d'action, quand le gouvernement se décidera-t-il à donner la priorité aux enfants des Premières nations pour qu'ils jouissent des mêmes avantages que les autres enfants canadiens?

L'hon. Tony Clement (ministre de la Santé et ministre de l'initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, nous croyons à la politique de « l'enfant d'abord ». Nous devons nous assurer que les enfants des réserves reçoivent les services de santé dont ils ont besoin. Si la députée a connaissance d'un cas particulier à cet égard, nous allons évidemment l'examiner, mais nous demandons aussi aux provinces et aux territoires de collaborer avec nous pour éviter que la situation ne dégénère. C'est leur devoir et nous serons heureux de travailler avec eux.

Travaux de la Chambre

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, ce matin, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a dit à des enfants de 13 ans d'Attawapiskat que la construction d'une école pour eux n'était pas une priorité parce qu'il n'avait pas l'argent nécessaire. Ces enfants ont dit aux médias nationaux qu'ils ne le croyaient pas.

Je voudrais poser une simple question au ministre. Est-il prêt à dire la vérité aux Canadiens, à savoir que, contrairement à ses prédécesseurs qui ont construit des écoles, il a pris l'argent des budgets consacrés à l'éducation et à la création d'écoles pour le dépenser ailleurs? Pourrait-il avoir au moins l'honnêteté de dire au public canadien que les enfants d'Attawapiskat, comme tant d'autres enfants autochtones, ne sont tout simplement pas une priorité pour lui?

L'hon. Chuck Strahl (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le Président, certainement pas. Le député a une façon singulière de présenter les choses.

J'ai rencontré ces élèves qui étaient très respectueux. Ils ont de sérieux arguments en faveur de la construction d'une nouvelle école, j'en conviens, mais nous classons nos dépenses en fonction de la santé et de la sécurité. Partout, nos priorités pour les écoles sont fonction de la santé et de la sécurité.

J'ai mis sur pied un groupe de travail avec les chefs, le conseil et d'autres membres de la communauté d'Attawapiskat, et il y a déjà eu des rencontres. Il y en aura encore d'autres d'ici une quinzaine de jours. Nous travaillons à des solutions.

* * *

LES INFRASTRUCTURES

M. Paul Zed (Saint John, Lib.): Monsieur le Président, alors que le caucus libéral des collectivités urbaines vient de publier un rapport sur les partenariats et l'avenir des villes et des collectivités canadiennes, des maires et des conseillers municipaux réunis à Québec protestent contre la négligence scandaleuse que dénote le déficit des conservateurs en matière d'infrastructures. Pas un seul sou n'est encore venu du fonds « Déchantez » Canada. Il s'est passé non pas une, mais deux saisons de la construction consécutives sans que de l'argent frais soit accordé.

Quand le gouvernement cessera-t-il d'insulter les maires du Canada? Quand commencera-t-il pour vrai à mettre la main à la pâte pour bâtir les municipalités du pays?

M. Brian Jean (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, PCC): Monsieur le Président, j'ai pu regarder le document de discussion du caucus libéral des villes et des collectivités urbaines, et je l'ai trouvé assez intéressant. On y parle des fondements sur lesquels on doit s'appuyer pour faire du Canada un pays plus riche, plus vert et plus équitable.

Des voix: Oh, oh!

● (1500)

Le Président: À l'ordre, je vous prie. Il faut permettre au secrétaire parlementaire de répondre à la question.

M. Brian Jean: Monsieur le Président, le gouvernement conservateur est déjà en train de faire ce que propose le député.

Je sais que vous restez assis pendant les votes et que vous n'écoutez pas, mais soyez attentifs pour une fois. Le gouvernement conservateur fournit déjà 33 milliards de dollars pour moderniser les infrastructures du pays, ce qui est la plus grosse somme jamais

affectée à cette fin. Nous livrons la marchandise alors que vous avez manqué à vos obligations.

Le Président: J'invite le secrétaire parlementaire à s'adresser à la présidence. Si tout le monde se met à parler ainsi, le désordre va empirer.

Le député de Lambton—Kent—Middlesex a la parole.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Bev Shipley (Lambton—Kent—Middlesex, PCC): Monsieur le Président, pendant que le premier ministre travaille à mettre en valeur le leadership du Canada en matière d'environnement à l'échelle internationale cette semaine, les libéraux et les néo-démocrates argumentent sur leur prétendu plan en matière d'environnement, le Parti libéral ayant déclaré la guerre aux contribuables canadiens en proposant une taxe régressive sur le carbone.

Cette semaine, un certain libéral de l'Ontario du nom de D. McGuinty a lui aussi affirmé que la taxe sur le carbone n'était pas une bonne solution.

De la diversité aux biocarburants, notre gouvernement fait avancer les choses.

Le ministre des Ressources naturelles pourrait-il faire part à la Chambre de certaines des réalisations du gouvernement en matière d'environnement?

L'hon. Gary Lunn (ministre des Ressources naturelles, PCC): Monsieur le Président, les partis de l'opposition ne comprennent vraiment rien à l'environnement. Le NPD parle d'une taxe sur le carbone, alors que notre gouvernement a déjà pris des mesures pour permettre aux marchés d'aller dans ce sens.

Puis, il y a les libéraux. Nous ne pouvons oublier les commentaires formulés par le député de Markham—Unionville, qui a admis que l'imposition d'une taxe sur le carbone qui serait très néfaste pour l'emploi risquerait fort d'avoir des effets négatifs sur notre niveau de vie.

Pendant que les libéraux et les néo-démocrates continuent de se chamailler, notre gouvernement poursuit son travail en vue de réduire les gaz à effet de serre de 20 p. 100 au total d'ici 2020, et ce, sans nuire aux contribuables canadiens. C'est ce qu'on appelle un leadership responsable.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais premièrement connaître le programme du gouvernement pour demain et pour la semaine prochaine. Lorsque le leader du gouvernement à la Chambre me répondra, je me demande s'il pourrait préciser quand il a l'intention de désigner la dernière journée de l'opposition pour cette période de crédits.

Décision de la présidence

Deuxièmement, à l'occasion de cette journée de protestation pour les membres des Premières nations et les Autochtones, j'aimerais demander au leader du gouvernement à la Chambre ce qu'il a planifié pour la journée spéciale de présentation d'excuses aux victimes des pensionnats indiens. J'ai cru comprendre que la journée était prévue pour le 11 juin. Je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre pourrait nous dire où en est la planification de cette journée. Les partis de l'opposition seront-ils consultés à cet égard? Prenons-nous, par exemple, des dispositions spéciales pour amener le chef national, Phil Fontaine, et d'autres aînés et dirigeants autochtones pertinents à la Chambre des communes afin qu'ils puissent recevoir ces excuses en personne? Est-ce que tous les chefs des partis auront l'occasion de parler brièvement après le premier ministre afin de s'assurer que les excuses présentées sont réellement complètes et qu'elles sont présentées au nom de tous les Canadiens? La juge en chef, le Sénat et la Gouverneure générale participeront-ils à cette journée en raison de la relation importante entre les Autochtones et la Couronne?

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le Président, le Parlement a connu une très bonne semaine. Tout d'abord, le président de l'Ukraine, M. Victor Iouchtchenko, s'est adressé au Parlement. Il a prononcé un discours éloquent qui a été bien accueilli par les parlementaires et les Canadiens.

Le thème de cette semaine en Chambre était « Une saine gestion économique sans taxe sur le carbone ». Nous avons adopté le projet de loi C-21 qui prévoit la protection des Autochtones vivant dans les réserves en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Nous avons adopté en troisième lecture le projet de loi C-33 sur les biocarburants; il est maintenant au Sénat. Ce projet de loi prévoit que 5 p. 100 de l'essence, d'ici 2010, et 2 p. 100 du diesel et de l'huile à chauffage, d'ici 2012, seront composés de carburants renouvelables.

[Français]

Notre projet de loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange avec les pays membres de l'Association européenne de libre-échange, le premier signé en six ans, a passé l'étape de la deuxième lecture et a été renvoyé en comité.

Le projet de loi C-5, qui touche la responsabilité nucléaire, devrait être adopté à l'étape de la troisième lecture et envoyé au Sénat aujourd'hui.

Hier soir, le ministre des Finances a témoigné pendant plus de quatre heures pour répondre aux questions parlementaires sur le Budget principal des dépenses de son ministère.

• (1505)

[Traduction]

Hier, le Comité des finances a renvoyé le projet de loi d'exécution du budget à la Chambre. Ce dernier garantit un budget bien équilibré, contrôle les dépenses et maintient les impôts à un bas niveau, et ce, sans imposer aux familles canadiennes une taxe sur le carbone et le chauffage. De plus, il prévoit des changements nécessaires concernant le système d'immigration afin de maintenir notre économie compétitive. Le débat à l'étape du rapport sur cet important projet de loi débutera demain.

La semaine prochaine se déroulera sous le thème « Accent sur l'économie ». Dans le projet de loi d'exécution du budget, des investissements sont prévus au chapitre des priorités des Canadiens. Voici quelques exemples: 500 millions de dollars pour améliorer les réseaux de transport en commun; 400 millions pour le recrutement

d'agents de police de première ligne; près de 250 millions de dollars pour des projets de captage et de stockage du carbone en Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse et 110 millions en faveur des Canadiennes et des Canadiens atteints de troubles mentaux et faisant face à l'itinérance.

Cependant, si le projet de loi est bloqué par l'opposition au cours de la présente session, ces investissements pourraient ne pas se concrétiser. Aujourd'hui, nous avons pu voir une fois de plus l'opposition user d'une telle tactique sous la forme d'une motion d'adoption. Plus tôt, les partis de l'opposition ont fait force commune pour empêcher la tenue à la Chambre d'un débat sur d'importantes mesures législatives visant à renforcer les principaux secteurs économiques canadiens.

Je tiens à dire que le gouvernement est déterminé à faire adopter le projet de loi d'exécution du budget au cours de la présente session.

[Français]

Ce projet de loi fera l'objet d'un débat à l'étape du rapport demain, lundi, mardi et mercredi, si nécessaire.

Nous débattons en outre les projets de loi suivants: le projet de loi C-7 visant à moderniser le secteur de l'aéronautique, le projet de loi C-43 visant à actualiser nos règles de douane, le projet de loi C-39 visant à actualiser la Loi sur les grains du Canada dans l'intérêt des agriculteurs, le projet de loi C-46 servant à offrir aux agriculteurs le choix du mode de commercialisation des céréales, le projet de loi C-14 offrant aux entreprises des options de communication avec le client, et le projet de loi C-32 visant à moderniser le secteur des pêches.

[Traduction]

Comme la Chambre le sait, nous avons tenu toutes les journées de l'opposition prévues dans le cadre du cycle budgétaire, sauf une. Nous tiendrons cette dernière journée de l'opposition d'ici la fin du cycle budgétaire. La date prévue pour l'ajournement des travaux est le 20 juin.

En ce qui concerne les suggestions très utiles que mon ami a faites par rapport à la présentation d'excuses aux collectivités des Premières nations pour les pensionnats autochtones, un projet est en cours. J'ai le plaisir de demander au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de tenir compte de ces suggestions. Nous serons ravis de placer cette question à l'ordre du jour de la réunion habituelle des leaders parlementaires si cela est nécessaire.

* * *

[Français]

PRIVILÈGE

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION — DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée le 15 mai 2008 par l'honorable député de Scarborough—Agincourt et l'honorable députée Trinity—Spadina au sujet de la parution dans les journaux de publicités du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, ayant pour titre « Réduire l'arriéré des demandes d'immigration au Canada ».

Je remercie les honorables députés d'avoir soulevé cette question, ainsi que l'honorable leader du gouvernement à la Chambre des communes pour son intervention.

[Traduction]

L'honorable député de Scarborough—Agincourt a porté à l'attention de la Chambre les publicités traitant des modifications proposées à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a fait paraître dans les journaux. Il a soutenu que ces publicités faisaient la promotion de certaines modifications à cette loi qui figurent à l'article 6 du projet de loi C-50, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 26 février 2008 et édictant des dispositions visant à maintenir le plan financier établi dans ce budget.

Comme le savent les honorables députés, ce projet de loi n'a pas encore été adopté par la Chambre ou par le Parlement. L'honorable député de Scarborough—Agincourt a fait valoir que ces publicités et les fonds publics servant à les payer témoignaient du mépris qu'éprouve la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration envers la Chambre.

Lors de son intervention, l'honorable députée de Trinity—Spadina a également soutenu que ces publicités constituent un outrage au Parlement puisqu'elles répandent des informations trompeuses qui entravent et compromettent les travaux de la Chambre. Elle a comparé la situation à un cas semblable survenu en 1989; le gouvernement de l'époque avait fait paraître dans les journaux des publicités annonçant des modifications à la taxe de vente fédérale, modifications qui n'avaient pas encore été adoptées par le Parlement.

Pour appuyer la thèse de l'outrage au Parlement découlant de l'utilisation de fonds publics pour payer ces publicités, l'honorable députée a cité la décision rendue le 17 octobre 1980 par madame la Présidente Sauvé au sujet d'une campagne publicitaire présentant la position constitutionnelle du gouvernement.

[Français]

L'honorable leader du gouvernement à la Chambre des communes a soutenu, pour sa part, que la question de privilège n'avait pas été soulevée à la première occasion puisque les publicités en question ont commencé à paraître dans les journaux le 15 avril dernier. Il a cité à l'appui des extraits des pages 122 et 124 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, selon lesquels le Président doit être convaincu que la question de privilège a été soulevée à la première occasion.

● (1510)

[Traduction]

En ce qui concerne l'utilisation de fonds publics, le leader du gouvernement à la Chambre a affirmé que les fonds utilisés ne dépendaient pas de l'adoption du projet de loi C-50, ceux-ci ayant été autorisés en mars dernier, au moment de l'adoption des crédits provisoires.

Il a en outre soutenu que les publicités avaient été rédigées de manière à tenir compte de ce qu'il a qualifié d'argument central de la décision rendue en 1989 par le Président Fraser, soit que:

[...] les publicités produites par le gouvernement ne [doivent] pas laisser entendre qu'une décision a été prise par la Chambre des communes ou par le Parlement alors qu'elle ne l'a pas été.

Signalant que les termes et le ton employés dans les publicités respectaient entièrement les compétences et les privilèges du Parlement puisqu'elles ne présuamaient pas que le Parlement se soit déjà prononcé à cet égard, il a cité les publicités en question au soutien de ses dires.

Lorsqu'elle évalue la pertinence d'une question de privilège, la présidence examine toujours le moment où elle a été soulevée à la

Décision de la présidence

Chambre, critère important qu'a rappelé le leader du gouvernement à la Chambre. Il est vrai qu'un député qui souhaite soulever une question de privilège doit le faire à la première occasion.

Toutefois, le leader du gouvernement à la Chambre n'a peut-être pas tenu compte d'une nuance importante. En effet, dans certains cas, comme dans le cas présent, ce qui importe n'est pas tellement que le fait reproché se soit produit à un moment précis, mais plutôt que les députés qui portent la question à l'attention de la Chambre le fassent dès que possible après avoir pris connaissance de la situation.

La présidence a toujours agi avec réserve dans de tels cas, vu l'obligation de maintenir un équilibre entre la nécessité d'agir en temps opportun et la responsabilité importante qui incombe aux députés de rassembler les faits et les arguments avant de soulever à la Chambre des questions aussi essentielles.

[Français]

Dans le cas présent, le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration a posé des questions sur ces publicités à la ministre responsable lorsqu'elle a témoigné devant lui, dans l'après-midi du mardi 13 mai dernier, moins de deux jours avant que la question soit soulevée à la Chambre. Dans ces circonstances, je suis convaincu que les députés de Scarborough—Agincourt et de Trinity—Spadina ont respecté les délais en matière de présentation que prévoit notre procédure pour les questions de privilège.

[Traduction]

La présidence doit maintenant décider si la parution des publicités concernant certaines dispositions du projet de loi C-50 a empêché les députés de s'acquitter de leurs responsabilités. À cet égard, les exemples cités par la députée de Trinity—Spadina se sont révélés fort utiles.

Comme l'indiquait le Président Fraser dans la décision rendue le 10 octobre 1989 aux pages 4457 à 4461 des *Débats*:

Il aurait fallu, pour qu'il y ait entrave, qu'une action quelconque empêche la Chambre ou des députés d'exercer leurs fonctions, ou tende à discréditer si gravement un député qu'elle l'empêche de s'acquitter de ses responsabilités. J'estime que tel n'est pas le cas dans la présente affaire.

Bien que la question de privilège ne lui ait pas paru fondée à première vue, le Président Fraser a exprimé de vives préoccupations à l'égard de la situation, affirmant que la publicité était « répréhensible et qu'on ne devrait pas la répéter ».

[Français]

Quant au contenu et au coût de ces publicités, Mme la Présidente Sauvé a déclaré ce qui suit, dans une décision rendue le 17 octobre 1980 que l'on retrouve à la page 3781 des *Débats de la Chambre des communes*:

Le fait que certains députés ont le sentiment d'être désavantagés parce qu'ils n'ont pas les mêmes fonds pour la publicité que le gouvernement, fait qui pourrait constituer un point à débattre sur le plan de la régularité d'action, ne constitue a priori un cas d'atteinte aux privilèges que si la publicité elle-même constitue un outrage à la Chambre, et pour cela, il faudrait quelque preuve qu'il s'agit d'une publication de comptes rendus faux, falsifiés, partiels ou préjudiciables des délibérations de la Chambre des communes, ou encore une fausse représentation des députés.

Initiatives ministérielles

● (1515)

[Traduction]

Comme je l'ai indiqué au moment où cette question a été soulevée, l'argent dépensé pour ces publicités n'est absolument pas une question de procédure.

Mentionnons, outre ces exemples, le cas survenu en 1997 où une question de privilège a été soulevée au sujet des publicités de Santé Canada parues dans des quotidiens à propos d'une loi anti-tabac qui n'avait pas encore été adoptée par la Chambre. Le Président Parent avait à cette occasion rendu une décision le 13 mars 1997, consignée aux pages 8987 et 8988 des *Débats*. Selon lui, la publicité ne laissait pas entendre que la Chambre avait déjà adopté le projet de loi C-71 et la question de privilège n'était pas fondée à première vue.

[Français]

J'ai donc examiné les publicités qui nous préoccupent en gardant ces précédents à l'esprit. Elles contiennent des phrases telles que « le gouvernement du Canada propose des mesures », « Voici quelques-unes de ces mesures importantes, qui doivent être mises en oeuvre » et « Le Parlement s'emploie actuellement à examiner ces mesures ». À mon avis, les publicités reconnaissent clairement que ces mesures n'ont pas encore été mises en place. Je ne peux donc y voir une déclaration mensongère des travaux de la Chambre ou une présomption quant à l'issue des délibérations.

[Traduction]

Bien que les honorables députés de Scarborough—Agincourt et de Trinity—Spadina puissent être en désaccord avec le titre et le contenu de ces publicités, il s'agit davantage d'une question de débat que d'une question de procédure ou de privilège. Je dois donc conclure, pour les mêmes raisons que celles avancées par mes prédécesseurs, que le cas qui nous préoccupe aujourd'hui ne constitue pas à première vue une question de privilège ou un outrage au Parlement.

Je remercie de nouveau les honorables députés de Scarborough—Agincourt et de Trinity—Spadina d'avoir porté cette question à l'attention de la Chambre.

LA SANCTION ROYALE

[Traduction]

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Résidence de la Gouverneure générale
Ottawa

Le 29 mai 2008

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Marie Deschamps, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du gouverneur général, a octroyé la sanction royale par déclaration écrite aux projets de loi mentionnés à l'annexe de la présente lettre le 29 mai 2008 à 14 h 38.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.
Sheila-Marie Cook

L'annexe précise que la sanction royale a été octroyée au projet de loi S-215, Loi visant à protéger les phares patrimoniaux, chapitre 16; au projet de loi C-293, Loi concernant l'aide au développement officielle fournie à l'étranger, chapitre 17; au projet de loi C-13, Loi modifiant le Code criminel (procédure pénale, langue de l'accusé, détermination de la peine et autres modifications), chapitre 18; au projet de loi C-459, Loi instituant le Jour commémoratif de la famine

et du génocide ukrainiens (« l'Holodomor ») et reconnaissant la famine ukrainienne de 1932-1933 comme un génocide, chapitre 19.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR LA RESPONSABILITÉ ET L'INDEMNISATION EN MATIÈRE NUCLÉAIRE

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-5, Loi concernant la responsabilité civile et l'indemnisation des dommages en cas d'accident nucléaire, soit lu pour la troisième fois, et de la motion voulant que cette question soit maintenant mise aux voix.

M. Christian Ouellet (Brome—Missisquoi, BQ): Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir de prendre la parole à propos du projet de loi C-5 à l'étape de la troisième lecture. Le Bloc québécois juge que ce projet de loi est important pour la protection des citoyens, et non pas pour la promotion du nucléaire. Je tiens à le souligner.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais remercier les personnes qui ont travaillé à ce projet de loi: les recherchistes, l'ensemble du comité et des témoins ainsi que tout le personnel législatif qui a préparé ce projet de loi.

Avant d'expliquer pourquoi nous sommes réellement favorables à ce projet de loi et de défendre les montants contenus dans ce projet de loi, je voudrais donner un aperçu de la situation actuelle du nucléaire ici, au Canada.

Le ministre des Ressources naturelles a récemment vanté à l'Economic Club of Toronto les mérites du nucléaire, y inclus une nouvelle génération de réacteurs. D'ailleurs, on ne sait pas où se trouvent ces réacteurs. On doit les garder secrets, comme toutes ces autres choses que le gouvernement garde secrètes. Un peu plus tard dans son discours, il a mentionné qu'il faudrait des décennies avant de trouver un site d'enfouissement sécuritaire. Nous sommes d'accord avec lui à ce sujet. Il est évident que cela ne se trouvera pas rapidement.

De plus, le partenariat mondial pour le retraitement des combustibles nucléaires irradiés mis en place par M. Bush, dont le Canada fait partie, est à des années-lumière de se réaliser. Il ne faut pas oublier qu'en France, on a travaillé pendant 15 ans à ce projet avant de le reléguer aux oubliettes parce qu'il était irréalisable. En se fiant à l'ensemble des autres pays, le président Bush pense que c'est réalisable. Pour le moment, aucun progrès n'est fait de ce côté. Tout ce qu'on pense, c'est qu'on aura des déchets nucléaires à enfouir et à transporter.

Ce projet de loi prévoit une limite de 650 millions de dollars de dédommagement et nous trouvons ce montant juste. De toute façon, on ne pourrait pas mettre en place ce système en exigeant plus que les 650 millions de dollars demandés, car les compagnies d'assurances ne l'accepteraient pas. Déjà, il faudra de la réassurance afin de se rendre jusqu'à ce montant.

Initiatives ministérielles

Ainsi, on ne pense pas qu'on puisse arriver à une situation comme celle des États-Unis où l'ensemble de la responsabilité incombe aux compagnies. Celles-ci partagent, dans un fonds commun qui varie de 9 à 11 milliards de dollars, la responsabilité en cas d'accident. Ici, ce n'est pas le type d'attitude qu'on a prise. On a plutôt favorisé une assurance qui ne pouvait pas dépasser 650 millions de dollars. On trouve qu'il s'agit tout de même d'un avantage marqué par rapport à l'ancienne loi qui prévoyait 70 ou 75 millions de dollars.

Toutefois, ce projet de loi a de grands trous. Bien sûr, le gouvernement et l'ensemble de la population devront pouvoir arriver à fournir l'argent nécessaire en cas d'accident. Malheureusement, le calcul des probabilités fait croire qu'il y aura tôt ou tard un accident, car il s'en produit un tous les 30 ans. Espérons que ce ne sera pas au Canada. Si toutefois c'est le cas, les 650 millions de dollars ne seront pas suffisants. Ce sera donc l'ensemble de la population qui devra payer pour continuer à compenser les citoyens qui auront été atteints par ce conflit, cette conflagration — car il en résulte généralement du feu — ou cette irradiation.

La loi ne prévoit toutefois pas de compensation par la compagnie d'assurances dans le cas d'une guerre ou d'un sabotage, donc de tout acte terroriste. On sait qu'actuellement, les actes terroristes représentent la chose la plus dangereuse pour le nucléaire. C'est ce que l'on craint le plus aux États-Unis, de même qu'ici. Il faut dire que depuis 2001, on a quadruplé — je reviendrai sur les chiffres tout à l'heure — le budget alloué à la protection en cas de terrorisme au Canada. Ces coûts ne sont pas calculés dans le coût du kilowattheure.

● (1520)

Ce n'est pas calculé parce que ce sont des coûts de protection — pour les agences de sécurité. Ce sont d'autres budgets qui ne proviennent pas du ministère des Ressources naturelles.

Il y a une contradiction complète au sujet de cette énergie. Notre ministre s'entête à nous dire que c'est une énergie propre. Pourtant, elle génère des déchets, et des dangers d'accident évidents y sont liés. Il se produit environ une soixantaine d'accidents par année de par le Canada. Ce sont des accidents mineurs, mais il se pourrait qu'il y ait des accidents majeurs.

On nous dit que la radiation ne pose pas problème, même quand on fait le minage de l'uranium 235. Or c'est faux. Au fur et à mesure que les mineurs travaillent, le radon, un gaz incolore et inodore, émane des parois de la mine. Ainsi, ces mineurs sont de toute évidence exposés à la radioactivité. Sur le plan de la santé, c'est plus dangereux que l'amiante. De fait, cela donne le cancer à coup sûr. On peut ventiler les mines. Cependant, vous reconnaîtrez comme moi qu'il est très difficile de ventiler des tunnels au fin fond de la mine, où il y a le plus de radon. C'est donc dangereux pour les mineurs, de même que pour ceux qui transportent le minerai.

Depuis 2006, le gouvernement a eu de gros problèmes en matière de nucléaire. Je vous les nomme.

En septembre 2007, le rapport de sécurité a sérieusement remis en question la sécurité partout au Canada. C'est d'ailleurs pourquoi on essaie de changer et de s'en tenir maintenant aux normes de sécurité internationales. En raison de celles-ci, la rénovation des centrales existantes coûtera beaucoup plus cher.

Il y a eu la crise des isotopes. La sécurité des laboratoires de Chalk River a été remise en cause. Puis il y a eu le congédiement de Mme Keen, la présidente de la CCSN, la Commission canadienne de sûreté nucléaire, qui était réellement une personne qualifiée, mais qui était embêtante et gênante. Il y a eu la désorganisation de la gestion de crise sur place.

Il y a aussi eu l'étude de la privatisation d'Énergie atomique Canada limitée, qui n'est toujours pas réglée ni dans un sens ni dans l'autre. Il y a eu l'échec de MAPLE — c'est le dernier. On vient de nous annoncer le 16 mai, il n'y a pas longtemps, qu'on ne mettrait pas MAPLE en marche, parce qu'on n'arrive pas à le perfectionner assez pour qu'il soit fonctionnel.

Il y a toujours la fragilité qu'a causée le terrorisme. Je vais y revenir, parce que c'est vrai. Le terrorisme ne touche que deux types d'énergie: l'énergie nucléaire et le méthane des ports méthaniers. C'est dans ces deux domaines seulement que le terrorisme peut réellement frapper durement. Certaines personnes ne pensent pas cela; elles pensent que les barrages hydroélectriques peuvent faire l'objet de terrorisme. Ce serait plutôt surprenant. Souvenez-vous comment les gens, pendant la dernière guerre, ont eu de la difficulté à éliminer des barrages hydroélectriques. Soyez assurés que ce ne seront pas les terroristes qui vont s'en prendre à cela.

Par contre, en ce qui concerne le nucléaire, nul besoin d'un gros avion pour fracasser les petits bâtiments qui protègent les bassins d'eau qui refroidissent les déchets nucléaires. C'est très facile. C'est aussi très facile de pulvériser ces bâtiments si une bombe est larguée sur l'un d'eux. Il y a donc des dangers de terrorisme partout en ce qui concerne le nucléaire, que l'on pense au transport du MOX. À tout endroit où il y a effectivement de la radioactivité, il peut y avoir du terrorisme.

En outre, la gestion des déchets pose problème. Le ministre qui nous dit qu'il faudra des décennies. Il vient de nommer une commission, la plus grande que l'on connaisse: quelque 70 à 75 personnes y siègent. Pourtant il leur faudra des années avant de trouver une solution.

Je voudrais vous rappeler une autre chose dans ce cas. Il est toujours question du nucléaire. C'est une énergie. C'est un champ de compétence des provinces. Selon nous, l'énergie nucléaire doit être régie par le Québec.

● (1525)

Les normes de sécurité peuvent être canadiennes, nous en convenons. De fait, nous sommes tout aussi intéressés à ce que les centrales nucléaires de l'Ontario n'explorent pas. Par contre, je répète que l'énergie est tout à fait de compétence provinciale. D'ailleurs, Hydro-Québec s'en charge très bien.

Revenons-en aux déchets. Selon le ministre des Ressources naturelles, le Canada est encore très loin d'avoir trouvé un endroit où les enfouir, parce qu'aucune communauté n'accepte d'avoir un site d'enfouissement sur son terrain.

Nous sommes donc en faveur de ce projet de loi, mais sous certaines réserves. Ce projet de loi ne doit pas faire la promotion du nucléaire. Par ailleurs, la population n'est pas convaincue de l'avenir du nucléaire. Selon les sondages, malgré toute la promotion du nucléaire et tout le lobbying qu'on fait actuellement à ce sujet, il n'en reste pas moins qu'une majorité de personnes y sont encore défavorables, particulièrement au Québec où la population est franchement en désaccord.

Avant de décider de faire la promotion du nucléaire, il nous faudrait entreprendre une véritable consultation de l'ensemble de la population. Il faudrait consulter les experts, les personnes compétentes en matière d'énergie, les gens qui habitent en bordure des réacteurs. C'est important, car ce sont eux qui subiraient les premiers contrecoups en cas d'accident.

Initiatives ministérielles

Il faudrait consulter également les personnes qui se trouveront sur la ligne de trajet du transport des déchets. On se souvient d'ailleurs que 150 municipalités se sont opposées au transport du MOX au Québec. Les gens de la province où seront enfouis les déchets devront aussi être consultés.

Donc, tous ces gens devront être consultés, et non seulement les lobbys qui font la promotion du nucléaire à grands coups d'argent qui provient souvent des gouvernements. Aux États-Unis, Bush a investi 18,5 milliards de dollars dans la promotion du nucléaire.

Comme il existe 22 centrales nucléaires au Canada, nous trouvons raisonnable qu'on offre aux populations une assurance qui puisse leur fournir un minimum de protection. Cela ne doit pas servir à construire d'autres centrales, mais à protéger les centrales existantes.

Actuellement, selon la Commission canadienne de sûreté nucléaire, Gentilly-2, au Québec, respecte et surpasse même les exigences réglementaires dans tous les domaines de la sûreté. Bravo, il s'agit d'une bonne note, mais cela n'empêche pas qu'un accident puisse survenir. Effectivement, il y en a eu un récemment.

Les budgets affectés à la sûreté nucléaire ont beau avoir quadruplé au pays depuis les attentats du 11 septembre, les autorités estiment qu'il existe toujours des failles dans le système qui pourraient un jour constituer une menace à la sécurité nationale. Alors voilà qui est peu rassurant.

On sait que les mesures de sécurité à Gentilly-2 ont été accrues depuis 2001, mais Hydro-Québec se fait tirer l'oreille pour en dévoiler les coûts. Forcément, on peut s'imaginer pourquoi, même si cette société fait un très bon travail. Même les autorités l'admettent: il y a toujours une possibilité que survienne une attaque terroriste dans n'importe quelle centrale existante.

J'ai ici un extrait d'un rapport émis par la CCSN qui démontre la possibilité que surviennent des accidents au Canada. Tout à l'heure, je disais qu'on en comptait une soixantaine chaque année. Ici, il y a deux mois, il s'est produit un accident — et on parle bien d'un « accident » dans ce document provenant de la Commission canadienne de sûreté nucléaire — mettant en cause une machine à combustible effectuant le retrait du combustible d'un des canaux du réacteur afin d'accéder aux tuyaux d'entretien et de remplacement des cales d'écartement. À ce moment, au cours de son déplacement, l'arrière de la queue de la machine à combustible a écrasé et entraîné le chariot élévateur contre un pilier qui a stoppé la course de la machine.

On peut s'imaginer que les grappes de combustible n'ont pas été touchées, mais elles auraient pu l'être. Si tel avait été le cas, elles auraient été entraînées à l'extérieur de l'eau de refroidissement, ce qui aurait pu causer un accident majeur.

• (1530)

Donc, on voit que cela ne prend pas grand-chose. Effectivement, à un moment donné, un accident plus grave que les autres pourrait arriver. Cela fait que le nucléaire reste toujours une énergie qui n'est pas sûre et qui est toujours dangereuse.

C'est pour cela qu'on veut adopter le projet de loi C-5, soit pour protéger ce genre d'établissements, ce genre de centrales. On n'adopterait pas un tel projet de loi pour les éoliennes. Il n'y a pas de danger que les gens reçoivent une pale sur la tête. On n'adopterait pas un tel projet de loi pour l'énergie solaire, car cette énergie n'est pas dangereuse. Le pire qui va arriver, c'est une vitre ou un tuyau qui va briser. On ne légiférerait pas non plus pour la géothermie avec laquelle on peut produire de l'électricité en grande quantité. Pourquoi? Parce qu'il n'y a pas de danger de catastrophe avec les

centrales géothermiques. J'en ai visité une, cet hiver, en Nouvelle-Zélande. Cela fait 50 ans qu'elle est là. Parfois, on remplace des bouts de tuyaux, mais il n'y a pas de danger. Les dangers de catastrophes existent uniquement avec le nucléaire et avec les ports méthaniers, comme je le disais tout à l'heure.

Heureusement, aucune radiation n'est sortie de la centrale nucléaire au moment de cet accident. Et le mot « accident » est bien dans le texte, je ne l'ai pas inventé.

J'entendais tout à l'heure ma collègue dire que si on construisait les centrales sous terre, ce serait moins dangereux. Cela ne règle pas tous les problèmes. Cela ne règle pas les problèmes du transport du MOX; ni ceux du minage et du transport de l'uranium 235; ni ceux du dépôt sécuritaire des matériaux radioactifs lorsqu'ils ont été utilisés; ni ceux reliés à l'usage de l'eau de refroidissement et les possibilités de fuites à la suite de tremblements de terre. Cela ne règle pas non plus les problèmes de terrorisme qui pourraient arriver ou les dangers de sabotage, même si on construit les centrales sous terre. Cela ne règle donc pas tous les problèmes. C'est pour cela qu'une centrale nucléaire, sur terre ou sous terre, c'est une bombe à retardement.

Je parlais tout à l'heure du transport du MOX. Cent cinquante municipalités ont pris position contre ce type de transport en disant que c'était très dangereux. Actuellement, il existe un mouvement mondial sur la qualité de la sécurité. Ce contrôle de la qualité — qui s'appelle *Integrated Safety Review* — se situe une coche bien au-dessus de ce qu'on a actuellement. Le problème avec ce type de contrôle de sécurité n'est pas que la sécurité n'est pas bonne, mais que cela fait monter le coût des centrales du double ou du triple du prix qu'on avait évalué, surtout celles qu'il faudra réparer.

Je prend l'exemple d'une centrale que je connais, soit celle de Gentilly. On avait prévu que les coûts de rénovation de la centrale seraient de 1,5 milliard de dollars. Aggel et Baly, des gens qui travaillent dans l'évaluation des travaux à faire aux centrales nucléaires, ont estimé que si les nouvelles normes étaient appliquées, les coûts augmenteraient à 2 milliards de dollars. Donc, on vient d'augmenter le prix considérablement. Ils disent aussi que, probablement, ce prix pourrait aller jusqu'à 3 milliards de dollars, donc le double de ce qu'on avait prévu au départ.

Or, tout cela est toujours pour une durée de temps très limitée, parce que c'est cela le problème. J'avais un graphique que j'aimerais bien montrer à la Chambre. La quantité d'électricité produite par une centrale nucléaire est très temporaire. Si on regarde le tableau, on voit que les premières centrales sont entrées en activité en 1970 et ont atteint un maximum en 1995. À partir de là, elles se sont dégradées et elles se dégradent tout le temps. Elles sont de moins en moins efficaces. Même si on les rénove, cela ne dure pas beaucoup plus longtemps.

Monsieur le Président, vous me faites signe qu'il ne me reste qu'une minute, mais j'aurais pu parler du nucléaire pendant tout l'après-midi étant donné que c'est un sujet qui est très important.

Actuellement, alors que la sécurité devrait être au maximum, elle ne l'est pas. Je cite des informations très récentes qui ont paru dans les journaux. Au niveau des dépenses, on donne ici un chiffre de 93 millions de dollars de plus pour la sécurité.

Initiatives ministérielles

• (1535)

Je voudrais que l'on déduise le coût de la sécurité inhérent au nucléaire pour l'investir dans les autres énergies vertes comme les éoliennes, la géothermie et ainsi de suite. On verrait alors que les autres types de projets sont beaucoup moins coûteux et qu'ils sont beaucoup plus sécuritaires. Nous sommes pour la sécurité. Si on est réellement pour la sécurité, on ne construit plus d'installations nucléaires.

[Traduction]

M. Dennis Bevington (Western Arctic, NPD): Monsieur le Président, je sais gré au député du Bloc de son intervention. Ayant travaillé avec lui ces deux dernières années, je sais qu'il tient à créer un environnement et une économie qui nous assurent un avenir vert. Cette préoccupation est certainement présente dans ce débat. Je sais qu'il s'inquiète de l'expansion de l'industrie nucléaire. Il a parlé de la nécessité d'établir des règles du jeu équitables pour ces nouvelles formes d'énergie. Je partage son avis là-dessus.

C'est notamment pour cela que nous avons proposé un si grand nombre d'amendements à ce projet de loi, soit pour essayer d'aboutir à un projet de loi qui tienne vraiment compte des coûts réels de l'énergie nucléaire. Partout dans le monde, de nombreux pays adoptent une position différente au sujet du niveau de responsabilité que l'industrie doit assumer. En Allemagne, par exemple, la responsabilité est illimitée. Aux États-Unis, le plafond de la responsabilité est d'environ 10 milliards de dollars.

Pourquoi le député est-il favorable à ce projet de loi, même s'il n'établit pas vraiment de règles du jeu équitables quant à la responsabilité que devrait assumer l'industrie nucléaire à l'égard des dommages qui pourraient survenir en cas d'accident dans une centrale?

• (1540)

[Français]

M. Christian Ouellet: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Western Arctic de sa question qui est excellente. Nous appuyons ce projet de loi qui, nous l'espérons, sera adopté. Nous considérons que nous sommes à la limite de ce que l'on peut demander. On ne peut pas aller plus loin dans le contexte actuel des assurances. Ce projet de loi a été fait en ce sens. On ne pouvait pas demander deux ou trois milliards de dollars aux assureurs parce qu'on n'aurait pas eu d'assureurs. Il fallait donc rester réalistes.

J'ai bien essayé de démontrer que nous ne sommes pas nécessairement pour le nucléaire et qu'il faut absolument qu'il y ait une évaluation complète des impacts nucléaires avant de se lancer dans ce domaine. Toutefois, pour les 22 centrales qui existent, nous trouvons que 650 millions de dollars est un chiffre réaliste et réalisable.

[Traduction]

M. Omar Alghabra (Mississauga—Erindale, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de son discours. Je voudrais également le remercier pour le travail excellent qu'il a fourni au comité. C'est un membre précieux de notre comité. Il faisait partie du comité lorsque nous avons mené une étude sur Énergie atomique du Canada limitée, plus tôt cette année.

J'aimerais savoir ce qu'il pense de la décision qu'a prise le gouvernement, il y a une dizaine de jours, de mettre un terme au projet des réacteurs MAPLE sans présenter le moindre plan ou la moindre solution pour garantir l'approvisionnement en isotopes utilisés à des fins médicales sur lesquels comptent de nombreux

Canadiens et citoyens du monde. Que pense-t-il de cette décision et de la manière dont le gouvernement traite le dossier?

[Français]

M. Christian Ouellet: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de cette question. J'apprécie beaucoup également son travail au sein du comité.

Actuellement, le gouvernement est certainement dans une impasse. MAPLE ne peut pas être prolongé étant donné qu'on n'a pas l'expertise voulue pour le mener à terme. On a vu trop grand et trop loin trop vite. D'un autre côté, on est pris avec des réacteurs qui en sont à leur fin de cycle.

Le gouvernement a, ce qu'on appelle en bon français, une patate chaude. Il ne sait pas trop quoi faire avec cela et espère tout simplement que les réacteurs actuels dureront assez longtemps pour trouver une solution de remplacement. Je dois dire que je trouve que cela fait assez amateur.

Mme Claude DeBellefeuille (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le Président, je félicite mon collègue pour l'excellence de son exposé et je tiens à le féliciter également pour son travail au comité. On en est à la troisième lecture et c'est un projet de loi qu'on a vraiment étudié sous toutes ses coutures, si on me permet l'expression.

On est d'accord avec certains collègues qui disent que le montant de 650 millions de dollars est insuffisant. À mon avis, le statu quo n'est pas acceptable non plus, puisque le montant actuel de l'indemnisation est de 75 millions de dollars. Cela est totalement inacceptable et c'est la preuve de la négligence des gouvernements fédéraux actuels et précédents qui ont toléré cette situation.

Je sais que mon collègue est également préoccupé par la sécurité nucléaire et que les différents événements qui ont eu lieu dernièrement sont préoccupants.

Peut-il nous communiquer ses inquiétudes face aux commentaires de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, qui nous a informés, par l'entremise du journal *La Presse*, qu'il n'y aurait pas assez de ressources humaines et financières à la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour bien accomplir sa mission?

Peut-il commenter ce fait qui a été mentionné dans le journal de *La Presse* d'hier matin?

• (1545)

M. Christian Ouellet: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Beauharnois—Salaberry de sa question très judicieuse. J'en ai parlé tout à l'heure assez rapidement en disant que depuis un an, on a dû augmenter de 2,8 millions de dollars le budget lié à la sécurité et à l'embauche de personnes.

On prévoit un budget de 93 millions de dollars. C'était dans les journaux et cela me semble réaliste sur le plan des dangers susceptibles d'être encourus. Mais d'un autre côté, il faut se rendre compte à quel point le nucléaire coûte cher à l'ensemble des citoyens. Je ne parle pas de ceux qui paient l'électricité, parce qu'ils la paient comme si elle était faite avec du gaz naturel ou avec des éoliennes. Les gens qui achètent de l'électricité ne paient pas pour la sécurité. C'est un autre budget du gouvernement et c'est l'ensemble de la population qui paie pour la sécurité. C'est certainement alarmant, mais en même temps, on peut être heureux de constater que la CCSN demande une sécurité accrue et qu'elle est vigilante. On a plus de chances d'éviter les accidents avec une demande accrue de sécurité et si on passe justement au système intégré dont je parlais tout à l'heure qui répond à la norme internationale. Pour le moment, le Canada est en retard à ce sujet.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

M. Dennis Bevington: Monsieur le Président, je veux revenir à la question précédente que j'ai posée au député, car il a dit que les compagnies d'assurances ne seraient pas en mesure d'offrir le type de protection dont aurait besoin l'industrie si le montant dépassait 650 millions de dollars. Les Américains offrent une protection atteignant presque 10 milliards de dollars. Un grand nombre des réacteurs au Canada sont situés dans des régions adjacentes à des villes, tout comme aux États-Unis.

L'industrie considère que les compagnies d'assurances ne sont pas disposées à offrir une plus grande protection. Comment pouvons-nous en être certains? Comment les entreprises qui exploitent les réacteurs aux États-Unis parviennent-elles à offrir ce niveau d'assurance responsabilité? Comment se fait-il que, comme Canadiens, nous ne pouvons pas offrir la même chose par l'entremise de nos compagnies d'assurances?

[Français]

M. Christian Ouellet: Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup le commentaire de mon collègue de Western Arctic, parce que cela me donne la chance de préciser qu'aux États-Unis, il y a 144 centrales nucléaires qui se partagent ce qu'on appelle un « pot ». Elles mettent tous l'argent ensemble, soit entre 9 et 11 milliards de dollars. C'est d'ailleurs pour cette raison que cela varie, puisque c'est en fonction des actifs qu'elles investissent.

Il n'y a donc pas de projet d'assurances. Elles ne prennent pas une assurance d'une compagnie. D'ailleurs, elles n'auraient jamais une telle assurance d'une compagnie. Elles mettent de l'argent ensemble. Ici, au Canada, on n'a que 22 centrales. Or, même si ces centrales mettaient de l'argent ensemble, c'est évident qu'on n'arriverait pas à avoir 9 ou 10 milliards de dollars. Cela les pousserait à fermer leurs portes. Ce serait peut-être une bonne idée, mais ce n'est pas de cela dont il est question mais plutôt de la protection des citoyens.

Or, on s'est fait dire par des assureurs qu'en regard à la protection des citoyens, cela ne pouvait pas aller plus loin que 650 millions de dollars. Déjà là, il sera difficile de trouver des assureurs. Il faudra trouver des réassureurs pour se rendre jusqu'à 650 millions de dollars.

[Traduction]

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, cette question constitue un défi pour la Chambre. Au cours de la discussion portant sur le projet de loi C-5, la Loi concernant la responsabilité civile et l'indemnisation des dommages en cas d'accident nucléaire, j'ai notamment entendu dire que nous devrions accepter les nouvelles limites qu'il propose, puisqu'elles sont plus avantageuses que les anciennes. L'argument me semble fallacieux. C'est comme dire qu'un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

Ce ne serait pas la première fois qu'une mesure proposée à la Chambre nécessite un rafistolage pour avoir été mal formulée au départ. Je pense par exemple à la mesure concernant l'identification des électeurs, qui faisait perdre leur droit de vote à plus d'un million d'électeurs ruraux. Faute de diligence de la part de la Chambre, nous avons adopté une mesure législative laissant grandement à désirer.

De plus, on nous demande de faire confiance à la gestion du gouvernement actuel dans ce dossier. Or, compte tenu de toute la confusion dans le cas de Chalk River, j'estime que les Canadiens ne croient pas que le gouvernement soit en mesure de traiter de cette question de façon juste et raisonnable.

Les néo-démocrates ont manifesté diverses inquiétudes concernant cette mesure législative. Je voudrais tout particulièrement souligner l'excellent travail du député de Western Arctic. Il a proposé de nombreux amendements visant à améliorer la mesure. Ils n'ont malheureusement pas été appuyés par les députés.

De plus, je sais que les députées d'Île de Vancouver-Nord et de Victoria se sont également interrogées sur certains aspects du projet de loi qui posaient problème.

J'aimerais revenir sur l'historique du projet de loi. Pour faciliter le développement de l'industrie nucléaire au Canada, le gouvernement fédéral a formulé une mesure législative limitant le montant d'indemnisation par l'exploitant d'une installation nucléaire pour des dommages en cas d'accident entraînant une contamination radiologique à l'extérieur de la zone de l'installation. La mesure est nécessaire du fait que les assureurs privés refusent d'indemniser pour des dommages causés par un incident ou un accident nucléaire.

La loi existante remonte aux années 1970 et la limite de responsabilité de 75 millions de dollars qu'elle prévoit est très nettement insuffisante. À titre de comparaison, toute nouvelle mine est tenue de verser une garantie de protection de l'environnement d'environ 50 millions de dollars. Ce niveau restreint de responsabilité empêche les intérêts étrangers, et notamment américains, d'acquiescer des entreprises nucléaires canadiennes.

En vertu du droit américain, la victime étrangère d'un accident provoqué par une entreprise ayant son siège social aux États-Unis peut la poursuivre en justice si la loi étrangère n'est pas à la hauteur des normes internationales. Ces modifications alignent notre loi sur les normes internationales minimales. Il est important de le mentionner.

Nous nous attendons souvent à ce que le Canada fasse preuve de leadership dans une foule de domaines et, malheureusement, au cours des deux dernières années en particulier, nous avons été témoins de l'érosion du leadership du Canada dans de nombreux dossiers, notamment dans celui des obligations internationales en matière de droits de la personne.

Nous avons vu le gouvernement renoncer à son rôle de leader lorsqu'il a refusé de signer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; le Canada est l'un des trois pays qui ne l'ont pas encore signée. L'Australie est revenue sur sa position.

En ce qui a trait à l'environnement, nous avons vu le gouvernement faire obstacle de toutes les façons possibles au Protocole de Kyoto et essayer de prouver qu'il est un chef de file alors que, à mon avis, il est en fait en train de retourner à l'ère des dinosaures.

Le projet de loi C-5 limite à 650 millions de dollars la responsabilité financière totale d'un exploitant d'établissement nucléaire, ce qui correspond à la moyenne internationale la plus basse. Pour les montants plus élevés que cela, un tribunal serait mis sur pied par le ministre des Ressources naturelles et d'autres fonds proviendraient du Trésor public. Essentiellement, cela veut dire qu'un exploitant d'établissement nucléaire serait seulement obligé de verser 650 millions de dollars tandis que le public devrait éponger une facture de millions, voire de milliards, de dollars dans le cas d'un accident.

J'ai mentionné le fait que le député de Western Arctic a proposé 35 amendements et je vais en parler un peu. Une de ces dispositions proposait d'éliminer la limite inférieure internationale de 650 millions de dollars et de rendre l'exploitant responsable de la somme totale.

Initiatives ministérielles

• (1550)

Dans ce contexte, je tiens à citer un extrait du discours du député de Western Arctic:

L'un des principaux amendements que nous voulons consiste à ne pas imposer de limite à la responsabilité nucléaire. La meilleure façon de régler la question serait probablement que les montants soient illimités, tout comme en Allemagne, où la responsabilité des établissements nucléaires est illimitée. Cela signifie que, advenant un accident, les responsables de la centrale devront en payer les coûts, quels qu'ils soient.

La limite de 650 millions de dollars fixée dans ce projet de loi représente bien peu par comparaison à celui de notre principal partenaire commercial, les États-Unis d'Amérique, qui ont un plafond de responsabilité de 8 à 10 milliards de dollars pour leurs installations nucléaires. La plupart des nôtres sont situées dans des régions peuplées du sud du pays, semblables à celles où se trouvent les installations nucléaires aux États-Unis.

Comme les députés conservateurs font souvent l'éloge des politiques américaines, ils voudront sûrement imiter l'un de nos principaux partenaires commerciaux dans le très sérieux dossier de la responsabilité nucléaire. Si, après avoir examiné la question, les États-Unis ont déterminé qu'un montant de 8 à 10 milliards de dollars était raisonnable en matière de responsabilité nucléaire, il semble que le Canada devrait lui aussi examiner sérieusement cette possibilité quoique, comme l'a indiqué le député de Western Arctic, il ne devrait pas y avoir de limite en matière de responsabilité nucléaire.

J'aimerais mettre tout cela en contexte. La Convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires tentait de régler certaines des très graves préoccupations en matière de responsabilité civile dans le monde. Voici un résumé des origines de cette convention:

En septembre 1997, le gouvernement a fait un pas important lorsqu'il a amélioré le régime de responsabilité applicable en cas d'accident nucléaire. À l'occasion d'une conférence diplomatique au bureau central de l'Agence internationale de l'énergie atomique, tenue à Vienne du 8 au 12 septembre 1997, des délégués de plus de 80 États ont adopté un Protocole visant à modifier la Convention de Vienne de 1963 relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires et une Convention sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires. Le protocole fixe le seuil de la responsabilité de l'exploitant à 300 millions de droits de tirage spéciaux [DTS], soit l'équivalent d'environ 400 millions de dollars américains. La Convention sur la réparation complémentaire fixe les montants additionnels que versent toutes les parties contractantes en fonction de la capacité de leurs installations nucléaires et de l'évaluation qu'en font les Nations Unies. La convention est un instrument auquel tous les États peuvent adhérer sans égard au fait qu'ils soient ou pas parties à des conventions existantes sur la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires ou qu'ils aient des installations nucléaires sur leurs territoires. Le protocole fournit entre autres choses une meilleure définition des dommages nucléaires (qui inclut maintenant les concepts de dommages environnementaux et de mesures préventives), élargit la portée géographique de la Convention de Vienne et prolonge le délai prévu pour les réclamations pour perte de vie humaine et dommages aux personnes. Il donne aussi aux États côtiers la compétence relativement à des actions mettant en cause des accidents nucléaires survenus pendant le transport. Ensemble, les deux instruments devraient améliorer considérablement le cadre mondial en matière d'indemnisation bien au-delà de ce que prévoient les conventions existantes. Avant septembre 1997, le régime de responsabilité international était incorporé dans deux instruments, la Convention de Vienne de 1963 relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires et la Convention de Paris de 1960 sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire, reliées par le Protocole conjoint adopté en 1988. La Convention de Paris fut plus tard complétée par la Convention complémentaire de Bruxelles de 1963. Ces conventions sont basées sur le droit civil et reposent sur les grands principes suivants:

Un certain nombre de principes sont énoncés dans ces conventions, mais je veux juste parler de quelques-uns d'entre eux.

Il y a entre autres que la responsabilité repose exclusivement sur les exploitants des établissements nucléaires. De plus, la responsabilité est absolue; par exemple, l'exploitant est tenu responsable sans égard à la faute. Qui plus est, il doit souscrire une assurance qui offre une autre garantie financière pour le montant correspondant à sa responsabilité. Si une telle garantie ne suffit pas, l'État où est situé

l'établissement est obligé de combler la différence jusqu'à concurrence de la responsabilité de l'exploitant.

Ce dernier point est une grande source d'inquiétude pour nous, car nous craignons que les contribuables canadiens n'aient à combler la différence entre les 650 millions de dollars et les millions excédentaires qu'il pourrait falloir assumer en cas d'accident nucléaire.

Les députés conservateurs se disent souvent préoccupés par l'argent des contribuables et la reddition de comptes. Je leur proposerais de s'assurer de présenter des mesures législatives qui évitent effectivement aux contribuables de faire les frais d'un éventuel accident.

Je veux parler un instant de l'aspect économique de l'énergie nucléaire. Parmi les facteurs importants à considérer, il y a l'âge et l'état des établissements nucléaires, ainsi que le type d'investissement qui est effectué pour de futures centrales nucléaires, si c'est la voie que le gouvernement décidait d'emprunter. Toutefois, je sais que de nombreux députés à la Chambre et certainement un grand nombre de mes électeurs ne voient pas l'énergie nucléaire comme une option viable.

• (1555)

Dans son rapport *The Economics of Nuclear Power*, l'organisation Greenpeace analyse divers éléments qui entrent dans la construction et l'entretien de centrales nucléaires. Je ne vais pas faire une analyse approfondie de la totalité d'entre eux, mais on affirme ce qui suit dans le résumé:

L'industrie électronucléaire civile existe depuis plus de 50 ans. Pendant une si longue période, il serait normal que les améliorations technologiques et l'expérience accumulée donnent lieu à l'acquisition de connaissances et, ultérieurement, à des améliorations de l'efficacité économique. Toutefois, ce n'est pas ce qui s'est produit dans l'industrie nucléaire.

Le rapport fournit une analyse de l'augmentation des coûts et des délais de construction, de la baisse de la demande dans le secteur de la construction et des technologies non éprouvées. Il parle des réacteurs de génération III et III+ et du fait que cette technologie n'est pas éprouvée à long terme.

Bien sûr, quand nous parlons de responsabilité, nous voulons comprendre divers facteurs relatifs à l'état de l'industrie nucléaire canadienne. Dans le rapport, on dit ce qui suit à propos d'un marché défavorable:

Les aspects économiques de l'énergie nucléaire ont toujours été sujets à caution. Le fait que les consommateurs ou les gouvernements assumaient habituellement les risques liés aux investissements dans les centrales nucléaires signifie que les centrales étaient à l'abri de ces risques et qu'elles étaient en mesure d'emprunter de l'argent à des taux tenant compte des risques réduits pour les investisseurs et les prêteurs.

On revient de nouveau sur la question de l'assurance. Les contribuables pourraient avoir à payer la note. On est dans une situation où l'industrie n'assume pas les coûts véritables de l'entretien et de l'exploitation des centrales nucléaires. Dans ce cas, je soutiendrais à nouveau que les restrictions relatives à la responsabilité devraient être supprimées. C'est l'industrie nucléaire qui devrait assumer la responsabilité complète de l'assurance relative à l'exploitation des centrales.

Les auteurs de ce document, intitulé *The Economics of Nuclear Power*, parlent ensuite de renaissance nucléaire. Ils disent:

Initiatives ministérielles

La « renaissance nucléaire », dont on fait grand cas, suppose que de nouvelles centrales seront construites à coût moindre que les autres solutions — quant au temps et à l'argent nécessaires —, qu'elles seront fiables et que les coûts liés aux éléments de passif à long terme tels que l'évacuation des déchets et le déclassement des installations vont se stabiliser. Toutefois, il ne suffit pas de rêver qu'il en soit ainsi pour que cela devienne réalité. D'ici à ce que l'énergie nucléaire puisse satisfaire à tous ces critères sur une base durable, les risques de devoir investir davantage seront élevés.

Les auteurs parlent ensuite du fait que l'industrie nucléaire survit uniquement grâce à des subventions importantes. Ils disent:

Aux États-Unis, cela fait maintenant 29 ans qu'une commande a été passée pour une nouvelle centrale nucléaire, et 34 ans qu'une commande a été passée pour une centrale déjà construite. Les services publics ont subi de lourdes pertes dans les années 1980, lorsque les régulateurs économiques sont devenus de plus en plus réticents à refiler aux consommateurs les dépassements de coûts élevés des projets nucléaires, forçant ainsi les services publics à assumer les coûts supplémentaires. L'apparition des marchés de l'énergie a eu pour effet que les propriétaires de centrales sont maintenant très vulnérables, non seulement aux risques de dépassement de coûts, mais aussi à la non-fiabilité des centrales.

Encore une fois, il importe de tenir compte de tous ces facteurs lorsque nous discutons des risques potentiels pour les contribuables canadiens.

Je veux dire un mot sur le déclassement. Le déclassement des centrales est un processus long et compliqué. Il arrive souvent que les coûts soient refilés aux générations futures, sur une période de plusieurs décennies. Il va de soi que les coûts actuels liés au déclassement n'ont souvent rien à voir avec les coûts futurs.

En ce qui a trait au financement des éléments de passif à long terme, les auteurs du document de Greenpeace intitulé *The Economics of Nuclear Power* disent:

Il existe une obligation morale pour les « pollueurs » de prendre toutes les mesures raisonnables afin de s'assurer que ceux qui doivent faire le nettoyage reçoivent des fonds suffisants pour faire le travail. Cette obligation comporte trois volets principaux:

L'évaluation des coûts devrait être conservatrice ou pessimiste, surtout lorsque les coûts ne sont pas bien établis, afin que les fonds ne soient pas insuffisants en raison du fait que les coûts sont plus élevés que prévu;

L'argent perçu auprès des contribuables devrait être investi dans des véhicules à très faible risque, afin de minimiser les risques de pertes. Le rendement de ces investissements est toujours faible;

La compagnie qui possède la centrale devrait avoir accès aux fonds uniquement pour des fins de déclassement.

Le document de Greenpeace fait allusion à l'expérience vécue au Royaume-Uni:

L'expérience du Royaume-Uni en ce qui a trait aux éléments de passif à long terme est riche en enseignements, en ce sens que les coûts sont toujours sous-estimés et que les dispositions ne sont pas protégées adéquatement.

Bon nombre d'autres expériences dans le monde démontrent sans doute que ce ne sont pas les exploitants de centrales nucléaires qui assument les coûts et les obligations liés à l'exploitation de ces centrales. Il arrive souvent que les coûts soient sous-estimés, tant au moment de la construction que par la suite, au moment du déclassement, et ce sont les contribuables qui finissent par payer la note. Il me semble que ce n'est pas une façon très responsable de procéder.

● (1600)

Dans le cadre des discussions qui auront lieu sur l'énergie et la responsabilité nucléaires, il faudra entre autres déterminer si c'est la meilleure façon de dépenser l'argent des contribuables ou s'il serait préférable d'investir plus de temps et d'énergie dans la recherche de stratégies en matière d'énergies de remplacement. Le document intitulé *The Economics of Nuclear Power* parle d'efficacité énergétique et des sources d'électricité renouvelables:

L'efficacité énergétique doit être à la base des futures politiques énergétiques. Le potentiel est énorme dans ce domaine. Selon le ministère français de l'économie, les changements qui pourraient être apportés au niveau de la production, de la

transmission et de l'utilisation de l'énergie (y compris le transport), pourraient permettre de réduire la consommation globale d'énergie de moitié par rapport à la consommation actuelle, entraînant ainsi des économies équivalentes à 9 000 millions de tonnes de pétrole... par année, d'ici l'an 2050.

On parle ici de conservation, d'utilisation d'appareils ménagers plus efficaces, de voitures à faible consommation d'énergie, de systèmes de chauffage plus efficaces et de méthodes plus efficaces en matière de construction et de réhabilitation thermique des maisons et des immeubles commerciaux et industriels. Nous devons consacrer toute notre attention et nos ressources à l'amélioration de l'efficacité énergétique au pays.

L'autre élément, ce sont les sources d'énergie renouvelable. Une étude mondiale a révélé que l'on s'attend à ce que la plus forte augmentation de la production d'électricité d'ici 2020 provienne de l'énergie hydraulique et de l'énergie éolienne. Dans le contexte des sources d'énergie renouvelable, le Canada tire de l'arrière par rapport au reste du monde.

Ma province, la Colombie-Britannique, est chanceuse parce qu'une bonne partie de son électricité provient de sources hydrauliques. Les barrages ont été construits il y a de nombreuses années, aussi les dommages à l'environnement ont-ils déjà été faits. La province est dans une assez bonne position parce qu'elle a une source d'énergie plutôt propre.

Beaucoup de provinces du Canada, comme l'Ontario, subissent des pressions en faveur de la construction de nouvelles installations nucléaires parce qu'elles n'ont pas investi dans d'autres formes de production d'énergie plus écologiques, propres et renouvelables. C'est pourquoi le projet de loi est important. Si les gens commencent à proposer la construction de nouveaux réacteurs nucléaires, il est important que les propriétaires de ces installations en paient le véritable coût.

Le Canada ne possède pas de stratégie nationale globale d'approvisionnement en électricité. Récemment, un journal rapportait que le gouvernement du Nunavut consacre 25 p. 100 de son budget à l'achat de gazole parce qu'il n'a pas eu le soutien du gouvernement fédéral pour élaborer une stratégie sur les sources d'énergie de remplacement. Avec l'augmentation du prix de l'énergie au Canada, des collectivités seront de plus en plus marginalisées parce qu'elles n'ont pas accès à d'autres outils et ressources que nous aurions dû élaborer ces 20 dernières années.

Le député de Western Arctic a proposé des amendements afin que le projet de loi soit mieux adapté aux besoins des Canadiens. Puisque ces amendements n'ont pas été acceptés, le NPD n'est pas en mesure d'appuyer le projet de loi.

● (1605)

Le vice-président: Avant que nous ne passions aux questions et observations, je dois, conformément à l'article 38 du Règlement, faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Hull—Aylmer, Le ministre de l'Environnement; la députée de Kitchener-Centre, L'éthique; le député de Gatineau, Les langues officielles.

Questions et observations. La parole est à la députée de Beauharnois—Salaberry.

[Français]

Mme Claude DeBellefeuille (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le Président, je partage à bien des égards les préoccupations de la députée du NPD et je comprends ses inquiétudes face au projet de loi. Toutefois, je pense qu'elle convient aussi que le statut quo n'était pas non plus supportable.

Initiatives ministérielles

C'est une grande déception que j'exprime aujourd'hui. Quand on parle de responsabilité nucléaire, on doit aussi se préoccuper de la sécurité nucléaire. Or, ce matin, le NPD a fait une alliance avec le gouvernement pour éviter que nous puissions discuter, dans un prochain sujet d'étude au Comité permanent des ressources naturelles, de la question de la sécurité nucléaire du laboratoire de Chalk River, d'isotopes et des réacteurs MAPLE. Il est décevant de voir qu'aujourd'hui, on fait un discours sur l'importance de la responsabilité nucléaire alors que, ce matin, ce parti s'est allié au gouvernement conservateur pour éviter de réaliser une étude à laquelle nous nous étions engagés.

J'aimerais que la députée qui vient de prononcer un discours nous explique la cohérence entre la décision de ce matin de refuser de faire l'étude sur le nucléaire et tout son intérêt sur la responsabilité nucléaire. J'aimerais bien avoir des explications à ce sujet.

• (1610)

[Traduction]

Mme Jean Crowder: Monsieur le Président, à ma connaissance, ce n'est pas ce qui s'est passé. Je sais que la députée d'Île de Vancouver-Nord a réclamé un examen de cette question. J'ai du mal à croire que nous sommes d'accord avec les conservateurs au sujet de l'énergie renouvelable et de la responsabilité nucléaire. Cela ne semble pas possible étant donné le contexte de ce dont nous avons parlé.

Nous partageons ces inquiétudes au sujet de l'insuffisance des limites actuelles. Il est toutefois regrettable que le Bloc n'ait pas pu appuyer les amendements que le député de Western Arctic a proposés. Ces amendements nous auraient permis de protéger les intérêts des contribuables canadiens sur le plan de la responsabilité civile en cas d'incident nucléaire.

L'hon. Shawn Murphy (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais connaître l'opinion de la députée au sujet de ce qui se passe sur la scène internationale. Depuis un certain temps, le Canada n'a pas eu de nouvelle centrale nucléaire et il n'y en a pas beaucoup non plus qui ont été construites aux États-Unis. Toutefois, de nombreux autres pays, notamment la France, se sont dotés de nouvelles centrales nucléaires et de nouvelles technologies pour l'élimination et l'entreposage des déchets.

Nous ne sommes certainement pas obligés de faire la même chose que certains pays du G7 ou du G20, mais ce projet de loi correspond-il à ce qui se passe dans les autres pays industrialisés dans ce domaine?

Mme Jean Crowder: Monsieur le Président, je crois qu'encore une fois nous sommes à la traîne des autres pays en ce qui concerne cette loi et le Canada a du rattrapage à faire.

L'amendement que le député de Western Arctic a proposé et qui consistait à remplacer la responsabilité de 650 millions de dollars par une responsabilité illimitée que les exploitants devraient assumer aurait permis au Canada de faire preuve d'un peu de leadership.

Lorsque j'en ai parlé, j'ai fait mention de certaines technologies de la nouvelle génération. Certaines de ces nouvelles technologies n'ont pas encore entièrement fait leurs preuves. Je ne me souviens pas du pays dans lequel cette technologie a été appliquée, mais on est en train de mettre en service des réacteurs de générations III et III+. Toutefois, ces réacteurs ne fonctionnent pas depuis suffisamment de temps pour qu'on sache s'ils seront suffisamment efficaces ou si leur coût sera justifié, surtout si l'on tient compte de cette responsabilité.

Comme le Canada n'a pas suffisamment financé, par le passé, les établissements comme celui de Chalk River, nous sommes très en

retard. Nous avons sans doute des années de retard pour ce qui est de jouer le rôle de chef de file.

Mme Catherine Bell (Île de Vancouver-Nord, NPD): Monsieur le Président, je voudrais faire une observation et poser une question à la députée.

Malheureusement, la députée de Beauharnois—Salaberry a affirmé que le NPD était en quelque sorte mèche avec les conservateurs en acceptant de se pencher sur la question de convertir au vert la production d'électricité au Canada, ce qui nous intéresse vivement, alors que, pendant toute l'étude du projet de loi au comité, le Bloc était d'accord avec les conservateurs et s'opposait à notre amendement. Je comprends mal qu'elle puisse dire que nous sommes de mèche quand, d'une part, nous sommes d'accord et, d'autre part, nous ne le sommes pas.

Dans mon discours sur le projet de loi tout à l'heure, j'ai mentionné que certains des programmes gouvernementaux qui étaient en place, comme le programme écoÉnergie, étaient inadéquats et que les membres de ma collectivité et d'ailleurs m'ont écrit pour me le dire.

La députée de Nanaimo—Cowichan a parlé d'autres formes d'énergie qui remplaceraient le nucléaire, et que nous devrions promouvoir, mais le député de Cambridge m'a reproché essentiellement de ne pas faire mon travail en disant à la population que ces programmes ne fonctionnaient pas bien.

Or, je viens de recevoir un courriel d'une femme qui affirme que le programme n'inclut pas de panneaux solaires, ni de chauffage éolien ou électrique. Elle m'a envoyé le lien pour que le député puisse mieux comprendre le programme, et elle l'invite à me présenter des excuses, ce que je trouve très flatteur.

Je me demande si la députée de Nanaimo—Cowichan accepterait de parler davantage de certains commentaires dont lui font part ses électeurs qui ne peuvent avoir accès au programme parce qu'ils sont inadéquats.

• (1615)

Mme Jean Crowder: Monsieur le Président, je remercie la députée d'Île de Vancouver-Nord de ses efforts pour promouvoir les sources d'énergie de remplacement propre.

Sur l'île de Vancouver, de nombreux propriétaires se plaignent de la hausse des prix des carburants. Les gens ont du mal à décider s'ils doivent mettre leur argent sur la nourriture ou le chauffage.

En ce qui concerne l'accès aux programmes mis en oeuvre par le gouvernement conservateur, j'entends constamment des habitants de ma circonscription dire qu'il faut beaucoup d'efforts pour très peu de résultats. Un grand nombre y ont simplement renoncé, si seulement ils ont réussi à dénicher les renseignements.

Je me ferai l'écho des électeurs de la députée d'Île de Vancouver-Nord, qui lui ont écrit au sujet des difficultés que soulève le programme. Si nous voulons vraiment être sérieux, nous devons réellement investir dans les réhabilitations thermiques et voir à ce qu'elles soient accessibles et disponibles, surtout pour les familles à moyen et à faible revenu.

Nous devons également veiller à ce que les programmes visant les automobiles à haut rendement de carburant soient conçus de manière à faciliter la conversion au vert du secteur automobile, tout comme les diverses initiatives qui nous aideraient réellement à économiser l'énergie et à augmenter nettement la productivité et l'efficacité à ces égards.

Initiatives ministérielles

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, nous débattons aujourd'hui, en troisième lecture, du projet de loi C-5 qui est un projet de loi important dans le contexte actuel.

La nécessité de ce projet de loi est apparue au fil des années. Il suffit de dire que l'option nucléaire et l'utilisation des centrales nucléaires pour la production d'électricité ont fait leur apparition au Canada après la Seconde Guerre mondiale et qu'elles ont été fortement réglementées par une loi qui est restée à peu près la même pendant presque toutes ces années. Comme dans bien d'autres domaines, une mise à jour ou une modernisation s'impose. Ce projet de loi porte surtout sur la dimension responsabilité civile.

C'est un domaine très réglementé. Quelles que soient les activités dont il est question dans ce domaine, l'industrie nucléaire est toujours très réglementée. Certains Canadiens ne croient pas que nous devrions compter autant que nous le faisons sur l'énergie nucléaire. Le fait est qu'en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick, on compte beaucoup sur cette source d'énergie. Je pense qu'en Ontario, l'énergie nucléaire répond actuellement au tiers des besoins en électricité. Je le dis pour faire comprendre que l'option nucléaire ne va pas disparaître. Nous allons continuer à compter sur elle pendant des années et certaines de nos provinces ont pris cette décision.

Il est certain qu'il existe d'autres sources d'énergie. Nous pouvons améliorer notre production d'hydroélectricité. Nous continuons à produire de l'électricité à partir du gaz. Nous utilisons peut-être le charbon dans certaines régions du pays. Nos voisins du Sud s'en servent dans certaines régions de leur pays. L'énergie éolienne et l'énergie solaire existent également, mais l'énergie nucléaire continuera d'être exploitée.

Est-ce efficace? Est-ce rentable? Est-ce propre? Est-ce sûr? Est-ce renouvelable? Toutes ces questions font partie du débat.

Le projet de loi ne change rien à ces dimensions, mais il reconnaît qu'il y a eu beaucoup de changements au sein de la société canadienne, dans le monde, dans le milieu financier, dans le secteur des assurances et dans notre façon de voir l'énergie nucléaire et les risques qui y sont associés, ce qui nous a amenés à moderniser la loi qui régit ce secteur très réglementé.

Si des gens voulaient produire de l'énergie solaire ou de l'énergie éolienne dans une province, ils appelleraient cela de la cogénération et se brancheraient sur le réseau électrique, probablement sans être soumis à une réglementation très lourde. Par contre, s'ils essayaient de produire de l'énergie nucléaire, ils ne pourraient pas lever le petit doigt sans avoir un permis ou peut-être même une douzaine de permis.

J'ajouterais que les Canadiens dépendent, qu'ils le sachent ou non, de certains processus radioactifs, tant dans le domaine des soins de santé que dans le domaine de l'industrie. Il y a de la radioactivité et des isotopes radioactifs dans un grand nombre de nos villes. C'est soumis à une réglementation très stricte et cela nous est très bénéfique, que nous en soyons conscients ou non.

Il est certain qu'il y a certaines sources de rayonnement de faible intensité. On en trouve dans divers endroits du pays, notamment dans les endroits où l'uranium est extrait ou a été extrait et où il y a des résidus miniers. En général, nous gérons assez bien ces sites et le gouvernement du Canada y joue un rôle actif. Chaque fois que le niveau de rayonnement est supérieur à la norme, le gouvernement canadien estime qu'il doit intervenir et il le fait.

Le projet de loi établit un régime révisé pour la responsabilité civile et l'indemnisation dans ce domaine d'activité. Il vaut la peine

de souligner que la loi précédente prévoyait un maigre montant de 75 millions de dollars pour la responsabilité civile maximum d'un exploitant.

• (1620)

De nos jours, quand il est question de responsabilité à l'égard de n'importe quoi, que ce soit du mauvais beurre d'arachides, une automobile, un camion ou un train, ou encore un avion, une limite de responsabilité possible de 75 millions de dollars, c'est peu. On l'admet depuis quelque temps déjà. Le projet de loi remédierait à cela en portant cette limite à 650 millions de dollars.

Certains pourraient dire que ce n'est pas beaucoup. Cependant, le projet de loi a été étudié par le comité de la Chambre des communes et la limite a été établie au terme d'un examen des principes fondamentaux de la responsabilité nucléaire.

Je répète ces quatre principes aux fins du compte rendu. Premièrement, l'exploitant de la centrale nucléaire est la partie responsable, personne d'autre. Deuxièmement, l'exploitant est exclusivement responsable des dommages en cas d'accident. Troisièmement, l'exploitant doit être assuré. Quatrièmement, la responsabilité est limitée par la loi. Il y a des limites qui s'appliquent aux délais et d'autres, aux montants, en l'occurrence, il s'agit d'un plafond de 650 millions de dollars. C'est important. Ceux qui fournissent du matériel à l'exploitant d'une centrale nucléaire n'encourent aucune responsabilité à titre de secondes ou tierces parties. Ils peuvent livrer en sécurité les marchandises ou les services à l'exploitant sans se soucier d'une responsabilité possible en cas d'accident.

Heureusement, aucun accident grave n'est survenu au Canada. Il y a eu des accidents dans deux, trois ou quatre centrales dans le monde. L'accident de Tchernobyl est celui qui vient le plus souvent à l'esprit. Il y a eu des répercussions partout dans le monde pendant toutes ces années.

Les facteurs qui ont contribué à fixer ce montant incluent le risque prévisible. Autrement dit, le montant fixé a été fondé sur ce qu'un exploitant pourrait prévoir comme risque et non par suite d'un événement catastrophique imprévu. Nos réacteurs nucléaires sont tous dotés d'un deuxième et d'un troisième systèmes de secours fiables.

Grâce à ce projet de loi, le Canada serait pratiquement sur un pied d'égalité avec la plupart des autres pays producteurs d'énergie nucléaire, certainement en Occident. La limite de 650 millions de dollars ne sera pas mise en place d'un seul coup; elle sera plutôt introduite graduellement au cours de plusieurs années, en vertu des règlements.

Aux termes du projet de loi, le gouvernement et le Parlement procéderont à un réexamen tous les cinq ans. La situation peut changer encore au cours des prochaines années.

Le projet de loi tient compte des changements vraiment considérables qui se produisent dans l'industrie de l'assurance. L'assurance doit être souscrite uniquement auprès d'un assureur agréé. Le gouvernement et la Chambre reconnaissent qu'il y a d'autres façons de souscrire une assurance de nos jours, ce qui n'était peut-être pas possible il y a 50 ans. Il y a notamment les garanties gouvernementales, les lettres de crédit, certains types d'autoassurance et surtout les accords de réassurance.

Initiatives ministérielles

Dans certains cas, des sociétés d'assurance refusent d'assurer à moins de pouvoir réassurer, ce qui leur permet de répartir les risques parmi les actionnaires et les investisseurs un peu partout dans le pays ou même dans le monde. De nombreux gros contrats d'assurance comportent une réassurance permettant de répartir les risques partout dans le monde. Le mécanisme de réassurance, qui est aujourd'hui une norme dans l'industrie, peut être utilisé ici quand un assureur agréé refuse d'assurer sans un accord de réassurance.

● (1625)

L'assurance et la responsabilité civile couvrent aussi le transport de matières radioactives, l'uranium transporté en surface ou contenu dans les barres de combustible, ou encore toute autre substance radioactive transportée. À ma connaissance, il n'y a pas eu d'accident jusqu'ici, mais c'est un risque avec ce genre de chose et il peut y avoir des victimes, et c'est pour cela que nous prenons cette assurance.

Avec l'expérience, nous avons appris que parfois les conséquences de l'exposition à des radiations nucléaires n'apparaissent qu'après des années. C'est pourquoi le délai prévu pour une demande d'indemnisation pour préjudice corporel dû à une irradiation est désormais porté à 30 ans. Dans le cas des demandes d'indemnisation pour préjudice matériel, c'est 10 ans, mais pour les préjudices corporels et le décès, c'est 30 ans.

Dans le cas d'un accident nucléaire qui déborderait sur une autre province, en l'absence de cette loi, il y aurait probablement des procès distincts dans les deux provinces. Le projet de loi stipule que, si l'accident nucléaire survient dans plus d'une province, c'est la Cour fédérale qui est compétente.

Enfin, en cas d'accident important, le gouvernement peut créer un tribunal d'indemnisation en matière nucléaire, c'est-à-dire confier à un tribunal spécial le soin d'examiner les demandes d'indemnisation et de statuer.

Ce que le gouvernement a prévu dans le projet de loi et que la Chambre a approuvé, c'est un certain jeu avec les mécanismes d'assurance et de réassurance sur le marché libre. En théorie, cela devrait nous permettre d'avoir des coûts d'assurance modestes ou tout au moins compétitifs tout en laissant aux exploitants d'installations nucléaires un meilleur accès à l'assurance et de meilleures perspectives de rentabilité.

Le projet de loi prévoit aussi des accords de réciprocité. En effet, l'exploitant peut très bien être une société qui a des ramifications à l'étranger, ou l'installation nucléaire peut être située à proximité d'une frontière. Par exemple, ma circonscription, celle de Scarborough—Rouge River, à l'est de Toronto, n'est qu'à 10 ou 20 kilomètres de la centrale nucléaire de Pickering. Cette centrale, au bord du lac Ontario, est aussi à quelques kilomètres seulement de la frontière des États-Unis d'Amérique.

Grâce à cette loi, le gouvernement peut conclure avec un autre pays une entente de réciprocité en vertu de laquelle les deux pays reconnaîtront mutuellement leurs procédures en cas d'accident nucléaire. Dans un contexte de mondialisation croissante, c'est probablement une bonne chose.

Je félicite le comité qui s'est penché sur ce projet de loi. Sans pouvoir me prononcer sur la troisième lecture, je peux vous assurer que mon parti l'appuiera. J'espère que nous pourrions passer rapidement à la troisième lecture.

● (1630)

MESSAGE DU SÉNAT

Le vice-président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté plusieurs projets de loi.

* * *

LOI SUR LA RESPONSABILITÉ ET L'INDEMNISATION EN MATIÈRE NUCLÉAIRE

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-5, Loi concernant la responsabilité civile et l'indemnisation des dommages en cas d'accident nucléaire, soit lu pour la troisième fois et adopté; et de la motion portant que la question soit maintenant mise aux voix.

M. Dennis Bevington (Western Arctic, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet de certaines des questions soulevées par mon collègue. Beaucoup d'entre elles nous préoccupent. Nous avons présenté des amendements, autant au comité qu'à la Chambre, et nous avons consacré beaucoup de temps à l'étude du projet de loi. Un d'entre eux porte sur les dispositions relatives à la réassurance.

Le député a fait allusion à ces dispositions et a ajouté que les compagnies d'assurance pouvaient faire appel à d'autres compagnies d'assurance. Si elles estiment ne pas pouvoir assumer le risque elles-mêmes, elles ont la possibilité de demander à d'autres compagnies d'assurance de se charger de la réassurance.

Cependant, aux termes du projet de loi, le gouvernement fédéral a le pouvoir de réassurer lui-même les installations nucléaires. S'il est incapable de convaincre une compagnie d'assurance de réassurer l'installation, le gouvernement peut intervenir et la réassurer lui-même. Autrement dit, il peut garantir l'assurance-responsabilité d'une installation donnée. Nous ne sommes pas satisfaits de cette disposition. À notre avis, elle ne contribue pas à la création d'une industrie nucléaire distincte et indépendante. En effet, le gouvernement en viendrait lui-même à assurer les installations nucléaires à haut risque.

Comment pouvons-nous croire, par conséquent, que l'industrie ne sera ni subventionnée, ni appuyée par le gouvernement? En vertu de cette disposition, que nous avons tenté d'éliminer, qu'est-ce qui empêcherait le gouvernement d'assumer la responsabilité à l'égard d'installations nucléaires qui ne sont pas à la hauteur des normes imposées par les assureurs?

● (1635)

M. Derek Lee: Monsieur le Président, le député, à titre personnel ou en accord avec son parti, a exprimé des réserves quant à la possibilité pour le gouvernement du Canada — ou un gouvernement provincial, je suppose — de devenir le réassureur ou le garant. Il voulait sans doute parler des dispositions relatives à la garantie assumée par un gouvernement. Si je comprends bien le projet de loi, un gouvernement pourrait se porter garant d'un contrat d'assurance ou se faire le répondant d'un contrat de réassurance.

Initiatives ministérielles

Le député a raison de faire remarquer qu'une telle intervention du gouvernement est un mécanisme hors marché à maints égards et qu'elle risquerait d'être perçue comme un avantage ou une subvention à l'industrie nucléaire. Cependant, il est manifestement très improbable que nous puissions développer une capacité nucléaire dans notre pays sans pouvoir compter au départ sur une infrastructure gouvernementale pour la réglementer. La plupart des gens reconnaîtront volontiers que l'élément essentiel de l'industrie nucléaire comporte de nombreux risques. Ce n'est pas quelque chose que nous pouvons simplement transporter dans nos poches. Par conséquent, la présence du gouvernement n'a rien de surprenant.

Je sais que le projet de loi offre la possibilité, avec l'approbation du gouvernement, de mettre en place des mécanismes d'assurance-réassurance grâce auxquels le risque sera réparti et le coût des assurances sera maintenu dans les limites du raisonnable.

M. Dennis Bevington: Monsieur le Président, j'aimerais citer le paragraphe 26(1) du projet de loi, qui dit ceci:

Le ministre peut conclure avec tout assureur agréé un accord par lequel Sa Majesté du chef du Canada réassure tout ou partie du risque assumé par celui-ci au titre de l'assurance visée au paragraphe 24(1).

Je cite aussi le paragraphe 26(2):

Peuvent être réassurés au titre de l'accord le risque qui, de l'avis du ministre, ne serait pas assumé par l'assureur agréé sans cette réassurance et celui faisant partie d'une catégorie réglementaire.

Et enfin le paragraphe 26(3):

L'accord de réassurance peut notamment stipuler le paiement de primes à Sa Majesté du chef du Canada.

Manifestement, on voit que le gouvernement devient alors le réassureur. C'est lui qui perçoit les primes et qui assume le risque. Ce n'est pas une question de garantie. Il s'agit plutôt d'un cas où le gouvernement veut fournir des services d'assurance qui sont propres au secteur privé.

Nous avons essayé d'enlever cette disposition du projet de loi, pour que le secteur de l'énergie nucléaire se plie aux mêmes règles du jeu que les autres et pour qu'il affronte seul la concurrence. Le député ne croit-il pas qu'on devrait retirer cette disposition du projet de loi?

M. Derek Lee: Non, monsieur le Président, le rôle du gouvernement y est exposé. Le député a lu les articles. Le gouvernement est capable de réassurer. D'après ce même libellé, le gouvernement est apparemment capable de procurer lui-même une autre réassurance pour réassurer sa propre réassurance.

Le risque garanti est donc réparti entre le marché et le gouvernement. Dans la mesure où le gouvernement assume le risque à lui seul, je reconnais le fait qu'il y a des économies possibles pour l'exploitant ou un risque possible pour le contribuable.

Est-ce une subvention? On n'a pas besoin de l'appeler ainsi, mais le gouvernement assume certainement une part du risque associé à un établissement nucléaire et de la responsabilité que cela peut entraîner.

• (1640)

L'hon. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais poser à mon collègue et ami du secondaire une question très importante. Nous venons juste d'apprendre que le réacteur MAPLE, qui allait nous permettre de diversifier notre capacité de production de radio-isotopes à des fins médicales, ne vas pas être mis en service. En fait, on va le fermer après avoir utilisé des millions et des millions de dollars de l'argent des contribuables pour s'assurer qu'il serait mis en fonction afin

d'atténuer les pressions qui s'exercent sur notre réacteur NRU de Chalk River, vieux de 50 ans.

Que pense mon collègue de la décision du gouvernement de ne pas du tout mettre ce réacteur en service? Croit-il que le gouvernement devrait immédiatement essayer de permettre aux Canadiens d'avoir accès à un approvisionnement plus diversifié de radio-isotopes pouvant être utilisés pour les interventions médicales dont tellement de gens dépendent?

M. Derek Lee: Oui, monsieur le Président, mon collègue et moi avons fait nos études secondaires ensemble, il y a bien des années.

Je trouverais déplorable qu'une action ou inaction du gouvernement du Canada ne facilite pas la production ordonnée et raisonnablement axée sur le marché d'isotopes à des fins médicales et autres. Le Canada est un chef de file dans ce domaine depuis nombre d'années.

Nous n'aurions pas ce secteur d'activité si le gouvernement ne l'avait favorisé, facilité et mis sur pied pour commencer. Nous y avons investi beaucoup de compétences. Je trouverais dommage que le gouvernement estime ne pas pouvoir favoriser une production accrue car la population mondiale croît, tout comme l'utilisation des isotopes à des fins médicales augmente. Ce serait dommage.

J'inviterais le gouvernement à y jeter un autre coup d'oeil. À mon avis, le gouvernement ne devrait pas hésiter. Il me suffit de mentionner l'Avro Arrow et je n'ai pas à recourir à d'autres adjectifs, mais il s'agit d'un domaine où le leadership du Canada a été solide. Nous avons de solides compétences. J'encourage vivement le gouvernement à s'assurer que nous continuons à exporter avec vigueur et de façon productive partout dans le monde ces isotopes très précieux.

L'hon. Keith Martin: Monsieur le Président, il se peut fort bien que beaucoup de gens ne sachent pas que le Canada est le plus important producteur d'uranium. Je sais que le Président, dans sa province, le sait pertinemment bien.

Mon collègue estime-t-il qu'il s'agit là d'une occasion pour le Canada de mieux faire son travail, pas seulement pour ce qui est de commercialiser notre production d'uranium mais aussi de la conjuguer à notre grande capacité de produire des réacteurs Candu? Mon collègue estime-t-il que la production de réacteurs Candu et d'énergie nucléaire ne puisse former qu'un seul élément dans l'éventail de solutions dont nous disposons pour vraiment réduire nos émissions de gaz à effet de serre et cesser de brûler des combustibles fossiles qui produisent ces émissions?

Personnellement, j'estime que si nous voulons nous attaquer aux émissions de gaz à effet de serre et réduire le réchauffement planétaire, il nous faudra un éventail de solutions. Il n'y a pas de formule magique, d'autant plus que les Canadiens, ce qui est très enthousiasmant, excellent dans le domaine nucléaire.

Mon collègue estime-t-il que le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministère du Commerce international et du ministre du Commerce international, pourrait faire mieux et exporter cette capacité de nos réacteurs nucléaires Candu et notre capacité de conjuguer le tout à la vente d'uranium de façon à réduire le recours aux combustibles fossiles à l'échelle internationale?

M. Derek Lee: Monsieur le Président, comme le sait mon collègue, l'abondance d'uranium au Canada n'a pas échappé à l'oeil du marché. La valeur de ce produit de base a grimpé sur les marchés mondiaux, à tel point que les cours sont presque méconnaissables, mais la même chose s'est produite pour le pétrole, le nickel, le cuivre et de nombreux autres produits de base.

Initiatives ministérielles

Nos richesses en uranium et notre expertise reconnue internationalement dans le domaine des radio-isotopes médicaux sont de toute évidence des atouts pour notre pays au XXI^e siècle. Ce sont les emplois du XXI^e siècle.

Comme le député l'a fait remarquer, les gaz à effet de serre posent un énorme défi. La planète entière est confrontée à l'énorme problème des gaz à effet de serre.

Même si la production d'énergie nucléaire est coûteuse, complexe et risquée, elle présente des avantages indéniables au point de vue des gaz à effet de serre. La production d'énergie nucléaire génère dans l'ensemble très peu de gaz à effet de serre. Il y en a tout de même un peu, car il faut extraire l'uranium.

Je voudrais seulement avertir le gouvernement que dans le domaine de la fission nucléaire et de la production d'énergie nucléaire à partir d'uranium, tant avec le système Candu fonctionnant à l'eau lourde qu'avec les autres systèmes employés dans le monde, il faut promouvoir une utilisation responsable. Ce ne sont pas tous les pays qui peuvent relever le défi de la production d'énergie à partir d'uranium, mais de nombreux pays peuvent et, à mon avis, devraient le faire.

Le Canada possède une expertise. Il a un marché d'exportation. Il en va de même...

• (1645)

Le vice-président: Silence. Je ne peux amener les députés à terminer leur intervention s'ils ne me regardent pas.

Reprise du débat. Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

L'hon. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Lib.): Monsieur le Président, c'est un plaisir de parler du projet de loi C-5, Loi concernant la responsabilité civile et l'indemnisation des dommages en cas d'accident nucléaire.

Ce projet de loi remplacerait la Loi sur la responsabilité nucléaire de 1976 et établirait un régime de responsabilité clair en cas d'accident nucléaire. Le projet de loi établit un régime de responsabilité civile et d'indemnisation face aux dommages causés par les rayonnements en cas de fuite de matières radioactives.

Je veux dire un mot sur l'industrie nucléaire, sur ses liens avec le projet de loi et avec les Canadiens, et sur ses liens avec notre consommation d'énergie et avec notre industrie.

Avant d'aborder ces sujets, je veux parler du fait que le Canada est un leader mondial pour ce qui est de la production d'uranium, l'uranium étant le substrat utilisé dans nos réacteurs. Comme je l'ai dit dans le cadre des questions, le Canada est le principal producteur d'uranium dans le monde. Nous produisons 22 p. 100 de l'uranium dans le monde, ce qui est extrêmement intéressant pour nous.

Ce qui est très intéressant, c'est que l'électricité produite à partir de notre uranium canadien dans le monde permet de réduire les émissions de dioxyde de carbone de plus de 650 millions de tonnes chaque année. Il est vraiment assez incroyable que l'utilisation de l'uranium réduise à ce point les émissions de dioxyde de carbone, qui, comme nous le savons, est l'un des gaz à effet de serre.

L'uranium est un métal et on le trouve en abondance dans certaines parties du monde. Nous sommes chanceux d'en avoir dans notre pays. Il est capable de produire de très grandes quantités d'énergie. Nous connaissons les coûts possibles de l'utilisation de l'énergie nucléaire. Nous savons ce qui est arrivé à Tchernobyl. Peut-être qu'un peu plus tard, je parlerai des raisons de cette catastrophe.

Cependant, l'énergie nucléaire ne pollue pas l'air et elle ne produit pas non plus de smog ni de pluie. Elle ne produit pas de gaz à effet

de serre comme le dioxyde de carbone, le méthane ou l'oxyde de diazote. L'énergie nucléaire au Canada permet d'éviter la production d'environ 90 millions de tonnes de gaz à effet de serre par année.

Qu'est-ce que cela représente en termes de nombre de voitures, par exemple? Essentiellement, cela équivaut à retirer 18 millions de voitures et de camions de la circulation. C'est une quantité astronomique lorsqu'on l'applique dans le monde réel. La quantité d'uranium que nous produisons à l'aide de nos réacteurs dans notre pays équivaut à retirer 18 millions de voitures sur les routes chaque année, ce qui représente environ 12 p. 100 de nos émissions de gaz à effet de serre. Cela réduit également de 10 p. 100 la quantité de smog qui serait produite si l'on permettait à ces voitures de circuler sur nos routes.

On parle beaucoup des radiations émises par les centrales nucléaires. Il est très intéressant de noter qu'il existe de nombreux mythes au sujet du nucléaire, mais je crois qu'il serait sage que nous mettions les choses en perspective. Nous savons qu'il existe des radiations d'origine naturelle dans le monde. Le radon est présent partout dans la nature, et nous recevons une quantité impressionnante de radiations chaque fois que nous voyageons en avion.

Nous sommes nombreux à nous déplacer en avion pour venir travailler dans cette noble institution. Pour ceux d'entre nous qui vivons sur la côte Ouest, nous sommes exposés à 15 à 20 fois la quantité de radiations d'une personne vivant près d'une centrale nucléaire chaque fois que nous faisons un aller simple entre notre circonscription et Ottawa. Chaque fois que nous prenons un vol aller simple entre Vancouver et Toronto, nous sommes exposés à 15 à 20 fois plus de radiations que si nous vivions pendant un an près d'une centrale nucléaire. Un simple vol transcanadien nous expose à autant de radiations que si nous vivions près d'une centrale nucléaire pendant 15 à 20 ans. C'est plutôt phénoménal.

Il est aussi important de savoir que le Canada dispose d'une assez bonne réglementation en matière de sûreté nucléaire. Contrairement à d'autres pays, nous n'avons pas connu d'incidents graves. Notre principal problème est lié à l'élimination des barres de commande usagées.

• (1650)

Les déchets nucléaires sont encore dangereux. Ils sont enterrés, par exemple, dans le Bouclier canadien, jusque dans le noyau de la Terre. Le transport de ces déchets suscite évidemment des inquiétudes, mais nous avons de très bonnes procédures à suivre au Canada.

On ne peut pas dire la même chose pour d'autres pays et tout le monde s'inquiète du fait que l'on perde la trace de matière fissile, ce qui, j'ajouterais, ne semble pas peser lourd dans la politique extérieure de notre gouvernement.

Nous savons, par exemple, qu'un objectif des groupes terroristes est d'acquérir de la matière fissile, pas nécessairement pour construire une véritable bombe atomique, mais plutôt ce que l'on appelle une bombe sale, c'est-à-dire un engin fabriqué en entourant la substance nucléaire d'explosif C4 ou de dynamite. Au moment de l'explosion, les substances nucléaires sont répandues dans l'entourage immédiat de l'explosion. Les personnes qui y sont exposées sont affectées sur-le-champ ou développent au fil du temps des cancers et d'autres problèmes de santé.

Initiatives ministérielles

Le défi consiste alors à trouver le moyen d'assurer la sécurité de ce matériel. Je vous raconte une anecdote. Les Russes avaient placé de petits engins nucléaires dans des sacs à dos et, lorsqu'on leur a demandé où ils étaient, un général important de l'armée russe a déclaré qu'il l'ignorait. La Russie ne sait pas où se trouvent des sacs à dos remplis de matière nucléaire qu'elle avait préparés pendant la guerre froide. Cela est très inquiétant pour la majorité d'entre nous.

Par conséquent, lorsque le gouvernement nommera un ministre des Affaires étrangères permanent, un de ses objectifs devrait être de travailler en collaboration avec ses vis-à-vis aux États-Unis. Je sais que le Congrès des États-Unis est très préoccupé par la disparition de matière nucléaire ou fissile dans d'autres parties du monde, particulièrement en Russie et en Europe de l'Est, où il est relativement facile d'acquérir des matières nucléaires, mais où il est plus difficile d'en assurer le contrôle.

J'ai mentionné Tchernobyl. Beaucoup de gens pensent que, parce que l'incident de Tchernobyl a eu lieu, un incident semblable se produira au Canada. Ce qui s'est produit à Tchernobyl, c'est que les travailleurs des installations jouaient à un jeu. Ils avaient éteint tous les dispositifs de sécurité, désactivé tous les systèmes d'arrêt en double afin de voir jusqu'à quel degré la température augmenterait dans le cœur du réacteur, ce qui a eu des résultats catastrophiques.

Toutefois, c'est une erreur humaine qui s'est produite, pas une défaillance du système. On sait qu'avec une détermination suffisante, il est toujours possible de fausser un système.

La quantité de déchets présents dans nos réacteurs est relativement minime et elle est assez bien contrôlée. Comme je l'ai mentionné précédemment, les avantages, en termes de production d'énergie, notamment électrique, sont nombreux. De plus, au chapitre de l'environnement, ils sont assez considérables et il est très important d'en être conscient.

Si nous voulons être en mesure d'atteindre les cibles que nous nous sommes fixées en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre du Protocole de Kyoto ou à l'extérieur de celui-ci, l'énergie nucléaire doit alors faire partie de l'équation. Il est également intéressant de savoir que le coût pour produire de l'énergie pendant la durée de vie d'un réacteur nucléaire est équivalent à celui d'autres énergies de remplacement, notamment l'énergie éolienne, solaire et hydroélectrique. Il est important que ceux qui entendent démoniser l'énergie nucléaire soient conscients de cela.

La production d'isotopes nucléaires utilisés en médecine constitue un autre élément d'excellence que nous avons au Canada. J'estime important que nous sachions que le Canada produit plus de 50 p. 100 des isotopes médicaux dans le monde.

L'incident survenu il n'y a pas si longtemps et les erreurs commises par le ministre à la fin de l'an dernier lors de la catastrophe des isotopes nucléaires et de la fermeture du réacteur nucléaire de Chalk River ont mis en évidence l'absence d'une redondance dans le système. À titre de médecin, j'avoue franchement que j'ignorais que notre système comportait une telle lacune. Par conséquent, lors de cette crise, nous avons tenté d'obtenir des isotopes ailleurs, notamment en Afrique du Sud qui en produit également.

Face à cette crise, nous avons la production du réacteur MAPLE, mais nous avons appris, au cours des 24 à 48 dernières heures, que ce réacteur ne sera pas remis en service.

•(1655)

Pour les patients et les médecins qui traitent des malades et qui posent des diagnostics, cela signifie que le Canada n'a pas la capacité de production auxiliaire nécessaire pour se procurer les isotopes qui

sont absolument essentiels aux fins des 60 000 actes médicaux effectués quotidiennement dans le cadre des soins prodigués aux malades dans notre pays.

Je dirais que le gouvernement doit expliquer à la Chambre et à la population canadienne les mesures qu'il prend pour que nous ayons une capacité de production auxiliaire d'isotopes radioactifs dans notre pays. Si le gouvernement ne fait rien et si nous avons un autre problème avec le réacteur de Chalk River, un réacteur de 50 ans, je vous le rappelle, les patients seront alors laissés pour compte au Canada.

Les patients qui doivent subir ces tests éprouvent beaucoup d'anxiété, mais ce n'est rien à côté de ce qu'ils vivent lorsqu'ils apprennent à la dernière minute qu'ils ne pourront, faute de substances nucléaires, subir leurs tests. Cela est frustrant pour le patient et son médecin.

Nous savons que MDS Nordion fournit plus de la moitié des isotopes utilisés dans le monde pour faire des diagnostics et traiter de graves maladies, notamment de nombreux cancers. Les isotopes sont aussi utilisés pour diagnostiquer un certain nombre d'affections malignes ou non. Nous sommes aussi un chef de file dans le développement de la technologie gamma qui sert à éliminer les pathogènes alimentaires, comme le E. coli, qui peuvent causer bien des problèmes.

Je dirai simplement que le gouvernement se doit d'agir sans tarder. Le ministre des Ressources naturelles doit expliquer à la Chambre et aux Canadiens ce qu'il fait pour régler ce problème dans les plus brefs délais.

En ce qui concerne le dossier de la sécurité énergétique, je sais que nous devons recourir à différentes formes d'énergie de rechange, y compris l'énergie marémotrice, l'énergie éolienne et l'énergie hydroélectrique. Je tiens à attirer l'attention du gouvernement sur un problème très important actuellement dans ma province, la Colombie-Britannique. Il s'agit d'un problème qui risque de détruire la vallée de la Similkameen.

La rivière Similkameen, qui traverse la vallée du même nom, provient du Sud de la frontière. Les États-Unis ont la possibilité de construire un barrage de forte élévation sur la rivière. Dans ce cas, le refoulement de l'eau causerait la destruction de la vallée de la Similkameen, détruirait des terres qui appartiennent aux Autochtones et détruirait un parc situé au beau milieu du territoire. De fait, l'inondation de cette zone rendrait impossible l'établissement d'un nouveau parc dans le Sud de la Colombie-Britannique.

Le gouvernement s'est bien gardé de dire quoi que ce soit sur le sujet. Les gens de la vallée de la Similkameen s'inquiètent grandement. Pourtant trois options existent. La première consiste en un barrage de grande hauteur, ce qui entraînera la destruction de la vallée, la destruction des territoires autochtones, la scission en deux parties d'un parc national éventuel, la destruction d'habitats critiques, la destruction d'un certain nombre d'espèces importantes de flore et de faune qui sont menacées et qui caractérisent la vallée. La deuxième option consiste à construire un barrage de hauteur moyenne. Cette option peut être valable puisqu'elle n'entraînerait aucune inondation. La troisième option consisterait en un barrage au fil de l'eau.

Initiatives ministérielles

Les deux dernières options, soit celle du barrage de hauteur moyenne et celle du barrage de faible hauteur, peuvent faire l'objet de négociations avec les États-Unis, de manière à ce que ce pays puisse répondre à ses besoins en énergie tout en garantissant l'intégrité de la vallée de la Similkameen. Cependant, le gouvernement ne peut choisir de garder le silence et de ne pas soumettre cette question au gouvernement des États-Unis.

Il est urgent que le gouvernement du Canada s'en préoccupe. Or, nous n'avons rien entendu du tout à ce sujet. À titre de député britanno-colombien, je voudrais demander au gouvernement d'informer la Chambre et les Canadiens dans les meilleurs délais de ce que le premier ministre a l'intention de faire pour régler ce problème.

Le problème est grave; il est critique; il nécessite l'attention immédiate du ministre et du gouvernement. Autrement, la Colombie-Britannique aura à faire face à un problème de grande envergure. Il s'agira d'un désastre sur les plans environnemental, politique et économique.

L'autre aspect concerne les sables bitumineux. De nombreux députés, je le sais, proviennent de la belle province de l'Alberta. Les sables bitumineux sont situés dans une région qui recèle un certain potentiel. Ils sont dans une région qui présente de graves difficultés et où pourrait survenir une catastrophe environnementale.

• (1700)

La question de l'eau suffit amplement pour que les Albertains soient gravement préoccupés par ce dossier. C'est probablement la raison pour laquelle l'Alberta est impatiente de développer un réacteur nucléaire qui pourrait satisfaire une partie de ses besoins énergétiques.

Si l'exploitation des sables bitumineux se poursuit au rythme actuel, la sécurité de l'approvisionnement en eau des Albertains finira par être gravement compromise, de même que la possibilité de pratiquer l'agriculture comme ils l'ont pourtant fait pendant longtemps. En outre, la beauté et l'intégrité de l'environnement d'une des plus belles régions du monde seront dégradées. Ce scénario n'est pas inéluctable, mais, pour l'éviter, il faudra un gouvernement disposé à agir et à mobiliser le secteur privé, qui souhaite finalement que le gouvernement prenne l'initiative, afin de régler les problèmes liés à l'exploitation des sables bitumineux.

Si le gouvernement n'intervient pas, le développement des sables bitumineux, sans aucun égard pour l'environnement et les préoccupations plus générales des autres industries de l'Alberta, sera une catastrophe pour la population et la province de l'Alberta ainsi que pour tous les Canadiens de même que pour le monde entier. Les dommages environnementaux qui seraient infligés au monde et à notre pays par ce projet particulier seraient tellement profonds qu'ils compromettraient notre capacité de contrôler nos émissions de gaz à effet de serre pendant de nombreuses années dans le futur.

Cela ne se fera pas automatiquement. Il faudra du leadership. Il faudra que le gouvernement collabore avec le secteur privé. J'insiste sur le fait que les producteurs pétroliers de l'Alberta sont des gens intelligents. Ils connaissent les problèmes auxquels ils font face et ils ne demanderaient pas mieux que de collaborer avec le gouvernement pour les résoudre. Les Albertains le savent également et ils attendent que cela se produise, mais tout ce qu'ils obtiennent de leurs représentants élus et du gouvernement, c'est un profond silence. Cela n'est pas une option.

En dernier lieu, j'aimerais aborder deux autres options, notamment l'énergie marémotrice. Fait intéressant: notre pays est un chef de file dans ce domaine. Un grand nombre de scientifiques extraordinaires qui ont travaillé là-dessus ont exporté leurs talents dans d'autres

régions du monde, comme la Grande-Bretagne. Celle-ci a surmonté quelques-uns des problèmes et des obstacles scientifiques initiaux associés à l'énergie marémotrice. Il y avait des problèmes de rouille, des problèmes liés aux mouvements marémoteurs transférés dans l'énergie produite et des problèmes de sécurité et de constance. Or, ces problèmes ont été résolus, par des scientifiques canadiens, ajouterais-je.

Maintenant, notre travail est de ramener ces scientifiques et ces technologies au Canada et d'utiliser l'énergie marémotrice. Ma circonscription, Esquimalt—Juan de Fuca, se trouve sur l'île de Vancouver. Quand je retourne chez moi, sur l'île, tout ce que je vois, c'est ce potentiel énergétique que nous gaspillons. Ne serait-il pas remarquable que nous soyons en mesure d'exploiter cette énergie, en particulier dans les régions côtières?

C'est une énergie propre qui ne produirait pas d'émissions de gaz à effet de serre. Ce pourrait être l'un de nos plus importants produits d'exportation. En plus de pouvoir aider notre pays à réduire sa dépendance aux combustibles à base de carbone, cette technologie présente un potentiel d'exportation incroyable, car beaucoup de gens dans le monde vivent dans des régions côtières.

Il n'est pas difficile d'imaginer le potentiel de l'énergie marémotrice si nous l'exploitons et que nous devenons un chef de file mondial dans ce domaine. Nous travaillons là-dessus dans ma circonscription, Esquimalt—Juan de Fuca. Il y a un endroit près de Race Rocks. Toutefois, le gouvernement doit s'intéresser à ce genre d'extraordinaires travaux scientifiques de pointe afin de maximiser ce potentiel et de favoriser l'utilisation de cette énergie et son exportation dans d'autres pays.

Le Parti libéral va appuyer le projet de loi à certaines conditions à mesure qu'il va de l'avant. Nos porte-parole vont continuer à le surveiller de près pour s'assurer qu'il répond à nos exigences dans l'intérêt des Canadiens. S'il demeure un bon projet de loi et qu'il répond à nos questions et à celles des citoyens, nous l'appuierons jusqu'à la fin.

• (1705)

Mme Catherine Bell (Île de Vancouver-Nord, NPD): Monsieur le Président, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a beaucoup parlé des sables bitumineux de l'Alberta et de la quantité de gaz à effet de serre engendrés par la production là-bas. Il a aussi mentionné à quel point ils ont un effet dévastateur sur notre climat et sur nos émissions de gaz à effet de serre.

L'une des choses que nous savons, c'est que l'Office national de l'énergie a récemment approuvé la construction de deux nouveaux oléoducs, l'Alberta Clipper et le Southern Lights, qui achemineront le bitume brut directement à des raffineries aux États-Unis.

Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca croit-il que c'est une bonne idée pour le Canada? Une fois que ces oléoducs seront construits, la production des sables bitumineux sera probablement dix ou vingt fois plus importante, ce qui aura des effets encore plus dévastateurs sur le climat.

Initiatives ministérielles

L'autre chose que nous savons, c'est que la production là-bas a de graves répercussions sur le climat et l'eau. Nous savons que les Premières nations dans cette région s'inquiètent beaucoup pour leur santé. On remarque chez leurs membres de drôles de cancers, ce qui a un effet dévastateur sur leurs communautés. Il y a aussi les emplois et l'environnement qui sont à risque.

Je suis curieuse de savoir si le député pense que nous devrions continuer d'accroître à ce point la production des sables bitumineux.

L'hon. Keith Martin: Monsieur le Président, je ne pense pas qu'il s'agisse ici de choisir. Je pense que nous avons une option.

Comme je l'ai dit dans mon allocution, l'exploitation incontrôlée des sables bitumineux ne fait pas l'affaire des Albertains, des Canadiens ni du monde à plusieurs égards, non seulement d'un point de vue environnemental, notamment les émissions de gaz à effet de serre, la détérioration des sources d'approvisionnement en eau, la pollution des sources d'approvisionnement en eau et la diminution de ces sources, mais il y a aussi le rejet de matières tératogéniques et cancérigènes qui ont une incidence sur les habitants de la région.

Nous devons nous assurer que si nous décidons d'exploiter les sables bitumineux, il nous faut régler ces problèmes. Nous devons trouver des façons de stocker le carbone. Nous devons trouver des façons de nous assurer qu'il n'y aura pas de rejets des matières cancérigènes et tératogéniques qui sont les sous-produits de l'exploitation industrielle des sables bitumineux. Nous devons également nous assurer que les préoccupations aux plans de la santé et de la sécurité non seulement des gens qui vivent dans la région mais aussi des travailleurs seront prises en considération.

Ce qu'il y a d'embarrassant à ce sujet, c'est que nous avons des options. Entre autres, il y a le fait que le secteur privé, les entreprises qui exploitent les sables bitumineux, veut la collaboration du gouvernement fédéral. Les Albertains veulent que le gouvernement fédéral travaille avec eux. D'après moi, le plus difficile à accepter pour les Albertains, c'est qu'ils ne voient pas dans leur propre province le leadership qui leur permettrait de le faire.

Les Albertains ont un premier ministre fédéral qui vient de leur province, mais cette question semble lui échapper. C'est on ne peut plus irresponsable.

Il existe des solutions et nous pourrions peut-être joindre notre voix à celle du député pour implorer le gouvernement et le premier ministre de s'en mêler et de régler le problème car le temps file.

• (1710)

L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.): Monsieur le Président, nous avons écouté pendant quatre à cinq heures les exagérations du ministre des Finances, résultant apparemment de la question d'une taxe sur le carbone. Il semblait en savoir plus sur le plan des libéraux concernant les émissions de gaz à effet de serre que n'importe quel libéral à la Chambre, négligeant, évidemment, le fait qu'il prélève déjà une taxe sur le carbone de 10 ¢ sur chaque litre d'essence vendu aux Canadiens.

Les incohérences du ministre des Finances sont devenues évidentes au bout d'environ quatre heures, quand il ne s'est pas rendu compte que son propre ministère des Finances avait déjà établi le prix du carbone à 65 \$ la tonne. Même lui, cependant, a reconnu après environ quatre heures de paroles creuses qu'il fallait établir un prix du carbone.

Indépendamment de la réticence du ministre des Finances à tenir compte de la réalité, je demanderais au député s'il voit un rôle pour le nucléaire dans la question de l'établissement du prix du carbone et dans la question des gaz à effet de serre dans notre atmosphère.

L'hon. Keith Martin: Monsieur le Président, je serais négligent si je n'annonçais pas au public que le projet de loi d'initiative ministérielle du député sur la réduction de la pauvreté vient de recevoir la sanction royale. C'est le fruit d'une collaboration entre les deux côtés de la Chambre, mais c'est le député qui a mené l'opération, car c'est son projet de loi et une grande part du mérite de la réalisation de ce projet extraordinaire lui revient.

L'une des choses que je trouve vraiment tristes, c'est de voir comment la politique publique est rarement guidée par la science et les faits. Le Canada a de brillants scientifiques reconnus dans le monde et je pense que nous devons nous inspirer de leurs idées et des solutions qu'ils proposent. Je crois que notre rôle, comme députés, est de puiser dans ces grands esprits et d'étudier leurs idées pour en faire profiter la population que nous servons. Des gens extraordinaires qui vivent dans notre pays ont des idées incroyables qui devraient être appliquées, ne serait-ce que dans le cadre de projets-pilotes, et qui pourraient profiter aux Canadiens de maintes façons. J'implore le gouvernement de mieux mettre à profit nos scientifiques.

C'est bien dommage que le gouvernement ait fermé le Bureau du Conseiller en sciences et renvoyé M. Carty. Pourquoi diable le gouvernement a-t-il fermé le Bureau du Conseiller en sciences auprès du premier ministre, l'un des plus brillants scientifiques canadiens? Cela me dépasse complètement, mais le premier ministre, dans sa grande sagesse, en a décidé ainsi.

L'énergie nucléaire peut être un outil très puissant. Elle fait partie des multiples sources d'énergie qui n'émettent pas de gaz à effet de serre, qui nous permet de combler nos besoins en énergie, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'assainir notre environnement et de réduire le smog. Elle a également une incidence sur le prix du carbone. Si nous utilisons des crédits de carbone, le recours à l'énergie nucléaire, tout comme à l'énergie hydraulique, à l'énergie marémotrice et à l'énergie éolienne, nous permettrait de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, d'acquiescer beaucoup de crédits de carbone et de contenir le prix du carbone.

• (1715)

M. Lloyd St. Amand (Brant, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours du député. Il ne siège pas au comité des ressources naturelles, mais on voit que le sujet l'intéresse vivement et qu'il possède de très bonnes connaissances en la matière.

J'aimerais lui poser une question sur l'énergie solaire. Il a parlé de l'énergie marémotrice et des sources d'énergie inutilisées ou sous-utilisées. Gleusdorf, en Autriche, une ville de 35 000 âmes, a une aussi grande capacité solaire thermique installée que tout le Canada, qui compte 33 millions d'habitants.

J'aimerais demander au député s'il est aussi déçu que moi que le gouvernement conservateur n'ait pas encore cru bon de commencer à atténuer notre dépendance au pétrole et au gaz naturel au profit d'énergies renouvelables comme les énergies solaire, éolienne et marémotrice.

L'hon. Keith Martin: Monsieur le Président, le député est un leader dans ce domaine, pas seulement pour ses électeurs, mais pour tous les députés. Je le remercie d'avoir mentionné un type d'énergie que j'avais négligé dans mon discours, soit l'énergie solaire.

Initiatives ministérielles

Le député a tout à fait raison. Nous avons déployé bien des efforts pour offrir d'autres options aux gens sur le plan des sources d'énergie. Il dit vrai en ce qui concerne l'énergie solaire. Le Japon tire une grande partie de son énergie des capteurs solaires. Fait intéressant, en Allemagne et au Japon, on construit des édifices qui utilisent 70 p. 100 moins d'énergie que les édifices équivalents en Amérique du Nord.

Il existe beaucoup d'options et de possibilités. Nous devons simplement concrétiser ces idées et en tirer profit pour notre pays et nos concitoyens.

M. Dennis Bevington (Western Arctic, NPD): Monsieur le Président, j'interviens une fois de plus pour parler du projet de loi C-5 concernant la responsabilité nucléaire. C'est une mesure législative qui traîne à la Chambre des communes depuis presque un an et, pendant cette période, notre opinion à son égard n'a pas vraiment changé.

Oui, nous reconnaissons à quel point il est important d'augmenter les limites de responsabilité des exploitants des établissements nucléaires. Nous savons que la limite qui était en place auparavant n'était pas suffisante. Toutefois, nous ne sommes pas parvenus à accepter que la limite de responsabilité soit de 650 millions de dollars malgré de nombreuses discussions à ce sujet.

Je ne m'étendrai pas sur ce sujet maintenant, car c'est seulement une partie du projet de loi. Nous avons proposé beaucoup d'amendements sur de nombreux autres sujets, dont je parlerai pendant mon intervention. Ces amendements montrent que ce projet de loi limite la responsabilité de plusieurs façons. Il limite la responsabilité et perpétue une pratique canadienne en continuant d'ignorer les répercussions des accidents nucléaires au pays, les répercussions subies par les travailleurs des mines d'uranium au fil des années et les répercussions subies par nos soldats qui ont été exposés à des explosions nucléaires dans les années 1950 et 1960.

Depuis de nombreuses années, on minimise systématiquement les conséquences des problèmes nucléaires au pays. En outre, contrairement à ce que nombre de mes collègues ont affirmé, l'industrie nucléaire n'a jamais réussi à devenir viable. Elle fait partie du système de production d'énergie du Canada depuis un demi-siècle et pourtant, elle a toujours dépendu des subventions de l'État. C'est une industrie qui souffre de dépassements de coûts chroniques. On le constate encore une fois avec l'annulation du projet de réacteur MAPLE. Le budget de réalisation de ce petit réacteur a été largement dépassé, au point où l'on a jeté l'éponge.

Compte tenu de l'état actuel de l'industrie nucléaire, il va falloir envisager des travaux majeurs de remise en état des centrales existantes, à des coûts énormes qui continuent de grimper. L'industrie nucléaire ne donne pas aux gens l'impression d'être une industrie exemplaire qui fournit de l'énergie à bas prix aux Canadiens, et les gens ont raison de penser ainsi. Par conséquent, lorsqu'on parle d'adopter une loi sur la responsabilité en matière nucléaire pour établir des règles du jeu équitables, il faut prendre le temps d'examiner sérieusement comment on compte s'y prendre.

Il faut aussi examiner ce qui a été fait dans le passé au Canada pour s'occuper des gens qui ont été exposés aux radiations nucléaires. Il faut se demander si ce projet de loi contient des dispositions suffisantes pour protéger les gens qui pourraient être exposés à l'avenir. Dans cette optique, permettez-moi de rappeler quelques-uns des amendements que nous avons proposés pour ce projet de loi, notamment l'idée d'enlever la limite de responsabilité.

Nous avons proposé d'amender par exemple l'article 24, qui permettrait aux entreprises de fournir une garantie financière

substitutive, au lieu de se doter d'une police d'assurance. Cette garantie pourrait atteindre 50 p. 100 de la limite de responsabilité prévue. Il reviendrait au ministre de déterminer si les conditions selon lesquelles la garantie serait fournie seraient acceptables. Par conséquent, le ministre dispose d'une grande latitude pour déterminer la garantie financière à fournir pour une centrale nucléaire. Il ne serait pas nécessaire que ce soit une police d'assurance. La garantie pourrait être fournie à 50 p. 100 sous la forme d'une garantie financière substitutive.

Quel mal y a-t-il à cela? Si un accident se produit, les victimes doivent attendre que la garantie financière ait été convertie en espèces avant d'être indemnisées. Le gouvernement, qui fournit 20 p. 100 des fonds devant servir à l'indemnisation, assume une responsabilité financière dès le départ en versant une partie des fonds destinés aux personnes qui réclament une indemnisation.

● (1720)

Nous y voyons un problème, car cela porte manifestement atteinte au principe selon lequel le gouvernement devrait cesser de soutenir l'industrie et l'industrie devrait voler de ses propres ailes en faisant appel aux compagnies d'assurance.

On passe ensuite au paragraphe 30(1), qui dit ceci:

Toute action ou demande d'indemnisation se prescrit par trois ans:

a) dans le cas où elle résulte d'un décès, à compter de la date de celui-ci [...]

Aucune mention des survivants. Lorsqu'un salarié est tué dans un accident du travail, ses survivants ont trois ans pour faire une réclamation. Est-ce juste envers les survivants? Le travailleur industriel pourrait développer, dix ans après l'accident dont il a été victime à l'usine, un cancer qui l'emportera. Ses survivants n'auraient-ils pas droit à l'indemnisation dans pareil cas?

Le paragraphe 30(2) stipule ceci:

Elle [la demande d'indemnisation] est frappée de forclusion au dixième anniversaire de l'accident nucléaire ou, si elle est basée sur un préjudice corporel, à son trentième anniversaire.

Une période de 30 ans n'est pas suffisante. On s'en rend compte dans le cas des soldats qui ont été exposés à des armes nucléaires pendant les années 1950. Ils présentent aujourd'hui des demandes d'indemnisation parce que les effets de leur exposition se sont manifestés longtemps après cette période de 30 ans. Je le répète, on limite la responsabilité et on limite la possibilité d'obtenir une indemnisation.

Dans tous les autres cas, il y a forclusion au dixième anniversaire de l'accident nucléaire. S'il n'y a pas préjudice corporel, s'il s'agit de la contamination d'un site, si c'est le fait que quelqu'un utilise du matériel contaminé provenant d'un site pour, peut-être, bâtir un autre site ailleurs, pour construire des résidences, ce qui a été une situation très courante partout au pays, et je peux vous parler d'Uranium City où cela s'est produit, la responsabilité et la capacité d'être indemnisé pour des erreurs qui ont été commises disparaissent après dix ans. Encore une fois, c'est une limite.

Ensuite, nous pouvons regarder l'article 32. Une personne qui a déjà entamé une poursuite contre un exploitant, mais qui après une certaine période de temps n'a pas vu d'action, devrait tout recommencer à partir de zéro. Les personnes atteintes de maladies très difficiles à déterminer ou qui peuvent prendre des années à déterminer, comme le cancer ou la maladie des rayons, auront beaucoup de mal à passer à travers de multiples procès pour obtenir une juste indemnisation.

Initiatives parlementaires

Cette disposition permettrait à l'exploitant d'un établissement nucléaire de reporter le paiement d'une indemnité en ayant recours à des obstacles juridiques. Attendez suffisamment longtemps et les travailleurs canadiens vont souffrir et l'indemnisation pour les gens qui comptent sur elle ne sera plus accessible.

Encore une fois, le projet de loi crée une situation où les demandeurs courent un risque plus grand que les entreprises.

L'article 34 stipule que le montant total de cette aide ne peut dépasser 20 p. 100 de l'excédent de la somme prévue sur le total des sommes payées par l'exploitant. Par conséquent, l'indemnité provisionnelle pour les gens qui étaient précédemment malades ne peut s'élever, peut-être, qu'à 20 p. 100 de ce dont ils ont besoin pour couvrir les pertes indemnisées qu'ils ont subies. Encore une fois, cela a pour effet de favoriser l'entreprise au détriment des personnes qui pourraient entreprendre une action.

Nous éprouvons également beaucoup de difficultés à l'égard de l'article 47. Le tribunal, qui a été créé pour examiner ces questions, peut refuser d'étudier toute demande qu'il estime futile ou vexatoire. Cela est carrément injuste en vertu des règles qui régissent nos tribunaux. Les cours fédérales ne peuvent rejeter une instance que si elles sont convaincues qu'une personne a de façon persistante introduit des instances vexatoires devant elle ou y a agi de façon vexatoire au cours d'une instance et uniquement avec l'approbation du procureur général du Canada. Un tribunal pourra simplement dire à une victime qui cherche à être indemnisée que la requête est vexatoire et qu'il n'a pas à étudier cette requête. Comment les intérêts des Canadiens sont-ils servis lorsqu'il s'agit d'établir l'indemnité?

Encore une fois, c'est la partie du projet de loi qui nous pose beaucoup de difficultés. Je suppose que mes collègues des autres partis sont très à l'aise face à cette dernière.

• (1725)

Le paragraphe 50(2) du projet de loi prévoit ce qui suit:

Afin de traiter les demandes d'indemnisation rapidement, le Tribunal peut établir des catégories de demandes d'indemnisation pouvant être soumises à la décision d'un expert en sinistres sans la tenue d'une audience et désigner à titre d'expert en sinistres toute personne qu'il juge compétente.

Les experts en sinistres ne sont pas tenus de rendre des comptes, ce qui rend le système très vulnérable à la corruption. On a recours à un expert en sinistre dans les cas où les montants en jeu sont peu élevés. Dans les cas où un tribunal est constitué, cela signifie que les dommages liés à un incident nucléaire sont très importants, du genre de ceux qui ont été enregistrés à Three Mile Island ou à Windscale par exemple. On peut donc se demander ce que les experts en sinistres viennent faire dans tout cela.

Le paragraphe 63(1) prévoit que:

En cas de modification d'un règlement pris en vertu de l'alinéa 68b), le Tribunal avise le ministre des conséquences favorables en résultant pour le demandeur qui, en raison de la réglementation antérieure, n'a pas reçu le plein montant de l'indemnité qui lui avait été accordée.

Ce sont tout simplement là des termes ambigus. C'est une mesure que nous ne pouvons pas appuyer parce qu'elle ouvre la porte à de trop nombreuses possibilités de mauvaise utilisation.

L'article 65 porte sur les amendes qui pourraient être imposées à toute personne qui n'aurait pas établie la garantie financière appropriée. À cet égard, le paragraphe 65(2) prévoit:

Il ne peut être déclaré coupable de l'infraction s'il établit qu'il a pris les précautions voulues pour en empêcher la perpétration.

Autrement dit, une personne qui aurait essayé sans succès d'obtenir une assurance ne serait pas inquiétée. Une société qui aurait essayé de contracter une assurance, mais qui n'aurait pas réussi

à le faire parce que la compagnie qui l'assurait précédemment avait déterminé que les risques étaient désormais trop élevés et qu'elle ne voulait plus l'assurer ne serait pas inquiétée non plus parce qu'elle avait essayé.

Ce n'est pas là le genre de mesure législative dont nous avons besoin. Nous voulons que toutes les sociétés sans exception aient une assurance. Si elles veulent maintenir leurs centrales en opération, elles doivent avoir tous les papiers nécessaires. Qu'est-ce qu'il y a de mal là-dedans, dans le contexte canadien?

Je vois qu'il ne reste plus de temps et je continuerai donc plus tard. Je suis persuadé que le débat se poursuivra.

• (1730)

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Je remercie le député de Western Arctic. Lorsque nous reprendrons l'étude du projet de loi C-5, il restera sept minutes au député.

L'hon. Jay Hill (secrétaire d'État et whip en chef du gouvernement, PCC): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Conformément au paragraphe 45(7) du Règlement, les whips des partis reconnus ont convenu de différer à nouveau le vote par appel nominal sur l'adoption du troisième rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration au mardi 3 juin 2008, à 15 heures.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LOI SUR LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 12 mai, du projet de loi C-377, Loi visant à assurer l'acquiescement des responsabilités du Canada pour la prévention des changements climatiques dangereux, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que du groupe de motions n° 1.

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais poursuivre au sujet du projet de loi C-377, Loi visant à assurer l'acquiescement des responsabilités du Canada pour la prévention des changements climatiques dangereux. Il s'agit du projet de loi présenté par le chef du NPD, un projet de loi d'initiative parlementaire. Je félicite le chef du NPD de son travail et je le remercie de contribuer assidûment au débat sur l'établissement du prix du carbone.

Je tiens tout particulièrement à le remercier de son ouverture. Je sais qu'au début il s'en est pris vivement à la notion d'une taxe sur le carbone, mais hier il a fait une volte-face complète lorsqu'il a reconnu qu'une taxe sur le carbone constituerait un outil précieux au moment où nous nous attaquons à la réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada.

Pourquoi un projet de loi comme celui-ci est-il même nécessaire? Pas plus tard qu'hier, nous avons examiné certaines questions en comité plénier qui se rapportaient directement à cet enjeu.

Initiatives parlementaires

J'ai demandé directement au ministre des Finances, tout comme l'a fait mon collègue, le député de Mississauga—Erindale, quelles étaient les répercussions des prix de l'énergie sur le plan imminent de marché du carbone du gouvernement, son projet de réglementation censé être présenté en octobre. Le ministre a semblé surpris de la question, comme il a d'ailleurs semblé confus toute la soirée. Il ne pouvait même pas nous dire s'il savait qu'il avait un projet de marché du carbone. Il ne savait pas que les Canadiens paieraient encore plus cher à la pompe, plus pour le gaz naturel, plus pour le chauffage des foyers et plus chaque fois qu'ils effectueraient un achat, ce qui est incontestable.

Permettez-moi de citer directement du plan du gouvernement intitulé « Prendre le virage ». À la page 14 du soi-disant rapport détaillé du gouvernement, et permettez-moi de dire à la population canadienne qu'il n'a absolument rien de détaillé, on peut lire « Notre modèle suggère que les Canadiens peuvent s'attendre à assumer des coûts réels » en vertu du projet du gouvernement. On peut lire également « ces coûts se manifesteront essentiellement par une hausse des prix de l'énergie, notamment en ce qui a trait à l'électricité et au gaz naturel ». Ce n'est pas moi qui le dis. C'est le ministre de l'Environnement, le ministre des Finances et le gouvernement dans leur plan.

Voici la véritable ironie. Aujourd'hui, le premier ministre était à Londres pour vendre son plan en Europe. Hier soir, le ministre des Finances ne pouvait même pas répondre à des questions fondamentales sur la conception du système de plafonnement et d'échanges, dont il a la responsabilité, au sujet de l'analyse économique qui sous-tend le prix du carbone, dont il a la responsabilité. Et pourtant, le premier ministre est parti se vanter devant le monde, en Europe, à Londres, à Rome et à Paris, d'avoir un plan qui mènera le Canada loin dans l'avenir. C'est assez remarquable. Le ministre ne pouvait même pas nous dire le prix du carbone aujourd'hui, encore moins ce qu'il prévoyait qu'il serait à l'automne.

Comment pouvons-nous avoir des prévisions et des projections budgétaires pour 2008-2009 si le ministre ignore quel sera le prix du carbone et quelle sera la répartition des effets sur les prix de l'énergie dans l'économie canadienne? Le ministre ne pouvait pas répondre à cette question. La question ne lui a pas été posée une fois, ni deux fois, mais quatre fois par deux députés différents.

Le ministre est tellement occupé à poursuivre une politique de la peur, à essayer d'établir le prix du carbone, qu'il ne s'est même pas donné la peine de faire ses devoirs au sujet du plan qu'il a la responsabilité de mettre en œuvre dans à peine six mois. Il a même eu encore plus de difficultés à expliquer son système d'écofiducie. C'est vraiment spécial. C'est 1,5 milliard de dollars que l'on place dans une fiducie, sans aucune condition, sans aucune vérification et sans qu'il y ait le moindre compte à rendre.

Lorsque nous formions le gouvernement, il y avait le fonds de partenariats. Dans le cas de l'écofiducie, il n'y a pas d'ententes avec les provinces. Il n'y a pas de vérification. Je lui ai demandé s'il pouvait dire comment il s'attendait à ce que ces 1,5 milliard de dollars réduisent d'une seule tonne les émissions de gaz à effet de serre. Non seulement il s'est énervé, mais il ne savait même pas de quoi je parlais. C'est lui qui administre un fonds de 1,5 milliard de dollars et non pas son collègue, le ministre de l'Environnement. Il est vraiment incroyable que nous essayions de concilier tout cela et que le ministre des Finances ne sache tout simplement pas ce qu'il fait.

Revenons aux dispositions du projet de loi C-377 et aux amendements.

La motion n° 1 est simple. Elle énumère les GES dont nous parlons, tels qu'ils sont inscrits dans la liste des substances toxiques de la LCPE. L'inclusion de ces gaz à effet de serre dans cette liste est une réalisation du gouvernement libéral au cours de la dernière législature. Les autres amendements traitent des rôles de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie et du Commissaire à l'environnement et au développement durable.

• (1735)

Je continue d'être très préoccupé par la décision unilatérale selon laquelle la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie ne fait plus rapport au Bureau du Conseil privé et au cabinet du premier ministre. On en a affaibli énormément la portée et l'influence en la faisant relever du ministre de l'Environnement. La situation est inquiétante étant donné le ministre de l'Environnement actuel, sans parler du ministre de l'Environnement.

J'hésite à appuyer le mandat que réclame le chef du NPD dans son projet de loi, parce que la table ronde est très affaiblie. Comment les conservateurs s'y sont-ils pris pour l'affaiblir? Ils ont usé de subterfuges. Ils l'ont fait d'un trait de crayon. Ils lui ont coupé l'herbe sous le pied. Le gouvernement ne comprend même pas ce que Brian Mulroney avait en tête lorsqu'il a créé cet organisme qui devait faire rapport directement à son cabinet.

Cela en dit long sur le contrôle au sein du cabinet du premier ministre. Cela montre bien que les conservateurs veulent contrôler le ministère de l'Environnement. Ils veulent affaiblir les acteurs de la société civile qui se réunissent dans le cadre de cette table ronde nationale. Résultat, les avis seront mis au rancart et marginalisés.

Cela est très intéressant. Hier soir nous avons demandé au ministre des Finances de nous expliquer où en était le système de plafonnement et d'échanges dont il parle et comment, par exemple, ce système pourrait être raccordé à d'autres systèmes d'échanges. Quelle question, le gouvernement n'a aucune idée de la façon dont le système de plafonnement et d'échanges se répercutera sur les prix de l'énergie. Au cours de l'exercice, il n'a préparé aucun document sur la répartition des effets économiques, l'augmentation des coûts du mazout de chauffage, du gaz naturel, du pétrole ou sur les augmentations de l'essence à la pompe. Que les conservateurs se lèvent pour dire le contraire!

D'un côté, on a le ministre de l'Environnement qui dit, « nous sommes d'accord pour qu'on cote le carbone », et de l'autre le ministre des Finances qui dit: « Je ne sais pas de quoi vous parlez. Je ne peux même pas vous dire quel sera le prix du carbone. Je n'ai aucune idée du prix du carbone sur le marché actuel. »

Je ne peux pas croire que quatre mois nous séparent du soi-disant plan de plafonnement et d'échanges des conservateurs, mais il y a pire encore, car ils ne savent pas comment ce plan se raccordera aux régimes que les provinces commencent à mettre en œuvre, que ce soit l'imposition de taxes sur le carbone en Colombie-Britannique ou le régime d'échange de crédits d'émissions au Québec. Ils ne le savent pas. C'est terrible, car ils ne savent pas non plus comment leur programme national de plafonnement et d'échanges se raccordera au programme international de plafonnement et d'échanges des pays d'Europe et d'ailleurs qui souscrivent au Protocole de Kyoto, que le Canada a abandonné.

Et le gouvernement ne semble pas non plus savoir comment fonctionnera le système de plafonnement et d'échanges quand apparaîtra un éventuel dispositif américain sous l'égide du président McCain, du président Obama ou de la présidente Clinton.

Initiatives parlementaires

Les conservateurs n'ont pas la moindre idée de ce qu'ils font, c'est assez extraordinaire. La main droite ignore ce que fait la main gauche. Pour les Canadiens, il y a de quoi ricaner quand on voit le premier ministre faire un discours ronflant à Londres sur sa vision des changements climatiques au Canada et de son plan, alors que neuf groupes indépendants au Canada, dont des institutions connues pour les penchants gauchistes comme l'Institut C.D. Howe, la Deutsche Bank, Marchés mondiaux CIBC et d'autres ont déclaré après avoir examiné ce plan: « C'est inconcevable, il n'y a aucune analyse. Ils ne réaliseront jamais les réductions de gaz à effet de serre qu'ils annoncent. »

Comment le pourraient-ils, puisque le ministre des Finances ne sait même pas à combien se négociera le carbone dans quatre mois alors qu'il veut établir un régime d'échanges pour notre pays? Les Canadiens sont sidérés par ce degré d'incompétence et en fait de négligence. Le ministre était là à chercher désespérément des documents, à se tourner vers le sous-ministre et les sous-ministres adjoints qui avaient l'air d'en savoir encore moins, alors que le gouvernement prétend que dans quatre mois seulement il va annoncer une refonte majeure du régime de réglementation.

Pire encore, la politique de la peur pousse le gouvernement à essayer de tromper délibérément les Canadiens en leur cachant que son plan aura des retombées massives sur le coût de l'énergie: « Motus et bouche cousue, surtout ne rien révéler. Nous sommes les pourfendeurs de taxes » disent les conservateurs, « Nous sommes les réducteurs de taxes. »

Tout cela n'a rien d'étonnant, puisque nous aurons bientôt au Cabinet les quintuplés Harris: le futur chef de cabinet du premier ministre, le ministre de la Santé, le ministre des Finances, le ministre de l'Environnement et maintenant le leader à la Chambre, l'équipe des cinq démolisseurs qui ont presque ruiné l'Ontario et laissé derrière eux une dette provinciale supplémentaire de 28 milliards de dollars et un déficit de 5,6 milliards de dollars.

Ce gouvernement n'a aucun plan pour lutter contre les changements climatiques; les Canadiens ont de quoi être sérieusement inquiets.

• (1740)

[Français]

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir la chance de prendre la parole sur le projet de loi C-377 qui touche le dossier des changements climatiques. Comme vous le savez, mon parti, le Bloc québécois, a été l'un des plus fervents défenseurs du Protocole de Kyoto, et ce, depuis le début, en 1997. Il est le seul parti qui a constamment exigé du gouvernement fédéral l'élaboration d'un plan qui respecte les objectifs sur les changements climatiques.

Personnellement, je viens d'une région aux grands espaces, le Saguenay—Lac-Saint-Jean, où les problèmes environnementaux de pollution de l'air sont moins visibles concrètement, comme le smog peut l'être dans une ville très densément peuplée. Pourtant, je tenais à prendre la parole lors de ce débat car, lorsqu'il s'agit d'environnement, les problèmes ne sont pas toujours visibles dans notre vie de tous les jours, bien qu'ils impliquent de graves conséquences.

À cet égard, les conséquences spécifiques au réchauffement climatique deviennent de plus en plus tangibles, et nous nous devons d'agir de façon urgente avant l'atteinte du point de non-retour. Les faits concernant les risques énormes à long terme et les implications pour les générations futures sont plus nombreux chaque jour. Les citoyens de ma circonscription, Chicoutimi—Le Fjord, et ceux de

partout au Québec et au Canada se sentent interpellés par les grands enjeux du réchauffement climatique.

L'implication à long terme est d'autant plus vraie que l'engagement premier de réduction des gaz à effet de serre, inclus dans le projet de loi à l'alinéa 5a), vise une diminution de 80 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre. Cette réduction des gaz à effet de serre générés par l'activité humaine au Québec et au Canada devrait se réaliser en 2050 en fonction des émissions de 1990. Ainsi, en 2020, c'est le quart des émissions qui devront être littéralement éliminées.

Ces cibles, incluses dans le projet de loi C-377, en concordance avec l'opinion du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, donnent enfin du corps à l'engagement canadien. Le gouvernement pourra reprendre du lustre, lui qui a malheureusement abandonné son rôle de leader sur le plan environnemental lors des dernières années.

Également, une présentation à la Chambre des communes sur l'évolution des résultats dans la lutte contre les changements climatiques était un autre élément mis en avant par ce projet de législation. Le projet de loi C-377 propose des plans intermédiaires quinquennaux et l'établissement de rapports annuels. Ces éléments, précisés aux articles 6 et 10, permettent une reddition de comptes quant aux objectifs et résultats. Plus encore, ils permettent d'informer la population sur l'évolution du dossier de manière claire.

Voilà donc la manière de planifier sérieusement la mise en œuvre d'une politique publique. Ces éléments avaient manqué, autant au gouvernement précédent qu'à celui-ci, pour l'établissement d'actions concrètes par rapport aux engagements pris. Lorsque nous signons un protocole, nous devons honorer notre parole.

La première phase du Protocole de Kyoto n'ayant pas été symbole de rigueur, il était important que le gouvernement apprenne de ses erreurs. Les deux mesures liées aux cibles font de ce projet de loi un plan crédible. Le Bloc québécois a donc appuyé l'initiative du député de Toronto—Danforth à partir de la première lecture. Maintenant, par suite des débats en comité et aux amendements proposés qui ont suivi, nous sommes favorables au projet de loi C-377.

Il va sans dire que le Bloc québécois a participé activement et positivement en comité à améliorer certaines dispositions du projet de loi. L'enjeu principal était lié aux mesures et à l'application du plan. Je m'explique.

Accolée à l'application du Protocole de Kyoto s'ajoute la notion d'équité. Il s'agit d'équité entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés, mais aussi entre le Québec et les autres provinces.

• (1745)

Les Québécoises et les Québécois ont, par le passé, misé sur les ressources hydroélectriques, et on en connaît les résultats: une plus faible émission de gaz à effet de serre.

À cet égard, j'aimerais donner un exemple éloquent. Ma région, le Saguenay—Lac-Saint-Jean, est une grande productrice d'aluminium, un métal primaire. Cette industrie est un moteur industriel et a subi plusieurs restructurations au cours des 20 dernières années. Les compagnies ont investi beaucoup en recherche et développement. D'un côté, elles ont doublé leur production d'aluminium de 1990 à 2005: 1,3 millions de tonnes étaient produites en 1990 alors que c'était le double en 2005. On pourrait croire que les émissions ont doublé. Eh bien non, elles ont baissé. C'est 500 000 tonnes de moins qu'elles émettent en gaz à effet de serre. Résultat: on pouvait dire en 2006 que les émissions avaient diminué de 15 p. 100.

Initiatives parlementaires

Loin de s'arrêter à ces chiffres, les producteurs d'aluminium québécois se sont engagés en juin 2007, avec le gouvernement du Québec, à une réduction supplémentaire de 150 000 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre entre 2008 et 2011.

Le Bloc québécois a donc constamment exigé qu'une approche territoriale soit incluse dans tout plan lié au réchauffement climatique. Voilà un objectif important pour le Bloc québécois qui est maintenant précisé dans les amendements proposés à l'article 7:

[...] il est entendu que chaque province peut mettre en oeuvre les mesures qu'elle juge appropriées pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, les actions entreprises le seront en fonction de cibles particulières visant à:

[...] limiter la quantité de gaz à effet de serre qui peut être libérée dans chaque province en appliquant à chacune l'engagement pris aux termes de l'article 5 ainsi que les cibles intérimaires d'émissions canadiennes de gaz à effet de serre visées à l'article 6 [...]

En clair, c'est chaque province qui pourra appliquer des mesures selon ses industries. Nous croyons donc que l'ensemble des amendements s'emboîte parfaitement dans l'esprit du projet de loi C-377 en tenant compte également des réalités internationales. Des ajustements pour les cibles, à la suite de futures négociations effectuées au sein de la Convention de l'ONU sur les changements climatiques, pourront s'effectuer.

La position du Bloc québécois a toujours été claire: le gouvernement conservateur, plutôt que de poursuivre ses efforts pour saper le Protocole de Kyoto, doit entreprendre rapidement cette action politique — la seule qui soit responsable — et adopter un plan avec des cibles précises.

Le Québec, lui, a déjà pris le parti du Protocole de Kyoto, et des mesures ont été prises. Le plan du gouvernement québécois a été salué à maintes reprises à l'échelle internationale. Certes, il est perfectible, mais les Québécoises et les Québécois ne doivent pas faire les frais des positions idéologiques du gouvernement conservateur.

Je termine en rappelant qu'il s'agit donc d'un dossier qui va au-delà des considérations partisans, qui préoccupe et rallie grandement les citoyens de ma circonscription et de ma région, le Saguenay—Lac-Saint-Jean. Il rallie des gens de toutes générations puisqu'il sera au coeur de la vie des générations futures.

Le Bloc québécois est favorable au principe du projet de loi C-377, et ce sera pour nous un plaisir de l'appuyer.

• (1750)

[Traduction]

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Je tiens à remercier le député de Victoria d'avoir maintenu l'ordre et le décorum à la Chambre au cours de ces dernières minutes. Le député d'Elmwood—Transcona en serait certainement fier.

Je donne maintenant la parole au député de Western Arctic.

M. Dennis Bevington (Western Arctic, NPD): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je vais parler aujourd'hui du projet de loi C-377, un projet de loi qui aidera le Canada à assumer ses responsabilités en évitant les émissions de gaz qui entraînent de dangereux changements climatiques.

Il y a un jour et demi, j'ai fait un voyage au Groenland pour examiner la question de la souveraineté dans le Nord. Je suis allé là-bas avec le ministre des Ressources naturelles et j'ai eu l'occasion de me rendre sur la calotte glaciaire du Groenland qui est un lieu étonnant. C'est une énorme superficie de glace qui est là depuis des centaines de milliers d'années. Cette calotte glaciaire retient un

énorme volume d'eau, mais il est évident qu'elle est gravement compromise à l'heure actuelle.

Les scientifiques que nous avons rencontrés sur la calotte glaciaire nous ont parlé des phénomènes qu'ils constatent dans ce paysage glaciaire gigantesque qui semble éternel, qui mesure des milliers de mètres d'épaisseur et qui couvre tout un continent. Toutefois, c'est en train de bouger. Le mouvement à l'intérieur de la glace s'accélère.

La fonte de la calotte glaciaire s'accélère également. Elle s'est accélérée depuis dix ans, à un point tel que la calotte perd entre 250 et 300 kilomètres cubes de glace chaque année. La semaine dernière, la perte a été de 500 kilomètres cubes de glace. C'est une augmentation massive.

Bien entendu, toute discussion sur la souveraineté dans le Nord amène à parler des changements climatiques. Nous avons eu l'occasion d'entendre d'éminents climatologues de grandes institutions de recherche présenter des exposés sur les changements climatiques. Ils ont dit que la situation actuelle en ce qui concerne les glaces de l'Arctique est telle que si nous avons un autre été chaud cette année, ils pourront naviguer en bateau à travers le pôle Nord, de la Norvège jusqu'à la Russie.

C'est une déclaration extraordinaire. Cela ne se produira peut-être pas. Nous aurons peut-être un été plus frais. Toutefois, la direction que prend notre climat est extrêmement inquiétante. Nous devons en prendre conscience. En tant que Canadiens, nous avons l'énorme responsabilité de trouver des solutions, avec le reste du monde, pour atténuer et réduire notre impact.

Ce projet de loi établit les objectifs requis pour parvenir à ce que les scientifiques considèrent comme une réduction suffisante des émissions de gaz à effet de serre pour la planète d'ici 2050. Il est extrêmement important d'établir les objectifs canadiens pour y parvenir. Cela fait partie de ce que nous devons faire ici.

Je suis déterminé à le faire. Je vais consacrer le reste de ma vie à travailler pour réaliser ce que nous devons faire au Canada afin de préserver notre qualité de vie et donner à nos enfants et à nos petits-enfants la chance de pouvoir continuer à prospérer. C'est certainement un objectif louable et je suis convaincu que notre pays peut le faire. Nous pouvons aller de l'avant de façon à atteindre nos objectifs. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas le faire.

J'ai eu l'occasion de parler avec les Danois. J'aime les Danois. Le ministre de l'Énergie du Danemark m'a dit, l'année dernière, que si nous voulons faire quelque chose sur le plan des changements climatiques et de l'énergie, nous devons parvenir à un consensus non politique au sein de notre Parlement quant à la direction à prendre. C'est très important.

• (1755)

Les attaques incessantes concernant les changements climatiques, dont nous avons été témoins ces deux dernières années, n'ont pas accompli grand-chose. Par contre, nous comptons déjà une réalisation à ce chapitre. Quand nous avons renvoyé à un comité spécial le projet de loi sur la qualité de l'air, nous avons obtenu que la majorité au Parlement approuve les directions à prendre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Nous avons obtenu que la majorité des parlementaires approuvent les mécanismes à prendre à cette fin.

Initiatives parlementaires

Ce que j'ai entendu des députés de l'autre parti, qui n'étaient pas tout à fait d'accord avec nous à l'époque, c'est qu'ils acceptaient assez bien la plupart de ces mécanismes de toute façon. Dans le projet de loi sur la qualité de l'air, nous avons dit vouloir fixer un plafond d'émissions, mettre un prix sur le carbone et créer un important programme visant la modernisation d'immeubles au Canada, de sorte que le premier pas à faire serait d'amener la population à réduire sa consommation d'énergie. Nous constaterions rapidement de fortes baisses des émissions de gaz à effet de serre. Nous aurions un mécanisme pour financer tout cela et la situation se redresserait.

Nous avons fait ce travail. Le projet de loi est toujours là, qui attend de revenir au Parlement, de revivre et d'indiquer la voie que le pays devrait suivre. Nous avons fait ce travail et il nous faut voir un tel plan en application.

Nous trouvons parfois que les autres partis changent d'attitude à cet égard. Ils commencent à parler d'autres idées, comme s'ils cueillaient des fruits. Voici un fruit différent, disent-ils, essayons-le. Or, il faut un consensus sur les mesures à prendre. Nous avons longtemps travaillé là-dessus.

Les députés libéraux devraient se souvenir des dossiers qu'ils ont étudiés au cours de cette législature. Ils devraient se rappeler les efforts qu'ils ont déployés dans ce dossier, les bonnes idées qu'ils ont proposées et que nous avons appuyées, ainsi que les bonnes idées qu'ils ont acceptées de notre part. S'ils progressent le moins dans ce dossier, ils devront y penser.

Nous avons besoin d'obtenir un consensus et de tabler sur le consensus recueilli au gouvernement et dans la population pour franchir les étapes plutôt difficiles qui sont devant nous. Cependant, si nous y arrivons, nous ferons quelque chose de capital et de merveilleux pour le monde, pour notre société et pour nos enfants et petits-enfants.

Le projet de loi C-377 établit les objectifs. Il trace une structure permettant d'analyser ces objectifs et de veiller à ce que nous restions dans la bonne voie. C'est un document de planification de premier ordre. C'est une occasion d'échelonner les mécanismes, de comprendre comment ils fonctionnent et de voir à ce qu'ils permettent d'atteindre les objectifs fixés tout au long de notre parcours.

Pourquoi n'aurions-nous pas un processus de ce genre, un processus qui en évacuerait la politique et qui nous permettra d'aller de l'avant très prudemment?

Je vous remercie de me faire signe, monsieur le Président. Comme toujours, le travail que les Présidents accomplissent à la Chambre pour nous garder dans le bon chemin est remarquable. Je vous suis également reconnaissant, monsieur le Président, d'avoir partagé ce siège vert avec l'un de mes collègues qui, j'en suis sûr, en gardera toujours un souvenir impérissable.

Pour revenir au sujet à l'étude, comment pouvons-nous continuer de travailler ensemble à cet égard? Nous pouvons le faire en adoptant cette mesure législative. Le projet de loi est un document de planification. Il nous permet à tous de nous mettre d'accord sur le processus à suivre. C'est un document qui nous donne la latitude d'examiner la manière dont nous prenons les décisions et de veiller à ce qu'elles nous orientent dans la bonne direction. De par sa nature, le document est non partisan.

Si nous l'appuyons tous, nous pourrions aller de l'avant. Nous pouvons améliorer la situation au pays. Nous pouvons amener le Parlement à changer son fusil d'épaule. Nous pouvons dire: « Voici ce qu'est la réalité dans le monde et au pays, travaillons ensemble

pour changer les choses. » Améliorons la situation pour tout le monde. Mettons la politique de côté sur cette question particulière pour une seconde, un jour, une semaine, un an, et allons de l'avant à cet égard dans l'intérêt des Canadiens.

• (1800)

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): La parole est au secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement. Je le remercie de sa patience.

M. Mark Warawa (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-377, le soi-disant projet de loi sur les changements climatiques du NPD. Il s'agit en fait d'un projet de loi très mal rédigé, et il y a des années que je n'avais vu un comité incapable de compléter l'étude d'un projet de loi.

Pendant l'étape de l'étude en comité du projet de loi C-377, on nous a rappelé les 13 longues et sombres années de négligence libérale en matière d'environnement, période pendant laquelle les émissions ont continué d'augmenter année après année sans que les libéraux n'interviennent. Ce furent des années bien sombres.

On nous a aussi décrit à maintes reprises le très piètre dossier des néo-démocrates en matière d'environnement et comment ils disent se soucier de l'environnement grâce à des annonces soigneusement préparées dans les médias, alors qu'ils votent régulièrement contre les mesures visant à nettoyer et à protéger l'environnement. Le fait est que les néo-démocrates ont totalement raté le coche en matière d'environnement.

Le gouvernement libéral précédent s'est engagé tambour battant à respecter les objectifs du Protocole de Kyoto mais, comme nous l'avons découvert plus tard grâce à des commentaires d'anciens ministres libéraux de l'Environnement et d'un conseiller principal du gouvernement libéral, ce gouvernement n'avait aucun plan et aucune intention de respecter les ambitieux objectifs du Protocole de Kyoto.

Tout cela a eu comme résultat que les émissions du Canada ont été de 33 p. 100 supérieures au niveau convenu dans le protocole de Kyoto par l'ancien gouvernement libéral.

Une voix: C'est honteux.

M. Mark Warawa: Le député a entièrement raison. Ce fut une honte pour le Canada aux yeux de la communauté internationale.

Notre gouvernement est d'avis qu'il faut être honnête envers les Canadiens et nos partenaires internationaux. C'est la raison pour laquelle nous avons présenté le plan « Prendre le virage ». Ce plan d'action environnemental est non seulement réaliste et réalisable, mais il va aussi préserver la compétitivité économique du Canada. Nous avons besoin d'objectifs de réduction des gaz à effet de serre qui soient techniquement réalisables, à un coût acceptable. C'est ce qu'on trouve dans le plan « Prendre le virage » du gouvernement. Les coûts de notre plan ont été établis, ce qui n'a pas été fait dans le cas du projet de loi C-377.

Avant de fixer des objectifs, il faut en connaître les répercussions économiques. Comme je viens de le mentionner, les coûts liés au projet de loi C-377 n'ont pas été calculés par le NPD, malgré des appels répétés en ce sens. Qu'est-ce que le NPD tente de cacher aux Canadiens?

Le NPD ne croit-il pas que les Canadiens ont le droit de savoir quel serait l'impact du projet de loi sur l'économie canadienne, s'il était adopté? Les Canadiens n'ont-ils pas le droit de savoir quels secteurs de l'économie seront touchés par le projet de loi, et dans quelle mesure?

Initiatives parlementaires

Le NPD ne croit-il pas que les Canadiens ont le droit de savoir qui va perdre son emploi, si le projet de loi est adopté? Oui, les Canadiens ont ce droit. Les Canadiens n'ont-ils pas le droit de savoir quel sera le prix de l'essence si le projet de loi C-377 entre en vigueur? Comme nous l'avons entendu, le litre d'essence coûterait quelque chose comme 1,50 \$ de plus que ce que les Canadiens paient déjà.

Je veux mentionner aux députés ce que l'ancienne commissaire à l'environnement a dit, en critiquant le gouvernement libéral précédent:

Nous nous attendions à ce que le gouvernement fédéral [libéral] ait effectué des analyses économiques, sociales et environnementales, ainsi que des analyses de risques afin d'appuyer sa décision de signer le Protocole de Kyoto en 1998 [...] nous avons constaté que l'analyse économique n'était pas très avancée et que le gouvernement [libéral précédent] était incapable de démontrer qu'il avait fait des analyses détaillées sur le plan social, environnemental ou des risques.

C'est exactement ce que le NPD tente de faire ici.

Tous ceux qui sont venus témoigner devant le Comité de l'environnement, y compris le chef du NPD, ont dit que les coûts du projet de loi devraient être calculés. Pourtant, le NPD va de l'avant avec sa mesure sans avoir fait ce calcul. Je pense que c'est parce que les néo-démocrates ont honte des coûts qui en résulteraient, au niveau des emplois, du chauffage et de l'énergie. Si nous associons cette mesure à la taxe sur le carbone proposée par les libéraux, cela nous donne une idée de ce qui arriverait aux coûts de l'énergie au Canada. J'aimerais établir une comparaison entre le plan et l'approche du NPD et la voie adoptée par le gouvernement.

● (1805)

Pour établir des cibles concernant les gaz à effet de serre, le gouvernement du Canada se penche non seulement sur les objectifs mais aussi sur la meilleure façon de les atteindre. Le gouvernement tient compte des répercussions qu'auront ces cibles sur tous les secteurs de l'économie, puisque chaque secteur aura à faire sa part pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

On ne peut discuter du projet de loi C-377 sans faire le lien avec le prétendu plan pour fixer un prix au carbone dévoilé hier par le chef du NPD. En réalité, c'était tout simplement un autre de ces événements médiatiques sans substance du NPD.

Je suis bien obligé de demander à mes collègues du NPD sur quelle planète ils étaient au cours des deux dernières années.

Au lieu de parler de créer un marché du carbone, notre gouvernement a déjà fait preuve de leadership en matière d'environnement et proposé une solution équilibrée de lutte contre les changements climatiques, soit notre plan « Prendre le virage » qui, pour la première fois dans l'histoire du Canada, propose notamment d'établir le prix du carbone.

Comme les députés le savent, notre plan « Prendre le virage » vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 p. 100 en termes absolus d'ici 2020. Il prévoit un marché du carbone avec des prix à environ 25 \$ la tonne au départ et passant progressivement à 65 \$ la tonne. Ce plan est disponible en ligne.

De plus, le plan de notre gouvernement a assuré la certitude au marché du carbone, ce qui est un avantage important. Selon la Bourse de Montréal, notre annonce en mars du plan « Prendre le virage » lui permettra d'amorcer des transactions dès demain, le 30 mai.

Le chef du NPD est allé jusqu'à se vanter hier du fait que son parti avait soulevé la question des changements climatiques dès 1983. Pourtant, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté en flèche depuis cette date. Je suppose qu'il célébrait plutôt 25 ans d'échecs

pour le NPD en matière d'environnement. En réalité, avec ses piètres résultats, le NPD essuie un échec total en matière d'environnement. Ces députés n'ont rien fait du tout. Avec le NPD, c'est justement ce qui cloche. Ses députés ont beau parler, ils ne font jamais rien pour protéger l'environnement.

De fait, alors que les partis de l'opposition grenouillent et s'efforcent de se montrer plus écologistes les uns que les autres, le premier ministre fait preuve d'un leadership véritable cette semaine, à l'échelle mondiale, en rencontrant les dirigeants de divers pays d'Europe et du monde entier. Le premier ministre donne la preuve que le Canada agit concrètement pour lutter contre les changements climatiques, tant au Canada qu'à l'étranger. Hier, nous avons reçu des Nations Unies un prix pour nos réalisations en matière de biodiversité. Les Canadiens peuvent donc compter sur le leadership constant du gouvernement actuel.

Je pourrais parler longtemps d'autres questions, notamment du fait que l'opposition a tenté de complètement réécrire le projet de loi C-377. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, l'étude du projet de loi n'a pas pu être terminée, et la mesure législative nous a été renvoyée sans que le processus d'amendement n'ait été achevé.

De graves questions de droit sont liées au projet de loi C-377, et les Canadiens devraient s'en préoccuper. Peter Hogg, expert respecté en droit constitutionnel, a dit au comité que:

Ces règlements pourraient influencer sur tous les aspects de la vie économique (et même sociale) au Canada. [...]L'octroi d'un tel pouvoir général à l'exécutif est sans précédent en période de paix et [...] devrait soulever des préoccupations politiques majeures.

Il a poursuivi en disant que:

Si le Parlement adoptait ce projet de loi, il serait annulé par la Cour suprême du Canada.

La structure de cette mesure législative présente une autre faille: les peines et les amendes proposées. Le projet de loi C-377 prévoit un ensemble rudimentaire d'infractions et de peines, et cet ensemble n'est pas assorti d'un régime d'exécution de la loi. C'est pourquoi ce gouvernement a plutôt opté pour une réglementation contraignante en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, qui prévoit un régime de peines sévères ciblant les pollueurs. Contrairement à l'opposition, ce parti et ce gouvernement ne récupèrent pas le dossier de l'environnement à des fins politiques.

Nous continuerons à nous opposer au projet de loi C-377, et nous poursuivrons la mise en place du plan d'action « Prendre le virage ». Ce plan environnemental aura pour résultat une réduction claire des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution de l'air pour le bien des Canadiens et de la communauté internationale tant pour cette génération que les générations à venir. Nous nous préoccupons de l'environnement. Nous faisons le nécessaire en prenant des mesures concrètes.

● (1810)

[Français]

Mme Denise Savoie (Victoria, NPD): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-377, qui vise à assurer que le Canada s'acquitte de ses responsabilités au chapitre de la prévention des changements climatiques. C'est un projet de loi d'autant plus important qu'il met de côté l'aspect partisan par rapport à cet enjeu, un enjeu qui est probablement le plus grand défi du XXI^e siècle. Les Canadiens s'attendent à ce qu'on dépasse les jeux de partisanerie.

Initiatives parlementaires

Justement, monsieur le Président, vous m'avez fait l'honneur, tout à l'heure, de me demander de vous remplacer pendant quelques minutes. J'ai eu la chance de changer de perspective en m'assoiant dans le fauteuil vert. J'ai réfléchi pendant quelques minutes à l'importance du travail que ce gouvernement pourrait faire pour exercer un vrai leadership au niveau de cet enjeu si important pour l'avenir.

Récemment, j'ai assisté à un congrès, à Victoria.

[Traduction]

Ce congrès, qui avait pour thème « Gaining Ground », s'est tenu à Victoria au cours de la semaine de congé. Les participants venaient de partout en Colombie-Britannique et même des États-Unis. Il y avait des étudiants, des scientifiques, des économistes et des représentants du monde des affaires.

Les étudiants, les jeunes, ont dit: «N'hypothéquez pas notre avenir!» Les économistes ont répondu: « Ne traitez pas les impacts environnementaux comme s'ils venaient de l'extérieur, comme nous l'avons fait et continuons de le faire. »

Les dirigeants d'entreprise sont bien en avance sur nous. Ces bâtisseurs ont parlé de l'incroyable impact que nous pourrions avoir simplement en faisant preuve d'un certain leadership, c'est-à-dire en modifiant les règles en matière de construction au Canada, en commençant à favoriser la construction d'immeubles et de maisons écologiques, et en décidant de créer le type d'emplois qui sont possibles dans une économie verte, mais qui n'existent pas encore.

Ce projet de loi nous permettrait de collaborer à la recherche d'un consensus. Ce projet de loi se fonde réellement sur les données scientifiques et je voudrais revenir là-dessus. Mais, je voudrais d'abord dire un mot du consensus que nous, les néo-démocrates, avons tenté de bâtir au long de la législature en cours, étant donné nos convictions concernant ce dossier et l'importance que nous lui accordons.

Lorsque les libéraux ont présenté le projet de loi C-288, sur le Protocole de Kyoto, nous avons accepté de collaborer avec eux afin que ce projet de loi soit étudié au comité, qu'il revienne à la Chambre et y soit adopté. La même chose s'est produite lorsque les conservateurs ont présenté le projet de loi C-30 sur les changements climatiques, qui, dans les premiers temps de sa mise en vigueur, aurait fait bien peu pour ralentir les changements climatiques, mais nous avons proposé que tous les partis fassent valoir leurs meilleures idées et travaillent ensemble à faire consensus au comité.

Nous l'avons fait, tous les partis ont proposé des idées formidables, mais ce projet de loi reste bloqué à l'étape de la troisième lecture. Le gouvernement refuse de le ramener à la Chambre pour la tenue d'un vote, ce qui va simplement à l'encontre de ce que les Canadiens attendent de nous. Ils veulent un véritable changement.

Alors que tous les Canadiens essaient de comprendre les changements qui s'imposent pour garantir un avenir plus stable, ils sont découragés par l'inaction des gouvernements successifs. Nous savons que les changements biophysiques et sociaux peuvent atteindre un point de non-retour, au-delà duquel les changements risquent d'être irréversibles.

Mon collègue de Western Arctic a parlé de sa visite récente au Groenland où il a observé, avec des scientifiques, à quel point les glaciers reculaient. J'ai eu la chance de vivre la même expérience sur l'autre côte. J'ai eu l'occasion de me rendre au golfe du Prince William et au glacier qui porte le nom de Nellie Juan. Les personnes qui nous accompagnaient, qui vivent dans cette région depuis

quelque 30 années, nous ont montré à quel point la glace reculait. Il commençait à y avoir des pousses de végétation là où il y avait eu de la glace pendant des siècles.

C'est l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants que nous contemplons. Voilà pourquoi cette question me tient tant à coeur, et à tous les Canadiens je pense. La raison pour laquelle le projet de loi suscite tant d'enthousiasme, c'est qu'il inscrit noir sur blanc dans la loi la responsabilité dont le Canada doit s'acquitter pour éviter le point critique que j'ai mentionné.

• (1815)

Il est essentiel que des objectifs soient inscrits dans la loi. Avant de me présenter aux élections, je me rappelle d'avoir eu une conversation avec l'ancien ministre de l'Environnement. Le manque d'action et le manque d'engagement de son propre gouvernement pour ce qui est d'agir sur les changements climatiques après avoir accepté l'accord de Kyoto le décourageaient.

J'ai eu l'impression que la raison pour laquelle il estimait qu'il y avait un manque d'engagement, c'est que les discussions se faisaient toujours derrière des portes closes, au Cabinet, et qu'aucune mesure législative n'exigeait que son gouvernement agisse. On continuait de discuter derrière des portes closes et on s'adonnait à des jeux de pouvoir qui empêchaient toute véritable décision d'agir. La mesure législative dont nous sommes saisis va changer le processus.

Les scientifiques nous affirment qu'on s'entend pour dire qu'une augmentation de 2° de la température en surface par rapport aux niveaux enregistrés avant l'ère industrielle constituerait un changement climatique dangereux et déclencherait des répercussions à l'échelle planétaire et des boucles de rétroaction dont on peut difficilement s'imaginer pouvoir récupérer.

Andrew Weaver, un scientifique de premier plan, lauréat d'un prix Nobel, professeur à l'Université de Victoria et membre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, a pris la parole devant le comité. Voici ce qu'il a dit:

Ce que je peux dire, c'est que toute stabilisation des émissions de gaz à effet de serre, à n'importe quel niveau que ce soit, exige une réduction à zéro des émissions mondiales.

Il m'a fallu relire ce passage, car c'est difficile de s'imaginer comment nous avons pu parvenir là. M. Weaver est un des grands experts mondiaux et il est de toute évidence un scientifique canadien très respecté. Il a poursuivi:

Il n'y a pas d'autre solution. Pour stabiliser le niveau des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à une concentration favorable à l'existence humaine sur la planète, il nous faut atteindre le seuil d'émissions zéro.

D'où l'importance du projet de loi, car il inscrira dans la loi les cibles et les délais que nous devons respecter, selon ce que nous dit la science, si nous voulons mettre fin à une détérioration irréversible: des cibles à moyen terme de 25 p. 100 sous les niveaux de 1990, et des cibles à long terme de 80 p. 100 sous les niveaux de 1990 d'ici à 2050.

Les conservateurs ont fixé une nouvelle date pour l'entrée en vigueur de leur plan et nous savons d'après les observations entendues que leurs cibles ne sont tout simplement pas réalistes, qu'elles n'apporteront rien, contrairement à ce qu'ils aimeraient nous faire croire. La science nous dit que, si nous suivons le plan du gouvernement, nous allons...

• (1820)

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Je regrette de devoir interrompre la députée de Victoria.

Initiatives parlementaires

Le député de Northumberland—Quinte West a la parole, étant entendu que je mettrai fin au débat dans neuf minutes.

M. Rick Norlock (Northumberland—Quinte West, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'apporter ma contribution au débat sur le projet de loi C-377 à l'étape du rapport.

Les députés conservateurs membres du Comité de l'environnement qui a étudié le projet de loi ont d'importantes réserves relativement à sa légalité et à sa reconnaissance constitutionnelle. Je sais que l'absence d'analyse économique et d'évaluation des coûts liés au projet de loi, la constitutionnalité de celui-ci et la façon dont on en a fait rapport à la Chambre les préoccupaient, et les préoccupent encore, énormément. Le projet de loi C-377 est une mesure irresponsable.

Ce que proposent les néo-démocrates nécessiterait une réduction de 40 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau actuel. À l'instar du projet de taxe sur les émissions carboniques que les libéraux gardent secret, cela serait tout simplement impossible à réaliser sans causer des pertes massives d'emplois et une énorme hausse des prix de l'électricité, du mazout et de l'essence. Le fardeau financier que ce projet de loi imposerait aux familles et aux entreprises canadiennes pourrait être considérable. Pourtant, le chef du NPD a admis volontiers, lorsqu'il a comparu devant le comité dans le cadre de l'étude du projet de loi, qu'il n'avait pas pris la peine de chercher à établir ce qu'il en coûterait de plus aux familles canadiennes à cause des augmentations des prix de l'essence et de l'énergie occasionnés par le projet de loi.

On aurait pensé qu'une personne comme lui, qui prend la parole presque tous les jours à la Chambre pour pester contre le prix de l'essence, aurait pris le temps de prendre un peu de recul et de faire faire une bonne évaluation du coût de la mesure qu'il propose.

Les coûts ne sont pas la seule raison pour rejeter cette mesure législative. Plus tôt, je crois qu'un de mes collègues a parlé des observations faites par Peter Hogg, un constitutionnaliste respecté, lors de son témoignage devant le Comité de l'environnement au début février. Il a entre autres mentionné que ce projet de loi serait probablement invalidé par la Cour suprême. Il n'a cependant pas mentionné que M. Hogg a également dit ceci: « Ces problèmes constitutionnels sont cependant suffisants en eux-mêmes pour entraîner le rejet de ce texte législatif, à mon avis ». Voilà des propos judicieux prononcés par un homme sage. J'estime que l'ensemble des députés de la Chambre devraient prendre bonne note des observations de M. Hogg.

Malheureusement, les députés néo-démocrates veulent uniquement adopter des mesures législatives rassurantes qui n'atteindront pas les objectifs visés.

Ce n'est pas uniquement le coût et la constitutionnalité du projet de loi qui sont remis en question, ce sont également les cibles obligatoires. J'estime que nous convenons tous dans cette Chambre que l'idée de cibles obligatoires telle que proposée dans le projet de loi C-377 devrait être examinée de façon attentive et logique. Par exemple, nous savons tous que, suite aux pressions de l'ancien premier ministre libéral Jean Chrétien, le gouvernement libéral précédent a établi des cibles arbitraires concernant les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du Protocole de Kyoto et qu'il s'est ensuite croisé les bras et n'a rien fait pendant 10 longues années.

Cela m'amène à une observation faite par un témoin qui a comparu plus tôt au printemps devant le Comité de l'environnement.

André Turmel, de l'Association du Barreau canadien, a comparu devant le comité. Il a dit quelque chose de très intéressant, notamment que les cibles « [...]devraient être liées et conformes à

des cibles établies par le droit international existant. Les cibles proposées par le projet de loi C-377 ne le sont pas. » C'est très intéressant. Les cibles fixées dans le projet de loi C-377 ne sont pas conformes à celles établies par le droit international.

Soit les recherchistes du NPD n'ont pas pris la peine de faire leur travail, soit le chef du NPD s'intéresse davantage à se faire du capital politique qu'à lutter contre les changements climatiques. Quoi qu'il en soit, il n'agit pas de façon responsable.

En conclusion, la question que doit se poser la Chambre dans le cadre du débat sur ce projet de loi est la suivante: Devrions-nous fixer des objectifs en matière de changements climatiques qui, nous le savons, sont peu réalistes, ou pas réalistes du tout, objectifs qu'il serait impossible d'atteindre sans considérablement perturber l'économie canadienne? Ne devrions-nous pas plutôt fixer des cibles réalistes et atteignables qui renforceraient la compétitivité à long terme du Canada, cibles qui constitueraient tout de même des progrès considérables et positifs dans la lutte pour réduire les polluants atmosphériques et les émissions de gaz à effet de serre?

Les députés conservateurs souscrivent à la deuxième proposition. C'est pourquoi nous ne pouvons appuyer le projet de loi. Honnêtement, celui-ci étoufferait l'industrie de l'automobile. Des milliers d'emplois dans ma région, et dans les régions avoisinantes de Durham, Northumberland et Peterborough, comptent sur la vitalité de l'industrie de l'automobile, mais il y a quand même eu des pertes d'emplois. Deux équipes ont été mises à pied à l'usine de fabrication de camions de General Motors.

• (1825)

Cette mesure aggraverait les problèmes de l'industrie de l'automobile, une industrie que le NPD prétend appuyer malgré le fait que, au comité, un représentant de cette même industrie aurait dit que la mesure aurait pour effet d'anéantir les usines d'automobiles et les usines d'assemblage de pièces dans la province et le pays entier. C'est inacceptable. C'est pourquoi nous n'appuierons pas le projet de loi.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Nous reprenons le débat. Le député d'Essex a la parole. Il doit savoir que dans trois minutes, je devrai l'interrompre.

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Dans trois minutes, monsieur le Président.

Je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi C-377, inscrit au nom du chef du Nouveau Parti démocratique. Il s'agit d'un projet de loi contre lequel nous nous sommes battus bec et ongles à toutes les étapes de son étude en comité parce qu'il est néfaste pour le Canada.

C'est un très mauvais projet de loi. Nous avons déjà entendu des députés de notre parti expliquer que le coût de ce projet de loi n'avait pas été établi. Combien coûterait-il? Nous avons pu nous en faire une idée en comité en interrogeant les témoins. Nous avons posé la question à un économiste. Même en faisant une analyse parcellaire, il a prédit que le projet de loi aurait d'épouvantables conséquences pour certains secteurs, notamment le secteur automobile.

Initiatives parlementaires

Quelle solution les néo-démocrates ont-ils proposée? Des milliards de dollars pour toutes sortes de fonds de transition destinés à créer des emplois, espère-t-on, un jour. Cependant, ils étaient prêts à mettre le secteur automobile hors jeu tout de suite, une mesure que Buzz Hargrove lui-même a déclarée suicidaire pour l'économie. Le projet de loi néo-démocrate signifierait qu'aucune auto, à l'exception de l'Impala, ne pourrait être fabriquée au Canada. Qu'est-ce que cela signifie pour des villes comme Oshawa, Windsor, Oakville et bien d'autres? Cela signifie qu'elles perdraient leurs emplois, que leur secteur industriel serait anéanti.

La vérité, c'est que les députés néo-démocrates n'en ont que faire. Ils peuvent bien prendre la parole à la Chambre et affirmer qu'ils sont ici pour défendre les familles de travailleurs, mais ils sont prêts à adopter un projet de loi qui, de l'avis même des économistes, serait néfaste pour les emplois existants. Ils n'offrent aucun plan pour l'avenir.

• (1830)

Mme Catherine Bell: Nous savons que nous avons besoin d'emplois verts.

M. Jeff Watson: Les députés néo-démocrates disent que nous avons besoin d'emplois verts. Monsieur le Président, s'il n'y a pas d'emplois de ce genre avant trois à cinq ans, cela n'aide en rien les personnes qui sont actuellement au chômage et qui tentent de payer les factures de leur famille. Puis, le NPD prétend défendre les intérêts des familles de travailleurs!

Nous avons adopté une approche équilibrée. Nous avons mis en place le plan *Prendre le virage*. Il est sévère à l'égard des personnes qui polluent l'environnement, mais d'une façon raisonnable qui leur permet de faire facilement la transition vers une économie verte. C'est ce que le gouvernement tente de faire.

Qu'est-ce que les députés néo-démocrates veulent faire d'autre pour l'après-Kyoto? Ils désirent donner carte blanche à la Chine pendant 20 ans en ce qui concerne son niveau d'émission afin que les fabricants là-bas puissent fabriquer des voitures moins chères que nos fabricants. C'est ce qu'ils veulent faire. Ils veulent écraser notre industrie et la faire disparaître.

Nous avons adopté la bonne approche. Les personnes qui ont comparu devant le comité ont donné des témoignages appuyant ce que nous tentons de faire, et non les mesures insensées du NPD. C'est un projet de loi inconstitutionnel. Ses coûts n'ont pas été calculés. Il enlèverait des emplois au secteur de l'automobile. C'est une approche irresponsable. C'est pour cette raison que nous continuerons à nous battre contre ce projet de loi. Nous voterons contre lui quand le moment arrivera. Nous prendrons la décision responsable pour les familles de travailleurs et l'environnement au Canada.

[Français]

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Comme il est 18 h 31, la période réservée au débat est expirée. En conséquence, la question porte sur la motion n° 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Le vote par appel nominal sur la motion n° 1 est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 2.

[Traduction]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Le vote par appel nominal sur la motion n° 2 est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion n° 3.

[Français]

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): À mon avis, les oui l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Le vote par appel nominal sur la motion n° 3 est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 4.

[Traduction]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Motion d'ajournement

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

[Français]

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): Le vote par appel nominal sur la motion n° 4 est reporté.

[Traduction]

Normalement la Chambre passerait maintenant aux votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi. Toutefois, conformément à l'article 98 du Règlement, les votes sont reportés au mercredi 4 juin, juste avant la période réservée aux initiatives parlementaires.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[Français]

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, le 4 avril dernier, je questionnais le ministre de l'Environnement au sujet de sa comparution devant le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires. Le ministre de l'Environnement s'était esquivé des questions.

Je rappelle les faits dans cette affaire. À l'automne 2006, se déroulait une élection municipale à Ottawa. Les enjeux étaient fort importants, tout particulièrement le projet du train léger. On se souviendra que le conseil municipal avait négocié et approuvé un contrat avec la compagnie Siemens pour la réalisation de son projet. Les élus d'alors avaient fait une demande de financement de l'ordre de 200 millions de dollars au gouvernement du Canada.

À cette époque, le président du Conseil du Trésor était l'actuel ministre de l'Environnement. Il était alors de notoriété publique que le président du Conseil du Trésor ne s'entendait aucunement avec le maire sortant de la ville d'Ottawa, M. Bob Chiarelli. Par ailleurs, un candidat à la mairie, qui est l'actuel maire de la ville d'Ottawa, M. Larry O'Brien, avait des atomes crochus avec le ministre conservateur. Mais encore, les deux auraient conspiré pour offrir un emploi à un troisième candidat afin de l'éliminer de cette course à la mairie.

L'intervention du président du Conseil du Trésor dans l'attribution de la subvention pour le train léger est on ne peut plus claire: il s'immisçait dans la course à la mairie. Comment a-t-il procédé? Il a obtenu une copie du contrat et y aurait trouvé une faille. Il aurait en effet déclaré avoir gagné le gros lot, *I hit the jackpot* disait-il. Il a de plus ajouté que les fonctionnaires de la ville d'Ottawa lui auraient menti, attaquant ainsi la réputation de plusieurs fonctionnaires municipaux.

• (1835)

À ses yeux, le projet du train léger était un fiasco. Pourquoi alors les fonctionnaires fédéraux auraient-ils approuvé le projet? Pourquoi le ministre des Transports, expert en la matière, n'aurait-il pas été appelé à conseiller le président du Conseil du Trésor? Pourquoi n'aurait-il jamais consulté ses propres fonctionnaires qui avaient déjà accepté le projet? Plusieurs projets étaient sur la table à dessin, mais seul celui du train léger aurait obtenu l'attention très personnelle du président.

Après l'élection, le nouveau conseil municipal d'Ottawa a décidé d'annuler le projet du train léger. À cause de l'entêtement du ministre et de son mauvais jugement, la Ville d'Ottawa n'a toujours pas de train léger et pourrait être forcée à payer plusieurs centaines de millions de dollars pour bris de contrat.

Lors de son témoignage devant le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, le ministre de l'Environnement a déclaré que le Conseil du Trésor se serait réuni le 10 octobre 2006, à la salle du Cabinet, pour approuver sa décision au sujet du train léger. Or, c'était une semaine de relâche. Les dossiers du gouvernement et des reportages des médias affirmaient que les personnes siégeant au Conseil du Trésor étaient à l'extérieur de la ville à cette date. Au lieu de clarifier la situation, le leader du gouvernement à la Chambre des communes a accusé les médias de rapporter des informations fausses. Au lieu de simplement dire la vérité ou de corriger les faits, le ministre pointe du doigt les médias.

Le gouvernement aura eu presque deux mois pour répondre clairement et surtout pour agir avec transparence dans cette affaire. Je répète donc ma question du 4 avril dernier: à quelle date a eu lieu cette réunion, et qui des membres du Cabinet étaient présents à cette réunion?

[Traduction]

M. James Moore (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et pour la porte d'entrée du Pacifique et les Olympiques de Vancouver—Whistler, PCC): Monsieur le Président, mon collègue de Hull—Aylmer est parvenu à faire quelque chose d'assez incroyable. En si peu de temps, il a réussi à donner tellement d'informations fausses qu'il est très difficile, en fait, de répondre.

Premier élément, et non le moindre, c'est le fait qu'il vient juste de parler d'une réunion du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires et de ce qui a été dit et de ce qui est arrivé à cette réunion. Le député n'était même pas présent à cette réunion. Il n'est pas membre de ce comité. Il ignore ce qui est arrivé à la réunion du comité. Il n'était pas là pour entendre le témoignage. Il n'était pas là pour poser des questions. Il n'était pas là pour aucune des informations qu'il est maintenant en train de décortiquer et de faire passer pour une sorte d'explication pour quelque chose qui, en fait, n'est jamais arrivé.

Ce n'est pas inhabituel. Ce n'est pas original. Nous savons que les libéraux, le député d'Ajax—Pickering en tête, font circuler toute une série de faussetés dans ce dossier. En fait, l'autre jour, le député d'Ajax—Pickering a dit:

Je crains que la politique ne soit en train de perdre toute sa pertinence à cause de l'accent qui est mis sur les conflits tapageurs [...]

Pourtant, il se lève à la Chambre, jour après jour, toujours caché derrière le privilège et l'immunité parlementaires, pour faire des commentaires outranciers et tenir des propos diffamatoires à l'endroit du personnel des ministres et des ministres eux-mêmes.

Motion d'ajournement

Le fait est, et c'est un fait central que je demanderais à mon collègue de Hull de comprendre, que le Conseil du Trésor, sous la direction du ministre de l'Environnement actuel, le député d'Ottawa Ouest—Nepean, a approuvé le financement pour le projet de train léger, mais c'est le conseil municipal de la ville d'Ottawa élu démocratiquement qui a voté contre le contrat portant sur le train léger. Le Conseil du Trésor a approuvé le financement et c'est le conseil municipal, élu par la population d'Ottawa, qui a voté contre le contrat portant sur le train léger.

Pour ce qui est du contrat, le député d'en face sait que ce sont cinq anciens candidats du Parti libéral qui ont voté contre le précédent projet de train léger au conseil municipal d'Ottawa.

J'aimerais revenir pour un instant au député d'Ajax—Pickering qui a mené la charge dans ce dossier. Il a déposé une plainte frivole sur cette question auprès de la Commission civile des services de police de l'Ontario. Qu'a-t-elle fait? Elle a rejeté entièrement sa plainte. Elle l'a rejetée complètement. La plainte était si frivole que la commission n'a même pas voulu l'entendre.

De fait, le commissaire de la Police provinciale de l'Ontario, Julian Fantino, a été interviewé sur cette question sur les ondes de la station de radio CFRA en début de semaine. Il a confirmé que la Commission civile des services policiers de l'Ontario a totalement rejeté les plaintes non fondées du député libéral d'Ajax—Pickering. Il a aussi ajouté qu'il était intéressant que le député d'Ajax—Pickering ait déposé ces plaintes parce que le bureau de ce député a appelé la Police provinciale de l'Ontario à plusieurs occasions.

Mais il y a plus. Le commissaire Julian Fantino a dit ce qu'il pensait de ces allégations libérales. Il a dit qu'elles étaient « ridicules, frivoles et vexatoires » et que c'était une « tentative d'ingérence dans le processus établi ». Il a également ajouté ce qui suit au sujet des accusations du député libéral: « Je ne sais pas comment qui que ce soit, à part un faible d'esprit, pourrait sauter à de telles conclusions. C'est complètement ridicule. »

Il ne reste plus qu'à oublier ce faux scandale, un autre faux scandale dont se servent les libéraux pour ternir des réputations et tenter d'inventer quelque chose après les faits. Par ailleurs, les députés du Parti libéral, le député d'Ajax—Pickering et, malheureusement maintenant, le député de Hull—Aylmer, doivent retirer ces attaques ridicules, reconnaître que leurs allégations sont totalement fausses et accepter que les choses se sont réglées comme il se doit.

Je le répète, le Conseil du Trésor a approuvé ces fonds. Le conseil de la ville d'Ottawa, qui est démocratiquement élu, a voté contre. Il a agi au nom des électeurs et la ville d'Ottawa n'a pas besoin que le député fédéral de Hull lui reproche ce qu'elle a fait démocratiquement.

• (1840)

[Français]

M. Marcel Proulx: Monsieur le Président, avant d'aller plus loin, je tiens à faire remarquer deux points à mon collègue. Premièrement, tous les témoignages de comité, comme on le sait, sont disponibles puisqu'on en fait la transcription. Deuxièmement, c'est le Conseil du Trésor qui avait accepté de fournir du financement et c'est le ministre, à l'époque président du Conseil du Trésor durant la campagne électorale, qui a retiré ce financement de façon temporaire.

De toute façon, une action civile a été intentée contre la Ville d'Ottawa, et les résultats démontreront que le ministre de l'époque avait tort. Il s'agit d'une question de discernement politique. On sait

que le gouvernement conservateur ne gagnera pas de médaille dans la compétition du jugement politique.

L'actuel ministre de l'Environnement s'est ingéré dans la dernière campagne électorale municipale. Le ministre cessera-t-il de se cacher derrière le sceau de la confidentialité qui ne devrait pas couvrir les noms des ministres membres du Conseil du Trésor? Fera-t-il preuve de transparence et se comportera-t-il comme un ministre digne de confiance?

À quelle date a eu lieu cette réunion et quels membres du Conseil du Trésor étaient présents à cette réunion?

[Traduction]

M. James Moore: Monsieur le Président, encore une fois, c'est tout à fait à l'opposé de ce que dit mon collègue. Il dit qu'on essaie de dissimuler de l'information.

Le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, auquel je siège depuis plus de deux ans et demi et dont mon collègue ne fait pas partie, avait convoqué le président du Conseil du Trésor de l'époque, l'actuel ministre de l'Environnement. Durant deux heures, ce dernier avait répondu aux questions des députés de tous les partis politiques à ce sujet.

Il était là. Il a répondu à ces questions lors d'une séance télévisée du comité. Tous ceux qui voulaient poser des questions étaient présents. Je trouve curieux que le député ait l'air de s'intéresser à cette question, mais je sais qu'il est le whip adjoint de l'opposition officielle et cela fait peut-être partie de ses responsabilités parlementaires. Quoi qu'il en soit, le fait est que le ministre s'était rendu disponible.

Il a comparu devant le comité pour répondre à toutes ces questions. Il a répondu à ces questions à de nombreuses reprises. Il a accordé des entrevues à la presse locale. Il a discuté avec les conseillers municipaux et s'est montré extrêmement coopératif durant tout le processus.

Il a déjà répondu à toutes ces questions. D'ailleurs, si ma mémoire est bonne, le comité avait ajourné tôt parce que les libéraux étaient à court de questions. Les libéraux se disent fortement préoccupés, mais ils sont à court de questions et le ministre a déjà donné toutes les réponses.

Le vice-président: La députée de Kitchener-Centre n'étant pas présente pour aborder la question qu'elle devait soulever au moment de l'ajournement conformément à l'avis qu'elle avait donné, ce dernier est réputé avoir été retiré.

Le député de Gatineau a la parole.

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Richard Nadeau (Gatineau, BQ): Monsieur le Président, le 11 avril dernier, je posais à la ministre responsable des Langues officielles la question suivante:

[...] athlètes et médias francophones de la mission canadienne pourraient être accueillis par des bénévoles bilingues lors des Jeux olympiques et paralympiques de Pékin. Toutefois, ce fameux bilinguisme exigé par les comités olympiques canadiens est la maîtrise de l'anglais et du mandarin, oubliant une des deux langues dûment officielles du Canada, notre langue, le français.

Est-ce là encore une preuve que l'on se fout pas mal de la nation québécoise et de sa langue, et que le français n'a pas sa place au sein de la délégation olympique canadienne, alors qu'il est la langue officielle de l'olympisme? Le gouvernement interviendra-t-il pour que l'on exige aussi le français?

La réplique me fut donnée par le secrétaire parlementaire responsable des Olympiques de Vancouver-Whistler. À la grande surprise de tous présents alors, il nous a assurés que les Jeux olympiques de 2010 seront complètement bilingues.

Le problème que pose la réponse du secrétaire parlementaire, c'est qu'il nous parlait des Jeux olympiques d'hiver de Vancouver-Whistler qui se tiendront en Colombie-Britannique en 2010. Moi, j'interrogeais sur une situation tout autre, soit les Jeux olympiques et paralympiques qui se tiendront à Pékin en République populaire de Chine à l'été 2008! Vous voyez la complexité qui s'est installée dans la réponse.

D'autant plus que lorsque le secrétaire parlementaire détaillait complètement, je lui ai crié de ma voix douce et agréable que la teneur de ma question avait trait à Pékin. Cependant, il n'a pas modifié sa réponse.

Je suis bon prince. Après la période des questions, j'ai rencontré le secrétaire parlementaire, et il a reconnu qu'il avait fait une erreur car il n'avait pas bien saisi ma question de prime abord. Sur ce, je passe l'éponge.

Cependant, je profite du présent débat pour entendre de la bouche d'un représentant élu du gouvernement les explications et les ajustements au critère de bilinguisme.

Pourquoi mandarin et anglais? Comment en sont-ils arrivés là? Est-ce là la nouvelle approche du gouvernement conservateur dans le cadre de son Plan d'action en matière de langues officielles? C'est un plan, soit dit en passant, dont nous attendons le dévoilement depuis le 1^{er} avril dernier, soit depuis déjà 59 jours!

Ainsi, les conservateurs nous prépareraient un *round* constitutionnel pour éliminer le français comme langue officielle du Canada afin de le remplacer par le mandarin? On se pose la question.

Dans le fond, cela ne m'étonnerait pas, mais pas du tout. Les conservateurs ne reconnaissent la nation québécoise que sur un bout de papier. Le premier ministre, ayant jadis fait partie d'une coalition active qui luttait entre autres contre la loi 101 au Québec, y verrait là une façon d'écraser l'identité québécoise et sa langue française.

Le Comité olympique canadien, dont certaines fédérations sportives font la manchette de temps à autre pour leur irrespect des athlètes québécois et francophones, est-il également dans la mouvance mandarine? Cela, pour éradiquer le français une bonne fois pour toutes?

Le Canada a une longue histoire de vouloir éliminer le fait français depuis quelque 245 ans. Pensons au rapport Durham et à l'Acte d'Union dans les années 1840, cela après avoir refusé la démocratie parlementaire aux patriotes bas-canadiens. Le Canada a laissé les provinces anglophones abolir les écoles ou les services en français. Vous le savez autant que moi. Pensez aux exemples suivants: en 1871...

• (1845)

Le vice-président: Le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et pour la porte d'entrée du Pacifique et les Olympiques de Vancouver-Whistler a la parole.

M. James Moore (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et pour la porte d'entrée du Pacifique et les Olympiques de Vancouver-Whistler, PCC): Monsieur le Président, j'apprécie le discours de mon collègue. Il a raison concernant sa question. Il y a près d'un mois ou un peu plus d'un mois, j'ai mal entendu le commencement de sa question et j'ai répondu comme s'il avait posé une question sur

Motion d'ajournement

les Jeux olympiques de 2010 au lieu de 2008. C'est ma faute, c'était incorrect, mais j'apprécie la chance qui m'est donnée ici, aujourd'hui, de corriger ma réponse et de répondre vraiment à sa question.

La réponse, tout simplement, est qu'il était d'accord. Je crois que l'origine de sa question en avril et encore aujourd'hui remonte à des articles parus dans le quotidien *Le Droit*, qui exprimaient les préoccupations de certaines personnes quant aux Jeux olympiques de 2008 à Pékin, concernant les services et le respect. De fait, il n'y avait pas de respect. Tout n'avait pas été fait pour montrer du respect envers les athlètes québécois et tous les Canadiens et Québécois qui veulent voir les jeux et y entendre la langue officielle de leur choix.

Je peux assurer mon collègue qu'on est au courant des préoccupations ou des problèmes qui existaient. On est en train de corriger ces problèmes à la satisfaction de tous les Canadiens, de tous les Québécois, de tous les francophones et de tous les anglophones, pour que les Jeux olympiques de 2008 à Pékin soient bien reçus par tous les Canadiens.

• (1850)

M. Richard Nadeau: Monsieur le Président, je suis quand même rassuré de voir que mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre responsable des Jeux de Vancouver-Whistler de 2010, reconnaît la situation. De toute façon, on s'en était déjà parlé.

Mes collègues peuvent être convaincus que je ne ferai pas tout l'historique des occasions où le Canada a manqué à sa responsabilité eu égard au fait français au Canada et au Québec. Quoi qu'il en soit, le Bloc québécois, les athlètes québécois, les entraîneurs québécois et les francophones du Canada veilleront certainement à ce que le mandarin ne soit effectivement pas l'autre langue dite officielle de cette représentation à Pékin. Il faut bel et bien que le français autant que l'anglais soient utilisés. Il est extrêmement important de ne pas laisser planer de confusion quant à cet aspect.

Dans le respect de la nation québécoise, il faut comprendre qu'il s'agit d'une nation de langue française et de culture québécoise où le français a toute sa primauté. Nous respectons notre minorité anglophone, la minorité officielle du Québec, et nous voulons et nous exigeons que le Canada respecte les deux langues officielles tant et aussi longtemps que nous serons dans la fédération canadienne.

M. James Moore: Monsieur le Président, nous respecterons tous nos engagements dans ce dossier. Nous respectons certainement les deux langues officielles de notre pays.

Je suis convaincu que les préoccupations de mon collègue de Gatineau sont sincères. Je peux lui assurer que Sport Canada et notre gouvernement prennent très au sérieux leurs engagements en matière de langues officielles et appuient des politiques et des initiatives qui préconisent l'usage tant du français que de l'anglais dans le système sportif canadien.

Je n'ai aucun doute que mon collègue sera satisfait des mesures prises par Sport Canada et ses partenaires pour régler ce problème. Grâce à leurs efforts concertés, les athlètes et les représentants des milieux francophones pourront être servis dans la langue de leur choix durant les Jeux olympiques de 2008 à Pékin.

Travaux des subsides

Le vice-président: Voilà qui met fin au débat sur la motion d'ajournement. Conformément au paragraphe 81(4) du Règlement, la motion protant ajournement de la Chambre est retirée d'office et la Chambre se forme maintenant en comité plénier pour étudier tous les crédits sous la rubrique Affaires étrangères et commerce international du Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009.

Je quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

TRAVAUX DES SUBSIDES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL — LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 2008-2009

(Étude en comité plénier de tous les crédits sous la rubrique Affaires étrangères et Commerce international du Budget principal des dépenses, sous la présidence de M. Bill Blaikie.)

Le président: Je rappelle aux députés que, conformément à la motion adoptée au sujet de la soirée d'hier et de celle d'aujourd'hui, chaque parti disposera de périodes de 15 minutes et le temps alloué pour la réponse des ministres correspondra approximativement, en général, au temps pris par les députés de l'opposition, ou les autres députés, pour poser des questions ou faire des observations auxquelles le ministre devra ensuite répondre.

J'accorde donc d'abord la parole à l'opposition officielle, à commencer par le député de Toronto-Centre.

L'hon. Bob Rae (Toronto-Centre, Lib.): Monsieur le président, c'est un plaisir de travailler à nouveau sous votre présidence. Je vais partager mon temps de parole avec le député de Mont-Royal pendant la première période de 15 minutes.

Pour commencer avec un ensemble de questions à caractère plutôt mondain, il y a quelque chose que j'aimerais savoir au sujet de Mme Couillard. Avait-elle un passeport diplomatique? Savons-nous quel genre de passeport elle avait?

•(1855)

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la réforme démocratique, PCC): Monsieur le président, Passeport Canada a une politique en matière de passeports diplomatiques. Dans ce genre de cas, quiconque voyage avec un passeport diplomatique doit le faire dans l'exercice de fonctions officielles ou être l'époux ou l'épouse ou encore le conjoint de fait ou la conjointe de fait de ce fonctionnaire.

L'hon. Bob Rae: Monsieur le président, je n'ai pas entendu la réponse à ma question. Détenait-elle un passeport diplomatique ou non?

L'hon. Peter Van Loan: Monsieur le président, il a entendu ma réponse. Je ne dirai rien au sujet du passeport d'une citoyenne du Canada.

L'hon. Bob Rae: Monsieur le président, des invitations officielles ont-elles été adressées au nom de Mme Couillard en qualité de compagne du ministre?

L'hon. Peter Van Loan: Monsieur le président, quoi que les compagnons ou compagnes puissent faire, il n'est pas question que nous nous immiscions dans la vie privée des gens.

L'hon. Bob Rae: Monsieur le président, c'est inacceptable. Nous posons des questions au sujet du fait qu'elle était désignée comme conjointe officielle ou compagne officielle du ministre. Elle a voyagé avec le ministre dans des activités officielles. Je pose des questions très simples, factuelles.

Est-ce que des invitations ont été faites par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international au nom du ministre et de madame Couillard pour des réceptions ou des événements quels qu'ils soient? A-t-elle voyagé avec un passeport officiel, vert ou rouge? Quelle est la réponse à cette question?

Il s'agit de questions officielles qui portent sur son statut de compagne désignée du ministre. Ce ne sont pas des questions déraisonnables. Elles ne sont pas personnelles. Elles ne concernent pas sa vie privée. Elles concernent ses responsabilités publiques.

L'hon. Peter Van Loan: Monsieur le président, le député dit que la personne en question était désignée comme conjointe officielle. Je ne connais pas cette expression. Pour pouvoir répondre à la question, j'aimerais qu'il puisse m'expliquer comment quelqu'un se fait désigner comme conjointe officielle ou ce que cela signifie exactement.

L'hon. Bob Rae: Monsieur le président, ce que je crois comprendre, c'est que le ministre a donné le nom de Mme Couillard comme sa compagne de voyage au Bureau de régie interne aux fins de voyage.

Je pose une question sur son rôle au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Elle a voyagé avec le ministre dans le cadre d'activités officielles.

Je pose la question suivante: l'a-t-elle fait, oui ou non? Et ensuite, je pose la question suivante: avec quel genre de passeport a-t-elle voyagé? Et ensuite je demande: y a-t-il eu des invitations à des réceptions ou à des événements qui ont été faites par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international au nom de cette dernière et du ministre?

Ce sont des questions très simples, factuelles.

L'hon. Peter Van Loan: Monsieur le président, je sais que le député est nouveau à la Chambre des communes, mais il était ici en 1979, si je me souviens bien, et il représentait un parti politique très différent. Il a été élu pour la première fois en 1978.

Le statut de quelqu'un comme voyageur désigné, tel qu'autorisé par le Bureau de régie interne, ou la désignation faite par quelqu'un d'autre, n'a absolument rien à voir avec le statut d'une personne pour voyager à titre de compagne d'un ministre. C'est une distinction que l'on fait en tant que député. Nous savons tous que cela est lié au système de points qui existe pour les voyages des députés. Cela n'a rien à voir avec les ministres. Que quelqu'un soit ministre ou non, les mêmes règles s'appliquent. C'est une question entièrement différente.

Je n'arrive pas à comprendre ce que le choix fait par quelqu'un en ce qui concerne son compagnon ou sa compagne de voyage désigné a à voir avec les questions posées. Cela n'a certainement rien à voir avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

[Français]

L'hon. Bob Rae: Monsieur le président, je ne vais pas prendre note des remarques personnelles du ministre. Je pose des questions très simples sur le rôle officiel de Mme Couillard.

Avait-elle un passeport officiel du gouvernement du Canada, c'est-à-dire un passeport spécial vert ou un passeport diplomatique rouge? C'est une question très simple et très claire.

Travaux des subsides

Y avait-il des invitations de la part du ministre? De temps en temps, il y a des réceptions au ministère, lorsque les députés voyagent ou lorsqu'ils sont à Ottawa. Je ne sais pas, je lui pose la question.

Je ne peux pas comprendre pourquoi il est tellement difficile pour le gouvernement de répondre à des questions très simples et très directes. J'espère que nous pourrions obtenir une réponse de la part du ministère.

● (1900)

[Traduction]

L'hon. Peter Van Loan: Monsieur le président, la question était tout sauf simple et directe. Premièrement, il y avait ce statut étrange de conjointe officielle désignée dont je n'avais jamais entendu parler avant et, ensuite, c'est devenu un voyageur désigné pour les besoins du Bureau de régie interne, qui n'a rien à voir avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Le député continue de poser des questions très étranges au sujet de choses qui ont très peu à voir avec le ministère des Affaires étrangères...

M. Michael Ignatieff: Allons, Peter, c'est une question sur un passeport.

L'hon. Peter Van Loan: Je suis désolé, monsieur le président, je pourrais continuer ...

L'hon. Wayne Easter: C'est un passeport vert ou un passeport rouge, Peter?

L'hon. Peter Van Loan: Une question à la fois.

Je dirai simplement que le bureau de Passeport Canada confirme que pour obtenir un passeport diplomatique, il faut être une personnalité gouvernementale en mission officielle pour le gouvernement ou être le conjoint ou le concubin de cette personne.

Pour ce qui est des invitations, je suis marié, mais je ne sais pas quelles invitations elle reçoit du gouvernement. La seule expérience que j'ai, c'est quand je reçois une invitation pour moi et un invité si je souhaite en amener un.

[Français]

L'hon. Bob Rae: Monsieur le Président, franchement, je dois dire que je m'attendais à une telle réponse durant la période des questions. Je pose des questions depuis 20 ans lors de la période des questions en Ontario ou ici, mais je suis étonné, dans un dialogue comme celui-ci où nous avons ici tous les fonctionnaires qui savent très bien les réponses, de ne pas obtenir une réponse claire de la part du gouvernement. Cela m'étonne, mais c'est la vie. C'est clairement le type de gouvernement que nous avons.

[Traduction]

Je vais donc demander au ministre s'il peut répondre à une question concernant ce qui s'est passé aujourd'hui et le communiqué de presse ou le commentaire fait à la presse au sujet des entretiens entre le premier ministre et M. Berlusconi.

Le ministre ne pense-t-il pas que si nous souhaitons que le gouvernement italien réduise les restrictions imposées à ses troupes en Afghanistan, la pire façon de le faire, c'est de déclarer dans un communiqué de presse qu'il a accepté de faire quelque chose alors que ce n'est pas le cas?

L'hon. David Emerson (ministre des Affaires étrangères, ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler, PCC): Monsieur le président, le premier ministre a effectué cette

visite sur les recommandations du groupe de travail Manley qui ont été entérinées par le Parlement dans sa résolution sur l'Afghanistan. Il s'agissait tout particulièrement pour le premier ministre et le gouvernement de mener une intense campagne diplomatique pour améliorer la situation des troupes canadiennes sur le terrain en Afghanistan et poursuivre d'autres objectifs.

Je crois que cette visite a été un succès remarquable. M. Berlusconi s'est engagé à revoir ces limites opérationnelles des troupes italiennes.

Le président: Le député de Mont-Royal a la parole. Si je comprends bien, les intervenants de l'opposition officielle vont se partager le temps, et c'est donc le cas.

L'hon. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le président, les priorités d'un gouvernement se retrouvent dans ses engagements budgétaires. Or, le mot « Darfour » ne figure nulle part dans le plan budgétaire de 2008, pas plus que dans le discours du Trône. Pourtant, on parle de ce que les Nations Unies ont appelé « la plus grave catastrophe humanitaire du XXI^e siècle » et qu'on a qualifié de « génocide par attrition ».

Est-ce que ça ne devrait pas être la première priorité du gouvernement en matière d'affaires étrangères? Le ministre des Affaires étrangères en convient-il?

L'hon. Bev Oda (ministre de la Coopération internationale, PCC): Monsieur le président, j'estime que cette accusation est totalement injuste. Le gouvernement se soucie beaucoup de la conjoncture et de la crise humanitaire au Darfour.

Depuis janvier 2006, l'ACDI a apporté pour plus de 102 millions de dollars d'aide humanitaire au Soudan, aux réfugiés soudanais au Tchad, et nous avons affecté près de 56 millions de dollars au Darfour pour poursuivre notre engagement et montrer que nous sommes là quand on a besoin de nous.

● (1905)

L'hon. Irwin Cotler: Monsieur le président, je n'ai pas dit que le gouvernement n'avait rien fait. Je décrivais simplement un fait: que le Darfour ne figurait pas du tout dans les priorités puisqu'il n'est mentionné nulle part.

Dans le dossier de la Birmanie, le gouvernement prétend qu'il a pris des sanctions sévères à l'endroit de ce pays; or, selon les Affaires étrangères, les sociétés canadiennes ne sont pas tenues de s'inscrire lorsqu'elles font des affaires avec la Birmanie. Comment le gouvernement peut-il imposer des sanctions s'il ne sait pas sur quoi porte le commerce avec la Birmanie?

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, la vérité, c'est que c'est peut-être le Canada qui a pris les sanctions les plus strictes contre la Birmanie. Ces sanctions frappent une série de secteurs, allant des exportations et des importations à l'investissement et aux biens personnels. Il s'agit d'un éventail complet de sanctions.

Pour certaines questions, à savoir comment on peut obtenir des données, il est très difficile, comme le député le sait, de retracer les mouvements indirects de capitaux. Ils peuvent passer par plusieurs sociétés, différents niveaux d'organisation et des filiales. Notre personnel suit les activités des sociétés autant que faire se peut, mais nous devons nous en remettre, jusqu'à un certain point, à l'information que nous recevons.

Je mets au défi n'importe lequel des députés de trouver une façon responsable, sur les plans financier et administratif, de suivre ces mouvements dans le contexte de ce type de sanctions.

Travaux des subsides

L'hon. Irwin Cotler: Monsieur le président, je recommanderais l'enregistrement des activités.

Depuis un bout de temps, nous sommes témoins d'une incitation au génocide sanctionné par l'État iranien d'Ahmadinejad. Il y a eu des appels répétés à la disparition d'Israël, illustrés par le défilé dans les rues de Téhéran d'un missile Shahab-3 portant l'inscription « rayons Israël de la carte » et désignant Israël et les Juifs de « bactérie infecte », de « profanateurs de l'islam » et ainsi de suite.

C'est une violation claire de l'interdiction contre l'incitation « directe et publique » au génocide contenue dans la convention sur le génocide. La convention comprend un certain nombre de mesures de prévention. Le Canada est partie à la convention sur le génocide. Nous avons non seulement le droit de l'appliquer, mais aussi la responsabilité de le faire.

Le gouvernement va-t-il prendre les devants ou se joindre à l'Australie, qui a annoncé qu'elle était prête à prendre les mesures autorisées dans la convention sur le génocide afin qu'Ahmadinejad rende des comptes aux Nations Unies ou à d'autres organismes compétents?

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, je pense que le député sait que le Canada joue un rôle de premier plan aux Nations Unies dans la promotion d'une résolution condamnant le bilan de l'Iran en matière de droits de la personne.

Le député n'est pas sans savoir que je m'occupe de ce portefeuille depuis quelques jours. Si une initiative est en place, nous allons certainement l'examiner. Je pense que le gouvernement partage les sentiments du député sur le plan philosophique. Nous allons certainement examiner la situation.

L'hon. Irwin Cotler: Monsieur le président, je félicite le gouvernement de sa résolution sur les droits de la personne en Iran, mais celle-ci ne fait nullement mention de ce dont j'ai parlé, c'est-à-dire la possibilité d'invoquer la convention sur le génocide. Je souhaiterais que le gouvernement l'invoque, car c'est la responsabilité du Canada comme État partie à la convention. Les parties à la convention ont cette obligation.

Ceci est ma dernière question. Quand je lui ai posé une question sur la doctrine de la responsabilité de protéger, l'ancien ministre des Affaires étrangères n'a pas répondu. Je pose donc la question à l'actuel ministre: le gouvernement adhère-t-il à la doctrine de la responsabilité de protéger?

L'hon. Bev Oda: Monsieur le président, comme le député le sait, notre gouvernement travaille de concert avec les Nations Unies et tous les autres pays qui collaborent ensemble et qui sont très préoccupés par la situation qui prévaut en Birmanie. Nous savons que des progrès ont été faits suite à la visite du secrétaire général dans ce pays. Nous savons que des travailleurs humanitaires ont été autorisés à entrer au pays. Un plus grand nombre d'entre eux sont dans le pays et ont accès au territoire le plus dévasté. L'aide se rend là. Nous allons continuer à participer à cet effort international.

• (1910)

L'hon. Irwin Cotler: Monsieur le président, cette longue réponse équivaut à un « non » à ma question.

Le président: Si le député n'a pas d'autres questions à poser, nous allons passer à la période de 15 minutes accordée au gouvernement. Je crois savoir que le ministre des Affaires étrangères va parler durant 10 minutes. Une période de questions et réponses de cinq minutes suivra ensuite. Du moins, c'est la façon dont les choses se sont déroulées hier soir.

Le ministre des Affaires étrangères a la parole.

L'hon. David Emerson (ministre des Affaires étrangères, ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler, PCC): Monsieur le président, c'est un grand honneur pour moi de participer à ce comité plénier de la Chambre et de prononcer mon premier mais bref discours sur les affaires étrangères.

La politique du gouvernement en matière d'affaires étrangères et de commerce international repose sur des principes et des engagements. Nous aspirons à un monde plus pacifique et plus sûr. Nous visons la liberté politique et économique. Nous souhaitons la propagation de la liberté, de la démocratie, des droits de la personne et de la primauté du droit. Une plus grande prospérité pour les Canadiens, par le truchement de marchés ouverts et d'un climat propice aux investissements, est un autre objectif important de notre politique étrangère.

Toutefois, les principes doivent être liés à des intérêts. Cela signifie qu'il faut fixer des priorités, faire des choix et, surtout, y donner suite.

Parlons un peu de l'Afghanistan. Sur le plan des valeurs et des intérêts canadiens, c'est en Afghanistan que notre engagement est le plus clair.

Plus tôt cette année, tous les députés ont participé au débat sur l'avenir de la mission canadienne en Afghanistan. La résolution adoptée par le Parlement prolonge cette mission jusqu'en juin 2011.

La résolution soulignait non seulement l'appui du Parlement à la mission, mais elle envoyait aussi un message clair à nos alliés de l'OTAN. Ce message a eu un impact important au sommet de l'OTAN, à Bucarest, puisqu'il a servi de levier nous permettant d'obtenir un appui supplémentaire de nos alliés pour le travail que nous faisons en Afghanistan.

Le même message fort exprime clairement l'engagement du Canada envers le peuple afghan. C'est un engagement qui se manifeste par la présence des 2 500 membres des Forces canadiennes présents dans la province de Kandahar. Il se manifeste aussi dans le travail des diplomates, des experts en développement, des agents correctionnels, des policiers civils et des autres acteurs de la mission.

Il n'y a pas de solution simple et rapide en Afghanistan. La pente à remonter est encore longue. Toutefois, on fait des progrès. Des ministres, des fonctionnaires, des médias et des particuliers canadiens ont pu s'en rendre compte de leurs propres yeux lors de leur visite en Afghanistan.

Le Canada sert en Afghanistan la cause de la paix et de la sécurité dans le monde. Il joue son rôle en tant que membre de la communauté internationale. Les Canadiens le savent et en sont fiers.

Qu'en est-il des Américains et des États-Unis? Le gouvernement est arrivé au pouvoir après s'être engagé à améliorer les relations entre le Canada et les États-Unis. Nous avons respecté cet engagement.

Notre stratégie consistant à oeuvrer de manière constructive avec le gouvernement des États-Unis est en train de rapporter des dividendes. On s'en aperçoit par exemple dans les dossiers du bois d'oeuvre, de la sécurité frontalière et de la politique étrangère en général.

Nous avons rétabli un bon climat de dialogue, et les deux pays sont maintenant disposés à écouter attentivement ce que l'autre a à dire. Dans tous les dossiers et à tous les niveaux, nous avons vu à ce que le partenariat entre le Canada et les États-Unis demeure empreint de respect et à ce que les relations soient étroites et fructueuses.

Travaux des subsides

Le Canada est en train aussi de jouer un rôle plus important dans le reste de l'Amérique. Nous nous employons à jeter les bases qui permettront au Canada d'être un joueur important à long terme sur le continent. Nous allons tâcher dans la mesure de nos moyens de désamorcer des conflits qui subsistent depuis longtemps ainsi que de promouvoir la libéralisation des échanges commerciaux et le renforcement de la gouvernance démocratique.

Haïti est un exemple de pays où nous pouvons faire une contribution à court et à long terme. À court terme, des officiers des Forces canadiennes et des agents de la police civile aident ce pays à répondre à ses besoins bien concrets en matière de sécurité. Parallèlement, le Canada renforce les institutions haïtiennes vouées à la sécurité, ce qui permet aux Haïtiens d'espérer qu'un jour, ils seront capables d'assurer eux-mêmes la sécurité sur leur territoire.

Cette année, le Canada a annoncé qu'il allait consacrer 19 millions de dollars à renforcer la capacité du gouvernement et des forces de police d'Haïti à gérer les frontières de ce pays. Nous adoptons une approche semblable dans le cas du développement social et économique. Nous avons répondu aux besoins immédiats d'Haïti, en ce qui a trait par exemple à la nourriture, à l'eau potable et à l'aide médicale.

● (1915)

En même temps, nous contribuons au développement socio-économique à long terme, par exemple, dans le domaine agricole, afin d'assurer un approvisionnement en aliments plus sûr ou une infrastructure où nous jetons littéralement les fondations d'un meilleur avenir en finançant un projet de construction de route de 75 millions de dollars. Des progrès sont accomplis, mais c'est un projet à long terme et la violence récente montre à quel point les gains sont fragiles.

Parlons des marchés émergents. Notre troisième priorité en importance, c'est le renforcement de la présence du Canada sur les marchés émergents, particulièrement l'Inde et la Chine. Le gouvernement s'est engagé à aider les entreprises canadiennes à réussir en faisant du Canada un endroit de choix pour les investissements étrangers. Nous avons présenté nos plans dans la stratégie sur le commerce mondial et nous avons prévu 100 millions de dollars sur les deux prochaines années pour soutenir ces plans.

Qu'en est-il de l'Arctique? Notre politique étrangère dans l'Arctique se fonde sur notre stratégie intégrée pour le Nord. Nous visons à soutenir les politiques nationales du Canada et le développement socio-économique ainsi qu'à renforcer les institutions gouvernementales locales et la protection de l'environnement, ce qui inclut la question critique que sont les changements climatiques.

L'avenir du Nord et de l'Arctique revêt une importance nationale et mondiale. La région fait partie intégrante de l'histoire et de l'identité nationale du Canada. Elle est également cruciale pour l'avenir de la planète.

Le passage du Nord-Ouest fait partie des eaux intérieures du Canada. La souveraineté du Canada sur ces eaux est bien établie et fondée sur des titres historiques. Le gouvernement l'a affirmé clairement à maintes reprises. Cela ne changera pas, pas plus que la position du gouvernement à ce sujet.

Qu'en est-il du Soudan? Le député y a fait allusion. Depuis janvier 2006, le Canada s'est engagé à verser près de 400 millions de dollars pour la paix, l'aide humanitaire et la gouvernance au Soudan. Si nous combinons nos cotisations aux missions de maintien de la paix des Nations Unies et nos cotisations volontaires, le Canada fournira jusqu'à 275 millions de dollars en aide au Soudan cette année.

En mars, le Canada a annoncé qu'il augmenterait son aide, mais nous fixerons également des balises aux ministres soudanais, plus précisément, nous leur ferons savoir que l'avenir de nos relations dépend du comportement du Soudan à l'intérieur de ses propres frontières. Nous avons exhorté toutes les parties au Soudan à mettre fin à la violence au Darfour, à soutenir le déploiement rapide et complet au Darfour de la mission conjointe des Nations Unies et de l'Union africaine et d'améliorer la situation des droits de la personne dans toutes les régions du pays.

Pour ce qui est du commerce international, les objectifs de la politique étrangère du Canada sont indissociables de notre stratégie sur le commerce et les investissements. Le gouvernement croit qu'une stratégie sur le commerce et les investissements forte, énergique et tournée vers l'avenir est un atout pour le Canada, particulièrement à notre époque où des économies émergentes extrêmement compétitives comme la Chine, l'Inde et le Brésil s'affirment.

Des initiatives comme Avantage Canada positionnent clairement le Canada comme une destination intéressante pour les investissements étrangers et un partenaire commercial de choix dans le monde. Prenons par exemple notre initiative relative à la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique, un effort sans précédent visant à accroître les échanges commerciaux transpacifiques entre l'Asie et l'Amérique du Nord. Notre stratégie globale en matière de commerce international est un autre élément important de nos efforts visant à attirer l'attention du monde sur le Canada.

Il y a quelques semaines, j'ai déposé à la Chambre une mesure législative visant la mise en oeuvre du premier accord de libre-échange du Canada depuis 2001 avec les pays membres de l'AELE, soit l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein. Nous signons aujourd'hui un accord de libre-échange avec le Pérou, un chef de file de l'économie de l'Amérique latine. Grâce à ces accords avec l'AELE et le Pérou, notre stratégie globale en matière de commerce international remet le Canada sur les rails et nous allons de l'avant avec une série de négociations avec d'autres pays comme la Colombie, la Communauté des Caraïbes, la République dominicaine, la Jordanie et la Corée du Sud.

Grâce à ces accords, les entreprises et les producteurs canadiens bénéficieront d'un accès concurrentiel à des marchés internationaux clés. Ces efforts s'inscrivent dans une série d'initiatives stratégiques visant une participation accrue des Canadiens à l'économie mondiale et incluant des accords d'investissements étrangers, de promotion et de protection.

Ces accords aideront les Canadiens à former des maillons dans les chaînes de valeurs qui gouvernent actuellement le commerce mondial. Je pense notamment à des accords relatifs aux services aériens, afin de favoriser les liens humains si essentiels à de solides relations d'affaires, sans parler du transport de biens de grande valeur le long des chaînes mondiales d'approvisionnement et de valeurs. Je pense aussi à des accords de coopération scientifique et technique, que nous négocions actuellement avec d'autres pays innovateurs dans le but de développer et de commercialiser les nouvelles technologies de demain.

● (1920)

Enfin, notre ministère et les commissaires chargés du commerce mettent au point des plans de marché pour cibler les débouchés sur les marchés mondiaux. Au nombre de ces plans, on compte l'établissement de nouveaux bureaux commerciaux en Chine, en Inde, au Brésil et ailleurs.

Travaux des subsides

La stratégie mondiale en matière de commerce international est un carnet de route complet qui aidera les hommes d'affaires et investisseurs canadiens à réussir dans l'économie mondiale et à continuer de miser sur notre tradition bien établie à titre de pays commerçant. Nous sommes fiers de nos réussites jusqu'à présent et nous en aurons encore beaucoup plus à l'avenir.

Quant à la question de la démocratie et des droits de la personne, le gouvernement est également fier d'avoir maintenu l'engagement durable du Canada au chapitre de la liberté, de la démocratie, des droits de la personne et de la primauté du droit. Je vais continuer de faire connaître nos points de vue dans le cadre de nos relations bilatérales et sur les tribunes multilatérales, notamment les Nations Unies, l'OTAN, le G8 et la Coopération économique de la zone Asie-Pacifique.

La Francophonie figure au nombre de ces importantes tribunes multilatérales. La langue et la culture françaises font partie intégrante de l'identité canadienne. Il nous tarde de participer au Sommet de la Francophonie, qui aura lieu à Québec en octobre 2008, et au 400^e anniversaire de cette ville.

En terminant, je tiens à dire quelques mots au sujet de mon ministère. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international est composé de personnes qui reflètent nos ambitions sur la scène internationale et qui possèdent les talents, le dévouement et l'énergie requis. J'aimerais profiter de l'occasion pour les remercier et reconnaître leur professionnalisme et leur dévouement.

Le Canada est de retour, mais le travail dans le domaine de la politique étrangère et du commerce international n'est jamais terminé. Nos intérêts et nos valeurs doivent être défendus en tout temps. Voilà une constante. Une autre constante, c'est mon engagement et ma détermination à continuer de promouvoir les intérêts et les valeurs du Canada sur la scène internationale. Sur ce point, je donne ma parole aux députés.

M. Ted Menzies (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, PCC): Monsieur le président, en guise de remerciements, je crois que nous devrions souligner que le ministre a de toute évidence été récompensé pour sa diligence et pour le travail acharné qu'il a accompli au ministère du Commerce. Le premier ministre a reconnu qu'il avait la compétence voulue pour assumer ces nouvelles tâches. Il doit savoir que le gouvernement est derrière lui et que nous l'appuierons dans ses nouvelles tâches.

Parlant de leadership, c'est sous la gouverne du ministre du Commerce international que nous avons signé récemment notre premier accord de libre-échange depuis 2001, avec l'AELE. On nous demande souvent de quoi il s'agit. Comme le ministre l'a déjà précisé, il s'agit d'un accord conclu avec l'Association européenne de libre-échange, qui regroupe les pays ne faisant pas partie de l'Union européenne.

Le ministre considérerait qu'un tel accord permettrait au Canada d'avoir accès à ce vaste marché, cet immense bloc commercial qu'est l'Union européenne. C'est donc sous sa direction que nous avons signé des ententes avec l'Islande, la Suisse, le Liechtenstein et la Norvège.

J'ai eu le privilège de visiter quelques-uns de ces pays au nom du ministre. J'ai pu constater personnellement les immenses avantages d'un tel accord. Par exemple, ces pays n'utilisent maintenant que du blé dur canadien pour fabriquer leurs pâtes. Il y avait un tarif de 8 p. 100 sur le blé dur, mais vous savez quoi? Il a disparu. Il n'y en a tout simplement plus. Il y a à tout le moins les producteurs de blé de ma circonscription qui s'en réjouissent.

Ce n'est là qu'un exemple des répercussions de cette première entente de libre-échange conclue par le Canada outre-Atlantique. Le Canada a maintenant accès au marché européen.

Le Canada et l'AELE ont chacun de leur côté accès à certains des marchés les plus riches. C'est à la fois un avantage pour nous et une porte d'entrée au bloc commercial auquel nous avons accès en vertu de l'ALENA pour les pays de l'AELE. Ces derniers considèrent que c'est un avantage pour eux. C'est la beauté des accords de libre-échange. Ils sont bilatéraux.

J'aime bien soulever les réalisations du ministre du Commerce. Nous savons qu'elles auront une incidence sur le leadership dont il fera preuve dans le domaine des affaires étrangères.

Le ministre pourrait peut-être nous expliquer certains des autres avantages dont nous pourrions profiter sur le marché européen grâce à l'AELE?

• (1925)

Le président: Avant d'accorder la parole au ministre, je dois lui dire qu'il a dépassé le temps qui lui était alloué et il lui reste très peu de temps. Le député de Macleod a ensuite parlé assez longuement.

Il reste maintenant environ 10 secondes au ministre pour répondre.

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, je serai le plus bref possible.

L'AELE marquera une étape très importante dans l'évolution des relations commerciales du Canada au cours des prochaines décennies. Comme l'a dit le député, cela crée des avantages immédiats. La quantité d'échanges commerciaux entre les pays de l'AELE et le Canada est assez importante, de l'ordre de 14 milliards de dollars en 2007. L'investissement direct entre le Canada et les pays de l'AELE se chiffre aux environs de 28 milliards de dollars.

Cela va créer une merveilleuse occasion d'entrer sur le marché européen pour les entreprises canadiennes étant donné que les pays de l'AELE commercent librement avec l'Union européenne et que ce sera bientôt notre tour.

[Français]

Le président: Le Bloc québécois dispose maintenant de 15 minutes. L'honorable député de Joliette a la parole.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le président, comme le leader parlementaire, le nouveau ministre des Affaires étrangères et l'ancien ministre du Commerce international doivent s'y attendre, nous voudrions également, à l'instar de nos collègues libéraux, clarifier quelques éléments de cette saga entre le député de Beauce et Mme Julie Couillard. C'est à titre d'information pour le public québécois et canadien.

Tout le monde est au courant que le député de Beauce, lorsqu'il était ministre des Affaires étrangères, a oublié des documents chez Mme Couillard. Cette dernière nous a dit que ces documents ont été oubliés vers la mi-avril, donc un peu après le Sommet de Bucarest, le Sommet de l'OTAN.

Au départ, le premier ministre avait affirmé lors de son point de presse que la démission du ministre des Affaires étrangères était due au fait qu'il avait laissé des documents confidentiels classifiés — c'est son expression — dans des lieux non sécurisés. C'est ce qui a amené sa démission, puisque c'était une erreur grave.

Travaux des subsides

Je voudrais poser une question, et j'imagine que c'est le leader parlementaire qui répondra et non le nouveau ministre des Affaires étrangères. Si les règles de sécurité sont strictes au ministère des Affaires étrangères, comment se fait-il que le ministère des Affaires étrangères et le cabinet du ministre d'alors, le député de Beauce, n'ont pas constaté la disparition des documents au cours des cinq semaines qui ont suivi?

Il s'agit à mon avis d'un point extrêmement nébuleux, et j'aimerais avoir une réponse précise. Cela n'a rien à voir avec la vie privée du député de Beauce ou de Mme Couillard.

Comment se fait-il que des documents, dont certains ont été qualifiés de « classifiés » par le premier ministre, ont pu disparaître pendant cinq semaines de la vigilance du ministère des Affaires étrangères et du cabinet de l'ex-ministre des Affaires étrangères?

[Traduction]

L'hon. Peter Van Loan: Monsieur le président, la question concerne un des documents que le député de Beauce a oubliés dans un endroit non sécurisé et qui incluaient des documents secrets. Comme mon collègue l'a fait remarquer, il était inapproprié de laisser ces documents à cet endroit. Que ce soit pendant cinq semaines, cinq jours ou cinq heures, peu importe. Peu importe si c'était au domicile de Mme Couillard ou, comme je l'ai dit à d'autres occasions, sur les marches à l'entrée du Parlement. Dans un cas comme dans l'autre, cela aurait été inapproprié. Voilà pourquoi le ministre des Affaires étrangères a offert sa démission. C'est parce qu'il a violé les règles.

Je pense que cela amène à se demander quelles sont les mesures que le ministère a mises en place pour le suivi des documents. Il y a une politique gouvernementale en matière de sécurité et la réponse serait trop longue pour que je puisse la donner pendant le peu de temps à ma disposition. Pour la gouverne de mon collègue, il peut examiner cette politique dans le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor. Elle énonce toutes les exigences que tous les ministères doivent suivre pour les documents. Cette politique est également complétée par ce que l'on appelle les normes opérationnelles. Ces normes donnent des instructions supplémentaires aux ministères dans un certain nombre de domaines, notamment sur la façon de répondre aux exigences de la Loi sur la protection de l'information en ce qui concerne la sécurité matérielle et personnelle.

Comme je l'ai également indiqué à la Chambre, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international procède actuellement à un examen. À l'avenir, il va continuer de veiller à ce que tous les documents sensibles soient bien protégés et traités comme il se doit.

• (1930)

[Français]

M. Pierre Paquette: Monsieur le président, je remercie le leader du gouvernement à la Chambre des communes de sa réponse, sauf qu'il n'a pas répondu à ma question.

Comment se fait-il que des documents disparaissent? Comment se fait-il que des documents, identifiés par le premier ministre comme étant « classifiés », disparaissent pendant cinq semaines et que le ministère ne s'en aperçoit pas, que le cabinet du ministre ne s'en aperçoit pas, que le ministre ne s'en aperçoit pas et que le premier ministre n'en est pas informé? Il y a quelque chose là.

Est-ce que la raison de cette erreur — je ne parle pas de l'erreur du député de Beauce, je parle de la machine administrative —, est due à l'incompétence des fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères ou, tout simplement, à un certain laxisme du cabinet du

ministre et du premier ministre. Je lui pose la question. Si ce n'est pas la faute du ministre et que ce n'est pas la faute du premier ministre, est-ce la faute du ministère et des fonctionnaires des Affaires étrangères?

[Traduction]

L'hon. Peter Van Loan: Monsieur le président, la responsabilité dans cette affaire est très simple et très claire. Le député de Beauce a commis une erreur en tant que ministre des Affaires étrangères. Il avait les documents. Ils étaient sous sa responsabilité. Il les a laissés dans un endroit non sécurisé. C'est de sa faute. C'est lui le responsable. C'est la responsabilité que le député de Beauce a assumée et c'est pourquoi il a offert sa démission et c'est pourquoi le premier ministre a accepté sa démission.

[Français]

M. Pierre Paquette: Monsieur le président, encore une fois, on n'a pas répondu à ma question. Je comprends très bien, et je partage le malaise du gouvernement et de l'ensemble des parlementaires devant l'erreur du député de Beauce. Toutefois, cela n'excuse pas l'erreur de l'appareil gouvernemental qui n'a pas été capable, en cinq semaines, de s'apercevoir — c'est ce qu'on nous dit du côté gouvernemental de la part du leader du gouvernement — de la disparition de documents « classifiés », pour reprendre l'expression du premier ministre.

Je demande ceci au leader du gouvernement à la Chambre des communes ou peut-être au nouveau ministre des Affaires étrangères. Quelles sont les mesures qui seront prises par le ministère, par le gouvernement, pour éviter qu'une situation comme celle-là ne se reproduise? Je pense que tout le monde ici va convenir que face à des documents qui disparaissent pendant cinq semaines sans que personne — c'est ce qu'on nous dit — ne s'en soit aperçu, il y a une situation qui est à corriger. Quelles sont les mesures qui seront prises pour corriger la situation?

[Traduction]

L'hon. Peter Van Loan: Monsieur le président, il y avait là de nombreuses questions. Bien entendu, la raison pour laquelle nous avons eu ce problème est qu'on pensait que ces documents étaient en la possession du ministre alors qu'il s'est avéré qu'il n'en était rien. Ils ont été laissés dans un endroit non sécurisé. Voilà pourquoi le problème s'est produit et voilà pourquoi le ministre a démissionné. Ce n'est pas plus compliqué que je ne l'ai dit.

J'ai mentionné qu'il y avait des normes à respecter. Les normes sont très claires et, dans ce cas, les normes n'ont pas été respectées. C'est parce que ces normes n'ont pas été respectées que le ministre a démissionné. C'est un gros prix à payer, mais c'est la conséquence de ne pas avoir respecté les normes. Ce ne sont pas les normes qui sont fautives. C'est parce que les normes n'ont pas été respectées que le ministre a démissionné.

Travaux des subsides

[Français]

M. Pierre Paquette: Monsieur le président, encore une fois, tout le monde ici va en convenir, ce qu'on nous a mentionné, et personne n'a remis cela en cause, c'est que Mme Couillard a dit qu'elle avait des documents chez elle, selon son évaluation, depuis environ la mi-avril. Le leader du gouvernement à la Chambre des communes nous a dit à plusieurs reprises que le gouvernement n'avait pas été mis au courant de la disparition de ces documents avant dimanche, et le premier ministre avant lundi. Il y a eu, pendant cinq semaines, des documents manquants au ministère des Affaires étrangères. Pourtant, on nous dit que les règles sont strictes, que les normes sont là, qu'elles n'ont pas été respectées par l'ancien ministre des Affaires étrangères et qu'il a payé le prix. Oui, il a payé le prix. Mais comment va-t-on s'assurer que cela ne reproduira pas la prochaine fois qu'un ministre — et je ne parle pas seulement du ministre des Affaires étrangères, cela peut être celui du Commerce international, de la Défense nationale ou d'un autre ministre — oublie des documents chez quelqu'un, les perd, les met sous son matelas et oublie qu'ils sont sous le matelas?

Comment peut-on nous garantir que ces documents seront rapidement identifiés comme manquants par les ministères concernés et qu'on ne vivra pas à nouveau la situation qu'on a vécue au cours des dernières semaines?

On ne nous répond pas. Ce que je comprends, c'est que le gouvernement n'a pas l'intention de corriger la situation et qu'une situation comme celle qu'on a vécue au cours des dernières semaines au ministère des Affaires étrangères avec l'ancien ministre des Affaires étrangères peut se reproduire n'importe quand avec ce gouvernement. À moins d'être irresponsable, le gouvernement doit corriger la situation.

•(1935)

[Traduction]

L'hon. Peter Van Loan: Monsieur le président, rien dans ce que mon collègue a dit ne laisse entendre qu'il y a une lacune dans les normes en vigueur ou dans la politique du gouvernement en matière de sécurité. Le député n'a rien dit de tel.

Je continuerai donc de lui dire qu'il ne semble pas que le problème soit dû aux normes. Il ne semble pas nécessaire d'apporter une modification à ce chapitre. Le problème, c'est la non-conformité à ces normes. Voilà l'origine du problème. Les documents gouvernementaux ont été laissés dans un endroit non sécurisé, ce qui contrevient aux règles et aux normes en vigueur.

J'espère que cette affaire et le prix que le ministre a payé montrent à tous les députés à quel point il est important de suivre ces politiques et de respecter ces normes à la lettre. J'espère que cette affaire aura un effet salutaire et qu'on respectera toujours les normes dans l'avenir.

[Français]

M. Pierre Paquette: Monsieur le président, quelque chose ne fonctionne pas dans ce que nous dit le leader du gouvernement à la Chambre des communes. Tout le monde convient que le député de Beauce a fait une erreur. Or, comment expliquer que si Mme Couillard n'avait pas dit sur les ondes de TVA que les documents étaient chez elle depuis la mi-avril, on ne le saurait probablement même pas aujourd'hui?

Moi, si je fais un excès de vitesse — et malheureusement, cela m'arrive quelquefois comme à d'autres députés, j'imagine —, un policier avec un radar risque de m'arrêter et de m'avertir que j'ai commis une faute et on me la fera payer. Dans ce cas-ci, on nous

explique qu'au sein de l'appareil gouvernemental, il n'y a pas cette police, cette façon de s'assurer que les règles sont respectées.

Encore une fois, si Mme Couillard ne nous l'avait pas annoncé sur les ondes de TVA, le document serait peut-être encore chez elle. Il serait peut-être utilisé à d'autres fins et le ministère aurait été incapable — c'est ce qu'on nous dit — de détecter son absence. Or, je n'y crois rien.

Je veux poser une dernière question dans ce dossier, et s'il me reste encore un peu de temps, j'aborderai le dossier d'Omar Khadr.

Quelles garanties le gouvernement peut-il nous donner que ces documents classifiés — c'est l'adjectif utilisé par le premier ministre — ne comportaient pas un danger pour la sécurité publique, qu'ils n'ont pas été utilisés par Mme Couillard à d'autres fins et donc qu'ils ne sont pas tombés dans de mauvaises mains?

Quelles garanties le gouvernement a-t-il? Quelle enquête a-t-il faite? S'est-on tout simplement fié à la bonne foi de Mme Couillard, en dépit de ses antécédents qu'on connaît malheureusement? Quelle enquête a été faite qui permette de dire qu'il n'y a pas eu de fuites à cet égard?

[Traduction]

L'hon. Peter Van Loan: Monsieur le président, j'aimerais préciser certains points. Premièrement, le député a dit qu'il n'y avait pas de politique en vigueur. En tout cas, c'est ce que l'interprète a dit. Or, il y a une politique en vigueur. J'en ai parlé un peu plus tôt. C'est la politique du gouvernement en matière de sécurité.

Le député n'a qu'à se rendre sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor s'il souhaite en prendre connaissance. Il y trouvera les renseignements voulus sur ces exigences. Comme je l'ai dit, chaque ministère a ses propres normes opérationnelles supplémentaires. Il y a donc des politiques et des normes très claires en vigueur.

Quant à savoir ce qu'on fera pour s'assurer que la sécurité n'a pas été menacée, nous savons deux choses à propos des documents. Ils ont été rendus. Mme Couillard les a rendus sur les conseils de ses avocats après avoir reconnu que ces documents appartenaient au gouvernement. Nous savons donc que les documents ont été rendus. Cette question est réglée.

En ce qui concerne les autres questions, le ministère des Affaires étrangères mène une enquête. Il a la capacité de puiser dans les ressources considérables du gouvernement et des organismes ayant l'expertise voulue s'il juge que cela est nécessaire pour dissiper tout doute relatif à la sécurité.

[Français]

M. Pierre Paquette: Monsieur le président, j'en comprends qu'on reporte la totalité de la faute sur l'ancien ministre des Affaires étrangères, le député de Beauce, et qu'on n'a pas l'intention de changer quoi que ce soit. Cela peut donc se reproduire n'importe quand.

En ce sens, on n'a aucune garantie non plus qu'entre le 15 avril et le moment où les documents ont été remis au ministère des Affaires étrangères, Mme Couillard ou d'autres individus n'ont pas utilisé ces documents à d'autres fins. Je dois conclure que dans ce dossier, le gouvernement a mieux fait montre de laxisme, au pire tente de camoufler la vérité pour induire le public canadien et québécois en erreur.

Non seulement je suis extrêmement déçu, mais demain et dans les jours qui suivront, le Bloc québécois tout comme les autres partis de l'opposition, j'en suis convaincu, devront continuer de forcer le gouvernement à nous dévoiler la vérité, compte tenu que ce gouvernement par lui-même est incapable de s'autodiscipliner. Heureusement, l'opposition est là, particulièrement le Bloc québécois.

J'aimerais profiter des quelques minutes qu'il me reste pour aborder le dossier d'Omar Khadr. Comme on le sait, Omar Khadr est un jeune homme qui a été entraîné par sa famille, son père en particulier, dans des camps d'Al-Qaïda en Afghanistan. On ne conteste pas ce fait. Il avait 11 ans à l'époque.

Je pose la question suivante. Un jeune Canadien de 11 ans qui est entraîné par son père dans un camp d'Al-Qaïda est-il responsable de la décision de se retrouver dans ce camp de terroristes? Je pose la question au ministre des Affaires étrangères. Ma foi, il faut comprendre qu'en l'absence du premier ministre, il n'y a qu'un seul ministre: le leader du gouvernement à la Chambre des communes.

● (1940)

[Traduction]

L'hon. Peter Van Loan: Monsieur le président, mon collègue a fait une autre longue déclaration sur la politique de sécurité; j'aimerais y répondre. Il a laissé entendre que le gouvernement prétend qu'une personne a commis une erreur et qu'il n'est pas utile de modifier la politique simplement parce qu'une personne y a contrevenu. C'est ce qui s'est passé. Quand une personne enfreint les règles, celles-ci sont appliquées et la personne est réprimandée. Voilà pourquoi le ministre a démissionné.

Je me dois d'affirmer une fois de plus que mon collègue n'a pas une seule fois dit que les règles laissaient à désirer. Il a dit qu'il faudrait les changer, mais il n'a proposé ni marche à suivre, ni nouvelle norme à établir. D'ailleurs, il semble que les normes et les règles sont en place, qu'elles sont adéquates, et que le problème est tout simplement qu'on y a contrevenu.

Voilà pourquoi la personne qui a enfreint les règles doit assumer la responsabilité de ses actes. Ce n'est pas la faute aux règles si elles ont été enfreintes. C'est la faute à la personne qui les a enfreintes, et elle a assumé la responsabilité de ses actes en remettant sa démission, que le gouvernement a acceptée. Il y a donc eu responsabilisation, comme il se doit.

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le président, je veux tout d'abord féliciter le député, le nouveau ministre des Affaires étrangères, pour sa nomination.

Je suis tenté de lui demander, comme je l'ai fait avec l'ancien ministre des Affaires étrangères, qui est le président d'Haïti, mais je me doute bien qu'il connaît la réponse.

Blague à part, je comprends que le sous-ministre des Affaires étrangères a rédigé un document de politique faisant état de la vision du gouvernement pour l'avenir du ministère des Affaires étrangères. Les Canadiens veulent savoir dans quelle direction le gouvernement s'engage en matière d'affaires étrangères. Ma question est simple. Le ministre pourrait-il confirmer qu'un document a été rédigé sur l'avenir des affaires étrangères sous la direction du gouvernement et, si oui, pourrait-il le mettre à notre disposition?

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, il existe une série de documents de vision stratégique au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Ces documents concernent en grande partie le côté commerce, que je connais mieux évidemment. Je commence tout juste à me familiariser avec le côté

Travaux des subsides

affaires étrangères, et je devrai examiner les documents qui définissent la vision globale en ce qui concerne les affaires étrangères et l'avenir du ministère.

M. Paul Dewar: Monsieur le président, je comprends que le ministre est nouveau dans ce portefeuille, mais ma question est très précise.

Le ministère a produit un document sur sa vision, non pas en matière de commerce mais en matière d'affaires étrangères. Je demande très précisément au ministre s'il existe un tel document et s'il pourrait le partager avec nous? Voilà la question. Il n'est pas question ici du côté commerce; il est question d'un document qui lui a été fourni. Les Canadiens voudraient savoir où le gouvernement se dirige en matière d'affaires étrangères.

Voilà ma question. J'aimerais bien obtenir une réponse.

● (1945)

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, il y a effectivement eu un examen stratégique interne sur les affaires étrangères. Ce travail s'est échelonné sur deux ou trois ans. C'est un processus qui a contribué à façonner la prise de décisions budgétaires et à guider les orientations stratégiques que nous prenons dans différents secteurs. De plus, il nous a aidé à définir les grands thèmes et les paramètres de notre politique étrangère.

M. Paul Dewar: Monsieur le président, je remercie le ministre d'avoir quelque peu précisé les choses dans sa réponse. Nous avons donc établi qu'il existe un document. Nous avons établi que ce document concerne l'orientation du gouvernement. Rappelez-vous que nous avons dû insister légèrement pour obtenir la stratégie de défense « Le Canada d'abord ». Je demande tout simplement si le ministre peut nous fournir une copie du document.

Ma question est la suivante: Le ministre pourrait-il fournir au comité une copie du document d'orientation de son ministère?

Des voix: Oh, oh!

M. Paul Dewar: J'entends jacasser à l'arrière, mais je crois que les Canadiens veulent savoir ce qu'il en est du document d'orientation des Affaires étrangères. Le ministre est-il prêt à fournir ce document au comité, oui ou non?

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, l'examen stratégique comprend différents documents du Cabinet. Je peux très certainement fournir au député une quantité considérable de renseignements qui se trouvent dans ces documents, et je suis tout à fait disposé à le faire. Toutefois, je ne peux lui donner des documents classifiés du Cabinet.

M. Paul Dewar: Monsieur le président, je demande cela officiellement.

J'aimerais maintenant passer à un sujet qui, si je ne m'abuse, a déjà été abordé plus tôt par un député libéral et qui concerne le Birmanie.

Travaux des subsides

En fait, ce sont les questions inscrites au Feuilleton que j'ai soulevées et les réponses du gouvernement qui ont établi ce qui suit. Quand j'ai demandé au gouvernement quels entreprises, particuliers et régimes de pension publics ont des investissements directs au Birmanie, combien totalisent leurs investissements et comment il est possible d'établir quelles entreprises canadiennes ont des investissements en Birmanie, le ministre a répondu qu'il était très difficile de suivre ces activités et que s'il y avait un moyen de le faire, il aimerait le connaître et avoir des suggestions. Toutefois, il parlait d'investissements indirects.

Or, ma question porte sur les investissements directs. D'après le document que j'ai reçu, qui était la réponse officielle du gouvernement, transmise par le ministère, il n'est pas nécessaire que les entreprises canadiennes enregistrent leurs activités commerciales auprès du ministère; les informations proviennent de diverses organisations non gouvernementales. Le document parle ensuite de la façon dont il est possible d'obtenir cette information.

Ma question est très précise. Si l'actuel gouvernement prétend qu'il a imposé les sanctions les plus sévères qui soient à la Birmanie, comment est-il possible alors que le ministère affirme que les entreprises canadiennes ne sont absolument pas tenues de déclarer officiellement leurs investissements directs en Birmanie? Le ministre pourrait-il me dire comment il peut savoir quels investissements ont été faits en Birmanie alors que les compagnies canadiennes ne sont pas tenues de déclarer leurs investissements directs dans ce pays?

L'hon. David Emerson: Monsieur le Président, nous suivons évidemment les données publiées. Nous surveillons les exportations et les importations. Nous surveillons également l'information disponible sur les investissements directs. Les chiffres à cet égard ont considérablement diminué et ils sont actuellement très faibles.

La mise en place d'une bureaucratie coûteuse simplement pour demander aux entreprises de déclarer leurs investissements directs dans un pays sous le coup de sanctions, comme la Birmanie, serait à mon avis un véritable gaspillage d'argent. Si une entreprise souhaitait sciemment contourner les règles, et il va sans dire qu'il y en a certainement, il serait très facile de trouver une façon d'acheminer l'argent sans être repéré par aucun système de surveillance des investissements directs.

M. Paul Dewar: Monsieur le Président, malheureusement, je vais devoir poser une question au ministre. S'il dit que c'est trop difficile à suivre, comment peut-il imposer des sanctions? Il nous dit que nous avons les sanctions les plus rigoureuses qui soient, mais il s'avère qu'elles sont purement symboliques étant donné que le ministère a répondu très directement que les entreprises canadiennes ne sont pas obligées d'enregistrer leurs activités commerciales auprès du ministère. Devons-nous compter sur Google? Comment allons-nous faire respecter les règles? Comment le gouvernement va-t-il faire respecter les règles à l'égard des sanctions contre la Birmanie?

En dernier lieu, je lui dirais qu'il a l'instrument voulu entre les mains. Il s'agit de la Loi sur les mesures économiques spéciales. Cette loi permet au gouvernement d'adapter les sanctions. S'il décide de le faire, il pourrait exiger que toutes les entreprises qui investissent en Birmanie s'inscrivent auprès du gouvernement et cela à leurs frais. Pourquoi le gouvernement ne le fait-il pas?

• (1950)

L'hon. David Emerson: Monsieur le Président, s'il était évident que ces sanctions n'étaient pas respectées, le gouvernement envisagerait certainement de prendre d'autres mesures, mais il n'y a aucune preuve en ce sens pour le moment. Tout semble indiquer

que les sanctions sont très efficaces. Nous ne voyons pas l'intérêt de mettre sur pied ce qui deviendrait probablement une énorme bureaucratie pour essayer de pourchasser des fonds qui feraient le tour de la planète pour parvenir à destination par des chemins détournés.

M. Paul Dewar: Monsieur le président, je pense que les Canadiens seraient scandalisés et surpris d'apprendre que le gouvernement prétend, d'une part, imposer les sanctions les plus rigoureuses qui soient à la Birmanie et, d'autre part, dire qu'il est absolument impossible de surveiller si ces sanctions sont bien respectées.

Le gouvernement n'a-t-il aucun moyen de surveiller au moins quels sont les investissements actuels du Régime de pensions du Canada en Birmanie? Sait-il si le Régime de pensions du Canada a fait des investissements en Birmanie, oui ou non?

M. Gerald Keddy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et du ministre du Commerce international, PCC): Monsieur le Président, la réponse est bien simple. Selon le Conseil d'investissement du Régime de pensions du Canada, le Régime se conforme en tous points à la Loi sur les mesures économiques spéciales et n'a, à notre connaissance, aucun investissement en Birmanie.

M. Paul Dewar: Monsieur le président, ce n'était pas ma question. J'ai demandé si le gouvernement pouvait nous dire quel était le montant des investissements actuels en Birmanie, sans parler des sanctions. J'espère que le gouvernement sait que les sanctions visent les investissements futurs et non les investissements actuels. Quelle partie du Régime de pensions du Canada est actuellement investie en Birmanie? Quand je dis actuellement investie en Birmanie, je parle des investissements existants.

Le gouvernement peut-il dire au comité le montant d'argent du Régime de pensions du Canada actuellement investi en Birmanie?

M. Gerald Keddy: Monsieur le président, quand nous avons mis en place les mesures économiques spéciales, les entreprises canadiennes connues du MAECI s'étaient départies ou étaient en train de se départir de leurs intérêts en Birmanie, à l'exception de CHC Helicopter qui était bloquée par un contrat à long terme avec Total et Petronas. CHC a ensuite été reprise par une entreprise privée américaine qui a réaffirmé sa volonté de se dessaisir de tous les intérêts de CHC en Birmanie.

M. Paul Dewar: Monsieur le président, je pense que le député ferait bien de discuter avec les gestionnaires du fonds du RPC parce qu'ils ont pris soin de m'appeler quand j'ai suggéré de renforcer les sanctions contre la Birmanie. Leur liste est plus longue que la sienne, alors il ferait bien de vérifier auprès d'eux.

J'en viens maintenant à l'ONU. Je voudrais poser une question tout à fait directe au ministre des Affaires étrangères. Le Canada va-t-il essayer d'obtenir un siège au Conseil de sécurité lors du prochain remaniement, oui ou non?

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, cela fait deux jours que j'occupe ce poste et une chose est claire: nous avons appuyé et nous allons continuer à appuyer énergiquement l'ONU en effectuant des missions sous ses auspices en Afghanistan, au Soudan et ailleurs dans le monde. Le siège au Conseil de sécurité ne doit être comblé qu'en 2010. Nous verrons cela le moment venu.

M. Paul Dewar: Monsieur le président, j'ai demandé au ministre de répondre par oui ou par non. Va-t-il essayer ou non d'obtenir un siège au Conseil de sécurité? Je considère que sa réponse est non, à moins qu'il sache quand. Voilà pour ma première question.

Travaux des subsides

La seconde concerne le Soudan dont on a déjà parlé. Je souhaiterais savoir le montant que le gouvernement consacre à la mission de maintien de la paix en vertu de la résolution 1769. Je ne veux pas savoir ce que nous consacrons au Soudan en général, je parle spécifiquement du montant que nous consacrons à la mission de maintien de la paix en vertu de la résolution 1769.

• (1955)

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, je pense avoir déjà donné ce montant au député. De mémoire, je crois que c'est 270 millions de dollars, mais je vais vérifier auprès de mes collaborateurs.

M. Paul Dewar: Monsieur le président, je voulais savoir précisément combien nous consacrons à cette mission en vertu de la résolution 1769. Quand j'ai posé cette question au gouvernement en comité et à la Chambre, les conservateurs ont dit qu'ils n'allaient pas particulièrement contribuer à la location d'hélicoptères. Ils ont dit qu'il y aurait d'autres déclarations sur la question. Je demande maintenant au gouvernement s'il a changé de position et accru ses investissements. Je les ai clairement entendus dire...

M. Gary Goodyear: Vous avez oublié la réponse?

M. Paul Dewar: Monsieur le président, j'aimerais bien que les chahuteurs du poulailler se calment un peu; on dirait qu'ils sont au cinéma ce soir.

Si le ministre pouvait répondre au comité, ce serait bien. Je lui ai demandé de répondre par oui ou par non au sujet du siège au Conseil de sécurité. J'aimerais bien avoir aussi cette réponse.

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, j'aimerais faire un survol de ce que fait notre gouvernement pour le Soudan. Le Canada contribue de façon très importante à l'avancement et à la protection des droits de la personne au Soudan. Depuis janvier 2006, le Canada a fait des contributions volontaires totalisant plus de 431 millions de dollars à l'établissement d'une paix durable au Soudan. Outre sa quote-part des dépenses liées aux missions de maintien de la paix de l'ONU au Soudan qui est de 84 millions de dollars, le Canada investira sous forme de contributions volontaires en 2008-2009 jusqu'à 191 millions de dollars dans l'établissement d'une paix durable, ce qui veut dire que le total de ses investissements dans ce domaine en 2008-2009 pourrait atteindre 275 millions de dollars. On a prévu des fonds dans trois secteurs: 155 millions de dollars pour la sécurité, y compris les quote-part, 100 millions de dollars pour l'aide et 20 millions de dollars pour la diplomatie.

Le président: Nous passons maintenant à la deuxième ronde du premier tour.

La ministre de la Coopération internationale a la parole.

L'hon. Bev Oda (ministre de la Coopération internationale, PCC): Monsieur le président, chers collègues, je suis heureuse que l'occasion nous soit donnée de discuter de nos prévisions de dépenses et du rôle que joue l'ACDI dans le monde.

Grâce au leadership du premier ministre et de son gouvernement, l'aide étrangère du Canada sera plus efficace, plus ciblée et plus responsable. Le temps des vaines promesses libérales et de l'aide étrangère inefficace et peu responsable est loin derrière nous. Notre gouvernement s'emploie à rendre l'aide du Canada plus ciblée, plus efficace et plus responsable. Il fait preuve de compassion envers les plus démunis.

Tout dernièrement, les Canadiens ont pu voir avec quelle rapidité notre gouvernement est intervenu à la suite des catastrophes naturelles qui sont survenues en Birmanie et en Chine. Nous avons cependant jugé que ce n'était pas en versant des millions de dollars à

un régime militaire à l'autre bout du monde que l'on aiderait les centaines de milliers de victimes. Nous avons agi de manière responsable. Nous avons immédiatement annoncé le versement de 2 millions de dollars à des groupes comme la Société du Croissant-Rouge qui ont accès sur le terrain aux personnes dans le besoin. Nous avons envoyé des abris d'urgence afin de tenir quelque 10 000 personnes à l'abri des intempéries.

Cette semaine, les autorités birmanes ont admis plus de travailleurs humanitaires étrangers sur leur territoire et, pas plus tard que la semaine dernière, j'ai annoncé que le Canada versera un montant égal à celui des dons personnels versés par les Canadiens à des organismes capables et en mesure d'apporter l'aide nécessaire directement aux victimes. Cette aide prendra la forme de nourriture, d'abris, de soins d'urgence et d'eau potable.

En cas de catastrophe naturelle, notre objectif est d'agir rapidement et efficacement, de façon responsable et avec compassion.

Le but de nos efforts de développement est d'aider les pays en développement à se doter des compétences et de l'expertise nécessaires pour qu'ils soient autosuffisants et en mesure d'offrir des services de base à leurs citoyens. Par conséquent, nous modifions notre mission en Afghanistan. Tel que mentionné dans le rapport du groupe d'experts indépendants dirigé par M. Manley, la situation s'améliore en Afghanistan, mais il reste encore du pain sur la planche. Notre gouvernement se rallie aux recommandations contenues dans le rapport.

Suivant les recommandations du rapport, nous avons déployé davantage d'agents de l'ACDI sur place et délégué plus de pouvoirs au personnel sur le terrain. Nous nous efforçons d'améliorer la coopération et la coordination dans l'ensemble des processus gouvernementaux. Nous continuons d'informer les Canadiens lors de points de presse réguliers.

Je suis convaincue que le Canada, un des principaux donateurs en Afghanistan avec 1,3 milliard de dollars jusqu'en 2011, pourra améliorer le sort des Afghans, de concert avec ses partenaires internationaux.

Comme l'a dit Kai Eide, représentant spécial de l'ONU pour l'Afghanistan: « La façon dont le Canada utilise son argent [destiné à l'aide à l'étranger] est un exemple à suivre pour d'autres pays. »

Au fur et à mesure que la sécurité s'améliorera dans le pays, il y aura plus de filles dans les écoles, plus d'enseignantes, plus de progrès sur le plan du développement économique et un accès accru aux services de santé de base. Comme les députés le savent, le Cabinet s'emploie actuellement à établir des priorités, des repères et des échéanciers.

Le Canada peut être fier de collaborer avec le gouvernement afghan et avec ses partenaires internationaux et d'aider l'Afghanistan à devenir un pays plus solide, plus libre et plus autosuffisant.

Comme vous le savez, monsieur le président, notre gouvernement a aussi pris d'importants engagements en Afrique. Le premier ministre a annoncé le financement de l'Initiative pour sauver un million de vies, qui est dirigée par le Canada. En Afrique, l'argent que nous versons servira à former plus de 40 000 intervenants de première ligne dans le domaine de la santé. Notre argent servira à lutter contre la rougeole, la diphtérie et la pneumonie.

Travaux des subsides

● (2000)

Le premier ministre a promis de doubler l'aide à l'Afrique, ce qui représente une augmentation considérable par rapport à l'aide offerte par le gouvernement précédent, et c'est une promesse qu'il va tenir. Cependant, nous accomplirons cela de façon efficace et responsable, dans la compassion pour les moins fortunés.

Dans une petite école à Dar es Salaam, en Tanzanie, j'ai vu des petits garçons et des petites filles en train d'acquérir des connaissances qui enrichiront non seulement leur vie, mais aussi celle des membres de leur famille. Il est évident que l'éducation et l'alphabétisation mènent à une vie meilleure, et permettent aux gens de bénéficier de soins de santé de meilleure qualité et d'être plus autonomes.

Cependant, il faut tâcher de rester flexible afin de pouvoir réagir aux problèmes qui surviennent.

Récemment, plusieurs facteurs ont créé un tsunami silencieux qui s'est abattu sur le monde: la crise alimentaire. Les gens les plus pauvres ont du mal à se nourrir et à nourrir leur famille. Une fois de plus, le Canada a répondu à l'appel du monde.

Les Canadiens peuvent être fiers du fait que, au cours des deux dernières années, depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir, le Canada est le troisième contributeur en importance au Programme alimentaire mondial.

J'ai été scandalisé d'apprendre que l'ancien gouvernement, après avoir signé la Convention internationale relative à l'aide alimentaire, a roulé les affamés dans le monde en fournissant plus de 200 000 tonnes métriques de nourriture de moins que ce qu'il s'était engagé à donner. D'ailleurs, depuis 2000, le gouvernement libéral a plus souvent manqué à ses engagements qu'il ne les a respectés.

Depuis que nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons respecté nos engagements en matière d'aide alimentaire tous les ans. C'est grâce à des partenariats avec des organismes comme la Banque de céréales vivrières du Canada que nous aidons à pallier la crise alimentaire mondiale.

Le mois dernier, j'ai annoncé une aide alimentaire supplémentaire de 50 millions de dollars, soit une augmentation de 28 p. 100, ainsi que la levée des restrictions imposées à l'aide alimentaire. Ainsi, les aliments que nous fournissons seront plus facilement acquis et livrés et iront appuyer les agriculteurs locaux ou régionaux dans le monde entier. Cela fera toute la différence en Afrique, en Afghanistan, en Amérique du Sud et à Haïti.

Comme l'a dit le directeur exécutif du Programme alimentaire mondial:

Cette aide généreuse du Canada contribuera à la protection de millions d'enfants contre la malnutrition grave et la faim.

C'est une crise mondiale et notre gouvernement s'assurera de participer à l'effort international visant non seulement à répondre aux besoins urgents et immédiats mais aussi à trouver des solutions à long terme. Le Canada participera toujours aux efforts internationaux visant à appuyer les victimes des conflits et de la pauvreté.

En conclusion, je rappelle à la Chambre que le premier ministre a dit:

Nous sommes un pays des Amériques. Le réengagement dans notre hémisphère est une priorité internationale essentielle de notre gouvernement. Le Canada est résolu à jouer à long terme un plus grand rôle dans les Amériques.

Je viens de revenir d'une réunion à la Banque de développement des Caraïbes où l'on m'a dit que la contribution importante du Canada au Fonds de développement spécial de la banque soutient

beaucoup de pays des Caraïbes et les aide à répondre à leurs besoins de développement.

Dans le cadre d'une de nos principales missions dans les Amériques, nous avons récemment apporté une aide alimentaire supplémentaire de 10 millions de dollars à Haïti, et versé une somme de 10 millions de dollars pour des programmes accélérés qui assureront la disponibilité des produits alimentaires.

Dans les Amériques, nous tentons de promouvoir les piliers canadiens que sont la sécurité, la prospérité et la gouvernance démocratique. Nous sommes en train de mettre au point des programmes, mais je dois dire que ce que j'ai entendu au cours des deux derniers jours de la part de différents pays dans l'ensemble des Caraïbes ainsi que de représentants de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, c'est que nous faisons notre part.

● (2005)

Le Canada fait sa part dans le monde en ce qui concerne les efforts internationaux de développement. Notre gouvernement désire obtenir des résultats efficaces, justifiables, mesurables et durables.

Je veux donner aux Canadiens l'assurance que, lorsque le Canada mettra en place son programme d'aide étrangère, nous veillerons à ce que celui-ci aide les gens qu'il est censé aider. Nous agirons toujours de façon responsable, pas seulement lorsque nous avons des grandes annonces à faire, notamment à propos d'octroi de sommes importantes. Nous nous assurerons que la nourriture, l'eau, les abris et les médicaments dont les gens ont besoin iront réellement à ceux qui en ont besoin. C'est un engagement que nous prenons en tant que gouvernement.

Nous avons des priorités. Nous désirons nous assurer que les Canadiens peuvent nous faire confiance pour bien les représenter, pour agir de façon responsable et pour démontrer la compassion qu'ils éprouvent envers tout le monde.

Le vice-président: Au moment où j'assume la présidence, j'aimerais remercier tous les députés de leur coopération pendant le comité plénier, hier soir. En même temps, j'implore leur indulgence d'ici à 23 heures. J'aimerais rappeler les consignes que j'ai données hier soir en demandant aux députés de faire leur possible pour dépersonnaliser le débat en posant toutes les questions à la troisième personne plutôt qu'à la seconde.

J'accorde la parole à la secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement social. Elle disposera de trois minutes et demie pour la question et la réponse.

● (2010)

Mme Lynne Yelich (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement social, PCC):

Monsieur le président, dans ma circonscription, Blackstrap, on se préoccupe de l'augmentation du coût des aliments dans le monde. Comme la ministre l'a noté, les Canadiens peuvent être fiers du fait que, de tous les pays développés du monde, le Canada a été le troisième contributeur en importance au Programme alimentaire mondial pendant les deux dernières années. Je sais pertinemment que c'est la compassion du gouvernement pour les moins fortunés qui a inspiré la ministre dans la gestion de son portefeuille.

En ce qui concerne l'aide alimentaire, la ministre a reçu un certain nombre de commentaires positifs de la part de particuliers aussi bien que d'organisations. Oxfam a notamment déclaré que:

Le Canada est déjà l'un des plus généreux donateurs du PAM. Nous nous félicitons de voir que le Canada continue de faire preuve de leadership dans l'arène mondiale en réagissant aux crises humanitaires dès qu'elles se produisent.

C'est le député d'Esquimalt—Juan de Fuca qui faisait observer, après la plus récente annonce d'aide alimentaire de la ministre, que:

Le déliement de l'aide est une bonne décision de la part du gouvernement. Cette mesure permettra au Programme alimentaire mondial d'en avoir vraiment pour son argent.

La directrice exécutive du Programme alimentaire mondial a déclaré que:

Cette généreuse contribution du Canada va aider des millions d'enfants souffrant gravement de malnutrition et de la faim.

Je sais que la ministre a parlé du tsunami silencieux dans son exposé. Peut-être pourrait-elle maintenant donner plus de détails sur ce qu'elle a pu observer sur le terrain lors de ses visites dans les pays les plus durement touchés.

L'hon. Bev Oda: Monsieur le président, dans mes voyages, j'ai vu des niveaux de pauvreté que beaucoup de députés voudraient combattre, mais nous devons nous assurer que notre intervention permettra à ces personnes de se nourrir non seulement aujourd'hui, demain et le mois prochain, mais également pour la prochaine année et pour les cinq ou dix ans à venir. C'est pourquoi nous sommes fiers d'avoir répondu sans attendre à l'appel du Programme alimentaire mondial. Le programme suggérait une hausse de 26 p. 100 et le Canada a répondu par une hausse de 28 p. 100.

J'ai aussi constaté que beaucoup de gens pauvres pratiquent l'agriculture pour nourrir leur famille. On dit que l'aide alimentaire liée trahit une volonté d'aider davantage son propre pays que les autres. À notre arrivée au pouvoir, seulement 50 p. 100 de l'aide alimentaire n'était pas liée. Notre gouvernement a complètement délié la totalité de l'aide alimentaire. Cela signifie que les bénéficiaires peuvent se procurer des aliments localement, au bénéfice des agriculteurs et des producteurs de ces régions et pays.

L'hon. Navdeep Bains (Mississauga—Brampton-Sud, Lib.): Monsieur le président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Pierrefonds—Dollard et le député d'Etobicoke—Lakeshore.

Nous discutons ce soir de sujets très importants et l'une des questions qui méritent notre attention est l'attitude du gouvernement à l'égard de la responsabilité politique.

L'un des importants dossiers qu'il néglige d'aborder de façon ouverte et transparente est toute l'affaire de l'ALENagate. Plus qu'une simple fuite de renseignements diplomatiques, il s'agit d'une grave ingérence politique.

Nous avons entendu de nouvelles allégations et nous voulons des éclaircissements à leur sujet parce que cette affaire a certainement terni nos relations avec notre plus grand partenaire commercial, ami et allié, les États-Unis.

Beaucoup de questions sans réponse planent autour du rapport Lynch, qui a été rendu public un vendredi après-midi après l'ajournement de la Chambre.

Ma question concerne Frank Sensenbrenner, le fils du membre républicain du Congrès qui travaillait à l'ambassade du Canada à Washington. La ministre pourrait-elle nous dire si M. Sensenbrenner a obtenu son contrat à la suite de pressions exercées par le cabinet du premier ministre ou par d'autres ministres, comme l'allèguent les médias?

● (2015)

L'hon. Peter Van Loan: Monsieur le président, j'ai déjà répondu à cette question un certain nombre de fois à la Chambre.

La divulgation de renseignements sur les candidats à la présidence des États-Unis et leurs opinions sur l'ALENA ainsi que la possible

Travaux des subsides

fuite d'un document provenant du ministère des Affaires étrangères inquiétaient vivement le gouvernement. C'est pourquoi le premier ministre a demandé au greffier du Conseil privé d'enquêter sur le problème.

C'est exactement ce qu'a fait le greffier du Conseil privé. Une enquête approfondie a été menée. Je sais que le député de l'opposition officielle s'impatientait beaucoup parce que l'enquête prenait autant de temps qu'elle a pris et qu'elle était aussi approfondie qu'elle l'a été, mais le greffier du Conseil privé voulait assurément obtenir les résultats les plus complets. En fait, il a même fait appel à deux entreprises professionnelles indépendantes qui sont expertes dans ce domaine afin de l'assister dans la recherche et l'étude du problème dans le cadre de l'enquête.

Les résultats de cette enquête ont été divulgués de manière très claire et concluante. Je me concentrerai sur les trois conclusions principales.

La première était que le chef de cabinet du premier ministre, contrairement aux affirmations répétées des députés, n'a jamais été impliqué dans aucune fuite de renseignements classifiés et qu'il a été entièrement blanchi.

Les députés de l'opposition ont tendance à faire des affirmations qui, après coup, se révèlent sans fondement. J'espère que le député présentera des excuses compte tenu des conclusions du rapport du greffier du Conseil privé quant à ses allégations.

Ils ont fait le même genre d'allégations...

Le vice-président: Je suis désolé d'interrompre le leader du gouvernement à la Chambre. Le député de Mississauga—Brampton-Sud a la parole.

L'hon. Navdeep Bains: Monsieur le président, j'aimerais rappeler au député d'en face que le rapport dit très clairement que ce sont les indiscrétions commises par les personnes choisies par le premier ministre qui ont causé ce fiasco international. Le rapport est clair là-dessus.

Ma question, encore une fois, porte spécifiquement sur le rôle de Frank Sensenbrenner. Dans le cadre de l'enquête sur la fuite dans l'affaire de l'ALENagate, y a-t-il eu enquête sur l'implication possible de M. Sensenbrenner? Tout ce que je veux savoir, c'est si son implication a fait l'objet d'une enquête et, le cas échéant, s'il a été exonéré de tout blâme.

L'hon. Peter Van Loan: Monsieur le président, la déclaration du député au sujet du rapport du greffier du Conseil privé doit porter sur un autre rapport, car je sais que j'ai lu ce rapport presque en entier et je n'ai vu aucune allusion à une fuite. En fait, il y est dit que ni le chef de cabinet du premier ministre ni l'ambassadeur du Canada à Washington, Michael Wilson, n'ont divulgué de renseignements classifiés.

Ce qui a été mentionné, c'est le troisième élément que je voulais dégager, à savoir une distribution trop vaste et très mal menée d'une note de service mal classifiée, qui avait été rédigée au consulat du Canada à Chicago. D'abord, ils ont estimé que la note n'était pas un document classifié, mais elle aurait dû être traitée comme un document plus confidentiel encore, et, ensuite, elle a été envoyée à plus de 200 adresses, ce qui, dans les circonstances, posait évidemment problème.

Travaux des subsides

L'hon. Navdeep Bains: Monsieur le président, je l'ai dit au début de mon intervention. Il est question de responsabilité politique. Mais le ministre ne comprend pas. C'est très simple: le gouvernement doit assumer ses responsabilités politiques.

Je vais citer le rapport. Il y est indiqué très clairement — nous verrons si le ministre veut nous contredire — qu'« il semble que M. Brodie ait probablement discuté avec ce journaliste du sujet de l'ALENA ». Il est très évident que c'est l'indiscrétion d'un employé trié sur le volet, le proche conseiller du premier ministre, qui a causé cet incident international.

Je reviens à ma question sur le rapport lui-même. En ce qui concerne M. Sensenbrenner, s'il a été embauché, l'ambassade en a-t-elle eu pour son argent? Quelles mesures le ministère a-t-il prises pour vérifier si la source de la fuite du document était le MAECI? Ce ne peut être simplement une question de courriels trop nombreux. On a engagé des enquêteurs privés, qui ont coûté plus de 140 000 \$. Le député ne peut pas nous dire, après enquête, qu'il y avait trop de courriels dont faire le suivi et qu'on a décidé de ne pas faire les appels qui s'imposaient.

Il s'agit de responsabilité politique. J'aimerais qu'on réponde à mes questions.

L'hon. Peter Van Loan: Monsieur le président, au contraire. Les affirmations du député sont fausses. Il prétend que l'indiscrétion commise par le chef de cabinet du premier ministre a été de parler de l'ALENA. Ce n'est pas de l'indiscrétion. Je parle constamment de l'ALENA. C'est un élément très important de la politique commerciale canadienne. Il a contribué à créer des centaines de milliers d'emplois. C'est si essentiel pour le Canada que le Parti libéral, après s'être battu farouchement pour empêcher son entrée en vigueur et s'être fait élire en promettant de l'éliminer, l'a gardé. C'est dire son importance.

Quant aux propos tenus par le chef de cabinet du premier ministre, le rapport indique ce qui suit. Je vais lire le passage étant donné que le député n'a pas eu l'obligeance de le faire:

Rien de ce que M. Brodie peut avoir dit pendant le huis clos n'a révélé quoi ce soit au sujet du rapport diplomatique, dont il n'a eu connaissance que le 28 février. Aucun élément de preuve ne démontre que M. Brodie a divulgué des renseignements classifiés.

Le député devrait lire cet extrait à la Chambre, il devrait présenter des excuses à M. Brodie et il devrait le dire à tous les Canadiens.

● (2020)

[Français]

Le vice-président: Je cède maintenant la parole à l'honorable député de Pierrefonds—Dollard, mais je tiens à lui mentionner que son prédécesseur, le député de Mississauga—Brampton-Sud, a empiété sur son temps pendant deux minutes.

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le président, ma question est nécessairement pour le ministre des Affaires étrangères.

Le 14 mai dernier, le premier ministre a dévoilé à Halifax sa stratégie de défense « Le Canada d'abord ». Il a dit qu'il voulait renforcer la capacité des forces armées afin de protéger ses citoyens et la souveraineté du Canada dans l'Arctique.

En ce qui concerne cette souveraineté de l'Arctique si importante aux yeux de tous, le ministre des Affaires étrangères peut-il nous dire s'il a l'intention de réinstaller le poste d'ambassadeur circumpolaire, poste que le gouvernement actuel a aboli en 2006?

[Traduction]

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, le député devrait se rendre compte que le gouvernement dispose d'une stratégie très solide et dynamique pour l'Arctique. Nous investissons des centaines de millions de dollars dans des brise-glaces, des navires de patrouille et des installations portuaires dans le Nord ainsi que dans la cartographie des fonds marins, et nous nous préparons à la résolution du différend frontalier en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

D'immenses efforts sont en cours dans diverses régions de l'Arctique. Je crois qu'ils permettront d'accéder à l'Arctique canadien comme jamais auparavant.

[Français]

M. Bernard Patry: Monsieur le président, le ministre sait très bien que dans l'Île d'Ellesmere, qui est l'île la plus au nord de l'Arctique canadien, se trouve la plate-forme glacière Ward Hunt. Une patrouille de l'armée canadienne, appelée la patrouille de la souveraineté, y a décelé avec des scientifiques d'énormes fissures, ce qui est précurseur de l'accélération très rapide de la fonte glacière.

L'année dernière, Arthur Chilingarov, ancien explorateur polaire et maintenant vice-président de la Douma, est descendu dans un bathyscaphe au fond de l'Arctique dans le pôle Nord pour y planter le drapeau russe et dire que l'Arctique était russe. La réponse du premier ministre canadien la semaine suivante était que le Canada allait construire de six à huit navires de guerre, pas seulement des brise-glaces mais des navires de guerre résistant à la glace pour patrouiller l'Arctique.

En tant que ministre des Affaires étrangères, ne croit-il pas que le Canada devrait travailler diplomatiquement avec les autres pays au lieu de construire des navires de guerre résistant à la glace?

[Traduction]

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, mon collègue, le ministre des Ressources naturelles, revient tout juste d'une conférence au Groenland où divers pays ayant des intérêts dans l'Arctique ont travaillé de façon très constructive sur des sujets comme la plate-forme continentale, la gestion de l'environnement, l'économie et la navigation dans l'Arctique. Voilà de la diplomatie à mes yeux.

Nous travaillons de façon constructive. Nous allons travailler dans le cadre des Nations Unies, mais il nous faut de l'équipement, des avions, des navires et des satellites. Il nous faut plus que de simples paroles.

[Français]

M. Bernard Patry: Monsieur le président, je tiendrais tout simplement à dire à l'honorable ministre des Affaires étrangères que sous l'ancien gouvernement, c'était le ministre des Affaires étrangères qui s'occupait de la diplomatie canadienne, et non pas le ministre des Ressources naturelles.

Je poserai une petite question. Y a-t-il actuellement des négociations ou des pourparlers entre le Canada et les États-Unis en ce qui concerne la délimitation des zones maritimes canadiennes dans la mer de Beaufort?

Travaux des subsides

• (2025)

M. Paul Crête: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je crois qu'il y a un problème d'interprétation. Des gens de l'autre côté n'entendent pas l'interprétation anglaise.

Le vice-président: Nous allons arrêter l'horloge au début de la question de l'honorable député de Pierrefonds—Dollard, tandis qu'on répare ces ennuis techniques.

On m'avertit maintenant que l'interprétation simultanée fonctionne. La parole appartient donc à l'honorable député de Pierrefonds—Dollard.

[Traduction]

M. Bernard Patry: Monsieur le président, je voudrais savoir s'il y a actuellement des négociations entre le Canada et les États-Unis sur la délimitation des eaux territoriales canadiennes dans la mer de Beaufort.

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, pour répondre brièvement au député, je dirais que ce dossier est au point mort actuellement. Le Canada et les États-Unis ont des perspectives différentes sur cette question, et aucune démarche n'est en cours pour trouver une solution.

Le vice-président: Avant de donner la parole au député d'Etobicoke—Lakeshore, je dois lui dire qu'on a bel et bien ajouté du temps au chronomètre en raison des problèmes techniques. Cependant, le temps qui reste au bloc de 15 minutes appartenant à l'opposition officielle est toujours de 3 minutes seulement.

Le député d'Etobicoke—Lakeshore a la parole.

M. Michael Ignatieff (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le président, le ministre peut-il affirmer avec certitude que, depuis qu'on a recommencé récemment à transférer des prisonniers aux autorités afghanes, aucun prisonnier n'a été torturé?

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, dès ma nomination, j'ai pu assister à une séance d'information rigoureuse où les gens du ministère m'ont assuré que le système de suivi et de contrôle des prisonniers avait été nettement amélioré. On leur rend visite et on produit un rapport sur leur état environ une fois par semaine. J'ai demandé qu'on me fasse fréquemment rapport de la situation pour que j'aie en tout temps l'assurance qu'il ne se passe rien de malheureux.

M. Michael Ignatieff: Monsieur le président, est-ce que le ministre continue de faire confiance au gouverneur de la province de Kandahar? Croit-il que ce dirigeant afghan fait partie du problème ou de la solution relativement au problème dont je viens de parler, dans ma question précédente?

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, nous faisons confiance au gouvernement de l'Afghanistan. Nous allons certainement collaborer avec lui et l'aider à exercer son autorité légitime dans le respect de la démocratie.

La nomination du gouverneur et cette question en général relèvent du gouvernement de l'Afghanistan, et non du gouvernement du Canada.

M. Michael Ignatieff: Monsieur le président, étant donné que les forces talibanes traversent et retraversent librement la ligne Durand, qu'elles ne reconnaissent pas étant donné qu'il existe une base arrière des opérations talibanes au Pakistan, quelles mesures diplomatiques concrètes le Canada prend-il pour discuter avec les Pakistanais d'un moyen de régler le problème et de réduire la menace qui pèse sur nos soldats?

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères, nous travaillons avec de hauts fonctionnaires de l'Afghanistan et du Pakistan afin d'amener les responsables des frontières à discuter pour que s'instaure une collaboration qui permettra une surveillance et un contrôle constructifs des frontières. C'est un élément très important de la diplomatie. Évidemment, il y a beaucoup plus de...

Le vice-président: Je dois malheureusement interrompre le député. Il reste 15 secondes pour la dernière question du député d'Etobicoke—Lakeshore.

M. Michael Ignatieff: Monsieur le président, le ministre peut-il nous dire s'il y a des négociations diplomatiques de quelque sorte que ce soit, à un niveau ou à un autre, avec les talibans?

L'hon. David Emerson: Pas directement, monsieur le président. Je le répète, nous nous en remettons aux initiatives que le gouvernement de l'Afghanistan décide de prendre en vue de constituer une coalition.

[Français]

Le vice-président: Le prochain bloc de temps appartient au gouvernement. Aussi, je cède maintenant la parole à l'honorable ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles et ministre de la Francophonie.

• (2030)

L'hon. Josée Verner (ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles et ministre de la Francophonie, PCC): Monsieur le président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de parler de la Francophonie internationale. Je veux saluer ma collègue de l'ACDI, puisque son ministère est également très impliqué dans la Francophonie, de même que mon ministère, celui du Patrimoine canadien.

À l'époque où j'étais ministre de la Francophonie, nous avons accompli plusieurs choses. Dès les premières semaines, je me suis rendue à Paris rencontrer Son Excellence M. Abdou Diouf, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie. J'y ai annoncé, entre autres, une contribution directe de 900 000 \$CAN visant le renforcement institutionnel et la modernisation de l'OIF. Il était important pour le Canada de moderniser l'OIF et de la rendre plus transparente et plus efficace.

Quelques mois plus tard, le Canada a eu l'honneur d'accueillir à Saint-Boniface, au Manitoba, la Conférence ministérielle de la Francophonie sur la prévention des conflits et la sécurité humaine. Nous avons eu le plaisir d'y accueillir M. Diouf. Plus particulièrement, ce fut une occasion pour le Canada de démontrer aux leaders de la Francophonie internationale présents la richesse de notre francophonie canadienne.

Entre autres aussi, avec le premier ministre, j'ai participé au Sommet de la Francophonie en septembre 2006 à Bucarest, en Roumanie.

J'aimerais également souligner le travail fait en francophonie par mon collègue de Beauce au cours des derniers mois.

Je vais donc parler aujourd'hui de la Francophonie internationale et institutionnelle.

Lorsque nous parlons de la Francophonie, nous devons d'abord parler de l'Organisation internationale de la Francophonie, connue par son acronyme OIF, et de l'ensemble des agences, instances, conférences ministérielles et opérateurs qui l'entourent.

Travaux des subsides

Avant tout, la Francophonie est une idée, voire un idéal, conçue au tout début des années 1960, au moment où la grande architecture onusienne était en place. Les programmes de l'ONU cherchaient à atteindre leur vitesse, la communauté internationale reconnaissait le besoin d'une sorte de plan Marshall à l'échelle globale, et la décolonisation — surtout de l'Afrique — s'enclenchait. Cette idée était porteuse: profiter d'une langue commune pour tisser des liens de coopération et pour renforcer des affinités naturelles.

C'est une volonté de coopération et de discussion des problèmes de l'heure qui anime la Francophonie.

En Francophonie, le processus évolutif a produit un amalgame d'institutions plus ou moins spécialisées et autonomes. La plus ancienne de celles-ci est la Conférence des Ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage, la CONFEMEN. Elle a été créée en 1960 et elle a pour vocation de favoriser la concertation, la coopération et la coordination des politiques éducatives et de poursuivre une réflexion de haut niveau sur le devenir de l'éducation.

En 1961 est née à Montréal l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, devenue depuis l'Agence universitaire de la Francophonie. Elle regroupe aujourd'hui 659 établissements répartis dans 60 pays.

En 1967 fut créée l'Association internationale des parlementaires de langue française, connue aujourd'hui comme l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Une deuxième conférence ministérielle permanente a vu le jour en 1969. Il s'agit de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des États et Gouvernements ayant le français en partage, la CONFESJES.

Finalement, en 1970, sous l'impulsion des présidents de la Tunisie, du Niger et du Sénégal, on fonde une institution intergouvernementale de la Francophonie ayant un mandat plus large. C'était l'Agence de coopération culturelle et technique. Elle a servi à donner plus de structure à la Francophonie internationale et, au fil des années, elle a su s'adapter aux besoins des pays membres. Elle est maintenant nommée l'Organisation internationale de la Francophonie.

À partir de ces bases, la Francophonie poursuit son évolution.

Les maires de Paris et de Québec ont mis sur pied l'Association Internationale des Maires Francophones. On a entre autres créé le Forum Francophone des Affaires, les Jeux de la Francophonie, l'Institut de l'énergie et de l'environnement, l'Université Senghor d'Alexandrie et la chaîne de télévision internationale TV5.

Le premier Sommet des chefs d'États et de gouvernements de la Francophonie a eu lieu à Paris en 1986. Le Canada a vite fait d'accueillir le deuxième Sommet à Québec en 1987, et nous assumons le rôle de pays hôte à des intervalles plus ou moins réguliers.

• (2035)

En 1999, le Sommet a eu lieu à Moncton et nous nous préparons à recevoir, une fois de plus, les chefs d'État et de gouvernement à Québec, à l'automne 2008.

La Francophonie est parmi les seules instances intergouvernementales internationales où les provinces canadiennes peuvent y occuper un siège. Au début des années 1970, le gouvernement du Canada a conclu un accord avec le Québec sur la participation de ce dernier aux instances de la Francophonie et, plus tard, avec le Nouveau-Brunswick. Ces deux provinces ont le statut de gouvernements participants, siègent aux instances, versent leurs propres

contributions financières et amènent avec elles une véritable expertise sur toute question dans leurs champs de compétence.

Quelques mots de plus sur la Francophonie: l'OIF compte aujourd'hui 53 États et gouvernements membres, 2 États associés et 13 observateurs répartis sur cinq continents et rassemblés autour de la langue française. C'est aussi un forum où le Canada fait le poids et exerce une influence certaine. Nous en sommes le deuxième bailleur de fonds après la France, avec une contribution se situant à plus de 40 millions de dollars par année. Un montant de 19 millions de dollars provient du ministère des Affaires étrangères. Le reste provient essentiellement de l'ACDI et de Patrimoine Canadien.

Notre participation en Francophonie reflète la dualité linguistique du pays, notre attachement à la diversité culturelle et aux valeurs de solidarité. Comme il s'agit d'une enceinte multilatérale de choix pour faire avancer les grands objectifs de la politique étrangère canadienne, nous avons fortement encouragé la Francophonie à prendre un virage politique. L'OIF a répondu à l'appel et mène maintenant une action politique en faveur de ses quatre missions fondamentales, soit: promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique; promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'homme; appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche; développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

Le Canada peut donc faire entendre sa voix sur des enjeux tels que la sécurité, l'État de droit, la bonne gouvernance, les droits de la personne et le développement.

Nous continuons à contribuer à la réforme institutionnelle de la Francophonie et nous encourageons l'organisation à avoir des objectifs clairs et une structure lui permettant des actions efficaces. Le gage de la bonne gouvernance de l'OIF réside en son personnel. Nous avons pleinement confiance en l'actuel secrétaire général, Son Excellence Abdou Diouf, ancien président du Sénégal, et en l'administrateur de l'OIF — véritable bras droit du secrétaire général — le Canadien Clément Duhaime.

Nous sommes aussi très fiers des progrès en ce qui a trait à la chaîne de télévision internationale TV5MONDE. En tant que présidente de la Conférence des ministres responsables de TV5MONDE, j'ai eu le plaisir d'annoncer que les discussions entre les hauts fonctionnaires des gouvernements partenaires ont permis le développement d'un projet d'entente préservant le caractère multilatéral et pluraliste de TV5MONDE. Cette chaîne est un outil important pour la promotion de la culture et des valeurs de la Francophonie internationale et doit demeurer un projet commun de la Francophonie.

Les discussions entre les gouvernements partenaires se sont déroulées et continuent de se dérouler dans un excellent climat de coopération et de collaboration. De plus, pendant leur entretien, le 27 mai dernier, le premier ministre ainsi que le président de la France ont entre autres abordé l'avenir de TV5.

En ce qui a trait au Sommet, il s'agira de la 12^e fois que les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie se réunissent. Cette édition aura lieu à Québec du 17 au 19 octobre 2008.

Les gouvernements du Canada et du Québec en sont les co-hôtes et le Canada va présider le Sommet.

Nous travaillons très étroitement avec nos partenaires — tant les provinces participantes que les autres pays membres — afin de livrer un Sommet digne de ce nom. Quatre enjeux — déclinés en sous-thèmes — ont été sélectionnés. Le premier est démocratie et Francophonie, qui inclut la diplomatie préventive et le renforcement des capacités de l'organisation en matière de médiation, ainsi que la vie démocratique. Le deuxième est l'environnement, où nous plaçons l'accent sur l'eau et la gestion durable des forêts. Le troisième concerne la gouvernance économique, qui englobe les principes de la transparence et de la responsabilité sociale des entreprises. Finalement, le quatrième est la langue française, le fil conducteur de la Francophonie.

Les préparatifs avancent bon train. Un secrétariat d'organisation a été mis en place à Québec et a débuté ses travaux techniques et logistiques en septembre 2007, selon les règles de gestion fédérales.

• (2040)

Les gouvernements du Canada et du Québec ont chacun contribué pour 16 millions de dollars à l'organisation du sommet, et la contribution du Nouveau-Brunswick se chiffre à 750 000 \$. En plus de sa contribution à l'organisation de l'événement, le gouvernement fédéral est entièrement responsable des coûts en matière de sécurité, ce qui porte la contribution totale du gouvernement fédéral à plus de 57 millions de dollars.

Au cours des derniers mois, la gestion du sommet a offert de nombreuses occasions de renforcer la coopération Ottawa-Québec. À la conférence ministérielle de Vientiane en novembre dernier, le Canada a assumé la présidence de la conférence ministérielle de la Francophonie.

N'oublions surtout pas ce que nous faisons pour la langue française ici même, dans notre propre pays. À l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, le 20 mars dernier, j'ai annoncé une aide financière à la tournée pancanadienne Francoforce, qui aura lieu du 30 mai au 2 septembre 2008. L'appui de 1,1 million de dollars aidera la Fédération culturelle canadienne-française à coordonner cette tournée d'envergure en étroite collaboration avec la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

En mars, notre gouvernement a annoncé une aide financière à divers grands projets liés à des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Nouveau-Brunswick. Dix organismes francophones se sont partagé la somme de 946 100 \$ pour poursuivre des activités visant à promouvoir la vitalité des communautés francophones et acadienne du Nouveau-Brunswick, et la dualité linguistique partout au Canada. De plus, nous avons annoncé un appui financier de 714 970 \$ à sept importants projets d'organismes mettant à contribution les communautés francophones en Alberta.

Il reste cinq mois avant le sommet. Nous travaillons à raffiner les objectifs, à développer davantage les thèmes ainsi qu'à définir nos engagements et les pistes de suivi. Chose certaine, les actions seront efficaces et les résultats, concrets. Nous comptons sur l'ensemble des acteurs canadiens, incluant les parlementaires, afin d'assurer le succès du sommet. Je suis certaine que nous réussirons à réaliser un événement marquant dont nous serons tous très fiers.

Le vice-président: Dans le bloc de temps de 15 minutes accordé au gouvernement, il reste maintenant deux minutes et demie.

Je cède donc la parole au député de Roberval—Lac-Saint-Jean.

M. Denis Lebel (Roberval—Lac-Saint-Jean, PCC): Merci, monsieur le président.

Travaux des subsides

Merci encore, madame la ministre, de ces informations fort utiles concernant la Francophonie internationale. En particulier, je vous remercie de nous avoir informés de l'état des préparatifs que vous avez mis en place en collaboration avec le Bureau du premier ministre pour assurer le bon déroulement du prochain Sommet de la Francophonie. Il y aurait, bien entendu, beaucoup plus à dire à propos de cette instance internationale qui nous tient à cœur depuis tellement d'années. J'en profite donc, ici et maintenant, pour vous demander quelques renseignements supplémentaires à ce sujet.

Nous savons tous, par exemple, que le Québec aussi est actif au sein de la Francophonie internationale. Rares sont de telles situations, et celles-ci méritent sans doute d'être expliquées. Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet? Pourquoi et comment en sommes-nous arrivés là? D'ailleurs, comment fonctionne la dynamique fédérale-provinciale à l'international?

Plus encore, si le Canada se veut un joueur important sur la scène internationale, et j'ose croire qu'il y a unanimité dans cette salle sur ce principe, cela nous oblige à adhérer aux grandes instances multilatérales telle la Francophonie. Mais n'avons-nous pas aussi une obligation de voir à ce que nos actions sur la scène internationale soient le plus efficaces possible? N'avons-nous pas intérêt à ce que le rendement des institutions auxquelles nous adhérons et auxquelles nous contribuons corresponde à certaines normes de bonne gouvernance et de saine gestion? Qu'en est-il de la Francophonie? En sommes-nous satisfaits? Que reste-t-il à faire sur ce plan?

Il sera donc sans doute rassurant de savoir que le Canada travaille toujours et encore pour un multilatéralisme plus pertinent et efficace. Je terminerai donc, madame la ministre, en vous demandant de nous dire en quoi la participation canadienne à la Francophonie correspond...

Le vice-président: Je dois interrompre le député, à qui j'avais demandé d'adresser ses questions à la troisième personne, et non pas à la deuxième.

Il reste 45 secondes à la ministre.

L'hon. Josée Verner: Monsieur le président, je remercie le député de ses excellentes questions.

En effet, la plupart des organisations multilatérales sont composées d'États membres. La Francophonie a la particularité d'admettre des gouvernements participants. C'est le statut non seulement du Québec, mais également du Nouveau-Brunswick, et il y a d'autres exemples; on accorde aussi une place à la Belgique et à la communauté française de la Belgique.

C'est une formule originale qui ne s'applique qu'à la Francophonie, et cela fonctionne. Le Canada amène plus d'expérience à la table et fait valoir des perspectives qui seraient autrement absentes.

Le Canada, le Québec et le Nouveau-Brunswick...

• (2045)

Le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable ministre mais le temps est expiré.

L'honorable député de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup dispose maintenant d'une période de 15 minutes. Je lui cède la parole.

Travaux des subsides

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le président, je vais commencer en souhaitant au nouveau ministre des Affaires étrangères, s'il est maintenu de façon permanente, d'avoir la chance de mettre fin à la période la plus noire des affaires étrangères au Canada depuis que je suis député. Je suis député en cette Chambre depuis 15 ans et je n'ai pas connu de période plus noire que depuis que les conservateurs sont au pouvoir.

Fondamentalement, le messenger était un néophyte incompetent pour accomplir cette tâche, mais le responsable de sa nomination est le premier ministre du Canada, qui a sacrifié les gens de la Beauce au profit d'avantages électoraux. Cela dit, j'espère qu'à partir de maintenant, on aura des signes très clairs de changements d'orientation de la part des conservateurs. La première chose que je veux lui demander touche aux objectifs du millénaire.

À l'heure actuelle, 29 centièmes de 1 p. 100 du produit intérieur brut est consacré à l'aide internationale alors que les objectifs du millénaire étaient de 7 dixième de 1 p. 100. Quand on connaît la richesse de notre société, comment se fait-il que le gouvernement conservateur n'a pas agi à cet égard.

De la façon dont nous sommes partis, c'est en 2032 que nous atteindrons l'objectif souhaité. Souvent, on traite les gens qui en ont le plus besoin sur le plan international de la même façon qu'on traite les gens de chez nous. Actuellement, on adopte le même comportement face à l'aide internationale que face à l'assurance-emploi.

[Traduction]

L'hon. Bev Oda: Monsieur le président, les Objectifs du Millénaire pour le développement sont un ensemble d'objectif adoptés par la communauté internationale. Nous sommes à peu près au milieu de la période prévue pour les atteindre. La communauté internationale évalue maintenant ses succès et adopte d'autres objectifs. Je le sais en raison des nombreuses conférences et réunions internationales auxquelles j'assiste.

La communauté internationale continuera également les efforts qu'elle déploie pour atteindre les objectifs qu'il semble possible d'atteindre. Dans d'autres cas, lorsque des difficultés ont surgi pour toutes sortes de raisons, une évaluation est faite des objectifs. J'ai demandé que le Canada ait l'assurance de jouer un rôle direct dans cette évaluation.

Nous avons constamment accru nos ressources consacrées à l'aide au développement. En fait, notre budget d'aide au développement doublera pour atteindre 5 milliards de dollars en 2010-2011. Cependant, comme je l'ai déclaré, tout ne se résume pas aux sommes que nous accordons. La manière d'utiliser les fonds compte aussi. Nous devons nous assurer que les enfants inscrits à l'école apprennent vraiment à lire et acquièrent les compétences en arithmétique dont ils auront besoin pour fonctionner une fois à l'âge adulte.

[Français]

M. Paul Crête: Monsieur le président, il n'en reste pas moins que c'est en 2032 que le Canada va faire sa part sur le plan international. Ce sera en 2032 alors que nous sommes en 2008. Cela prendra donc 24 ans dans un pays qui est très riche.

Dans un autre d'idées, parlons d'Omar Khadr. Ce ressortissant canadien a été fait prisonnier en Afghanistan alors qu'il n'avait que 15 ans. Or, le Canada n'a rien fait pour exiger son rapatriement, même si la Convention relative aux droits de l'enfant l'oblige à le

faire en raison de l'illégalité de sa détention. La Cour suprême du Canada s'est prononcée sur l'illégalité de cette détention.

Le gouvernement s'engagera-t-il finalement à exiger des États-Unis le rapatriement d'Omar Khadr?

[Traduction]

M. Deepak Obhrai: Monsieur le président, M. Kadhr fait face à des accusations très graves relativement à sa capture en Afghanistan, plus précisément des accusations de meurtre en contravention du droit de la guerre, de tentative de meurtre en contravention du droit de la guerre, de complot, d'appui substantiel au terrorisme et d'espionnage.

Le Canada a demandé qu'on lui donne l'assurance que M. Khadr est traité de façon humaine et il l'a reçue. Des employés du ministère lui ont rendu visite à plusieurs reprises pour s'assurer de son bien-être et ils continueront de le faire. Il serait prématuré de la part du Canada de demander la libération de M. Omar Khadr de Guantanamo avant la fin du processus judiciaire et du processus d'appel.

• (2050)

[Français]

M. Paul Crête: Monsieur le président, je comprends que le Canada continuera à bafouer la Convention relative aux droits de l'enfant. Il n'y a donc pas non plus de changement à cet égard.

De nombreuses compagnies extractives canadiennes oeuvrant à l'étranger bafouent régulièrement les droits de la personne envers les populations locales. Cependant, le gouvernement n'a jamais donné suite au rapport du groupe consultatif sur les Tables rondes nationales sur les responsabilités sociales et l'industrie de l'extraction minière dans les pays en développement.

Quand le gouvernement donnera-t-il suite aux recommandations de ce rapport? Vous l'avez déjà depuis plusieurs mois.

[Traduction]

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, je remercie le député de ses bonnes paroles.

L'analyse de la responsabilité sociale des entreprises qui a été entreprise par les tables rondes mises sur pied par le gouvernement du Canada en vue d'étudier le rapport sur le secteur de l'exploitation des ressources fait effectivement partie de mes responsabilités. Nous avons entrepris une étude approfondie de ce rapport. Nous avons presque mis au point ce qui sera à notre avis une solide approche en matière de responsabilité sociale des entreprises. Je crois que le député sera content.

Entre-temps, nous avons accès à toute une série de directives internationales, dans le cadre de l'OCDE, du G8 et des Nations Unies, qui portent sur bon nombre d'aspects de la responsabilité sociale des entreprises.

[Français]

M. Paul Crête: Monsieur le président, notre relation avec les Américains n'est pas toujours facile. Dernièrement, les Américains ont intégré dans le « Farm Bill » un addendum qui vient compliquer la question du bois d'oeuvre. Cela a des effets très négatifs et en aura encore davantage. On a signé l'accord sur le bois d'oeuvre. On a obtenu des remboursements et le Bloc avait appuyé cette mesure.

Maintenant, est-ce que le ministre des Affaires étrangères va agir pour que son gouvernement fasse rapidement des interventions pour que, le plus tôt possible, on puisse s'assurer que cet addendum ne s'applique pas? Il y a déjà actuellement suffisamment de complications dans l'industrie forestière au Québec et au Canada.

Travaux des subsides

[Traduction]

L'hon. David Emerson: Oui, monsieur le président, nous sommes intervenus auprès de l'administration américaine. Notre ambassadeur est intervenu. Je suis moi-même intervenu directement auprès du représentant au Commerce des États-Unis.

C'est le Congrès. Comme le député n'est pas sans le savoir, c'est le président qui a opposé son veto. Un nouveau vote doit avoir lieu. Nous croyons que ce système de surveillance pour le bois d'oeuvre contrevient à l'accord sur le bois d'oeuvre. Nous poursuivrons tous les efforts diplomatiques et juridiques possibles dans ce dossier.

[Français]

M. Paul Crête: Monsieur le président, je crois quand même déjà déceler une différence de réponse entre le nouveau titulaire et les autres répondants aujourd'hui. Peut-être y a-t-il un espoir de ce côté-là. J'espère qu'on ne lui liera pas les mains avec des attitudes comme celles qu'on a vues dans le passé.

Parlons de l'accord de libre-échange avec certains pays d'Europe que le Bloc a appuyé également. Or, il y a une condition essentielle pour que cela puisse fonctionner. Il faut qu'il y ait une politique de construction navale très ferme de la part du Canada. Les délais sur 15 ans donnent le temps de s'ajuster. Toutefois, est-ce que le gouvernement du Canada va déposer et faire connaître une politique de construction navale qui fera en sorte qu'on aura bien fait d'appuyer cet accord parce qu'on aura donné une chance à notre industrie navale de relever des défis à l'intérieur des délais prévus par l'accord?

[Traduction]

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, il est certain que notre industrie de la construction navale sera dynamique et vigoureuse. L'accord de libre-échange avec l'AELE prévoit l'élimination progressive sur une période de 10 à 15 ans des droits de douane applicables aux produits et services les plus vulnérables de l'industrie. Il s'agit de la plus longue période d'élimination jamais prévue par un de nos accords de libre-échange.

Nous avons également affecté plus de fonds au mécanisme de financement structuré de l'industrie de la construction navale du Canada.

Toutefois, ce qui va surtout bénéficier à notre industrie, c'est la politique d'achat du gouvernement. Nos politiques gouvernementales en matière d'acquisition de produits canadiens sont exclues de l'accord et l'acquisition de plus de 8 milliards de dollars en navires canadiens va garder nos chantiers navals occupés pendant longtemps.

[Français]

M. Paul Crête: Monsieur le président, combien de temps me reste-t-il?

Le vice-président: Il reste cinq minutes et demie.

M. Paul Crête: Monsieur le président, je voudrais poser une question à la ministre de la Francophonie. Je ne suis pas certain si la question s'adresse vraiment à elle, mais il y a un lien important à cet égard.

On connaît tous la volonté que l'Union interparlementaire a exprimée de tenir son congrès à Québec en 2010. Le gouvernement a eu, au départ, une attitude assez restrictive sur le fait qu'il fallait absolument que l'Union interparlementaire change son règlement interne de telle sorte que la règle qu'a cet organisation de permettre que tous les parlementaires puissent se rendre à un congrès ne soit pas respectée. Suite aux questions répétées qu'on a posées, on a eu

des indications dans cette Chambre selon lesquelles le gouvernement travaillait pour assouplir sa position.

Pourrait-on avoir une garantie à cet égard et nous dire que des efforts réels sont faits? Je pose la question à la ministre de la Francophonie parce que je pense que le fait que cela pourrait se tenir à Québec — avec le rayonnement mondial que cela aura —, il serait important que lors du Sommet de la Francophonie cet automne — qui coïncidera au niveau des dates —, on puisse confirmer que le congrès de l'Union interparlementaire aura lieu à Québec en 2010.

• (2055)

L'hon. Josée Verner: Monsieur le président, je remercie le député de son intérêt. Bien sûr, comme ministre de la région de Québec, je suis d'autant plus favorable à tous ces grands événements internationaux qui se produisent dans la région de chez nous, pour de multiples raisons.

Le député se demandait si cela relevait de mon portefeuille, eh bien non. Je sais que ma collègue de la Citoyenneté et de l'Immigration travaille très fort. Elle a eu maintes fois l'occasion de se prononcer à la Chambre à ce sujet. Elle a l'intention, avec les gens de son ministère, d'agir de façon diligente dans le dossier.

M. Paul Crête: Monsieur le président, je vais revenir sur la relation du Canada qui est la plus importante dans le monde, soit celle avec les États-Unis d'Amérique.

On a vécu une situation très particulière au cours des dernières années: on s'est collés au gouvernement Bush de façon assez inacceptable. Maintenant, on a un comportement du gouvernement américain qui est...

Une voix: Oh, oh!

M. Paul Crête: Monsieur le président, j'aimerais que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien écoute lors de nos interventions. C'est très compliqué de parler en même temps qu'il crie.

J'aimerais donc parler de notre relation avec les Américains. Tout particulièrement, le partenariat pour la sécurité et la prospérité sera un des secteurs où je jugerai de façon concrète si le gouvernement canadien change d'attitude.

Actuellement, ces négociations se font en privé, en secret. On aura beau conclure n'importe quel accord entre les trois États, si les populations n'adhèrent pas à ces accords, c'est inutile. On sait à quel point toute la question des pertes d'emplois aux États-Unis actuellement est associée au libre-échange, alors que ce ne devrait pas être le cas. On a des problèmes de perception à régler, et cela se fera par une attitude d'ouverture.

Le ministre des Affaires étrangères peut-il nous indiquer s'il va changer la façon de faire et abandonner cette approche du secret utilisée notamment à Montebello? Le gouvernement doit plutôt avoir une approche d'ouverture qui permettra à la population d'être partie prenante à ces négociations. Ainsi, on obtiendra que la relation entre le Canada, les États-Unis et le Mexique se fasse au mieux de l'avenir de l'Amérique du Nord, surtout dans sa compétition avec le reste de la planète, les pays émergents, et particulièrement la Chine.

Travaux des subsides

[Traduction]

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, comme les députés le savent, l'initiative pour la sécurité et la prospérité a été entreprise par le gouvernement libéral. J'y ai même participé. À l'époque, c'était une très bonne idée. Il était reconnu que les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis étaient de plus en plus caractérisées par un certain nombre de très petites anomalies et contraintes réglementaires à la frontière.

Le but de l'initiative, c'était de commencer à régler la difficulté accrue pour franchir la frontière. En fait, ce gouvernement a vigoureusement cherché à atteindre ce même but, mais de manière encore plus ciblée. Il a déterminé cinq domaines dans lesquels des progrès importants pourraient être réalisés, progrès qui devraient contribuer à régler ce problème.

Le vice-président: Le prochain bloc de temps revient au gouvernement. Je donne la parole au secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères et de la ministre de la Coopération internationale.

M. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères et de la ministre de la Coopération internationale, PCC): Monsieur le président, c'est un grand plaisir pour moi d'intervenir à la Chambre aujourd'hui pour parler de l'engagement canadien envers l'Afrique ainsi que de notre poursuite d'occasions d'affaires dans les marchés émergents de l'Asie.

L'Asie est l'une des principales cibles de notre stratégie commerciale mondiale. Notre plan vise à aider les entreprises et les investisseurs canadiens à profiter de tout ce que l'économie mondiale a à offrir.

Aujourd'hui, j'aimerais décrire comment notre stratégie nous aide à poursuivre et à créer de nouvelles occasions en Asie. Nos entreprises et nos investisseurs ont des chances remarquables de réussite dans les marchés asiatiques, surtout dans le domaine des investissements.

Le Vietnam, par exemple, est un marché croissant et dynamique pour les investisseurs canadiens. En 2006, l'investissement canadien direct au Vietnam était de 142 millions de dollars, une augmentation de presque 60 p. 100 en un an. De plus, d'autres grands projets sont prévus, plus particulièrement dans le secteur des ressources naturelles.

Pour aider à continuer de forger ces liens, le Canada entreprend un nouveau chapitre dans notre relation d'investissements bilatéraux en négociant un accord de promotion et de protection de l'investissement étranger.

Nous désirons un accord de grande qualité qui améliorera les investissements canadiens et nos échanges commerciaux bilatéraux avec le Vietnam.

L'Indonésie est une autre destination importante pour nos investissements. Ce pays vient au quatrième rang en Asie et les investissements canadiens y totalisent 3,12 milliards de dollars. À ce jour, les fonctionnaires canadiens et indonésiens ont tenu deux rondes de discussions exploratoires visant un Accord sur la promotion et la protection de l'investissement étranger, et nous prévoyons tenir bientôt une première ronde de négociations à cet égard.

Pour ce qui est maintenant de Singapour, les négociateurs canadiens continuent de proposer un accord bilatéral de libre-échange. Comme on le souligne dans notre rapport, Singapour est une plaque tournante commerciale et un tremplin vers les chaînes de valeur du Sud-Est asiatique.

En multipliant les liens commerciaux avec Singapour grâce à un accord de libre-échange, par exemple, le Canada rehausserait nettement sa présence dans la région, ce qui procurerait de nombreux avantages aux gens d'affaires canadiens, particulièrement dans le domaine de l'investissement et des services.

La Chine constitue un autre des objectifs prioritaires de nos efforts commerciaux. Au fil des années, nous avons établi des rapports commerciaux solides et complexes avec la Chine. D'ailleurs, il y a peu, le ministre des Affaires étrangères aussi bien que le ministre des Ressources naturelles ont visité la Chine pour resserrer les liens encore davantage.

Nous avons élaboré un plan commercial intégré en collaboration avec les milieux d'affaires canadiens pour continuer à établir des liens entre les compétences canadiennes et les besoins des Chinois dans un certain nombre de secteurs. Nous prévoyons augmenter le nombre de nos délégués commerciaux en Chine pour aider nos entreprises à supplanter leurs concurrents et à saisir des occasions dans un nombre de secteurs clés.

Notre stratégie commerciale d'ensemble vise tout particulièrement à accroître l'investissement dans les deux sens entre nos deux pays.

Je voudrais maintenant passer à l'Inde. Le Canada et l'Inde sont des partenaires de longue date. Comme j'ai pu l'observer lors de ma visite en Inde plus tôt cette année, le Canada et l'Inde partagent les valeurs communes que sont la liberté, la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit. Il est tout à fait critique pour le Canada de conserver des rapports étroits avec l'Inde, la plus grande démocratie du monde et un partenaire qui prend de plus en plus d'importance pour nous.

Notre partenariat englobe le secteur commercial où nos deux pays ont établi des rapports commerciaux complexes grâce auxquels nos échanges respectifs ont atteint l'an dernier un sommet de tous les temps.

Comme pour la Chine, nous avons mis au point un plan commercial ciblé pour l'Inde qui met l'accent sur des possibilités dans des secteurs clés comme l'agriculture, les hydrocarbures, l'énergie électrique, l'aérospatiale, la technologie de l'information et des communications, l'infrastructure et les secteurs des services. Le Canada dispose de compétences établies dans tous ces domaines et peut aider l'Inde dans sa progression sur le plan économique. Nos investissements dans les deux sens reflètent eux aussi le dynamisme des rapports entre le Canada et l'Inde.

Nous avons mené à terme, l'an dernier, les négociations concernant un accord sur la promotion et la protection de l'investissement étranger entre l'Inde et le Canada, qui assurait aux investisseurs des deux pays l'accès à chacun de nos marchés et la protection nécessaire. Je tiens à souligner que le ministre des Affaires étrangères actuel a joué un rôle clé dans la signature de l'accord.

Depuis la signature de l'Accord de coopération scientifique et technologique entre le Canada et l'Inde en 2005, des chercheurs des deux pays collaborent en vue de développer et de commercialiser les innovations technologiques de demain. Nous reconnaissons qu'il est important que le Canada ait une présence dynamique sur le marché indien.

• (2100)

À l'heure actuelle nous avons des délégués commerciaux dans cinq villes indiennes et le premier ministre a annoncé récemment l'ouverture de deux nouveaux bureaux commerciaux à Hyderabad et à Kolkata, anciennement Calcutta, ainsi que l'ajout de délégués commerciaux dans nos missions à Mumbai et à New Delhi. Grâce à une présence accrue en Inde, le Canada pourra nouer un plus grand nombre de liens commerciaux entre nos deux pays et créer de la richesse, de la prospérité et des débouchés pour nos deux pays.

Enfin, nous ne saurions parler de nos efforts en vue d'occuper une plus grande place sur les marchés en Asie sans parler de la porte d'entrée et du corridor de l'Asie-Pacifique. Cette initiative audacieuse et visionnaire nous permettra d'accroître fortement les capacités de notre infrastructure de transport sur la côte Ouest et de créer la première porte d'entrée de choix entre l'Asie et l'Amérique du Nord.

En partenariat avec les provinces et le secteur privé, nous faisons des efforts sans précédent pour donner de l'élan à nos systèmes de transport et de logistique et créer de nouveaux liens entre l'Amérique du Nord et les géants asiatiques.

Nous constatons des progrès remarquables depuis l'ouverture récente du nouveau port de conteneurs Fairview, à Prince Rupert, qui nous donne un avantage important par rapport aux ports clés américains. Le projet de la porte d'entrée est un autre exemple qui illustre l'engagement du Canada à l'égard de nos partenaires asiatiques et notre détermination à créer des chaînes d'approvisionnement bidirectionnelles qui assureront l'avenir des relations commerciales entre nos deux pays.

J'aimerais maintenant parler de l'Afrique et de la longue tradition d'engagement du Canada envers ce continent. Tant au Canada qu'en Afrique, des Canadiens travaillent pour les Africains, et avec eux, afin d'apaiser leurs souffrances et d'améliorer leur qualité de vie.

Aujourd'hui, un grand nombre de Canadiens, y compris une diaspora africaine en pleine expansion, poursuivent cet engagement. Ces personnes participent par l'entremise de leurs familles, églises, mosquées, écoles et organismes culturels et communautaires.

Malgré l'impression souvent négative laissée par les manchettes des médias, l'Afrique a fait des progrès importants depuis une décennie. Elle compte un plus grand nombre de leaders démocratiques qui souhaitent des réformes et qui assument le contrôle de pays. On constate aussi une gestion économique plus prudente, qui fait que le PIB est en hausse et l'inflation en baisse. Il y a moins de conflits, puisque six d'entre eux ont pris fin au cours de la dernière décennie. Enfin, il y a plus d'élections démocratiques, puisque sur les 45 élections tenues en Afrique subsaharienne, les deux tiers ont été jugées libres et démocratiques.

Cela dit, les défis dans le secteur socioéconomique et celui de la santé restent importants. Des conflits et des problèmes de gouvernance graves persistent. Les progrès accomplis sont fragiles et doivent être préservés.

Le gouvernement a adopté une approche ciblée et fondée sur des principes en Afrique subsaharienne. Nos valeurs sont celles qui sont chères à tous les Canadiens: liberté, démocratie, droits de la personne et primauté du droit. Nos intérêts incluent des engagements importants en matière d'aide, une activité commerciale et des investissements croissants, et la gestion des risques importants au niveau de la sécurité régionale.

J'en profite ici pour souligner le travail accompli par la ministre de la Coopération internationale dans la promotion de l'Afrique. Ses efforts ont contribué à améliorer la situation, et j'ajoute qu'elle fait

Travaux des subsides

des pieds et des mains afin que l'aide soit fournie d'une façon efficace.

Le Canada respecte ses engagements envers l'Afrique. L'aide consentie à ce continent a doublé entre 2003-2004 et 2008-2009, pour se chiffrer à 2,1 milliards de dollars. Nous atteindrons cet objectif.

En décembre dernier, le ministre des Finances a annoncé que le Canada faisait une contribution de 1,3 milliard de dollars sur trois ans à l'Association internationale de développement de la Banque mondiale. Cette contribution a été bonifiée de 25 p. 100 et la moitié des fonds iront à l'Afrique.

L'an dernier, la ministre de la Coopération internationale a annoncé le versement de quelque 400 millions de dollars au titre du développement en Afrique. Cela comprend notamment notre contribution à la Banque africaine de développement.

Le Canada obtient déjà de meilleurs résultats et il fait une différence, particulièrement dans les pays où nous avons un partenariat d'aide à long terme bien établi. Nous continuons de faire des progrès au chapitre de la réduction de la pauvreté ainsi que dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la gouvernance démocratique, de la paix et de la sécurité.

Par exemple, le Ghana est en bonne voie de réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici 2015; il atteindrait ainsi un des grands objectifs de développement du millénaire.

Plus tôt cette année, je me suis rendu au Soudan où notre gouvernement a annoncé un nouvel investissement canadien jusqu'à hauteur de 275 millions de dollars pour des initiatives dans les secteurs de la sécurité, de la diplomatie et de l'aide, comme vient tout juste de l'annoncer le ministre des Affaires étrangères dans le cadre de notre engagement à l'égard du Soudan.

Le Canada a joué un rôle de premier plan dans l'appui aux efforts internationaux pour établir une paix durable et la stabilité à long terme au Soudan. Nous demeurons déterminés à atteindre ces objectifs. Les intervenants s'emploient à établir une culture de paix et de stabilité dans l'ensemble du pays et à soutenir les efforts à cette fin.

Comme nous parlons de l'aide internationale, permettez-moi de dire que nous savons qu'il faut également rendre notre aide plus efficace et améliorer les résultats. Le gouvernement y parviendra au moyen de programmes plus ciblés, plus efficaces et plus responsables.

Le gouvernement s'est concentré sur la dimension régionale de ces questions. Nous aidons les Africains à bâtir et à renforcer leur architecture de sécurité.

• (2105)

Nous appuyons l'Union africaine et d'autres institutions régionales comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, notamment au moyen du développement des capacités, de programmes pour soutenir la paix et d'opérations de maintien de la paix. Ces mesures renforceront la capacité des Africains de résoudre les conflits, d'améliorer la stabilité régionale et de protéger les populations civiles.

En conclusion, la stratégie commerciale internationale du Canada vise d'abord et avant tout à saisir les possibilités, d'une part, sur le marché mondial dynamique et, d'autre part, en s'employant à ce que le Canada défende la cause de l'Afrique.

Travaux des subsides

• (2110)

Le vice-président: Le gouvernement disposait d'une période de 15 minutes. Il reste quatre minutes et demie.

Le député de Saskatoon—Humboldt a la parole.

M. Bradley Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC): Monsieur le président, je remercie le secrétaire parlementaire pour ses commentaires. J'aimerais revenir sur ce qu'il a dit à propos du continent africain.

Comme il l'a souligné avec justesse, le continent a fait des progrès, ce qui réjouit certainement tous les peuples du monde. Mais l'Afrique n'est pas encore au bout de ses peines.

Il y a eu un certain nombre de conflits, notamment au Congo, au Libéria, en Sierra Leone, au Burundi et en Côte d'Ivoire, qui ont évolué de façon positive, mais il y a d'autres situations qui continuent de me préoccuper et de préoccuper d'autres Canadiens qui s'intéressent au sort des Africains.

J'aimerais mentionner quelques pays et, pour chacun, le secrétaire parlementaire pourrait peut-être nous dire quelles mesures ont été prises par le gouvernement. Je pense notamment à la situation au Soudan sur le plan de la violence et de l'aide humanitaire. Je sais que l'ONU et l'Union africaine participent aux efforts dans ce pays.

Il y a aussi la situation dans le Nord de l'Ouganda, où les fanatiques de l'Armée de résistance du Seigneur continuent de semer le désordre.

En Somalie, il y a encore des problèmes internes sur le plan de la politique, de l'aide humanitaire et j'en passe.

Plus récemment, il y a eu des problèmes au Zimbabwe et au Kenya. Au Zimbabwe, les problèmes découlent du tumulte entourant les élections et de l'effondrement économique du pays. Le Kenya, qui a été longtemps considéré comme étant un des piliers de l'Afrique, a vécu une période électorale des plus stressantes. Espérons que cette situation trouve un dénouement positif.

J'aimerais que le secrétaire parlementaire nous parle des efforts déployés par le gouvernement pour aider ces pays.

M. Deepak Obhrai: Monsieur le président, le ministre des Affaires étrangères a énuméré les mesures que prend le Canada pour aider le Soudan. D'ailleurs, l'ancien ministre des Affaires étrangères et moi sommes allés à Khartoum au début de l'année et nous avons vu de nos propres yeux le travail qui doit être fait. Je suis très fier que le Canada se soit engagé à promouvoir la paix au Soudan.

En ce qui concerne le processus de paix en Ouganda, l'ancien ministre des Affaires étrangères et moi avons rencontré, dans le cadre de notre visite là-bas, le médiateur en chef du processus de paix dans le Nord de l'Ouganda. Le ministre a insisté sur la nécessité que l'Armée de résistance du Seigneur signe l'accord final de paix pour qu'on puisse en entreprendre la mise en oeuvre sans tarder. Le Canada a contribué 8 millions de dollars, dont 3,5 millions de dollars au processus de paix.

Depuis 2006, le Canada a versé plus de 19 millions de dollars pour appuyer les opérations humanitaires en Somalie, ainsi que 4,5 millions de dollars pour les opérations régionales de réfugiés.

Pour ce qui est du Zimbabwe, le gouvernement, l'ancien ministre, et maintenant le nouveau ministre des Affaires étrangères, et moi-même, avons tous exprimé clairement notre inquiétude au sujet du Zimbabwe. Nous voulons que la paix soit rétablie rapidement. Nous demandons la tenue d'élections libres et transparentes au Zimbabwe. En 2006-2007, le Canada a versé au Zimbabwe une aide de 11,6 millions de dollars.

J'ai visité le Kenya au mois de mars pour souligner que le Canada appuyait le règlement politique et pour encourager les parties à mettre en oeuvre toutes les dispositions de l'accord. Je suis heureux de signaler que l'accord fonctionne actuellement.

Le vice-président: Il reste environ 50 secondes au gouvernement.

M. Deepak Obhrai: Monsieur le président, j'aimerais souligner encore une fois l'excellent travail de la ministre de la Coopération internationale, ainsi du ministre des Affaires étrangères, dans le dossier de l'Afrique. Je veux les féliciter d'avoir fait progresser ce dossier.

Le vice-président: C'est maintenant au tour de l'opposition officielle. Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a la parole.

L'hon. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Lib.): Monsieur le président, je vais partager mon temps de parole avec les excellents députés de Winnipeg-Centre-Sud et d'Etobicoke—Lakeshore.

Ma première question a trait au fait que les États-Unis minent le processus visant à interdire les armes à sous-munitions à l'échelle internationale. J'aimerais simplement demander au ministre si son gouvernement est favorable à l'idée d'interdire la fabrication et l'utilisation d'armes à sous-munitions à l'échelle internationale. Oui ou non?

• (2115)

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, comme le député le sait, le Canada participe activement au processus d'Oslo, qui a débouché sur la tenue d'une longue séance de négociation à Dublin. On a fini par s'entendre sur un texte qui semble équilibré et raisonnable. Je pense que 103 pays y étaient représentés. Il y a eu de nombreuses concessions de part et d'autre. Évidemment, nous voudrions tous rallier plus de pays.

Le vice-président: Je regrette d'interrompre le ministre, mais le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a la parole.

L'hon. Keith Martin: Je suppose que la réponse est oui, monsieur le président.

Le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies a affirmé que le territoire contrôlé par les talibans en Afghanistan s'agrandit au lieu de rapetisser. Que pense le ministre de cette affirmation?

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, il y a diverses façons d'envisager la sécurité en Afghanistan. Les Nations Unies ou un groupe de civils oeuvrant dans le domaine du développement, par exemple, ont un point de vue qui diffère de celui des militaires. C'est une situation très relative.

À l'heure actuelle, nous essayons d'axer nos efforts de sécurité sur la création...

Le vice-président: Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a la parole.

Travaux des subsides

L'hon. Keith Martin: Monsieur le président, nos troupes font un travail extraordinaire à Kandahar. J'ai une question bien simple à poser à la ministre de la Coopération internationale. Pourrait-elle nous dire combien d'écoles et combien de cliniques l'ACDI a vraiment construites et ouvertes l'année dernière à Kandahar?

L'hon. Bev Oda: Monsieur le président, je peux fournir certains faits. En ce qui concerne l'éducation, à Kandahar en particulier, dans le cadre du projet gouvernemental d'amélioration de la qualité de l'éducation, EQUIP, l'objectif est de construire ou de remettre en état 51 écoles. Les travaux sont actuellement en cours pour 19 d'entre elles.

Grâce au programme d'alphabétisation, 5 200 élèves participent actuellement à des cours d'alphabétisation à la grandeur de Kandahar. En collaboration avec l'organisation Save the Children et les Pays-Pas, nous soutenons également un...

Le vice-président: C'est avec regret que je dois interrompre la ministre. Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a la parole pour sa troisième période de 15 minutes.

M. Gary Goodyear: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je m'excuse d'interrompre les travaux. Je suis parfaitement au courant du Règlement, mais il est clair que nous sommes ici pour entendre les ministres énoncer des faits. Je demande donc le consentement unanime pour que la ministre termine sa réponse.

Le vice-président: Je remercie le député de Cambridge de ses précieux conseils. J'avais déjà alloué à la ministre plusieurs fois le temps qui avait été nécessaire pour poser la question.

Tout semble se dérouler au quart de tour pour l'instant et, si possible, j'aimerais bien n'y rien changer dans l'immédiat. Il ne reste plus beaucoup de temps au député, à moins qu'il ne souhaite empiéter sur le temps de l'orateur suivant.

L'hon. Keith Martin: Monsieur le président, je présume que ce laps de temps n'a pas été retranché du temps initial.

Le vice-président: Non, il ne l'a pas été.

L'hon. Keith Martin: Est-ce que je suis actuellement en train d'empiéter sur le temps de mon collègue?

Le vice-président: Pour l'instant, vous épuisez votre propre temps de parole. Je vous ferai signe.

L'hon. Keith Martin: Monsieur le président, nous ne pouvons avoir de politique étrangère si nos diplomates ne travaillent pas à l'étranger. Selon le CAD, nous traînons derrière tous les autres pays du G8 relativement au pourcentage de nos diplomates qui travaillent à l'étranger.

Existe-t-il un plan destiné à renverser cette tendance et à faire en sorte que nos diplomates se rendent à l'étranger, où ils pourront faire leur travail, soit représenter notre pays? Le ministre dispose-t-il d'un plan de gestion précis avec des objectifs?

L'hon. David Emerson: La réponse est oui, monsieur le président. Un député a parlé plus tôt d'un examen stratégique. Une partie de cet examen stratégique comprend un plan qui permettra au ministère de passer d'un employé et demi à l'étranger pour chaque employé au Canada à un objectif de deux employés à l'étranger pour chaque employé au Canada.

Nous allons également procéder à de nombreuses dotations dans des endroits prioritaires partout dans le monde. Nous allons changer le teint du visage de ceux que nous déciderons d'envoyer sur le terrain, car la nature du commerce mondial a changé radicalement ces cinq à dix dernières années.

● (2120)

L'hon. Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le président, dans son allocution d'ouverture, le ministre a dit que les principes doivent être liés à des intérêts. Je me demande si vous pourriez développer votre pensée.

Le Canada est l'un des quatre pays seulement qui ont voté contre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Le ministre sait que son gouvernement s'est opposé à cette déclaration en dépit de recommandations contraires de trois ministères: le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, celui de la Défense nationale et son propre ministère.

Je me demande si le ministre pourrait me dire comment il justifie l'opposition du gouvernement à cette déclaration.

M. Rod Bruinooge (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, PCC): Monsieur le président, bien entendu, la position de notre gouvernement sur la question relative à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones repose sur des principes. Plus précisément, l'article 26 de la déclaration laisse entendre que toutes les terres occupées traditionnellement par les Autochtones devraient leur être retournées. Au Canada, nous négocions des règlements avec les peuples autochtones depuis plus de 200 ans. Cela s'oppose, à vrai dire, à tous les règlements que nous avons négociés tout au long de notre histoire et nous estimons que cette déclaration ira à l'encontre de tout ce que le Canada a négocié.

L'hon. Anita Neville: Monsieur le président, cette déclaration arrive après deux décennies de négociations dans lesquelles le Canada a joué un rôle de premier plan. En tout, 144 pays ont voté pour cette déclaration et quatre pays, contre. Au Canada, 101 juristes ont confirmé l'authenticité de cette déclaration.

Encore une fois, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. Comment justifiez-vous l'opposition de votre gouvernement à cette déclaration?

Le vice-président: Je voudrais que la députée de Winnipeg-Centre-Sud sache que je tiens à traiter tous les députés de manière impartiale. Je vous prie de poser vos questions à la troisième personne et non à la deuxième personne.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a la parole.

M. Rod Bruinooge: Monsieur le président, le gouvernement sait qu'il est en mesure de respecter les déclarations ou les traités internationaux. Ainsi, quand nous avons analysé cette déclaration rédigée par les Nations Unies et ratifiée par d'autres pays, nous avons compris que la déclaration allait réduire à néant ce que nous avons accompli au fil des ans. Nous ne pouvions donc pas accepter cette obligation internationale. Nous ne voulions pas prendre d'engagements que nous ne pouvions tenir, contrairement au gouvernement de la députée, qui n'a pas hésité à le faire dans le cadre de maintes déclarations.

L'hon. Anita Neville: Monsieur le président, tout cela, en dépit de 101 juristes canadiens.

Le Canada demeure mal intentionné et il poursuit sa campagne contre les droits des peuples autochtones au Canada et ailleurs. En effet, il pose son rejet de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones comme point de départ ou comme résultat minimum des négociations sur la Déclaration des droits des peuples autochtones de l'Organisation des États américains.

Travaux des subsides

Comment le gouvernement peut-il justifier le fait qu'il choisit quelles normes et quels instruments liés aux droits de la personne il va respecter, sachant que cette attitude viole la primauté du droit au Canada et menace la stabilité du système international des droits de la personne?

• (2125)

M. Rod Bruinooge: Monsieur le président, la députée a parlé des droits de la personne. Elle reconnaîtra que, il y a 30 ans, quand la Loi canadienne sur les droits de la personne est entrée en vigueur, elle comprenait une exception visant les collectivités des Premières nations. En 30 ans, aucun gouvernement n'avait pu abroger cette disposition, mais le gouvernement actuel y est parvenu. Il est le premier à accorder la protection des droits de la personne aux Premières nations.

L'hon. Anita Neville: Monsieur le président, ma question s'adresse de nouveau au ministre des Affaires étrangères.

Le ministre est-il d'avis que les droits collectifs autochtones ne sont pas des droits de la personne? Cela semble pourtant être la position de son gouvernement, même si le Conseil des droits de l'homme et d'autres entités régionales et internationales se penchent régulièrement sur les droits collectifs autochtones dans le cadre de leurs mandats respectifs en matière de droits de la personne.

M. Rod Bruinooge: Monsieur le président, notre Constitution reconnaît un certain nombre de droits autochtones, ce qui est, généralement parlant, sans précédent dans le monde. C'est l'une des raisons principales pour lesquelles nous avons jugé, relativement à l'article 26 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, que nous ne serions pas en mesure de nous acquitter de nos obligations à cet égard en raison de ces droits qui sont déjà inscrits dans notre Constitution et que nous ne voulons pas chambarder.

M. Michael Ignatieff: Monsieur le président, le rapport Manley est très critique à l'égard du manque de transparence et de responsabilité qui caractérise la façon dont le gouvernement a présenté la mission à la population canadienne.

Quelles mesures précises son ministère prendra-t-il pour remédier à la situation et réagir aux reproches formulés dans le rapport Manley?

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, je vais devoir faire très vite.

Un comité du Cabinet est en train de revoir les plans et les stratégies concernant l'Afghanistan. Il y a aussi un comité parlementaire, dont le député fait d'ailleurs partie. Nous allons présenter des rapports trimestriels au Parlement. Nous allons appliquer une stratégie de communication en Afghanistan en ce qui concerne nos rapports avec la population afghane. Nous allons appliquer une stratégie de communication ici, au Canada, pour donner aux Canadiens une idée des objectifs qui sont importants pour la population afghane. Nous appliquerons une stratégie diplomatique pour...

Le vice-président: Le député d'Etobicoke—Lakeshore a la parole.

M. Michael Ignatieff: Monsieur le président, on a accusé à plusieurs reprises le gouvernement Karzaï de corruption. On dit même que cette corruption nuit aux stratégies politiques dont le gouvernement a besoin pour que la mission canadienne en Afghanistan soit couronnée de succès.

Premièrement, quelles mesures particulières le ministère des Affaires étrangères et les responsables en Afghanistan ont-ils prises

pour obtenir la collaboration du gouvernement Karzaï dans la lutte contre la corruption?

Ma deuxième question s'adresse à la ministre de la Coopération internationale.

Quelles mesures particulières son ministère a-t-il prises pour veiller à ce que l'argent que le Canada consacre au développement en Afghanistan ne soit pas mal utilisé?

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, nous sommes très actifs. Je sais que l'ambassadeur est venu témoigner devant le comité. C'était hier, je crois. Nous avons été très actifs sur le front diplomatique auprès du gouvernement de l'Afghanistan. Nous nous inquiétons beaucoup du problème de la corruption. Comme le député le sait, extirper la corruption des moeurs n'est pas une mince affaire. C'est une oeuvre de longue haleine. Parmi les mesures visant précisément à lutter contre la corruption, notons l'aide que fournit le Canada pour veiller à ce que la police nationale afghane reçoive une rémunération concurrentielle, de manière à ce qu'elle ne soit pas tentée d'avoir recours à des pratiques de corruption. Il y a également la formation des fonctionnaires, la professionnalisation de la fonction publique...

Le vice-président: Le député d'Etobicoke—Lakeshore a la parole.

M. Michael Ignatieff: Monsieur le président, je voudrais que la ministre de la Coopération internationale réponde à la question que je lui ai posée. Je veux savoir comment son ministère peut garantir que les sommes d'argent consacrées aux projets de développement ne sont pas systématiquement détournées par les autorités afghanes et par d'autres pouvoirs.

L'hon. Bev Oda: Monsieur le président, la reddition de comptes se fait à trois niveaux: à l'échelle du pays, à l'échelle du programme et à l'échelle du projet.

Nous sommes guidés en la matière par le Pacte de l'Afghanistan. Nous collaborons avec des organisations. Il y a des assurances qui nous sont données conformément au cadre de gestion des risques et des résultats, qui a été déposé au Secrétariat du Conseil du Trésor. Nous procédons par l'intermédiaire de diverses organisations. Le ministère vient en aide au gouvernement de l'Afghanistan pour la réalisation de ses programmes et projets, mais il le fait en passant par des fiducies et des organisations multilatérales.

• (2130)

Le vice-président: Le député d'Etobicoke—Lakeshore a la parole.

M. Michael Ignatieff: Monsieur le président, qu'est-ce que le gouvernement du Canada a dit au juste au gouvernement Karzaï au sujet de l'échéance de 2011? Le gouvernement Karzaï a-t-il vraiment bien compris que la mission militaire du Canada prendra fin, ou lui a-t-on laissé entendre que nous pourrions rester là-bas plus longtemps?

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, je pense que le gouvernement du Canada a fait preuve de beaucoup de transparence et a clairement dit que la mission militaire prendrait fin en 2011. Nous communiquons avec le gouvernement Karzaï à divers niveaux, surtout au niveau ministériel et au niveau des premiers ministres. Nos fonctionnaires se sont rendus là-bas pour faire part de notre façon d'envisager l'évolution de notre rôle là-bas. Ce dernier est appelé à changer au fur et à mesure que les Américains et d'autres arrivent en plus grand nombre.

Je pense que tout le monde comprend très bien les plans du Canada.

Travaux des subsides

M. Michael Ignatieff: Monsieur le président, le ministre pourrait-il dire à la Chambre dans quelle mesure les objectifs de formation de l'armée afghane sont atteints?

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, nous n'en sommes qu'au début. Les Forces canadiennes ont formé environ 35 000 agents de sécurité en Afghanistan, mais nous avons encore beaucoup à faire. Nous mettons en place une stratégie pour faire le travail et pour mesurer les progrès qui seront accomplis dans ce domaine ainsi que dans de nombreux autres domaines d'ici 2011.

Le vice-président: Le prochain bloc de quinze minutes revient au gouvernement. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et du ministre du Commerce international a la parole.

M. Gerald Keddy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et du ministre du Commerce international, PCC): Monsieur le président, en tant que secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, c'est certainement un privilège d'intervenir à la Chambre aujourd'hui pour parler quelques minutes de la mise en oeuvre de notre stratégie commerciale internationale et de la façon dont cela aidera les investisseurs et les entreprises canadiennes à réussir et à prospérer dans l'économie mondiale.

Il y a quelques semaines, le ministre du Commerce international a déposé à la Chambre une mesure législative visant la mise en oeuvre du premier accord de libre-échange du Canada depuis 2001 avec les pays membres de l'AELE, soit l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. C'est un accord important pour le Canada. Il donne à nos entreprises un accès concurrentiel à ces marchés importants et un nouveau lien dans le réseau croissant des chaînes d'approvisionnement européennes.

Nous venons tout juste aujourd'hui de signer un accord de libre-échange avec le Pérou, un leader économique en Amérique latine. Cet accord ouvrira de nouvelles portes sur ce marché important pour les exportateurs, les fournisseurs de services et les investisseurs.

Ces accords sont des événements clés dans la stratégie commerciale du Canada. Ils signalent clairement à la communauté internationale que le Canada est de retour dans la course en matière de commerce international. Cela prouve également que notre gouvernement est déterminé à accroître l'avantage concurrentiel du Canada dans l'économie mondiale.

Nous sommes d'avis que le Canada ne peut que profiter d'un secteur commercial fort, énergique et axé sur l'avenir. L'économie mondiale est en évolution et nous devons nous adapter.

De nos jours, quand nous parlons de commerce, nous parlons de commerce global, c'est-à-dire de tous ces échanges commerciaux qui participent à la création de la richesse et de la prospérité au sein de l'économie globale, ce qui inclut bien sûr les importations et les exportations.

Cela inclut également les investissements, l'innovation et les échanges technologiques. Tout cela fait partie d'un processus de création de possibilités économiques et de réussite.

Le niveau de concurrence est énorme. Les pays commerçants comme le nôtre font face à une concurrence plus féroce que jamais, tant de la part de leurs concurrents habituels, comme les États-Unis, l'Australie et l'Union européenne, que des puissances émergentes comme la Russie, le Brésil, l'Inde et la Chine.

Il n'y a pas que cette forte concurrence en jeu. Nous faisons également face à toute une gamme d'autres défis, dont la force de notre dollar et le ralentissement de l'économie américaine. Ces défis

risquent d'affaiblir la compétitivité de nos exportations, notre capacité d'attirer des investissements étrangers et, au bout du compte, nos possibilités de participation aux chaînes de valeurs mondiales.

Nous vivons également dans un monde où les gouvernements se font concurrence pour être mieux en mesure de soutenir leurs entreprises et leurs investisseurs de la meilleure façon, sur les meilleurs marchés et avec les meilleurs outils possibles.

C'est là où entre en jeu notre stratégie globale en matière de commerce dirigée par le ministre du Commerce international. Le gouvernement a démontré avec le programme Avantage Canada son engagement à l'égard de la création d'une économie plus concurrentielle à divers égards.

Nous prenons toutes sortes de mesures afin de rendre l'économie interne plus concurrentielle en réduisant les formalités administratives, en simplifiant la réglementation et en adoptant toute une série de mesures ambitieuses prévoyant des réductions d'impôts, des subventions à l'éducation, des projets d'infrastructure et toute une gamme d'initiatives et d'investissements stratégiques.

Notre initiative de la porte d'entrée et du corridor de l'Asie-Pacifique en est un bon exemple. C'est un projet audacieux et innovateur qui vise à améliorer l'infrastructure en matière de transport sur la côte Ouest et à créer une porte d'entrée de choix pour les transporteurs et les entreprises qui sont à l'affût des moyens les plus efficaces en vue de relier l'Amérique du Nord aux marchés asiatiques.

Notre stratégie commerciale globale est tout à fait conforme à nos efforts en vue de créer une économie plus concurrentielle à l'échelle internationale. Elle découle du fait que nous avons reconnu que, pour pouvoir soutenir la concurrence à l'échelle internationale, nos entreprises doivent avoir l'appui dont elles ont besoin sur les marchés appropriés et avoir accès aux bons outils.

L'accès aux marchés pour nos entreprises et nos investisseurs sera toujours au centre de nos efforts. C'est la raison pour laquelle l'OMC sera toujours notre tribune de choix à cet égard. Nous continuerons de travailler avec nos partenaires pour tenter d'en arriver à une conclusion positive des négociations du cycle de Doha.

Entre-temps, nous concentrons nos efforts sur le front bilatéral, d'abord et avant tout en tant que partenaire dans la plateforme commerciale nord-américaine, qui connaît un franc succès. Le Canada tire de nombreux avantages de sa participation à l'ALENA, et nous travaillons en étroite collaboration avec les États-Unis et le Mexique dans divers dossiers, pour que les marchandises, les investissements et les talents continuent de traverser nos frontières et pour que le partenariat nord-américain demeure solide et prospère.

●(2135)

Cela est particulièrement important en cette période de ralentissement économique aux États-Unis. Au Sud de la frontière, des voix protectionnistes s'élèvent. Il appartient à ceux qui croient en une plateforme nord-américaine solide de rappeler aux gens que la concurrence est farouche sur le marché mondial et que nous n'avons jamais autant eu besoin de cette plateforme que maintenant.

Travaux des subsides

Grâce à l'ALENA, le monde voit l'Amérique du Nord comme étant un marché continental intégré de 440 millions de personnes liées par un accord de libre-échange ambitieux qui a créé une des plateformes commerciales les plus prospères de la planète. Nous devons appuyer ce message par des actions concrètes de manière à rendre la plateforme nord-américaine encore plus concurrentielle et à aider les trois pays à affronter les défis que posent des puissances commerciales telles que la Chine, l'Inde et le Brésil.

Il ne faudrait pas boudier la plateforme, il faut au contraire nous l'approprier et la rendre encore plus concurrentielle dans les années à venir. C'est précisément ce que nous faisons avec nos partenaires américains et mexicains.

Nous devenons aussi plus audacieux sur le front bilatéral à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Nous avons conclu des accords avec l'AELE et le Pérou, et nos négociateurs mènent plusieurs négociations aux quatre coins du monde, avec la Colombie, la Communauté des Caraïbes, la République dominicaine, la Jordanie et la Corée du Sud, entre autres.

Nous avons entrepris avec l'Union européenne une étude conjointe sur les coûts et les avantages d'un partenariat économique plus étroit. Nous allons entamer des négociations avec nos nouveaux partenaires de l'AELE.

Suite à ces efforts, nos entreprises et nos investisseurs devraient avoir de nouveaux liens et un accès amélioré à de nouveaux marchés. Cela dit, nous ne nous intéressons pas uniquement aux accords de libre-échange. Nos efforts portent aussi sur d'autres types d'accords.

Les accords de service aérien sont un bon exemple. À l'heure actuelle, nous avons plus de 70 ententes du genre. Depuis le mois de janvier, nous avons réussi à négocier de nouveaux accords, ou à réviser des accords existants, avec neuf pays, soit le Japon, l'Irlande, le Koweït, la Jordanie, l'Islande, la Nouvelle-Zélande, Singapour, le Mexique et la Barbade. Monsieur le président, cela ressemble à une chanson country.

Nous avons aussi entrepris récemment des négociations avec l'Union européenne, en vue de conclure un accord général sur le transport aérien. Ces efforts devraient déboucher sur une politique d'ouverture des espaces aériens entre le Canada et les 27 États membres, y compris huit pays où aucun droit n'existe à l'heure actuelle.

Nous avons aussi des consultations avec un certain nombre de partenaires bilatéraux, y compris les Philippines, la Corée du Sud, l'Inde, le Japon, la Chine et Hong Kong, dans le but de continuer à libéraliser les services aériens.

Les accords d'investissement sont un autre bon exemple de la façon dont nous pouvons collaborer avec nos partenaires pour créer de nouveaux débouchés. Les entreprises et les investisseurs canadiens sont très conscients de l'importance d'investir à l'échelle internationale. Afin de les appuyer dans leurs efforts, le Canada a 23 accords de protection et de promotion de l'investissement étranger avec des partenaires clés du monde entier. Le plus récent de ces accords a été conclu avec le Pérou.

Nous avons aussi mené à bien des négociations avec l'Inde et la Jordanie. D'autres négociations sont en cours avec la Chine, le Koweït et le Vietnam, tandis que des discussions exploratoires sont en cours avec un certain nombre de pays d'Asie et d'Afrique. Ces ententes vont aider les entreprises et les investisseurs canadiens à créer leurs propres liens dans les chaînes de valeur et d'approvisionnement mondiales.

On ne saurait négliger l'importance de la recherche, de la science et de la technologie dans une économie compétitive. Notre Stratégie des sciences et de la technologie, qui a été annoncée récemment, nous aide à créer un environnement commercial plus compétitif et dynamique, qui favorise les investissements dans les sciences, la technologie et l'innovation.

La stratégie souligne aussi l'importance des partenariats avec d'autres pays innovateurs, afin d'avoir accès à des connaissances, des techniques et des compétences étrangères pour créer des produits commercialisables. C'est la raison pour laquelle les ententes de coopération en matière de sciences et de technologie sont un autre volet important de notre activité dans le cadre de notre stratégie commerciale internationale.

À l'heure actuelle, le Canada a des ententes avec des pays tels que la Chine et l'Inde. Ces accords nous aident à favoriser la recherche et le développement, et à commercialiser rapidement de nouveaux produits de haute technologie. Nous sommes en train de négocier des ententes semblables avec le Chili et le Brésil. Ces ententes sont un bel exemple de la façon dont les pays peuvent unir leurs efforts, profiter de leurs compétences mutuelles, et lancer de nouveaux produits innovateurs sur le marché international.

Nous sommes également fort conscients de l'important rôle que peuvent jouer les services gouvernementaux stratégiques pour signaler à nos entreprises et à nos investisseurs les possibilités sur la scène mondiale. Par exemple, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international travaille en étroite collaboration avec les entreprises canadiennes pour élaborer une série de plans de marketing ciblés pour divers secteurs des marchés clés. Ces plans portent sur toute la gamme des activités commerciales internationales, notamment les exportations, les importations et les investissements de même que les activités scientifiques et technologiques, la concession de licences et la négociation d'accès aux marchés dans le cadre d'accords sur les échanges commerciaux et sur les investissements.

● (2140)

Nous possédons également un vaste réseau commercial international. À l'heure actuelle, nous avons environ 900 délégués commerciaux répartis dans plus de 150 villes du monde, y compris 13 bureaux régionaux à divers endroits du Canada. Ces hommes et ces femmes sont dévoués à la tâche et ils s'adaptent aux nouveaux modèles d'affaires mondiaux, notamment le commerce intégré, et ils nous aident à établir, avec des pays du monde entier, des partenariats dont bénéficieront toutes nos économies.

Pour soutenir les efforts de ces intervenants, nous ouvrons de nouvelles délégations commerciales dans les marchés les plus dynamiques du monde, notamment la Chine, l'Inde et le Brésil. Nous sommes déterminés à offrir les services adéquats dans les marchés appropriés pour aider les entreprises canadiennes à réussir et à prospérer dans la nouvelle économie mondiale.

La stratégie globale en matière de commerce international trace la voie à nos entreprises et à nos investisseurs et les aide à s'adapter à la réalité complexe du commerce intégré. Grâce à cette stratégie, nous ramenons le Canada sur la scène commerciale mondiale. Nous améliorerons nos avantages concurrentiels et nous aidons les Canadiens à créer de la richesse et des possibilités dans certains des marchés les plus dynamiques au monde.

Je demande respectueusement l'appui de tous les députés quand nous prendrons de nouvelles mesures pour accroître la compétitivité et la prospérité du Canada dans les années à venir et que nous renforcerons la position du Canada en tant que destination commerciale naturelle et partenaire de choix pour le commerciale international.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le président, les députés ne doivent pas oublier que la meilleure façon d'aider à réduire la pauvreté et à combattre la famine, la privation et la faim dans le monde consiste à jeter les bases d'une économie solide, et cela peut même vouloir dire donner aux gens la possibilité d'occuper un emploi dans certains de ces pays.

Comme les députés le savent, le Canada accorde la priorité aux Amériques. Les Amériques fournissent au Canada une occasion remarquable de démontrer son leadership près de chez lui, dans son propre hémisphère. Les Amériques ont accueilli un nombre sans précédent de visiteurs canadiens de haut niveau, y compris le premier ministre. Il y est allé dans l'espoir, notamment, de bâtir des relations et de tisser des liens plus solides.

Les fruits de nos efforts sont déjà visibles. Nous avons signé des accords de libre-échange avec le Pérou. Nous avons amorcé des négociations avec la Colombie, la République dominicaine et la CARICOM. Nous avons intensifié notre programme de développement dans les Caraïbes.

Le Canada respecte son engagement et est disposé à en faire davantage.

Je sais que le secrétaire parlementaire et une délégation du Comité du commerce international reviennent tout juste des Amériques et, récemment, de la Colombie et du Pérou. Je me demande s'il pourrait nous parler de ce voyage et des nouveaux débouchés pour le Canada qui pourraient être, en partie, attribuables à ce voyage.

• (2145)

M. Gerald Keddy: Monsieur le président, comme la plupart des députés le savent, le gouvernement, le premier ministre et le ministre du Commerce international ont examiné de près les pays des Amériques et ont pris de nouveaux engagements avec ceux-ci.

Ce que bien des gens ne comprennent pas, c'est que l'investissement direct du Canada dans les Amériques, donc tout près de nous, se chiffre à 100 milliards de dollars, un montant plus élevé que la valeur de nos échanges commerciaux avec la Chine ou encore avec l'Inde. Cela représente une occasion unique que nous aurions tort de laisser passer, pas seulement pour nous, mais aussi pour les autres pays des Amériques.

Le Comité du commerce international s'est rendu en Colombie. Nous avons passé quatre jours à Bogota. Ensuite, nous nous sommes rendus au Panama. Je suis ensuite allé au Honduras et au Nicaragua. Les négociations avec quatre pays d'Amérique centrale — Honduras, Nicaragua, El Salvador et Guatemala — se poursuivent.

J'ai été déçu de voir que certains membres du comité ont tourné le dos aux possibilités offertes par la Colombie. Il y a quelques années, ce pays était dans une situation terrible. C'était pratiquement un État failli. Mais la Colombie a progressé depuis. Son taux de croissance économique est de 7 p. 100. Mille entreprises canadiennes sont établies en Colombie. C'est un énorme investissement de notre part. Ces entreprises font preuve de la responsabilité sociale qui font la renommée des entreprises canadiennes partout dans le monde.

Le vice-président: Je suis sur le point de donner la parole au député d'Ottawa-Centre. Le député a sûrement constaté que, jusqu'à présent, le débat se déroule très bien tout en demeurant

Travaux des subsides

dépersonnalisé. Toutefois, il ne m'a pas entendu insister pour que toutes les questions soient adressées à troisième personne plutôt qu'à la deuxième personne.

Le député a maintenant la parole.

M. Paul Dewar: Monsieur le président, dans les questions que j'ai adressées jusqu'à présent au ministre des Affaires étrangères, j'ai demandé si le ministère avait produit un document d'examen stratégique. Je n'ai pas parlé de documents confidentiels, simplement d'un examen stratégique. Je tiens à établir que le ministre rendra ces documents accessibles au Parlement.

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, comme je l'ai dit au député, il y a eu un examen stratégique. Cet examen a été effectué au niveau du Cabinet en collaboration avec le Conseil du Trésor dans un contexte budgétaire.

Nous avons dressé pour les affaires étrangères une stratégie qui changera la façon dont nous menons nos activités, si je puis m'exprimer ainsi. Nous enverrons plus de personnel sur le terrain. Nous adopterons également une approche fondée sur des principes et axée sur les valeurs en ce qui concerne les affaires étrangères. Une place importante sera accordée au commerce.

M. Paul Dewar: Monsieur le président, je demande simplement qu'il mette ce document à la disposition du Parlement.

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, j'ai dit un peu plus tôt que nous fournirons des documents qui permettront au député de se faire une bonne idée de ce que nous faisons.

M. Paul Dewar: Monsieur le président, je l'en remercie.

J'aimerais maintenant passer à des questions sur ce que nous appelons l'ALENAgate. Très simplement, est-ce que c'est l'ambassade qui a embauché Frank Sensenbrenner?

L'hon. Peter Van Loan: Monsieur le président, je pense que la question dont il parle est l'enquête effectuée par le greffier du Conseil privé. Le greffier du Conseil privé s'est penché sur la question de la fuite de la note sur l'ALENA qui a eu un impact sur la campagne présidentielle américaine. Il a conclu qu'il y avait eu diffusion indue à 232 adresses de courriel, dont certaines à l'extérieur du gouvernement du Canada. Pour cette raison, il a été difficile d'évaluer la nature du problème, mais nous savons que le problème n'était pas le chef de cabinet du premier ministre, qui a été blanchi.

• (2150)

M. Paul Dewar: Monsieur le président, j'aime bien la réponse, sauf qu'elle ne correspond pas à ma question. J'ai demandé si une certaine personne avait été embauchée par l'ambassade américaine. Le monsieur s'appelle Frank Sensenbrenner. A-t-il été embauché par l'ambassade américaine, oui ou non?

L'hon. Peter Van Loan: Monsieur le président, je suppose qu'il faudrait poser la question au sujet de l'ambassade américaine au gouvernement américain.

M. Paul Dewar: Monsieur le président, je reconnais mon erreur. Je me suis mal exprimé parce que je sais qu'il était un membre plutôt actif du Parti républicain. Donc, je m'excuse. A-t-il été embauché par l'ambassade du Canada?

Travaux des subsides

L'hon. Peter Van Loan: Monsieur le président, je ne sais pas si c'est le bon jour pour discuter en détail du personnel. Je ne vois pas le lien avec la question qu'il a soulevée relativement à l'enquête sur la fuite de la note concernant l'ALENA. Le greffier du Conseil privé a mené une enquête très poussée et ses conclusions sont assez claires.

M. Paul Dewar: Monsieur le président, nous venons d'établir que le gouvernement ignore qui a été embauché à l'ambassade américaine.

Nous finirons peut-être par obtenir une autre réponse et poser une question. Le ministère des Affaires étrangères a-t-il calculé ce qu'a coûté le rapatriement de Brenda Martin? Pourrait-il nous fournir ce montant?

M. Deepak Obhrai: Monsieur le président, nous sommes vraiment ravis que cette question ait pu être réglée et que Brenda Martin soit de retour au Canada. Comme tous les Canadiens, nous étions inquiets de son état. Elle va bien maintenant qu'elle est rentrée au Canada.

En ce qui concerne le coût de son rapatriement, je répondrai au député de façon détaillée en temps opportun.

M. Paul Dewar: Monsieur le président, en ce qui concerne le rapatriement des citoyens étrangers, le ministre des Affaires étrangères pourrait-il nous dire où, dans le Budget principal des dépenses, des montants sont prévus pour assumer les frais de rapatriement? Autrement dit, pourrait-il nous dire exactement à quel poste budgétaire seraient imputés ces frais?

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, ces frais ne sont pas inscrits explicitement au budget. Nous devons tenir compte des salaires et des dépenses de fonctionnement, mais nous allons tenter de glaner toutes les données disponibles pour les fournir au député.

M. Paul Dewar: Monsieur le président, un citoyen canadien se trouve actuellement au Soudan. En fait, il a cherché refuge à l'ambassade du Canada au Soudan. Il s'appelle Abousfian Abdelrazik. Nous avons déjà posé des questions à la Chambre à son sujet.

Le ministre des Affaires étrangères pourrait-il nous dire combien coûterait le rapatriement de M. Abousfian Abdelrazik au Canada?

M. Deepak Obhrai: Monsieur le président, nous sommes au courant de son cas. Je ne saisis pas le sens de la question du député. Veut-il savoir combien coûterait son rapatriement alors qu'il est encore au Soudan? Je ne peux pas faire d'observations sur cette affaire, car des instances sont en cours.

M. Paul Dewar: Monsieur le président, je demandais simplement combien cela coûterait. Je laisse le soin au gouvernement de faire les calculs. Tout ce que cela suppose, c'est le transport aérien, une place à bord d'un avion pour qu'un citoyen canadien puisse rentrer au pays.

J'aimerais poser quelques questions sur la participation du Canada à la mission en Afghanistan. Le ministre des Affaires étrangères pourrait-il nous dire combien la mission en Afghanistan coûte actuellement, pas au gouvernement, mais au ministère des Affaires étrangères?

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, des données plus à jour concernant les coûts et les divers éléments de coût figureront dans la documentation qui sera présentée au comité parlementaire et qui fera partie de notre rapport public. Nous nous ferons un plaisir de les mettre à sa disposition lorsqu'elles seront disponibles.

• (2155)

M. Paul Dewar: Monsieur le président, ma question porte sur les coûts actuels et non sur les coûts à venir. Je vais donc lui laisser cette

question. Nous parlons du budget des dépenses. J'avais espéré obtenir une réponse de sa part au sujet des coûts pour son ministère.

Dans un autre ordre d'idées, cela fait quelques mois déjà que la Chambre a autorisé le prolongement de la mission en Afghanistan. Je reviens tout juste de ce pays et je m'excuse pour le décalage horaire.

Nous savons que trois engagements concrets étaient liés à cette motion. Il y a eu le millier de soldats de l'OTAN. Il y a eu les hélicoptères et les drones. Il ne manque plus que la réponse du gouvernement aux autres aspects de la motion.

Il y a quelques semaines, des représentants du Bureau du Conseil privé ont passé une semaine en Afghanistan. Sur le terrain, lorsque nous parlions aux gens, ils attendaient des instructions des membres du comité spécial du Cabinet avant de nous répondre.

Par conséquent, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères, qui est également le président du comité spécial du Cabinet. J'espère donc obtenir une réponse détaillée.

Quand le Parlement et, encore plus important, les gens sur le terrain en Afghanistan peuvent-ils s'attendre à obtenir non seulement une réponse très détaillée concernant la motion, mais aussi des directives?

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, nous sommes en train de mettre la dernière main aux documents et nous les soumettons au processus décisionnel approprié. Nous tiendrons bientôt des séances d'information à l'intention du comité parlementaire. Selon moi, toute l'information que le député désire obtenir devrait être disponible d'ici l'été. Je me réjouis de présenter les plans au comité.

En ce qui a trait aux gens qui sont sur place, nous avons une excellente équipe de fonctionnaires qui représentent divers ministères. Ils font partie de ce qu'on appelle un programme de départ, qui nous permet de commencer à nous mettre à la tâche et de mettre en place nos effectifs de manière à permettre à beaucoup d'autres civils et spécialistes du développement de se rendre en Afghanistan. Nous expliquerons tout cela au député lorsque les documents seront terminés.

M. Paul Dewar: Monsieur le président, j'aimerais aborder la question des rapports sur les droits de la personne. Le ministre pourrait-il confirmer si les missions canadiennes à l'étranger continuent de rédiger des rapports à jour sur les conditions des droits de la personne dans le pays ou dans la région relevant de sa compétence? J'aimerais savoir si le gouvernement a encore comme politique de fournir des études à jour des droits de la personne dans une région ou un pays donné sous sa responsabilité.

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, le député n'est pas sans savoir que notre politique étrangère, nos ambassades, nos consulats et nos missions à l'étranger accordent une grande priorité aux droits de la personne, à la gouvernance, à la primauté du droit, de même qu'aux questions commerciales et consulaires. Il s'agit donc d'un dossier que nous chercherons constamment à mettre à jour.

Les Nations unies, bien sûr, fournissent probablement une base de données plus complète et plus rigoureuse, mais nous surveillons ce dossier en tout temps.

M. Paul Dewar: Monsieur le président, je crois avoir posé une question très précise au sujet de la politique qu'applique le gouvernement du Canada dans ses ambassades à l'étranger. Autrefois, il y avait de tels rapports sur les droits de la personne. Je le sais, car, jusqu'en 2006, nous étions en mesure, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, d'obtenir ces rapports. Mais ce n'est plus le cas.

Travaux des subsides

Le gouvernement rédige-t-il encore, par l'entremise de ses ambassades, des rapports sur les droits de la personne dans les régions et les pays qui sont du ressort des ambassades? Oui ou non?

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, la réponse est oui. Nous avons ces renseignements et nous en faisons rapport. Si les rapports ne sont pas disponibles, je vais m'informer pour en connaître la raison.

• (2200)

M. Paul Dewar: Monsieur le président, j'aimerais maintenant aborder la responsabilité sociale des entreprises. Il a été mentionné que le gouvernement examinait la question. Je voudrais souligner que plus de 425 jours se sont écoulés depuis la publication du rapport. À des questions posées en comité et à la Chambre l'an dernier, le gouvernement avait répliqué qu'il aurait une réponse bientôt.

Cela fait 425 jours que le rapport consensuel établi par la société civile et le monde des affaires a été déposé. Le gouvernement n'a qu'à y répondre. Premièrement, je veux savoir si nous pouvons espérer une réponse avant l'ajournement des travaux du Parlement.

Deuxièmement, a-t-on discuté du rapport avec des représentants de Barrick Gold? En d'autres mots, le gouvernement a-t-il rencontré des représentants de Barrick Gold pour discuter de la responsabilité sociale des entreprises?

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, comme je l'ai dit tout à l'heure, le gouvernement ne reste pas inactif dans le dossier de la responsabilité sociale des entreprises. Nous avons adopté une série de mécanismes. Il y a les lignes directrices de l'OCDE. Le G8 travaille à l'élaboration de lignes directrices sur la responsabilité sociale des entreprises dans un certain nombre de domaines.

Nous collaborons multilatéralement avec les autres pays afin que le Canada assume un rôle de direction. Nous voulons que les principes sur lesquels le Canada travaille ne soient pas appliqués uniquement par le Canada, mais aussi par d'autres partenaires commerciaux.

Nous allons de l'avant dans le dossier de la responsabilité sociale des entreprises. Je ne vais pas fournir d'échéance précise, mais cela s'en vient.

M. Paul Dewar: Monsieur le président, je ne voulais pas que le ministre me donne une date précise. Je veux savoir si nous pouvons espérer une réponse du gouvernement avant l'ajournement de la Chambre pour l'été.

Ensuite, y a-t-il eu des discussions entre Barrick Gold et le gouvernement au sujet du rapport sur la responsabilité sociale des entreprises?

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, pour répondre à la question sur Barrick Gold, nous avons eu de nombreuses discussions avec beaucoup d'entreprises et de groupes de la société civile, tant durant le processus de table ronde qu'après. Il n'y a pas de secret. Nous avons l'obligation de recueillir une gamme équilibrée de points de vue et nous prenons des mesures pour les obtenir. Je n'ai aucune influence sur le moment où le rapport sera terminé.

[Français]

Le vice-président: La prochaine tranche de temps appartient à l'opposition officielle.

La députée de Laval—Les Îles a la parole.

Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.): Monsieur le président, je souhaiterais partager le temps de parole qui m'est alloué

avec le député de Dartmouth—Cole Harbour ainsi qu'avec le député de Toronto-Centre.

Tout d'abord, en 2000-2001, 36 p. 100 du budget de l'aide de l'ACDI a été alloué par l'intermédiaire des organisations de la société civile. Par contre, en 2005-2006, les dépenses, par l'intermédiaire de ces mêmes organisations, sont tombées à 17 p. 100 du budget de l'agence.

Puisque les organisations de la société civile de partenariat jouent un rôle essentiel dans les initiatives de développement, quels sont les plans de la ministre pour garantir que ces partenariats ne seront pas affaiblis davantage?

[Traduction]

L'hon. Bev Oda: Monsieur le président, le gouvernement reconnaît l'importance de la société civile dans nos efforts de développement, pas seulement dans le cadre de notre travail avec des partenaires canadiens, mais également avec des partenaires internationaux. Nous appuyons également la présence d'une société civile dans les pays en développement, car elle joue également un rôle important pour s'assurer que des progrès sont réalisés dans ces pays.

Nous continuons à donner notre appui à la société civile, et nous le faisons de manière à garantir que l'appui que nous accordons produira des résultats et sera efficace.

Nous avons signalé à de nombreuses organisations à quel point nous apprécions leur travail, car il améliore la vie des gens dans les pays en développement.

• (2205)

[Français]

Mme Raymonde Folco: Cependant, monsieur le président, comme je l'ai déjà dit, je dois souligner que les dépenses qui étaient de 36 p. 100 du budget de l'ACDI sont tombées à 17 p. 100. Je n'arrive donc pas à mettre cela en parallèle avec la réponse de la ministre.

Le gouvernement a pris l'engagement, en janvier 2006, de promouvoir l'assistance au développement à l'étranger en allouant 425 millions de dollars sur plus de cinq ans. Malgré cela, les niveaux de l'aide au développement à l'étranger sont tombés de 0,34 p. 100 du revenu national brut en 2005 à 0,29 p. 100 en 2006 et, plus loin encore, à 0,2 p. 100 en 2007.

Quelles assurances la ministre peut-elle nous donner que l'assistance officielle au développement remontera au moins à son niveau de 2005, soit 0,34 p. 100?

[Traduction]

L'hon. Bev Oda: Monsieur le président, j'ai déjà répondu à cette question. Je répéterai que notre gouvernement s'est engagé à doubler son budget d'aide au développement par rapport à ce qu'il était en 2001-2002. Nous nous sommes engagés à doubler l'aide à l'Afrique et à nous assurer que, lorsque nous doublerons notre aide au développement, les sommes seront utilisées efficacement. En tenant compte des engagements que nous avons pris, notre aide totale au développement atteindra approximativement 5 milliards de dollars en 2010-2011.

Travaux des subsides

Je veux répéter que ce n'est pas seulement la quantité d'argent qui compte, mais l'efficacité avec laquelle on l'utilise et la valeur de l'usage de ces dollars. Nous savons que nous pouvons mieux faire notre travail en matière d'aide au développement afin d'obtenir de meilleurs résultats et que les Canadiens apprécieront le fait que nous agissons de façon responsable et que nous nous assurons que les contribuables peuvent voir la valeur et les résultats de leurs investissements.

[Français]

Le vice-président: La députée de Laval—Les Îles a une minute pour la question et la réponse.

Mme Raymonde Folco: Monsieur le président, je voudrais connaître l'opinion du ministre au sujet de l'embargo des États-Unis sur Cuba.

[Traduction]

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, cet embargo est un embargo américain. Le Canada n'applique pas d'embargo. Nous observons la situation à Cuba à mesure que le régime évolue. Nous espérons que cette évolution conduira à un meilleur respect des droits de la personne et à des gouvernements démocratiques.

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le président, je fais au ministre mes meilleurs voeux de succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

J'ai une question à lui poser. Nombre de Canadiens s'inquiètent du changement de politique de la part du gouvernement relativement à la défense des Canadiens condamnés à mort à l'étranger. On entend le ministre de la Justice dire qu'il n'y a pas de peine de mort au Canada, mais là n'est pas la question. Puis, on l'entend dire qu'on devrait y aller au cas par cas.

Je voudrais demander au ministre lui-même, dont j'admire la réputation et dont je respecte le travail, s'il croit que le Canada a l'obligation morale de réclamer l'abolition de la peine de mort autant chez lui qu'à l'étranger.

M. Deepak Obhrai: Monsieur le président, comme l'a dit le ministre de la Justice, il n'y a pas de peine de mort au Canada, et le gouvernement actuel n'a pas l'intention de revenir sur cette question. Cependant, nous allons examiner au cas par cas les dossiers des Canadiens à l'étranger, comme le ministre l'a indiqué. La politique du gouvernement du Canada à cet égard ne changera pas.

M. Michael Savage: Monsieur le président, je remercie le ministre d'avoir répondu en personne.

Le ministre sait-il que la Grande-Bretagne a décidé de ne plus inclure le Canada dans les pays admissibles aux bourses du Commonwealth?

M. Deepak Obhrai: Monsieur le président, il y a deux jours, pendant la soirée, le député m'a posé cette question et j'ai répondu à ce moment-là que nous allions faire valoir notre point de vue auprès du gouvernement du Royaume-Uni pour qu'il revoie sa décision concernant les bourses du Commonwealth.

J'aimerais que le député écrive au secrétaire du ministre des Affaires étrangères du gouvernement britannique pour lui indiquer que le parti du député aimerait que le gouvernement britannique revoie la question.

• (2210)

M. Michael Savage: Monsieur le président, je serais ravi de le faire. J'espère que le gouvernement fera un peu de son travail dans l'avenir.

Nous sommes inquiets au sujet de la réputation du Canada à l'étranger. Nous avons été témoins de la bourde au sujet du gouverneur de Kandahar. Il y a eu l'ALENagate et la catastrophe en Birmanie. La réputation du Canada comme pays ayant aboli la peine capitale est ternie aux quatre coins du monde. Tout cela avant que le ministre laisse ses dossiers dans un endroit non sécurisé et oublie de les reprendre. Avant que le premier ministre cite de travers le premier ministre de l'Italie.

Cette décision préoccupe vivement les étudiants canadiens. Le ministre connaît assurément Stephen Toope, le président de l'Université de la Colombie-Britannique, qui a dit que cette décision faisait preuve d'un manque de vision flagrant. Jennifer Humphries, vice-présidente des Services aux membres et bourses du Bureau canadien de l'éducation internationale, a dit que le Canada avait toujours été un bon partenaire, un partenaire solide et que cette décision était comme une giflette pour le Canada.

D'autres ont dit espérer que notre gouvernement exerce des pressions sur le Royaume-Uni pour que le programme réintègre les étudiants canadiens. Kevin Lynch, Stephen Toope et un grand nombre de Canadiens ont bénéficié de ce programme, et le Canada en a donc bénéficié.

Permettez-moi de tenter une démarche personnelle auprès du ministre. Après seulement trois jours, je ne m'attends pas à ce qu'il ait toutes les réponses, mais s'intéressera-t-il personnellement à la question? Quelqu'un en face défendra-t-il les intérêts des étudiants canadiens et la réputation du Canada à l'étranger, quelqu'un en face fera-t-il en sorte qu'on réintègre les étudiants canadiens dans le programme des bourses du Commonwealth que nous avons contribué à créer?

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, je remercie le député des aimables propos qu'il a tenus tout à l'heure. Il commence à s'emballer, mais je ne lui en tiendrai pas rigueur.

La réponse à sa question est oui. Je vais m'intéresser personnellement au programme de bourses en question. Je tiens à assurer au député qu'une somme considérable de travail est actuellement investie dans l'élaboration et l'amélioration de diverses politiques afin que le Canada attire plus d'étudiants étrangers et que les étudiants canadiens aient davantage de possibilités de fréquenter des établissements d'enseignement étrangers.

Nous vivons dans une économie mondiale qui comporte des chaînes de valeurs mondiales, ce qui fait qu'il sera de plus en plus important pour les Canadiens, et les jeunes en particulier, de pouvoir travailler non seulement au Canada, mais également à l'étranger. L'éducation et l'expérience internationales seront donc hautement prioritaires.

M. Michael Savage: Malheureusement, monsieur le président, c'est la décision du gouvernement conservateur d'annuler le programme d'études internationales en 2006 qui a conduit à la décision de la Grande-Bretagne de ne plus offrir les bourses du Commonwealth.

Pendant qu'on y est, pourrait-il me dire si, à son avis, le Canada a l'obligation morale de se porter à la défense des Canadiens condamnés à mort à l'étranger? Croit-il que le Canada a l'obligation morale d'oeuvrer, au pays comme à l'échelle de la planète, en faveur de l'abolition de la peine de mort?

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, il est clair que le Canada a aboli la peine de mort et qu'il agit, dans un contexte multilatéral, en faveur de l'abolition de la peine de mort dans le monde. Je ne peux que répondre oui à cette question.

Travaux des subsides

L'hon. Bob Rae: Monsieur le président, j'aimerais poser une question au ministre au sujet de la Chine. M. Harder, ex-sous-ministre aux Affaires étrangères, a écrit l'autre jour un article dans le *Globe and Mail* où il disait tout haut ce que plusieurs d'entre nous pensons, c'est-à-dire qu'il y aurait bel et bien un froid dans les relations politiques entre les gouvernements canadien et chinois. Il a écrit ceci:

Les dirigeants d'entreprises canadiennes signalent que le refroidissement des relations entre nos dirigeants politiques a pour conséquence directe que des contrats sont bel et bien perdus.

Il serait intéressant d'obtenir l'opinion du ministre sur cette question, vu que ce commentaire provient d'un ex-sous-ministre.

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, je suis allé en Chine une demi-douzaine de fois dans les trois ou quatre dernières années. Nous avons effectué de nombreuses visites ministérielles. Nos échanges commerciaux avec la Chine augmentent rapidement. La Chine est aujourd'hui notre deuxième marché d'exportations. Elle est notre deuxième partenaire commercial. J'y étais la semaine dernière, où j'ai été très bien accueilli et j'ai participé à des réunions très fructueuses.

Le député et M. Harder estiment peut-être que nous ne devrions pas exprimer l'opinion du Canada à propos des droits de la personne et du traitement de certaines personnes, dans le cadre d'affaires consulaires, mais le gouvernement a clairement affirmé qu'il compte poursuivre le dialogue avec la Chine. Nous parlerons franchement et nous n'aurons pas peur des mots.

• (2215)

L'hon. Bob Rae: Monsieur le président, je suis persuadé que le ministre a lu l'article de M. Harper et qu'il sait très bien que ni M. Harper ni qui que ce soit d'autre n'est d'avis que le Canada devrait tergiverser en matière de protection des droits de la personne en Chine ou ailleurs, qu'il s'agisse de la Colombie ou de tout autre pays. Là n'est pas la question.

Ce qui est en cause ici, c'est qu'il est évident qu'il existe un certain froid politique en raison de l'incapacité du premier ministre à définir la nature fondamentale des relations qu'il entretient avec la Chine. Le ministre est-il d'avis que le premier ministre devrait se rendre personnellement en Chine très bientôt?

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, le premier ministre a été très clair. Il s'est entretenu avec le président Hu. C'est l'un des premiers à avoir rendu hommage aux victimes du tremblement de terre survenu en Chine. Nous entretenons des liens diplomatiques qui deviennent de plus en plus forts je dirais. Je suis persuadé que le premier ministre jouera un rôle important dans ce dossier dans l'avenir.

L'hon. Bob Rae: Monsieur le président, un ancien sous-ministre a signé une lettre d'opinion dans le *Globe and Mail* pour parler de la détérioration qu'il percevait dans les relations entre le Canada et la Chine, ce qui est une démarche plutôt inhabituelle. Je signale aux députés d'en face que c'est M. Diefenbaker qui, avec le ministre de l'Agriculture, Alvin Hamilton, avait entamé ces relations en facilitant considérablement les échanges commerciaux, à l'époque de Mao Zedong. Il ne semblait pas éprouver de difficulté à faire des affaires de cette façon, pas plus que M. Pearson, M. Trudeau et M. Mulroney, tous d'anciens premiers ministres du Canada.

Je veux reposer ma question. Le ministre ne voit-il pas qu'il est ridicule d'insister pour que nous choisissons entre la voie des droits de la personne et la voie économique et ne croit-il pas, comme il l'a dit dans son allocution d'ouverture, qu'il faut « promouvoir à la fois les intérêts et les valeurs du Canada »? Le ministre ne voit-il pas qu'il

est important que le premier ministre comprenne la nécessité d'agir de cette façon à l'endroit de la Chine?

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, nous reconnaissons clairement que promouvoir les droits de la personne et les dossiers connexes n'exclut pas le maintien de relations commerciales solides et croissantes. Les données indiquent une augmentation de nos échanges commerciaux. Notre relation sur le plan des investissements s'intensifie.

J'ai pu constater durant le temps que j'ai passé en Chine ces dernières années et pendant mes derniers voyages que ce pays est vivement intéressé à travailler avec le Canada pour promouvoir les investissements réciproques et pour entamer un dialogue sur les questions qui nous préoccupent et sur celles qui préoccupent les Chinois. Voilà ce qui se produit et continuera de se produire.

Le vice-président: Le prochain bloc de temps est réservé au gouvernement. Je donne la parole au secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères et à la ministre de la Coopération internationale.

M. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères et de la ministre de la Coopération internationale, PCC): Monsieur le président, je prends quelques minutes pour parler aux députés de l'attention particulière que notre gouvernement accorde à nos voisins des Amériques. Les Amériques constituent une priorité pour notre gouvernement. Elles représentent une région qui offre des possibilités alléchantes et où nous pouvons changer les choses de façon bien concrète.

Comme les députés le savent déjà, notre gouvernement est déterminé à ce que le Canada se réengage à long terme à l'égard de l'hémisphère et qu'il se concentre sur trois thèmes de renforcement mutuel, soit la prospérité, la gouvernance démocratique et la sécurité.

Le Canada peut faire énormément, c'est pourquoi notre gouvernement a chargé des représentants des plus hauts niveaux de visiter la région à intervalles réguliers. Le premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et ministre du Commerce international, la ministre de la Coopération internationale, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères et au Commerce international ainsi que moi-même nous sommes rendus à maintes reprises dans la région au cours des deux dernières années, en compagnie du secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international.

Il est important d'établir ces rapports personnels parce qu'ils contribuent à resserrer les liens entre nos pays. L'amélioration de l'accès du Canada aux marchés émergents de l'hémisphère constitue une priorité pour nous.

Les Amériques se trouvent manifestement dans une région recelant un grand potentiel économique. Nous savons que le Canada est le troisième investisseur en importance dans cette région et nos échanges commerciaux sont en rapide croissance. Voilà qui fait plaisir.

L'expérience du Canada avec les États-Unis, le Mexique, le Chili et le Costa Rica a montré que le libre-échange contribue largement au développement économique. C'est pourquoi nous avons un programme étoffé de libre-échange régional.

Nous tablons sur une présence établie dans la région en collaborant avec des États partageant la même vision. Le Chili est l'un de ces partenaires. Nous venons de fêter dix ans de libre-échange et espérons maintenir nos relations étroites. Ce faisant, nous donnons à des entreprises canadiennes la possibilité de trouver de nouveaux débouchés dans des marchés dynamiques.

Travaux des subsides

Le Mexique est l'un des plus importants fournisseurs de main-d'oeuvre temporaire. Ces travailleurs étrangers sont indispensables à notre secteur agricole et tant le Canada que le Mexique bénéficient grandement de cet arrangement.

Nous faisons également participer le Brésil, une puissance économique régionale. C'est la huitième économie du monde et je suis heureux de signaler que notre relation se développe sous le signe d'une collaboration et d'un partenariat florissants.

En outre, nos relations bilatérales s'améliorent grâce à des investissements bilatéraux, à une coopération en Haïti et au resserrement des liens personnels entre les dirigeants des gouvernements.

Mes collègues, le ministre des Affaires étrangères et le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, ont déjà informé la Chambre des nombreuses négociations en cours et des progrès que nous enregistrons.

En recherchant des occasions d'affaires dans ces pays, nous ne devons pas perdre de vue notre engagement envers la liberté, la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit.

Le deuxième objectif du Canada dans les Amériques, c'est de raffermir l'engagement en faveur de la liberté, de la démocratie, des droits de la personne et de la primauté du droit.

Je suis heureux de faire savoir aujourd'hui que nous avons déjà beaucoup accompli. Cependant, la maturité et la profondeur de la gouvernance démocratique varient d'un pays à l'autre. C'est pourquoi le premier ministre a offert de partager le modèle canadien de liberté démocratique et d'ouverture économique en l'accompagnant d'un soutien régional et social.

Notre troisième objectif, c'est un hémisphère sûr. C'est pourquoi nous avons travaillé avec nos partenaires dans cette région à l'amélioration de l'exécution de la loi et de la capacité judiciaire.

En Colombie, le Canada mène activement des programmes de promotion de la stabilité et de la paix. Comme il est déclaré dans le discours du Trône, le meilleur moyen de favoriser le développement et la sécurité, c'est de stimuler le commerce international. C'est pourquoi nous sommes à négocier un accord de libre-échange avec la Colombie.

Haïti est un autre bon exemple de pays où nous travaillons en étroite collaboration avec des pays comme les États-Unis, le Brésil, la Chine et l'Argentine en vue d'accroître la sécurité. Comme le premier ministre l'a fait remarquer lorsqu'il s'est rendu dans la région l'été dernier, Haïti « est un test pour les Amériques; un test de notre capacité en tant que voisins et amis de réaliser une entreprise commune. » Et le premier ministre a raison.

Pendant une visite au Brésil, l'an dernier, ma collègue, la secrétaire d'État aux Affaires étrangères et au Commerce international a remercié ce pays pour le soutien ferme qu'il a apporté, grâce à son leadership, à la mission de stabilisation organisée par les Nations Unies en Haïti.

Tous les Canadiens peuvent être fiers de l'engagement financier sans précédent du gouvernement envers Haïti, soit 555 millions de dollars sur cinq ans, jusqu'en 2011. Haïti est, en importance, le deuxième bénéficiaire de l'aide au développement du Canada, le premier étant l'Afghanistan.

• (2220)

Ma collègue, la ministre de la Coopération internationale, est une experte pour ce qui est d'utiliser cet argent pour combler les besoins urgents et jeter les bases du développement à long terme d'Haïti.

Le Canada compte également parmi les plus importants donateurs lorsqu'il s'agit de faire avancer les réformes en matière de sécurité à Haïti. Le gouvernement a récemment annoncé 19 millions de dollars supplémentaires au titre de la réforme de la police et de la gestion frontalière pour soutenir le recrutement, l'entraînement et les opérations de la police nationale d'Haïti.

Nous avons également investi dans les Caraïbes. En 2007, le Canada a versé environ 7 millions de dollars en aide humanitaire à la suite des nombreuses tempêtes qui ont touché les Caraïbes.

Le Canada est le plus important donateur du Mécanisme d'assurance contre les risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes, créé par la Banque mondiale, auquel il a versé 20 millions de dollars. Je suis heureux de rapporter que l'ACDI est en train de mettre sur pied un mécanisme d'assurance contre les risques liés aux catastrophes naturelles doté d'un budget de 20 millions de dollars, qui permettra de renforcer la capacité de réaction de l'organisme central.

Nous disposons d'un autre outil pour réaliser notre stratégie pour les Amériques: le sport. Le sport favorise en effet les principes démocratiques, encourage la cohésion sociale et stimule le développement individuel et institutionnel. À la grandeur des Amériques, on sent une demande croissante pour le leadership canadien dans les sports.

Je suis heureux d'apprendre à la Chambre que le Canada a joué un rôle important dans la création du Conseil des Amériques sur le sport, un organisme dont le principal objectif est de faciliter l'élargissement de la coopération et des échanges intergouvernementaux sur les questions relatives au sport dans les Amériques.

Le gouvernement a récemment signé des ententes bilatérales sur le sport avec des pays comme le Brésil et le Pérou pour l'élaboration de nouveaux projets. Ces ententes permettront à nos pays de coopérer dans les domaines de la gouvernance des sports, de la lutte contre le dopage, des femmes dans le sport et du sport pour le développement et la paix.

Sur un autre front, nous sommes actifs au sein des organisations régionales et des institutions financières internationales pour faire avancer nos objectifs.

La semaine dernière, le vice-président de la Colombie a visité le Canada. Il nous a remerciés de notre soutien sans relâche pour la paix et les droits de la personne dans son pays. Il a parlé du travail effectué par les Canadiens auprès des enfants et des femmes touchés par le conflit de longue date. Il a également remercié le premier ministre de son soutien à un accord de libre-échange qui ouvrira de nouvelles perspectives pour les Colombiens.

Pour conclure, en réponse au discours du Trône, le premier ministre a déclaré:

[...] de nombreux pays en Amérique latine et dans les Caraïbes veulent libéraliser leur économie et choisir la démocratie, mais d'autres retombent dans le nationalisme et le protectionnisme économiques, ou dans le populisme ou l'autoritarisme.

C'est pourquoi l'engagement des pays comme le Canada est si important dans leur propre hémisphère: il faut montrer qu'il existe d'autres modèles capables de répondre aux aspirations des peuples.

Le Canada peut faire une différence dans le monde.

Travaux des subsides

• (2225)

M. Kevin Sorenson: Monsieur le président, je voudrais remercier le secrétaire parlementaire pour tout le travail qu'il a effectué au Comité des affaires étrangères et du développement international et pour les discours qu'il a prononcés ici ce soir. J'aimerais donner suite à certaines des remarques qu'il a faites sur la sécurité de l'hémisphère.

Comme d'autres parties du monde, les Amériques font face à de nouveaux types de risques et de défis en matière de sécurité au XXI^e siècle. Elles tentent de mettre au point des programmes en vue d'aider à atténuer ces préoccupations. Le Canada a également besoin d'une stratégie et nous y travaillons. Nous devons renforcer la sécurité et imposer la primauté du droit dans l'hémisphère.

Ce sont les problèmes de violence et de drogue dans certaines parties des Amériques qui nous préoccupent. Comment pouvons-nous mettre un terme aux problèmes liés à la violence et aux drogues dans ces régions avant qu'ils ne se rendent chez nous? Le Canada doit relever les défis que posent les maladies et les nouvelles formes de virus mortels, comme la grippe aviaire, à notre sécurité et notre bien-être collectif.

Au début de cette nouvelle saison des ouragans dans cette partie de l'hémisphère, je suis persuadé que nous avons encore tous dans la mémoire les images qui nous ont été envoyées de la Birmanie, et celles du tremblement de terre survenu en Chine. Cela devrait suffire à nous faire prendre conscience du fait que les désastres de ce genre peuvent perturber les habitants et l'économie d'un pays autant que le terrorisme et les guerres.

Dans le cas des Amériques, toutes ces atteintes potentielles à la sécurité ne sont pas à l'autre bout de la planète, mais bien juste ici à nos portes. Le secrétaire parlementaire a souligné que 2,5 millions de Canadiens visitent ces régions chaque année. Je pense aux habitants de ces pays et aux Canadiens qui pourraient être en danger. Je pense aux maladies qui pourraient ravager ces régions et qui pourraient facilement être importées chez nous. Un médecin de Chestermere Lake, en Alberta, m'a écrit à plusieurs reprises pour me faire part de ses préoccupations relativement aux types de maladies qui pourraient se frayer un chemin jusque chez nous et faire du tort à notre économie.

Ma question pour le secrétaire parlementaire est la suivante: Le Canada est-il prêt à faire face à ces menaces à la sécurité?

M. Deepak Obhrai: Monsieur le président, puisque nous adressons des remerciements, je suis sûr que mon vis-à-vis, le porte-parole libéral en matière d'affaires étrangères, se joindra à moi pour remercier le président du Comité des affaires étrangères pour son excellent travail.

En réponse à sa question, qui est très importante et opportune, j'aimerais avant tout signaler que, après 13 ans de négligence, le Canada est de retour et joue un rôle actif au sein des Amériques. Nous renouons nos liens avec la région.

Il y a en effet des problèmes de sécurité dans les Amériques. Puisque nous voulons protéger les Canadiens ici et à l'étranger, ainsi que nos voisins de l'hémisphère, nous avons établi une approche à plusieurs volets.

Pour ce qui est des questions de santé et de pandémie, le Canada se concentre sur l'élaboration de solutions régionales aux principaux problèmes de santé. De concert avec Santé Canada et l'Organisation panaméricaine de la santé, nous élaborons des politiques et des programmes nationaux qui reflètent l'engagement des pays à travailler avec nous à l'élaboration de programmes viables et

efficaces. Nous obtiendrons des résultats en fournissant la formation et l'expertise nécessaires pour veiller à ce que les pays soient plus en mesure de trouver, de façon autonome, des solutions à long terme à ces problèmes.

Mon collègue a parfaitement raison lorsqu'il parle des malheureux événements qui ont eu lieu en Birmanie. Le Canada est très préoccupé par la fréquence et les conséquences de plus en plus grandes des catastrophes naturelles, dont celles qui ont lieu dans les Amériques. Nous travaillons à promouvoir et appuyer activement les activités de réduction des risques de catastrophes partout dans le monde.

En 2007, par exemple, le Canada a annoncé un programme de 20 millions de dollars destiné à aider les collectivités, les gouvernements et les institutions régionales des Caraïbes à améliorer leur état de préparation et leur capacité d'intervention en cas de catastrophes, ainsi qu'un autre programme de 20 millions de dollars destiné au nouveau Mécanisme d'assurance contre risques liés aux catastrophes aux Caraïbes.

Le Canada est aussi reconnu pour ses interventions rapides et appropriées à la suite de catastrophes naturelles partout dans le monde et tente de renforcer encore davantage le système de secours internationaux en cas de catastrophe. Au cours des deux derniers exercices financiers, par exemple, le Canada a fourni 7,5 millions de dollars d'aide humanitaire afin de répondre aux besoins dans des régions des Amériques aux prises avec des catastrophes naturelles, et a collaboré avec des organismes régionaux et internationaux afin d'améliorer les capacités d'intervention dans les Amériques.

Tous ces exemples de mesures prises par notre gouvernement montrent que nous sommes bien positionnés et motivés pour répondre aux défis en matière de sécurité dans notre hémisphère.

• (2230)

[Français]

Le vice-président: Le prochain bloc de temps appartient au Bloc québécois. L'honorable député de Gatineau a la parole pour une période de 15 minutes.

M. Richard Nadeau (Gatineau, BQ): Monsieur le président, d'entrée de jeu, je trouve fort intéressant que nous ayons à discuter de questions internationales. Dans une vie antérieure, lorsque j'étais enseignant au niveau secondaire, dans quatre écoles, soit que j'ai participé, soit que j'ai mis sur pied des cercles de débats onusiens. J'ai moi-même participé au premier Southern Ontario Model United Nations Assembly, en 1977. J'étais l'ambassadeur du Liban, un pays qui vivait alors des moments très difficiles. En vertu de cette expérience, j'ai toujours gardé un goût et un attachement pour les questions internationales.

Un certain nombre de dossiers ou de sujets m'intéressent. Je voudrais savoir quelle est la position du Canada, que ce soit en matière de Francophonie, avec l'Agence canadienne de développement international ou encore avec le ministre des Affaires étrangères et dans quelle direction on se dirige à cet égard.

Travaux des subsides

Je vais commencer avec le Traité d'Ottawa qui prenait fin en 2007. Il n'y a pas si longtemps, en novembre dernier, lorsque j'étais au Laos avec le ministre de la Francophonie, nous avons rencontré une ONG qui travaillait pour le déminage. On sait qu'au Laos, durant la guerre du Vietnam, les Américains — qui ont toujours nié la chose — ont quand même largué environ 10 millions de bombes sur ce pays, dont le tiers de ces bombes n'ont pas sauté. Lorsqu'on va au Laos, on voit des hommes qui travaillent dans les champs et à qui il leur manque une jambe. C'est la même chose pour les garçons. C'est une situation extrêmement difficile. Le Canada était un partenaire important. Grâce à l'ACDI, grâce à la Francophonie, il a justement aidé le Laos à déminer ou à faire extraire du sol ces bombes qui ont été lancées par des B-52 américains. Elles ont toutefois été lancées à trop basse altitude et donc n'explosaient pas.

Cela dit, je pose ma question à la ministre de la Francophonie. Étant donné que le Laos est un membre de la Francophonie sur le plan international, je voudrais savoir ce qu'il en est de l'appui que l'on offre pour aider le Laos et les autres pays à cet égard. En effet, le Traité d'Ottawa était un accord extraordinaire sur les mines antipersonnel et le déminage. Il a pris fin en 2007 et on n'a pas entendu dire que le gouvernement voulait reprendre la chose.

[Traduction]

L'hon. Bev Oda: Monsieur le président, notre gouvernement souscrit à l'accord d'Ottawa et accomplit beaucoup de progrès dans le dossier des mines terrestres.

Par exemple, en Afghanistan seulement et grâce à notre aide, une superficie totale de 1,3 milliard de mètres carrés a été déminée dans 1 700 collectivités. Plus de 520 000 mines et 8 200 000 pièces de munitions non explosées ont été détruites.

Des campagnes semblables se déroulent dans de nombreux autres pays où nous intervenons. Nous travaillons de concert avec le ministère des Affaires étrangères, qui mène aussi des activités de déminage. Lors de mon passage en Colombie, nous avons eu des discussions au sujet de notre contribution au déminage dans ce pays.

Malheureusement, les mines terrestres sont très répandues dans les pays en conflit. Nous collaborons avec les gouvernements et avec les Nations Unies. D'ailleurs, en 2007, nous avons versé une somme additionnelle de 80 millions de dollars au Service d'action contre les mines des Nations Unies, qui se poursuivra jusqu'en 2012. Certes, nous sommes intervenus dans ces domaines et nous travaillons avec les gouvernements là où les mines terrestres présentent un danger.

Nous savons que les mines ne sont pas seulement dangereuses pour les personnes qui essaient d'être productives en pratiquant l'agriculture ou en se déplaçant à l'intérieur de leur pays pour pouvoir gagner leur vie. Malheureusement, elles le sont aussi pour les enfants. Notre gouvernement se préoccupe grandement de ce problème. Les enfants essaient de se rendre à l'école, de jouer et de vaquer à leurs activités quotidiennes dans leur ville ou leur village.

● (2235)

[Français]

M. Richard Nadeau: Monsieur le président, je remercie ma collègue. Toujours dans la même tangente des mines antipersonnel, on sait que les États-Unis et la Chine produisent encore de ces armes tout à fait inhumaines. Ce faisant, ils vont à l'encontre des ententes signées par le Canada pour faire justement en sorte que ces armes n'existent plus.

Quelle est la position du Canada? De quelle façon tente-t-il d'influencer des producteurs aussi gigantesques que les États-Unis et

la République populaire de Chine, qui produisent encore ces mines et qui font en sorte de ne pas aider au problème? Ils font tout le contraire d'apporter des solutions. Je voudrais donc connaître l'offensive diplomatique du gouvernement à ce sujet.

[Traduction]

L'hon. David Emerson: Monsieur le président, je crois que la stratégie la plus efficace, même si elle prendra du temps, consistera à rallier le plus de pays possible aux ententes multilatérales, tout en veillant à ce que les pays signataires exercent des pressions morales et diplomatiques sur certains des pays récalcitrants.

[Français]

M. Richard Nadeau: Monsieur le président, dans un autre ordre d'idée, nous avons rencontré — je parle de ma vie antérieure, lorsque j'étais enseignant — des coopérants québécois, canadiens et même allemands au sujet de la terrible tragédie du génocide au Rwanda. Un des éléments qui avait été le plus émouvant et qui avait énormément touché les jeunes et les élèves du secondaire, et en fait qui touche beaucoup les parents que nous sommes — pour la vaste majorité d'entre nous —, c'est la question des enfants soldats.

Au Canada, nous avons l'exemple d'un enfant soldat, du moins, l'exemple d'un individu qui était enfant soldat au moment où le conflit a éclaté en Afghanistan, et qui a été fait prisonnier. Il s'agit d'Omar Khadr.

Je sais que des questions ont été posées à ce sujet, mais je veux entendre certaines réponses. Quelles démarches sont entreprises par le gouvernement actuel pour justement aider les pays qui ont des enfants soldats à réhabiliter ces derniers et à les sortir des griffes de ceux qui gèrent la mort?

De plus, que fera le gouvernement relativement à notre citoyen qui est encore prisonnier de guerre, et qui était un enfant soldat lorsqu'il a été fait prisonnier?

Quelle est donc notre position sur les enfants soldats, et comment allons-nous donner l'exemple en ce qui concerne la situation de M. Khadr?

● (2240)

[Traduction]

M. Deepak Obhrai: Monsieur le président, comme je l'ai dit, M. Khadr fait face à de sérieuses accusations. Cependant, le gouvernement du Canada lui fournit de l'aide par l'intermédiaire de ses services consulaires. Nous allons attendre de voir quelles décisions seront prises en appel et au total.

Le Canada est à l'avant-scène dans les efforts visant la réadaptation des enfants-soldats coincés dans des guerres. L'ancien ministre des Affaires étrangères, qui est actuellement ministre de la Défense nationale, a assisté à une conférence à Winnipeg où il a clairement affirmé la volonté du Canada d'aider les Nations Unies à rééduquer les enfants-soldats et à les réintégrer dans la société. C'est l'un des principaux axes de l'aide au développement fournie par le Canada.

Le Canada est en première ligne dans ce dossier et il collabore avec les Nations Unies. J'aimerais que mon ami sache que c'est une personne de nationalité canadienne qui est à la tête, au Burundi, de l'une des missions les plus efficaces pour réintégrer des enfants-soldats dans la société. Le Canada consacre beaucoup d'efforts sur ce front.

Travaux des subsides

[Français]

M. Richard Nadeau: Monsieur le président, dans un autre ordre d'idées, mais toujours dans les questions internationales, je voudrais connaître les implications du Canada dans la Francophonie, pour ce qui est de permettre l'essor du fait français, ou du moins l'enrichissement du fait français sur toute la planète, à travers toutes ces cultures que l'on connaît de notre langue.

Je voudrais aussi savoir de quelle façon le Canada donne l'exemple en matière de francophonie quand vient le temps d'en faire la promotion et, en même temps, d'en assurer les retombées ici même pour combattre ce fléau très dur pour nos communautés. Plus on s'éloigne du Québec, plus on se heurte à l'assimilation ethnolinguistique, donc à l'anglicisation de nos francophones. Il faut dire qu'on remarque même ce phénomène un peu au Québec aussi.

Je voudrais savoir ce qu'on fait à l'échelle internationale et, par ricochet, connaître les bien-fondés de l'orientation du Canada, s'il en a une, pour combattre ce fléau qu'est l'assimilation linguistique.

L'hon. Josée Verner: Monsieur le président, le Canada est très engagé dans la Francophonie internationale et également canadienne, comme j'ai pu le dire lors de mon allocution, il y a quelques heures.

Le député n'est pas sans savoir que le Canada présidera le prochain Sommet de la Francophonie. Un des thèmes choisis est justement la langue. En matière de langue, le Canada a joué un rôle de chef de file dans la Convention sur la diversité culturelle.

Au chapitre de la francophonie canadienne, et également dans le cadre des fêtes du 400^e anniversaire de Québec qui s'en viennent, le Canada a donné 1,1 million de dollars à la Fédération culturelle canadienne-française pour le projet Francoforce qui fera le tour du pays et s'arrêtera dans 14 villes, dès le 30 mai et jusqu'en septembre.

Voilà autant de moyens visant à faire la promotion de la langue française au pays.

M. Richard Nadeau: Monsieur le président, en ce qui concerne le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité, on sait que s'est tenue à Montebello l'été dernier, il n'y a pas si longtemps, une rencontre importante avec le président américain, de même qu'avec le président mexicain. Ce qui est très difficile pour nous, parlementaires et citoyens, c'est que ce genre de rencontre, qui touche quand même des aspects de la vie de l'ensemble des citoyens et des citoyennes, se fait derrière des portes closes.

Que fait le gouvernement actuel pour s'assurer que l'eau potable ne sera pas considérée comme une denrée en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain? L'eau potable restera-t-elle exclue d'un titre de marchandise? En effet, on doit protéger cette ressource extrêmement importante que le Québec et le Canada possèdent en grande quantité. Il ne faudrait pas pour autant dilapider cette ressource et la voir disparaître dans les mains des plus offrants.

● (2245)

[Traduction]

M. Gerald Keddy: Monsieur le président, la réponse est assez simple. De temps à autre, un député de l'opposition pose cette question. La réponse est toujours la même. L'eau n'est pas une marchandise. L'eau ne fait pas l'objet d'un commerce transfrontalier. Un tel commerce n'avait pas cours lorsque le gouvernement précédent était au pouvoir et n'aura pas cours non plus tant que le gouvernement actuel sera au pouvoir.

De plus, la réglementation découlant de la Loi du traité des eaux limitrophes internationales interdit le prélèvement en vrac des eaux frontalières dans leur bassin pour quelque raison que ce soit.

Les partis de l'opposition peuvent continuer de poser cette question, mais la réponse sera toujours la même.

[Français]

M. Richard Nadeau: Monsieur le président, si on pose la question, c'est parce qu'on n'a pas de garanties et que les parlementaires ne sont pas invités à ces débats de très haute importance. Peut-être que si le gouvernement ouvrait ses portes, était clairvoyant et démontrait une plus grande transparence dans ce dossier, on ne lui poserait pas la question de façon aussi répétée.

J'aimerais que le ministre des Affaires étrangères nous dise quand est-ce qu'on pourra connaître la première politique du gouvernement actuel sur la position géopolitique du Canada en matière d'affaires étrangères, ce qui touche également...

Le vice-président: C'est avec regret que je dois interrompre l'honorable député. L'horloge indique que le temps est écoulé.

[Traduction]

J'accorderai un temps de parole d'égale durée au ministre.

M. Gerald Keddy: Je ne sais pas exactement, monsieur le président, quelle était la question, mais je pense que le député parlait toujours de l'eau en vrac. L'eau en vrac ne peut faire l'objet d'échanges commerciaux. Ce n'est pas un bien.

Le vice-président: Le député de Toronto-Centre a la parole, et il disposera d'environ six minutes.

L'hon. Bob Rae: Monsieur le président, on apprenait cet après-midi que le juge militaire chargé d'entendre la cause d'Omar Khadr a en fait été démis de ses fonctions parce que, selon l'information de presse, on jugeait qu'il avait reproché à la poursuite de ne pas avoir communiqué des renseignements à l'accusé.

Le gouvernement pourrait-il nous dire ce qu'il va tolérer relativement à la poursuite de cette cause aux États-Unis? L'argument des enfants-soldats, argument que nous avons invoqué à maintes reprises, a été rejeté. Voici maintenant que l'on a démis le juge militaire chargé d'entendre la cause. Que faut-il de plus pour que le Canada déploie le genre d'efforts que tous les autres pays ont déployés en vue de rapatrier des citoyens de leurs pays qui se trouvent toujours à Guantanamo?

M. Deepak Obhrai: Monsieur le président, comme je l'ai dit, M. Khadr fait face à de graves accusations relativement à sa capture en Afghanistan. Des accusations telles que meurtre en contravention du droit de guerre, tentative de meurtre en contravention du droit de guerre, complot, appui substantiel au terrorisme et espionnage.

Comme nous le savons, M. Khadr a entamé un processus judiciaire et un processus d'appel aux États-Unis. Nous allons attendre la conclusion du processus judiciaire.

Le gouvernement du Canada fournit des services consulaires à M. Khadr et s'assure qu'il est traité de façon humaine.

L'hon. Bob Rae: Monsieur le président, je me demande si le secrétaire parlementaire peut me dire ce que donne deux plus deux.

M. Deepak Obhrai: Monsieur le président, le débat porte sur le budget du ministère. Un budget correspond à de l'argent, et l'argent implique la notion de calcul. Le député a demandé ce que donne deux plus deux. Je peux lui dire que la réponse est quatre.

Travaux des subsides

L'hon. Bob Rae: Monsieur le président, si j'ai posé la question, c'est parce que je voulais savoir si les députés ministériels pouvaient répondre directement à une question. Je suis heureux de dire qu'ils peuvent répondre à une question directe.

J'aimerais que le secrétaire parlementaire dise s'il savait que le juge dans l'affaire Khadr avait été renvoyé. Le saviez-vous?

Le vice-président: Je n'ai pas encore donné la parole au député. Le député de Toronto-Centre qui en est à sa quatrième législature, qui est membre du Conseil privé et qui est un député de premier plan utilise la deuxième personne. Je lui ai demandé de ne pas le faire. Il convient de poser les questions à la troisième personne.

Il ne nous reste que deux minutes et demie. Le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères a la parole.

● (2250)

M. Deepak Obhrai: Monsieur le président, cela s'est produit aujourd'hui et la nouvelle était dans les médias.

Pour répondre au député, je dirai que nous n'avons pas évité la question. Nous avons répondu à la question. Nous avons répondu à la même question chaque jour où ils l'ont posée. Je me demande pourquoi le député dit que nous ne répondons pas à sa question. Nous y répondons.

Je répète que le Canada fournit des services consulaires à M. Khadr, des services ministériels, de manière à vérifier qu'il se porte bien et à s'assurer qu'il est traité de façon humaine.

L'hon. Bob Rae: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire pourrait peut-être tenter de répondre à la question puisqu'il affirme maintenant que le gouvernement et lui avaient été mis au courant de la situation. Peut-il répondre à la question? Le fait que le juge qui s'était chargé de cette affaire a été renvoyé influe-t-il

d'aucune façon sur l'attitude du gouvernement canadien relativement au traitement d'Omar Khadr? Quelle est la réponse?

M. Deepak Obhrai: Monsieur le président, je sais que le député est nouveau dans le Parti libéral. Il est un ancien premier ministre néo-démocrate de l'Ontario. Je veux lui dire que nous appliquons la même politique qui a été mise en place par l'ancien gouvernement en 2002.

Toutes les questions visant à savoir si le Canada prévoit demander la libération d'Omar Khadr sont prématurées et hypothétiques, car le processus juridique est toujours en cours. Le renvoi du juge n'a aucune importance: le processus est toujours en cours.

Le vice-président: Le député de Toronto-Centre a la parole. Il reste une minute en tout pour la question et la réponse.

L'hon. Bob Rae: Monsieur le président, le gouvernement ne convient-il pas que le renvoi du juge pour les raisons données par l'armée représente un nouveau développement important dans l'affaire Khadr?

M. Deepak Obhrai: Monsieur le président, je ne vais pas faire de commentaires sur le processus juridique d'un autre pays.

[Français]

Le vice-président: Comme il est 22 h 52, conformément au paragraphe 81(4) du Règlement, tous les crédits sont réputés avoir fait l'objet d'un rapport. Le comité s'ajourne et je quitte maintenant le fauteuil.

Le président suppléant (M. Royal Galipeau): La Chambre s'ajourne à demain, 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 h 53.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 29 mai 2008

AFFAIRES COURANTES			
Le commissaire aux langues officielles			
Le Président	6239		
Réponses du gouvernement à des pétitions			
M. Lukiwski	6239		
Les délégations interparlementaires			
M. Wilfert	6239		
Les comités de la Chambre			
Citoyenneté et immigration			
M. Doyle	6239		
Transports, infrastructure et collectivités			
M. Tweed	6239		
Loi sur l'étiquetage des substances toxiques			
M. Julian	6239		
Projet de loi C-553. Présentation et première lecture	6239		
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	6240		
Loi sur la transparence gouvernementale			
M. Martin (Winnipeg-Centre)	6240		
Projet de loi C-554. Présentation et première lecture	6240		
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	6240		
Les comités de la Chambre			
Citoyenneté et immigration			
Mme Chow	6240		
Motion d'adoption	6240		
M. Komarnicki	6242		
M. Hawn	6242		
M. Siksay	6242		
M. Telegdi	6244		
Mme Barnes	6244		
M. Komarnicki	6245		
Motion	6245		
Rejet de la motion	6246		
M. Siksay	6246		
Mme Chow	6247		
M. Telegdi	6247		
Mme Faille	6247		
M. Bevilacqua (Vaughan)	6248		
M. Komarnicki	6250		
Mme Mathysen	6250		
M. Karygiannis	6251		
M. Abbott	6251		
Mme Faille	6251		
Mme Chow	6253		
M. Komarnicki	6253		
Mme Chow	6254		
Mme Jennings	6254		
M. Telegdi	6255		
M. Komarnicki	6256		
M. Atamanenko	6257		
Report du vote sur la motion	6257		
		Pétitions	
		La citoyenneté et l'immigration	
		Mme Chow	6257
		Les travailleurs temporaires	
		M. Richardson	6258
		Les enfants non encore nés victimes d'actes criminels	
		Mme Mathysen	6258
		Questions au <i>Feuilleton</i>	
		M. Lukiwski	6258
		Questions transformées en ordres de dépôt de documents	
		M. Lukiwski	6259
INITIATIVES MINISTÉRIELLES			
		Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire	
		Projet de loi C-5. Troisième lecture	6259
		Mme Bell (Île de Vancouver-Nord)	6259
		M. Goodyear	6261
		M. Szabo	6262
		Mme Savoie	6262
		M. Lukiwski	6262
		Motion	6262
		M. Szabo	6262
		M. Szabo	6263
DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS			
		Les politiques gouvernementales	
		M. Benoit	6263
		Howard Dill	
		M. Brison	6264
		Daniel Chalifour	
		Mme Deschamps	6264
		La garde des enfants	
		Mme Savoie	6264
		Les affaires étrangères	
		M. Obhrai	6264
		L'eau potable saine	
		M. Bagnell	6265
		Le logement	
		M. Bruinooge	6265
		La Journée nationale de protestation	
		M. Bellavance	6265
		La fiscalité	
		M. Vellacott	6265
		Les affaires autochtones	
		Mme Karetak-Lindell	6265
		Le Collège militaire de Saint-Jean	
		M. Harvey	6266
		La Journée nationale de protestation	
		Mme Davies	6266

La Journée nationale de protestation	
M. Boshcoff	6266
La censure	
M. Malo	6266
Journée nationale de protestation	
M. Russell	6266
Le financement des campagnes à la direction des partis	
M. Tweed	6267

QUESTIONS ORALES

Les affaires étrangères	
M. Ignatieff	6267
M. Van Loan	6267
M. Ignatieff	6267
M. Van Loan	6267
M. Ignatieff	6267
M. Van Loan	6267
Mme Jennings	6267
M. Van Loan	6268
Mme Jennings	6268
M. Van Loan	6268
M. Duceppe	6268
M. Van Loan	6268
M. Duceppe	6268
M. Van Loan	6268
M. Paquette	6268
M. Van Loan	6268
M. Paquette	6268
M. Van Loan	6268
M. Mulcair	6268
M. Van Loan	6269
L'Afghanistan	
M. Mulcair	6269
M. Van Loan	6269
Les affaires étrangères	
M. Dosanjh	6269
M. Van Loan	6269
M. Dosanjh	6269
M. Van Loan	6269
M. Coderre	6269
M. Van Loan	6270
M. Coderre	6270
M. Van Loan	6270
M. Guimond	6270
M. Van Loan	6270
M. Guimond	6270
M. Van Loan	6270
Mme Barbot	6270
M. Van Loan	6270
Mme Barbot	6270
M. Van Loan	6271
M. Bevilacqua (Vaughan)	6271
M. Van Loan	6271
M. Bevilacqua (Vaughan)	6271
M. Van Loan	6271
M. Cuzner	6271
M. Van Loan	6271
M. Cuzner	6271

M. Van Loan	6271
Les affaires autochtones	
Mme Smith	6272
M. Strahl	6272
Les langues officielles	
M. Godin	6272
M. Hearn	6272
M. Godin	6272
Mme Verner	6272
Les affaires autochtones	
Mme Neville	6272
M. Strahl	6273
Mme Keeper	6273
M. Strahl	6273
M. St. Amand	6273
M. Strahl	6273
M. Valley	6273
M. Strahl	6273
Les langues officielles	
M. Nadeau	6273
Mme Verner	6274
M. Nadeau	6274
Mme Verner	6274
La santé	
M. Thibault (Nova-Ouest)	6274
M. Clement	6274
Les affaires autochtones	
M. Cannan	6274
M. Strahl	6274
Mme Crowder	6274
M. Clement	6274
M. Angus	6275
M. Strahl	6275
Les infrastructures	
M. Zed	6275
M. Jean	6275
L'environnement	
M. Shipley	6275
M. Lunn	6275
Les travaux de la Chambre	
M. Goodale	6275
M. Van Loan	6276
Privilège	
La citoyenneté et l'immigration — Décision de la présidence	
Le Président	6276
LA SANCTION ROYALE	
Le Président	6278
INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire	
Projet de loi C-5. Troisième lecture	6278
M. Ouellet	6278
M. Bevington	6281
M. Alghabra	6281

Mme DeBellefeuille	6281
Mme Crowder	6282
Mme DeBellefeuille	6284
M. Murphy (Charlottetown)	6285
Mme Bell (Île de Vancouver-Nord)	6285
M. Lee	6286

Message du Sénat

Le vice-président	6287
-------------------------	------

Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire

Projet de loi C-5. Troisième lecture	6287
M. Bevington	6287
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	6288
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	6289
Mme Bell (Île de Vancouver-Nord)	6291
M. McKay	6292
M. St. Amand	6292
M. Bevington	6293
M. Hill	6294

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi sur la responsabilité en matière de changements climatiques

Projet de loi C-377. Étape du rapport	6294
M. McGuinty	6294
M. Bouchard	6296
M. Bevington	6297
M. Warawa	6298
Mme Savoie	6299
M. Norlock	6301
M. Watson	6301
Report du vote sur la motion n° 1	6302
Report du vote sur la motion n° 2	6302
Report du vote sur la motion n° 3	6302
Report du vote sur la motion n° 4	6303

MOTION D'AJOURNEMENT

Le ministre de l'Environnement

M. Proulx	6303
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	6303

Les langues officielles

M. Nadeau	6304
-----------------	------

M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	6305
--	------

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Travaux des subsides

Affaires étrangères et Commerce international — Le Budget principal des dépenses de 2008-2009

(Étude en comité plénier de tous les crédits sous la rubrique Affaires étrangères et Commerce international du Budget principal des dépenses, sous la présidence de M. Bill Blaikie.)

Bill Blaikie.)	6306
M. Rae	6306
M. Van Loan	6306
M. Emerson	6307
M. Cotler	6307
Mme Oda	6307
M. Emerson	6308
M. Menzies	6310
M. Paquette	6310
M. Dewar	6313
M. Keddy	6314
Mme Oda	6315
Mme Yelich	6316
M. Bains	6317
M. Patry	6318
M. Ignatieff	6319
Mme Verner	6319
M. Lebel	6321
M. Crête	6322
M. Obhrai	6324
M. Trost	6326
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	6326
Mme Neville	6327
M. Bruinooge	6327
M. Keddy	6329
M. Sorenson	6331
Mme Folco	6333
M. Savage	6334
M. Obhrai	6335
M. Nadeau	6337
Rapport est fait de tous les crédits des Affaires étrangères et du Commerce international	6340

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En case de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Téléphone : (613) 941-5995 ou 1-800-635-7943

Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757

publications@tpsgc.gc.ca

<http://publications.gc.ca>

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies or the English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services

Public Works and Government Services Canada

Ottawa, Ontario K1A 0S5

Telephone: (613) 941-5995 or 1-800-635-7943

Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757

publications@pwgsc.gc.ca

<http://publications.gc.ca>